



Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2018



Sommaire

Synthèse générale 4

Chapitre 1

Analyse du secteur bancaire 6

Chapitre 2

Analyse du secteur assurance 14

Chapitre 3

Chiffres du secteur bancaire 24

- 1 Le paysage bancaire français en 2018
- 2 Le poids du secteur bancaire français
- 3 La rentabilité du secteur bancaire
- 4 Les risques
- 5 Éléments prudentiels
- 6 Comparaisons européennes

Chapitre 4

Chiffres du secteur assurance 86

- 1 La structure du marché de l'assurance en France en 2018
- 2 Éléments bilanciels du secteur de l'assurance en France
- 3 Activité et rentabilité du marché français de l'assurance en 2018
- 4 L'utilisation du passeport européen
- 5 La solvabilité
- 6 Les groupes
- 7 Comparaisons européennes
- 8 Les comptes de l'assurance par catégorie d'activité

Chapitre 5

Notes méthodologiques du secteur bancaire 144

- 1 Notes méthodologiques du secteur bancaire
- 2 Glossaire du secteur bancaire

Chapitre 6

Notes méthodologiques du secteur assurance 170

- 1 Notes méthodologiques du secteur assurance
- 2 Glossaire du secteur assurance

Synthèse générale

Au 31 décembre 2018, le secteur bancaire français comprend 804 entités agréées relevant du périmètre de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) tandis que celui de l'assurance recense 713 organismes agréés ou autorisés par l'ACPR. Les deux secteurs sont composés d'entités ou d'organismes relevant de plusieurs catégories bien définies.

L'ACPR supervise les secteurs de la banque et de l'assurance.

Pour le secteur bancaire, cette responsabilité est partagée avec la BCE.

Depuis la mise en place du mécanisme de surveillance unique (MSU), les groupes bancaires qualifiés d'« importants » sont placés sous la supervision directe de la Banque centrale européenne (BCE). Cette supervision est exercée par des équipes conjointes de supervision (*Joint Supervisory Team*, JST) auxquelles participent les autorités de supervision nationales. Fin 2018, 117 groupes bancaires remplissent ces critères au niveau européen et totalisent 21 369 milliards d'euros de totaux de bilan. La France compte 12 groupes importants qui représentent un tiers de ces actifs. Quatre de ces groupes font également partie de la trentaine de banques internationales désignées comme systémiques au niveau mondial par le Conseil de stabilité financière (dont 8 pour la zone euro).

S'agissant de l'assurance¹, les 475 organismes soumis au régime Solvabilité II représentent la quasi-totalité des engagements et des primes du marché, les 137 organismes demeurant sous le régime Solvabilité 1 ne représentant que 0,11 % des primes et 0,03 % du bilan. Les 475 organismes français soumis à Solvabilité II représentent un peu de plus 15 % des

organismes mais 23,6 % des totaux de bilan des secteurs assurance de l'Union européenne.

En 2018, le total des actifs du secteur bancaire français représente 344 % du PIB, celui des assurances 118 %, confirmant l'importance des deux secteurs pour le financement de l'économie française mais également mondiale.

Le total de bilan du système bancaire français atteint 8 096 milliards d'euros à fin 2018 au plus haut niveau de consolidation, en augmentation de 4,5 % sur un an. Le secteur de l'assurance totalise quant à lui 2 787 milliards d'euros d'actifs (-1,3 % par rapport à 2017) pour l'ensemble des organismes agréés en France.

Une rentabilité des banques et des assurances résiliente en 2018.

Dans un contexte de taux d'intérêt faibles et après une diminution en 2017, le produit net bancaire (PNB) du système bancaire français a augmenté en 2018 pour s'établir à 155,2 milliards d'euros (+1,4 % sur un an).

S'agissant des assurances, le total des primes acquises en affaires directes a progressé de 140,1 à 144,7 milliards d'euros (+3,3 %) sur l'activité vie alors qu'il a augmenté plus légèrement pour les activités non vie, passant de 103,2 à 105,7 milliards d'euros (+2,4 %).

Le résultat net de l'ensemble des établissements de crédit s'établit à 32,4 milliards d'euros en données consolidées pour l'année 2018 (après 30,8 milliards d'euros en 2017), les organismes d'assurance dégageant quant à eux un résultat net agrégé de 14,5 milliards d'euros (après 11,6 milliards d'euros en 2017). Le rendement global des fonds propres (*return on equity – ROE*) des deux secteurs a respectivement atteint 6,7 % et 7,8 % en 2018, après 6,4 % et 6,5 % respectivement en 2017.

La collecte de l'épargne poursuit sa progression à un rythme soutenu en 2018.

L'ensemble des dépôts collectés par les banques auprès de la clientèle non financière (dont les ménages et les sociétés non

¹ Hors mutuelles substituées (98 organismes) et hors fonds de retraite professionnelle supplémentaire (3 organismes).

financières) a augmenté de 156 milliards d'euros en 2018, passant de 2 553 à 2 709 milliards d'euros d'encours (soit +6,1 %). En 2018, l'assurance vie a connu une collecte nette positive de 20,1 milliards d'euros sur les supports rachetables (après 5 milliards en 2017). L'encours de « provisions mathématiques » correspondantes aux supports rachetables (euros rachetables et unités de compte –UC) reste stable (environ 1 630 milliards d'euros) par rapport à 2017, notamment en raison de l'impact des mouvements baissiers des marchés financiers sur les provisions mathématiques en représentation des supports UC.

Le secteur bancaire contribue largement au financement de l'économie.

Les organismes d'assurance gèrent des encours de placements significatifs.

S'agissant du financement de l'économie française, l'ensemble des prêts octroyés par les établissements bancaires résidents aux ménages et aux entreprises a atteint 2 094 milliards d'euros à fin 2018, une progression de 5,3 % par rapport à 2017 (+ 106,3 milliards d'euros) largement influencée par le faible niveau des taux d'intérêt. Quant aux organismes d'assurance, ils totalisent 2 524 milliards d'euros de placements, principalement investis en obligations (51 %), dont 25 % d'obligations d'entreprises.

La solvabilité des groupes bancaires et des organismes d'assurance s'est de nouveau renforcée en 2018.

Fin 2018, le système bancaire français dispose d'un montant total de fonds propres en normes « Bâle III » de 484 milliards d'euros, dont 390 milliards d'euros de fonds propres de base de première catégorie (CET1). À cette date, le ratio de solvabilité CET1 moyen atteint 14,4 %, un niveau bien supérieur au minimum réglementaire. Avec un taux de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) de 240 % fin 2018 (stable sur un an), les organismes d'assurance couvrent également largement l'exigence minimale requise fixée à 100 %.

Le taux de prêts non performants s'améliore.

La part des prêts non performants dans les engagements des banques françaises s'est réduite en 2018. Le taux de prêts non performants aux ménages a diminué, passant de 3,6 % en 2017 à 3,2 %. L'amélioration est plus marquée pour le taux de prêts non performants aux grandes entreprises qui s'établit à 3,4 % après 4,2 % en 2017 et aux PME (5,9 % en 2018, après 6,7 % en 2017).

Malgré une année 2018 plutôt favorable pour les deux secteurs, les risques demeurent présents et incitent à une vigilance accrue.

Dans l'ensemble, le secteur bancaire français a ainsi pu clore l'année 2018 sur une note positive, avec une poursuite du renforcement de sa solvabilité, un produit net bancaire et un résultat net agrégé en hausse, un effectif plutôt stable alors que la tendance européenne est orientée à la baisse.

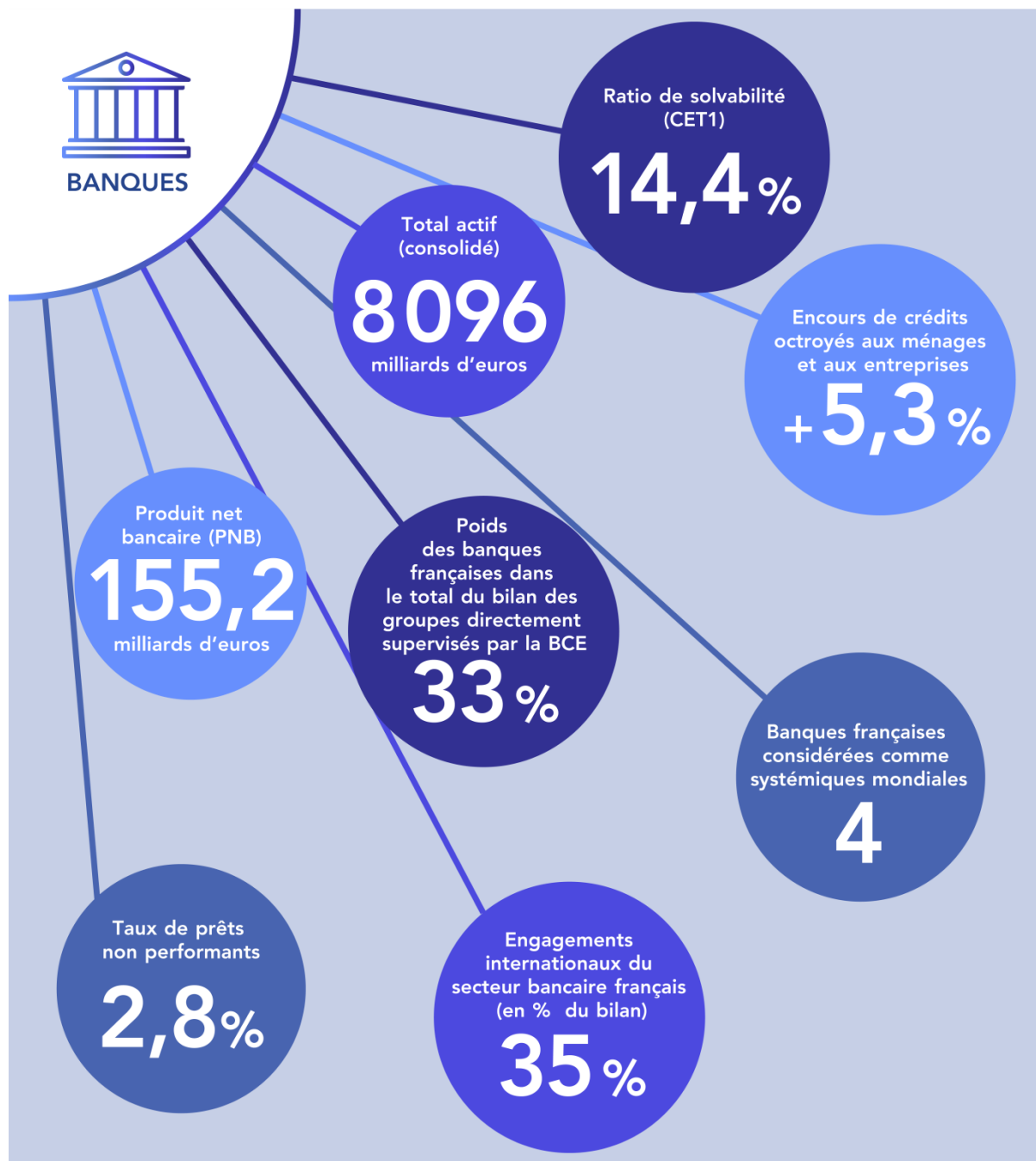
Pour le secteur de l'assurance, l'année 2018 a également été globalement positive, avec le retour à une collecte nette largement positive en assurance vie et avec une moindre sinistralité sur les activités non vie (après le fort impact des catastrophes naturelles en 2017). Au final, on observe une augmentation des résultats techniques, du résultat net et une stabilité du taux de couverture des exigences en capital.

Pour les deux secteurs, les risques liés à l'environnement de taux d'intérêt bas et aux incertitudes macroéconomiques pèsent sur leur rentabilité et invitent à la plus grande prudence.

L'ACPR veille sur la solidité financière des deux secteurs, garante de la capacité de financement de l'économie et de la résilience face aux risques qui pèsent sur leur activité.

Chapitre 1^{er}

Analyse du secteur bancaire



Analyse du secteur bancaire

Un secteur bancaire français solidement ancré dans le paysage européen

En 2018, le secteur bancaire² français compte 804 entités agréées relevant du périmètre de supervision de l'ACPR, toutes catégories confondues. Cette population comprend notamment 414 établissements de crédit, 175 sociétés de financement, 146 entreprises d'investissement, 49 établissements de paiement et 16 établissements de monnaie électronique.

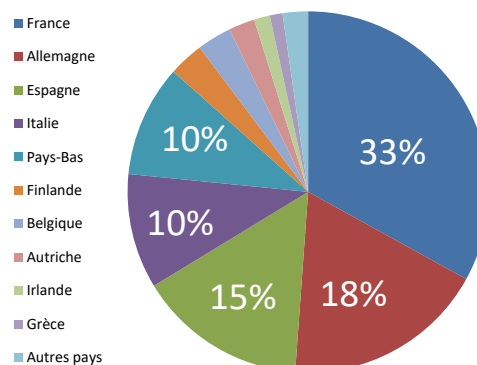
Il employait environ 409 000 personnes, plaçant la France en deuxième position en Europe derrière l'Allemagne (565 000) et devant le Royaume-Uni (370 000) et l'Italie (274 000), selon les données collectées par la Banque centrale européenne (BCE).

Depuis l'entrée en vigueur du Mécanisme de surveillance unique (MSU) en 2014, la (BCE) est en charge, avec l'appui des autorités nationales, de la supervision directe des principales banques de la zone euro. Ces groupes, placés sous sa supervision directe, sont qualifiés de « *significant institutions* » (SI). Fin 2018, la France compte 12 groupes « SI » (autant qu'en 2017) totalisant 7 056 milliards d'euros d'actifs au plus haut niveau de consolidation, soit 87 % des actifs du secteur bancaire français et 33 % des actifs supervisés par le MSU.

Les établissements de crédit restant directement supervisés par les autorités nationales sont qualifiés de « *less significant institutions* » ou LSI. La France compte 115 LSI en 2018, 3 de moins qu'en 2017. Par comparaison, on dénombre 2 980 LSI au niveau de la zone euro dont près de la moitié sont situées en Allemagne (1 462).

² Les sources, définitions, méthodes et périmètres utilisés dans ce rapport sont présentés en détail dans les notes méthodologiques du chapitre 6.

1. Répartition géographique du total de bilan des banques (SI) sous la supervision directe BCE

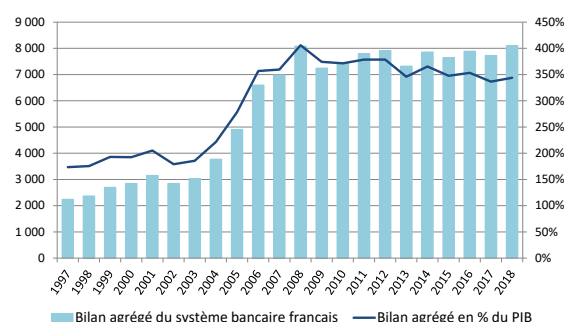


Source : BCE, calculs ACPR

Un secteur bancaire dont la taille a cessé de croître depuis la crise financière

Fin 2018, l'ensemble des actifs détenus par le secteur bancaire français, en France et à l'étranger, s'établit à 8 096 milliards d'euros. Ce chiffre est relativement stable depuis fin 2008 et décroît légèrement en proportion du PIB français. 82 % de ces actifs sont détenus par les six plus grands groupes bancaires français.

12. Total de bilan du système bancaire français (1997 – 2019, en milliards d'euros)



Source : ACPR

Des groupes bancaires français ouverts à l'international, en particulier sur l'Europe

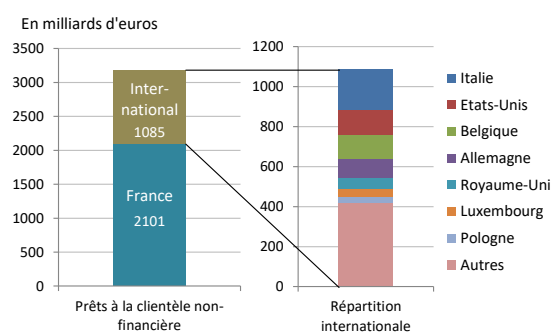
Le secteur bancaire français réalise une part significative de son activité en dehors du territoire national.

Si la très grande partie de l'activité de prêts aux ménages et entreprises non-financières se concentre sur le territoire national, 34 % des

3 186 milliards d'encours sont octroyés à l'international.

Ces prêts à l'étranger vis-à-vis des ménages et des sociétés non financières (SNF) sont principalement octroyés dans les pays européens limitrophes ainsi qu'aux États-Unis.

13. Répartition géographique des prêts à la clientèle non financière (en milliards d'euros) en 2018

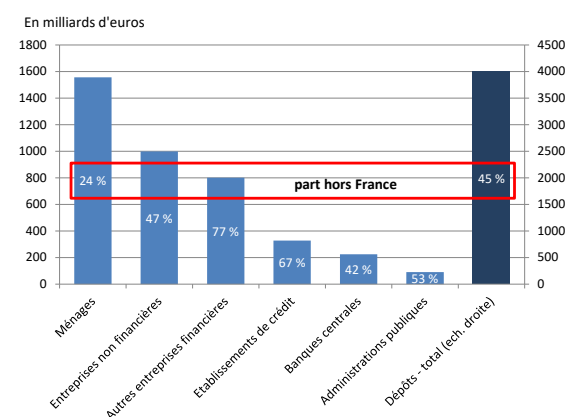


Source : ACPR

Une part importante des dépôts est collectée à l'étranger

Sur base consolidée, en 2018, 45 % des 4000 milliards d'euros de dépôts collectés par le secteur bancaire français au niveau mondial proviennent de contreparties étrangères, une proportion qui varie nettement en fonction du type de contrepartie : de 24 % pour les ménages à 77 % pour les autres entreprises financières.

14. Montants et répartition des dépôts collectés en France et à l'étranger en 2018



Source : ACPR

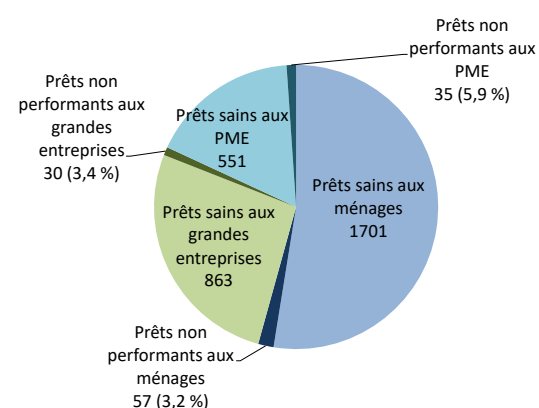
La qualité des prêts s'est de nouveau améliorée en 2018

Lorsque des emprunts demeurent impayés durant une période prolongée (3 mois) ou présentent un risque de non-remboursement, les prêts sont considérés comme non performants : en cas de défaillance de l'emprunteur, ils peuvent affecter les résultats des banques, diminuer leurs fonds propres et ainsi fragiliser leur solidité financière.

L'évolution et le provisionnement des prêts non performants reçoivent une attention particulière de la part du superviseur qui veille à la solidité financière de tous les établissements et *in fine* à la stabilité financière de l'ensemble du secteur.

Fin 2018, tous pays confondus, les encours de prêts non performants aux ménages et aux sociétés non-financières des groupes bancaires français atteignent 122 milliards d'euros (en baisse de 10 milliards d'euros par rapport à 2017), représentant 3,2 % des encours prêtés aux ménages, 3,4 % des prêts aux grandes entreprises et 5,9 % des prêts aux PME. Les prêts non performants représentent en 2018 3,8 % de l'ensemble des prêts après 4,3 % en 2017. Ces taux de prêts non performants sont bien inférieurs à ceux observés au niveau de la zone euro (3,8 % pour les ménages et 6,7 % pour les entreprises).

15. Part des prêts non performants dans l'encours total des prêts en milliards d'euros en 2018



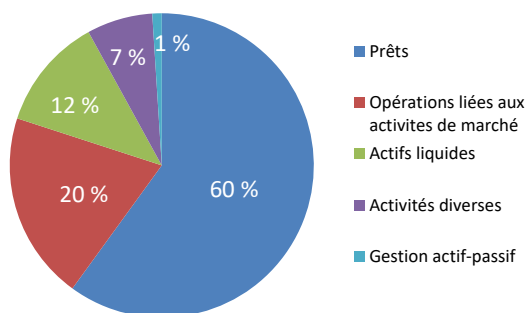
Source : ACPR

Les taux de prêts non performants, toutes catégories confondues, ont ainsi atteint un plus bas historique en 2018.

L'activité du secteur bancaire français est principalement orientée vers l'octroi de prêts et les opérations de marché

Au niveau consolidé, l'actif bancaire total se compose principalement de prêts octroyés (60 %), et d'opérations liées aux activités de marché (20 %).

16. Structure de l'actif bancaire total en 2018

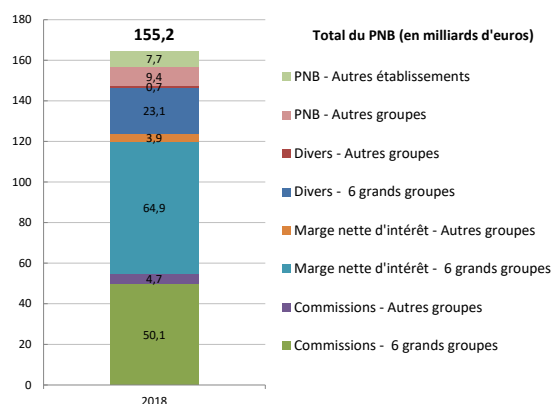


Source : ACPR

La rentabilité du secteur bancaire français est en légère augmentation en 2018

Le produit net bancaire (PNB) consolidé s'établit à 155,2 milliards d'euros fin 2018, en légère augmentation (+1,4 %) par rapport à 2017. Il se compose principalement de la marge nette d'intérêt (produits des placements des banques minorés des intérêts qu'elles ont versés) et de l'ensemble des commissions perçues pour leurs prestations de services. Les six principaux groupes bancaires français réalisent 138,1 milliards d'euros de PNB, soit 89,4 % du total du secteur.

17. Le produit net bancaire



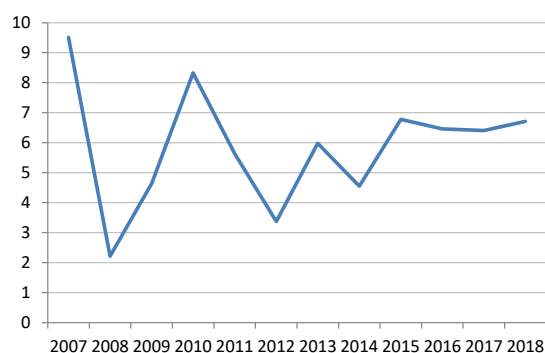
Source : ACPR

La marge nette d'intérêt des établissements représente 44 % du total de leur PNB en 2018 (45 % en 2017). Le résultat net consolidé du

secteur bancaire s'établit à 32,4 milliards d'euros en 2018 après 30,8 milliards d'euros en 2017. Rapporté au total d'actifs consolidé, il permet de calculer le rendement global de l'actif bancaire (*return on assets* – ROA). En 2018, le ROA des groupes bancaires français s'élève à 0,44 % soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2017 (0,43 %) et à la moyenne de l'Union européenne (0,43 %) et de la zone euro (0,41 %).

Le rendement des capitaux propres (*return on equity* – ROE) est légèrement plus élevé que la moyenne européenne : il s'établit à 6,7 %, en augmentation par rapport à 2017 (6,4 %).

18. Return on Equity des groupes bancaires français (%)



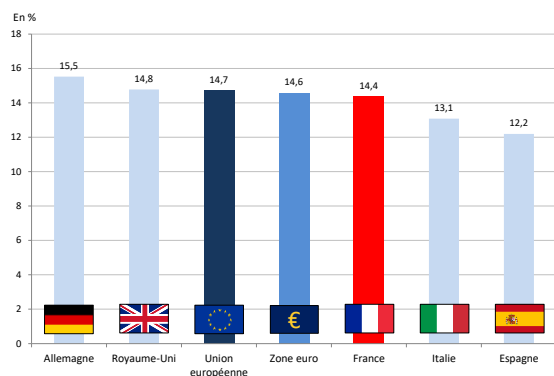
Source : Consolidated Banking Data, BCE

Au final, le secteur bancaire français a en 2018 affiché une rentabilité résiliente, une croissance du produit net bancaire (+1,4 %) ainsi qu'un résultat net en augmentation de 5,3 %.

La solvabilité du secteur bancaire français se renforce

Le ratio de solvabilité CET1 des groupes bancaires français (14,4 % en 2018), est proche de celui observé pour la zone euro (14,6 %) et l'Union européenne (14,7 %).

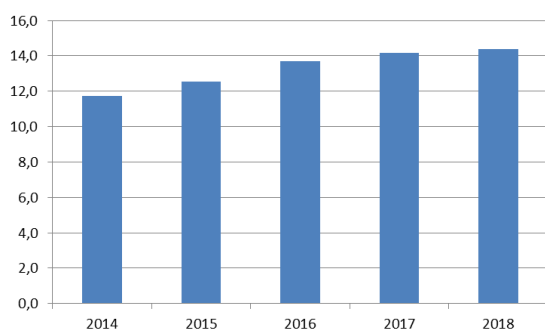
I9. Le ratio de solvabilité (CET1) en 2018



Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

Il est en hausse régulière depuis 2014 et atteint fin 2018 un niveau nettement supérieur aux exigences réglementaires minimales.

I10. Évolution du ratio de solvabilité (CET1) en France (en %)



Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

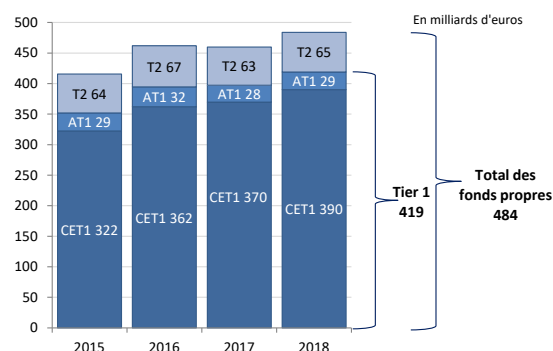
Le ratio de solvabilité permet de déterminer la capacité d'une banque à couvrir les risques de pertes liés à son activité par ses propres moyens.

Les dispositions des accords de Bâle III mises en œuvre dans l'Union européenne par le règlement CRR et la directive CRD IV imposent depuis 2014 une définition plus stricte des fonds propres prudentiels qui constituent la capacité des établissements à absorber des pertes éventuelles. Les fonds propres de meilleure qualité pour l'absorption des pertes, sont appelés les « fonds propres de base de catégorie 1 » (*Common Equity Tier 1 - CET1*). Essentiellement composés d'actions, de parts sociales émises par les établissements ainsi que des réserves (bénéfices accumulés non distribués aux actionnaires), leur montant total atteint 390 milliards d'euros fin 2018 pour l'ensemble du secteur bancaire français au niveau consolidé (+5,5 % par rapport à 2017).

Deux autres catégories de fonds propres, les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1, AT1*) et les « fonds propres de catégorie 2 » (*Tier 2, T2*), admis notamment pour leur capacité d'absorption des pertes, complètent le total des fonds propres prudentiels qui s'élèvent globalement à 484 milliards d'euros fin 2018.

Les fonds propres de « Tier 1 » (CET1 + AT1), doivent couvrir au minimum 6 % des RWA. Enfin, le total des fonds propres (CET1 + AT1 + T2) doit être supérieur à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques (*RWA*).

I11. Composition des fonds propres « Bâle III »



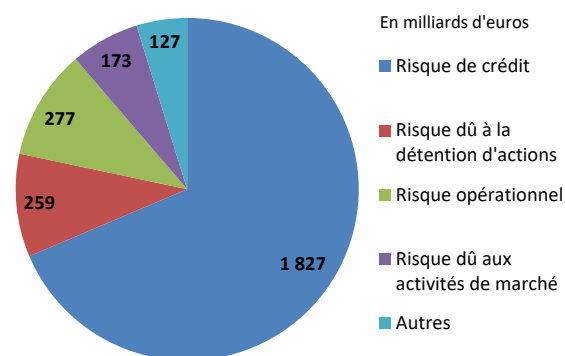
Source : ACPR

Les fonds propres constitués par les établissements dépendent des risques encourus par les établissements. De l'activité de chaque banque découle une mesure agrégée des actifs pondérés en fonction des risques (*risk-weighted assets - RWA*).

Le risque de crédit est prépondérant au sein des actifs pondérés par les risques

Le montant total des RWA pour l'ensemble du secteur bancaire français s'élève à 2 663 milliards d'euros en 2018 (après 2 567 milliards d'euros en 2017), les risques de crédit et de détention d'actions représentant 78 % de ce total.

112. Répartition des RWA par type de risque



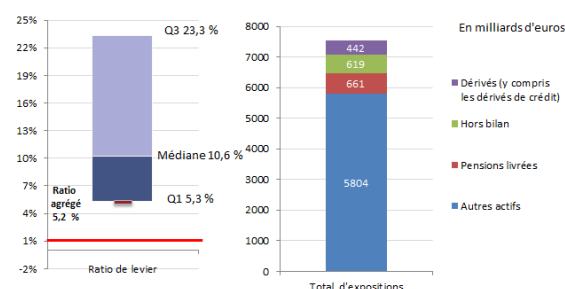
Source : ACPR

Les différentes catégories de fonds propres sont rapportées au total des RWA pour calculer les ratios de solvabilité de chaque établissement. En application de la réglementation en vigueur, toutes les banques doivent en permanence détenir au minimum 4,5 % de leurs RWA en fonds propres de catégorie 1 (CET1). En complément, des coussins de fonds propres supplémentaires sont exigés en fonction du profil de risque des établissements, de leur empreinte systémique, et à des fins contra-cycliques.

Un ratio de levier sous contrôle

Les accords de Bâle III ont également introduit un « ratio de levier » en complément des ratios de solvabilité, bien qu'il ne soit pas encore juridiquement contraignant en Europe. Celui-ci rapporte les fonds propres « Tier 1 » à une mesure d'exposition des risques (non-pondérée, contrairement à celle des ratios de solvabilité) prenant en compte le bilan et les engagements de hors-bilan.

113. Ratio de levier et total des expositions à fin 2018



Source : ACPR

Avec un niveau de ratio de levier agrégé de 5,2 %, le secteur bancaire français dépasse

largement en 2018 le seuil de 3 % recommandé par le Comité de Bâle et qui sera exigé par la réglementation européenne à compter de 2021.

Le large respect des ratios prudentiels traduit la solidité du secteur bancaire français, mais il ne doit toutefois pas conduire à minimiser les risques qu'induirait une éventuelle dégradation de la conjoncture économique. Il convient donc de profiter de cette période de relative stabilité pour prévenir les effets du prochain retournement du cycle.

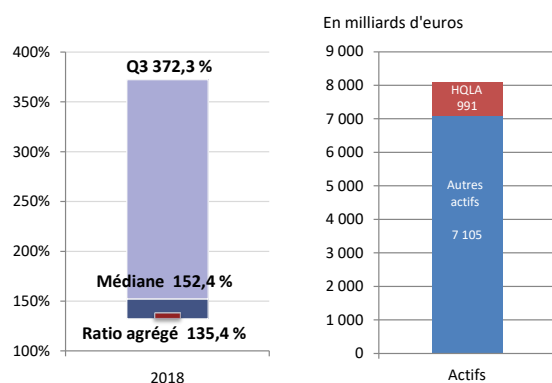
La mise en place du coussin de fonds propres contra-cyclique (*countercyclical capital buffer*, CCyB) prévue par la Directive CRD IV et fixé, en France, par le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) a en effet pour objectif de maintenir des fonds propres supplémentaires en phase haute du cycle économique afin de pouvoir en disposer en période de baisse conjoncturelle et de prévenir ainsi le risque d'une réduction de l'offre de crédit à l'économie. Dans cette optique, le HCSF a activé un CCyB au taux de 0,25 % applicable aux expositions en France à compter du 1^{er} juillet 2019. Ce taux sera porté à 0,5 % le 2 avril 2020.

Des besoins de liquidité largement couverts

Dans le cadre de la réglementation destinée à encadrer la couverture des besoins de liquidité (« *Liquidity coverage ratio* », LCR), les banques doivent détenir des stocks d'actifs liquides de haute qualité (« *High quality liquid assets* », HQLA) qui peuvent être cédés ou mis en pension aisément et rapidement afin de pouvoir faire face à des sorties de trésorerie massives imprévues.

Fin 2018, l'ensemble du secteur bancaire français détient, au niveau consolidé, un encours total d'actifs liquides s'élevant à 991 milliards d'euros (correspondant à 12 % de son bilan total), dont 913 milliards de niveau 1 (c'est-à-dire extrêmement liquides) tandis que le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) agrégé s'élève à 135,4 %, soit nettement au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

I14. Ratio de couverture des besoins de liquidités (LCR) et actifs liquides à fin 2018

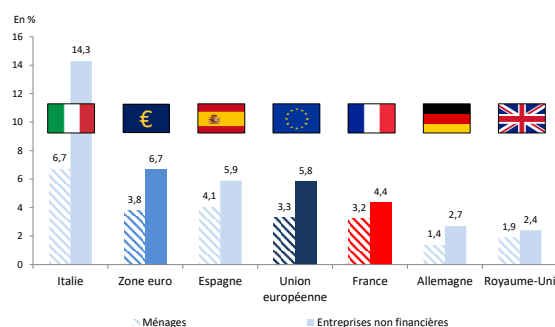


Source : ACPR

Note : HQLA = High Quality Liquid Assets

Les groupes français en bonne position comparé aux autres systèmes bancaires européens

I15. Comparaison européenne des taux de prêts non performants

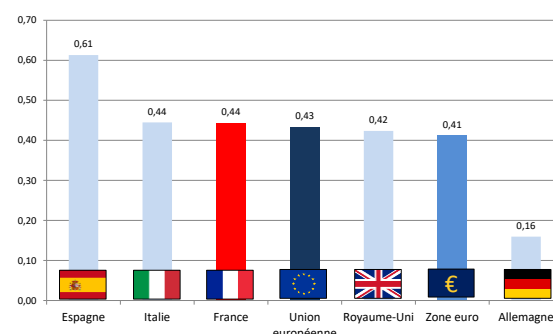


Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

Les groupes français affichent de meilleurs taux de prêts non performants, que les ratios moyens des groupes de l'Union européenne et de la zone euro, à la fois pour les ménages et les entreprises non financières.

La rentabilité globale des actifs (ROA)³ des groupes bancaires français progresse légèrement en 2018 (0,44 % après 0,43 % en 2017). Ce niveau est comparable à celui de l'union européenne (0,43 %) et s'inscrit en croissance régulière depuis 2015.

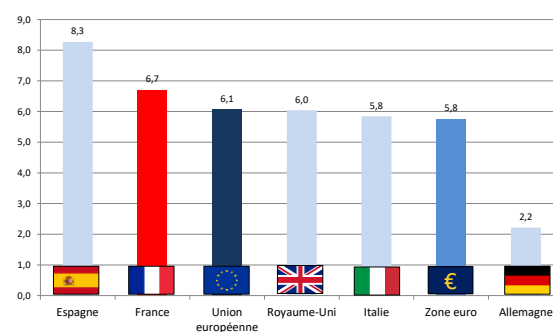
I16. Comparaison européenne de la rentabilité des actifs (ROA)



Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

Le rendement net agrégé des capitaux propres (ROE) des groupes bancaires français s'établit à 6,7 % en 2018, un niveau supérieur à celui de la zone euro (5,8 %) et de l'union européenne (5,8 %).

I17. Comparaison européenne du rendement des capitaux propres (ROE)



Source : BCE, Données bancaires consolidées (CBD)

L'année 2018 a permis de stabiliser le ROE des banques françaises se rapprochant à nouveau du niveau de 2015 (6,8 %), après deux années de baisse consécutive.

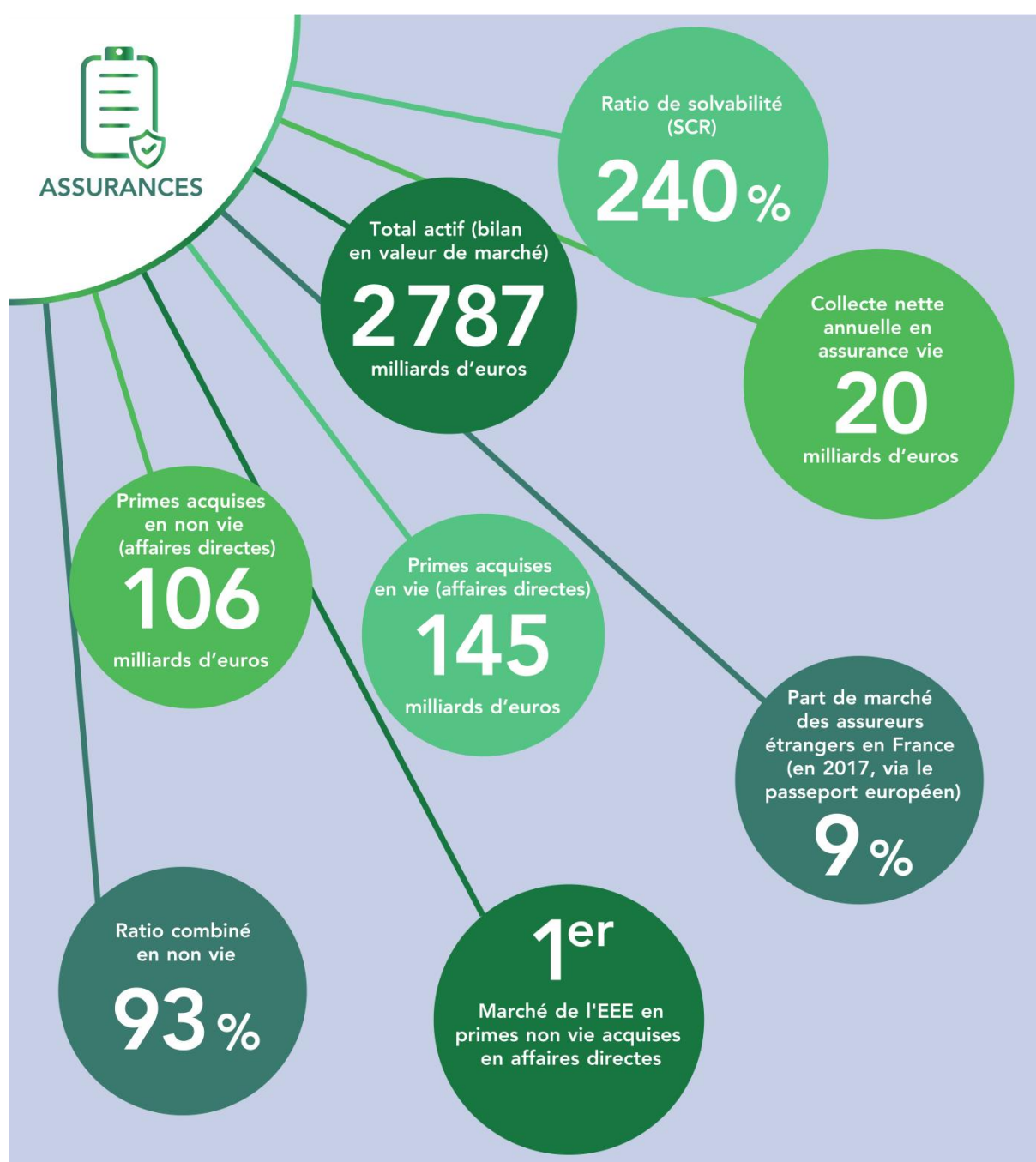
³ Cet indicateur ne tient pas compte de la qualité des actifs.

Chapitre 2

Analyse du secteur assurance

LES CHIFFRES DU MARCHÉ FRANÇAIS DE L'ASSURANCE 2018

CHIFFRES CLÉS



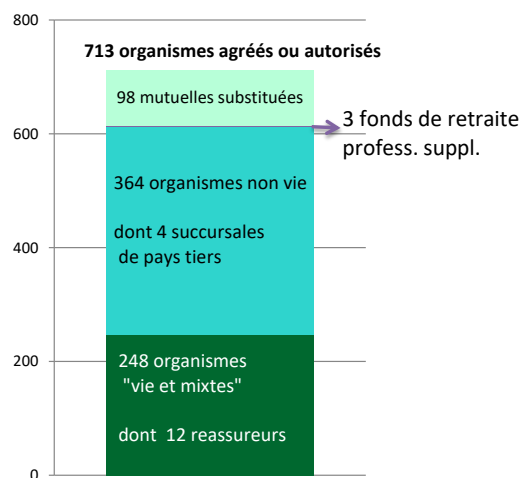
Analyse du secteur assurance

Le secteur français de l'assurance compte, au 31 décembre 2018, 713 organismes d'assurance agréés ou autorisés (contre 742 en 2017 et 1129 en 2010). Ces organismes se répartissent entre :

- 279 sociétés d'assurance relevant du Code des assurances, dont, pour la première année, 3 organismes relevant du nouveau régime des Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), ainsi que 12 réassureurs et 4 succursales de pays tiers ;
- 399 mutuelles (dont 98 mutuelles substituées) régies par le livre II du Code de la Mutualité ;
- et 35 institutions de prévoyance relevant du Code de la Sécurité Sociale.

Parmi les 612 organismes (hors FRPS⁴ et mutuelles substituées) remettant des « États Nationaux Spécifiques » (ENS), comptables et prudentiels, à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), on dénombre, en 2018, 364 organismes d'assurance non vie, et 248 organismes « vie et mixtes », agréés pour une activité vie et, le cas échéant, de « dommages corporels ».

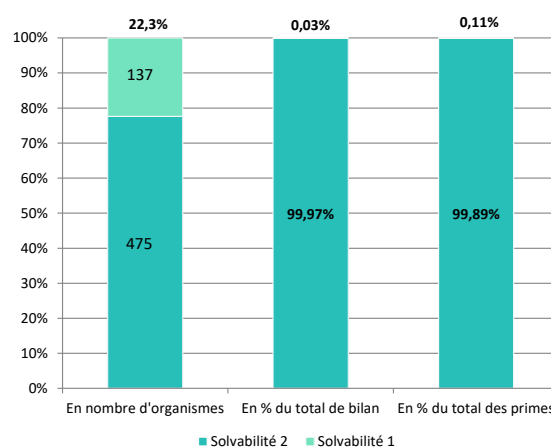
11. Les organismes d'assurance agréés ou autorisés en France



Source : ACPR

La grande majorité de ce marché (475 organismes sur 612), représentant plus de 99 % du total bilan et des primes du secteur, relève du régime prudentiel européen Solvabilité 2 (depuis le 1^{er} janvier 2016). À ce titre, ces 475 organismes remettent des états prudentiels Solvabilité 2 sur base sociale (« solo »), harmonisés au niveau européen, permettant des comparaisons au niveau de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen.

12. Importance relative des organismes d'assurance selon leur régime réglementaire



Source : ACPR

⁴ Les 3 fonds de retraite professionnelle supplémentaire étant exemptés de remise jusqu'à fin 2018 inclus.

Parallèlement, l'entrée en application de Solvabilité 2 a également imposé la remise d'états sur base consolidée pour les groupes d'assurance prudentiels. Le délai de 2 ans accordé aux groupes mutualistes pour se constituer en groupes prudentiels⁵ est désormais échu et on dénombre 57 groupes français d'assurance fin 2018.

Enfin, les 137 organismes toujours soumis à Solvabilité 1 continuent, quant à eux, à remettre des états annuels dédiés.

L'ensemble des données collectées par l'ACPR est exploité dans le présent rapport.

Le total de bilan du secteur assurance diminue légèrement en 2018.

Après plusieurs exercices de croissance soutenue (plus de 3 % de croissance annuelle sur les trois derniers exercices), la taille du secteur de l'assurance français, en termes de total de bilan agrégé, enregistre un léger recul (-1,3 %) pour la première fois depuis 2010. Ce recul, qui s'explique par la baisse des marchés financiers fin 2018, est tempéré par l'augmentation concomitante des volumes de l'activité d'assurance.

13. Bilan prudentiel agrégé du secteur de l'assurance

En milliards d'euros	2018
Placements hors contrats en UC	2 176
Placements des contrats en UC	349
Trésorerie et dépôts	65
Autres actifs	197
Total actifs	2 787
Actif net	324
Provisions hors contrats en UC	1 844
Provisions des contrats en UC	340
Autres passifs	279
Total passifs et actif net	2 787

Source : ACPR

⁵en application de l'ordonnance du 2 avril 2015.

En valeur nette comptable, la taille du secteur de l'assurance continue de croître (+1,7 %) pour s'établir à 2 618 milliards d'euros en 2018.

14. Bilan comptable agrégé du secteur de l'assurance

En milliards d'euros	2017	2018
Part des réassureurs dans les provisions techniques	130	132
Placements hors contrats en UC	1 931	1 976
Placements des contrats en UC	362	347
Autres actifs	152	163
Total actifs	2 574	2 618
Fonds propres	179	186
Provisions techniques hors contrats en UC	1 766	1 797
Provisions techniques des contrats en UC	364	350
Autres passifs	265	284
Total passifs	2 574	2 618
Bilan en valeur de marché	2 824	2 787

Source : ACPR

Les différents acteurs du marché sont de tailles très diverses, le marché français de l'assurance vie étant plus concentré que celui de l'assurance non vie : ainsi les 20 premiers organismes vie et mixtes détiennent un peu plus de 80 % des actifs de cette sous-population tandis que pour les organismes opérant uniquement en non vie, les 20 premiers organismes représentent environ 68 % du total de bilan agrégé de cette catégorie d'organismes. Ces proportions sont stables par rapport à 2017.

Les engagements d'assurance vie envers les assurés diminuent légèrement.

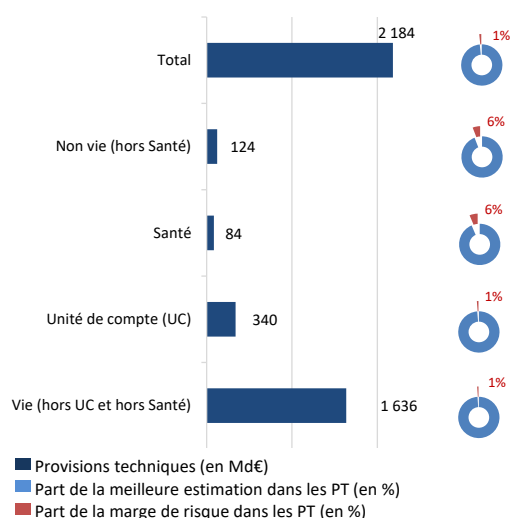
À fin 2018, l'ensemble des provisions techniques, constituées par les assureurs français pour matérialiser leurs engagements envers leurs assurés, s'élèvent à 2 184 milliards d'euros, en léger recul (-1,9 %) par rapport à fin 2017 après plusieurs exercices consécutifs de hausse. En effet, malgré une collecte d'épargne fortement positive sur les supports en unités de compte en 2018, la valeur de marché des engagements des assureurs relatifs à ces supports a diminué par rapport à

2017, suite aux mouvements baissiers des marchés financiers en fin d'année 2018.

Les provisions techniques associées aux supports en unités de compte (UC) s'établissent ainsi à 340 milliards d'euros à fin 2018⁶, soit environ 15,6 % de l'ensemble des provisions techniques d'assurance vie (hors santé similaire à la vie).

Les provisions techniques d'assurance vie pèsent plus de 90 % de l'ensemble des provisions techniques. En 2018, hors santé similaire à la vie, mais y compris UC, elles s'établissent à 1 976 milliards d'euros, en baisse de 2,3 %.

15. Provisions techniques Solvabilité 2 par type d'activité à fin 2018



Source : ACPR

Les provisions techniques non vie et santé matérialisant des engagements de moindre ampleur et d'une durée inférieure, ne représentent qu'un peu moins de 10 % de l'ensemble des provisions techniques. En 2018, elles s'établissent à 208 milliards d'euros, un montant proche du niveau de 2017.

La composition des placements des assureurs a peu évolué en 2018.

Malgré un environnement de taux bas qui se prolonge depuis plusieurs exercices, la structure des placements des assureurs reste stable.

Fin 2018, les placements d'assurance s'établissaient à 2 470 milliards d'euros (après 2 502 milliards en 2017), soit 89 % du total de bilan des assureurs, et étaient composés à 57 % d'obligations, dont plus de la moitié investies en obligations souveraines (29 % du total des placements).

⁶ Après 350 milliards d'euros en 2017

Le volume d'activité global reparti à la hausse en 2018, entraînant une amélioration notable du résultat technique.

À fin 2018, le chiffre d'affaires global (primes acquises brutes) du secteur de l'assurance s'établit à 302 milliards d'euros, en hausse de plus de 3 % par rapport à 2017. L'augmentation du volume d'activité en affaires directes (c'est-à-dire hors prise en compte de la réassurance) est moins forte, passant de 242,2 milliards d'euros à 246,7 à fin 2018 (+1,6 %), et demeure du même ordre de grandeur que l'exercice précédent (+1,5 % entre 2017 et 2016).

Conjuguée à une diminution notable de la charge de sinistres et de dotations aux provisions, l'augmentation du volume d'activité global conduit à une nette amélioration du résultat technique global du secteur à 15,3 milliards d'euros en 2018 après 13,3 milliards en 2017.

Au total, le résultat net et la rentabilité du secteur s'améliorent en 2018, s'établissant respectivement à 14,5 milliards d'euros et 7,8 % pour la rentabilité des capitaux propres (*return on equity*, RoE).

16. Compte de résultat simplifié par activité en 2018

En milliards d'euros	activité		Total
	Vie	Non vie	
Primes acquises	163,7	138,5	302,2
- dont primes cédées	9,7	25,6	35,3
Charges des sinistres et dotations aux provisions (-)	117,5	103,5	221,0
- dont dotations aux provisions	-16,5	1,0	-15,5
- dont charges et provisions cédées	8,0	17,4	25,5
Participation aux résultats	35,9	0,8	36,7
Produits financiers nets	15,2	5,8	21,0
- dont ajustement ACAV net	-30,3		-30,3
Frais d'acquisition et d'administration (-)	16,4	29,6	45,9
Solde de réassurance calculé	-0,7	-3,6	-4,3
Résultat technique	8,5	6,8	15,3
Produits financiers nets du résultat non technique			4,7
Autres éléments non techniques			-5,5
Résultat net			14,5
Rentabilité (résultat net / fonds propres)			7,8%

Source : ACPR

L'augmentation du volume global d'activité en 2018 est générée par une croissance du

volume des primes à la fois en assurance vie et non vie.

Si la croissance de l'activité non vie est plus mesurée (+3 % en 2018) que celle observée en 2017 (+5 % par rapport à une année 2016 peu dynamique), le résultat technique en non vie progresse de façon plus dynamique et s'établit à 6,8 milliards d'euros (après 5,8 milliards d'euros en 2017).

Après une collecte 2017 atypique de par son faible niveau, l'activité vie retrouve quant à elle sa tendance à la hausse, avec une croissance du volume des primes collectées de +3 % (après -6 % en 2017). En conséquence, après une année de quasi-stagnation, le résultat technique vie connaît une croissance notable, soutenue par une diminution des rachats, et s'établit à 8,5 milliards d'euros en 2018. La conjonction de l'augmentation du volume d'activité et de la diminution des rachats compense ainsi l'impact de la mauvaise performance des marchés financiers (cf. supra).

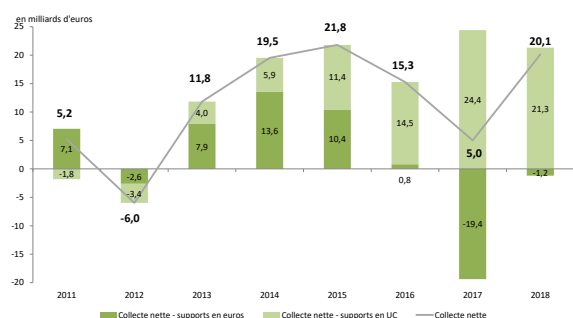
La collecte d'assurance vie sur les supports rachetables retrouve son niveau de 2015.

Sur le sous-ensemble des assureurs assujettis à la collecte prudentielle des flux d'assurance vie sur les contrats rachetables, la collecte nette en assurance vie s'est fortement redressée en 2018 pour atteindre 20,1 milliards d'euros, un niveau comparable à celui des années 2014-2015. Les primes brutes 2018 atteignent un niveau inégalé depuis 2011 (123,5 milliards d'euros) tandis que les rachats qui s'étaient intensifiés en 2017, en particulier sur les supports en euros, reviennent à un niveau relativement proche de celui des années précédentes.

L'analyse de la collecte par supports d'investissement révèle néanmoins des évolutions contrastées. La collecte nette sur les supports en UC s'inscrit en légère baisse (21,3 milliards d'euros) par rapport à 2017 (24,4 milliards d'euros), à un niveau toutefois

bien supérieur à ceux atteints pendant la période 2011-2016. Cette légère contraction est la conséquence d'un deuxième semestre beaucoup moins favorable, caractérisé par une collecte brute plus faible et des arbitrages de nouveau orientés vers les supports en euros. On observe une décollecte nette sur les fonds euros en 2018 (-1,2 milliards d'euros), pour la deuxième année consécutive après le très fort recul de 2017 (-19,4 milliards d'euros), principalement en raison du retour des rachats à leur niveau précédent.

17. Collecte nette de l'assurance vie sur les supports en euros et en UC



Source : ACPR, Collecte prudentielle sur les flux d'assurance vie

L'activité non vie confirme son dynamisme malgré une sinistralité qui reste élevée.

Malgré un impact des catastrophes naturelles moindre qu'en 2017, la sinistralité observée sur les branches d'activité non vie demeure élevée en 2018 sous l'effet de l'augmentation des sinistres payés, notamment sur la branche de dommages corporels, et de la diminution des sinistres pris en charge par les réassureurs, après une année 2017 de forte hausse notamment sur la branche « catastrophes naturelles ».

Les primes collectées en assurance non vie sont essentiellement acquises en affaires directes en France (105,7 milliards sur 138,5), mais également à l'étranger via la Libre Prestation de Service (LPS) et les succursales (Libre Établissement ou LE) en application du

passport européen ; le complément constitue les acceptations en réassurance.

La moitié des primes acquises en affaires directes provient de la branche dommages corporels, suivie de la branche automobile pour 20,7 % et de celle des dommages aux biens pour 16,7 %.

18. Chiffre d'affaires de l'activité non vie (primes acquises brutes), en milliards d'euros

Primes acquises en assurance non vie en milliards d'euros	Affaires directes	Acceptations en réassurance	Primes collectées à l'étranger (en LPS/LE)
	en Md€	en %	
	138,5	105,7	22,3
Dommages corporels	53,1	50,3%	
Automobile	21,9	20,7%	
Dommages aux biens	17,6	16,7%	
Divers	5,3	5,0%	
Responsabilité civile générale	2,8	2,6%	
Construction	2,1	1,9%	
Catastrophes naturelles	1,6	1,5%	
Crédit caution	0,8	0,7%	
Transport	0,6	0,6%	

Source : ACPR

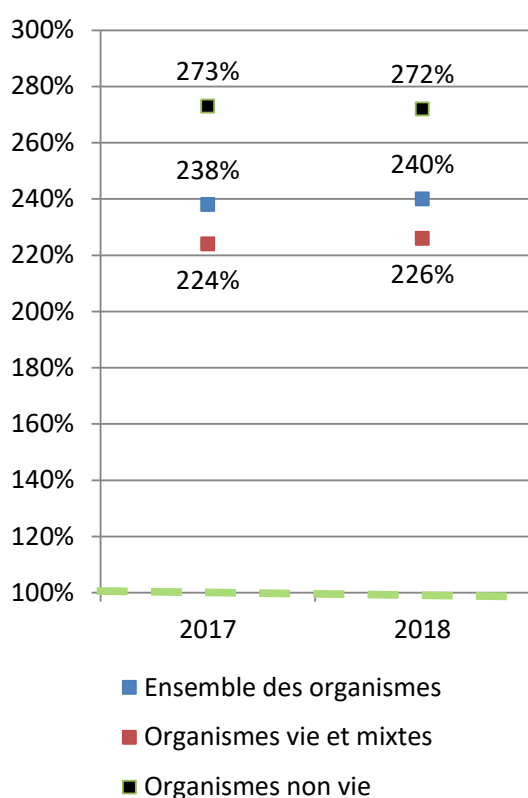
Au sein de la catégorie des dommages corporels, un peu plus de 70 % des primes acquises correspondent à une activité dite de « frais de soin » dont 53 % des contrats sont des contrats collectifs, en croissance de 3 points de pourcentage depuis 2015⁷. Les mutuelles restent les plus actives dans cette catégorie, avec une part de marché de 37 %, en recul néanmoins d'environ 4 points depuis 2015, au profit notamment des sociétés d'assurance vie et mixtes.

⁷ Suite à l'entrée en vigueur de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) au 1^{er} janvier 2016.

La solvabilité globale des assureurs français demeure satisfaisante mais reste sensible à l'environnement de taux bas.

Fin 2018, le taux de couverture du capital de solvabilité requis (ou CSR) global du marché français s'élève à 240 % (+1 pp. par rapport à 2017). Néanmoins, le taux de couverture du CSR des organismes vie et mixtes reste sensible à la baisse des taux d'intérêt qui s'est encore accentuée en 2019.

I9. Taux de couverture du CSR des organismes soumis à Solvabilité 2



Source : ACPR

On observe que les fonds propres de base des assureurs diminuent légèrement, passant de 354 milliards d'euros en 2017 à 351 milliards d'euros. Cette diminution des fonds propres est plus marquée pour les organismes non vie (-1 % en 2018) que pour les organismes vie (-0,5 %).

I10. Fonds propres de base des assureurs soumis à Solvabilité 2

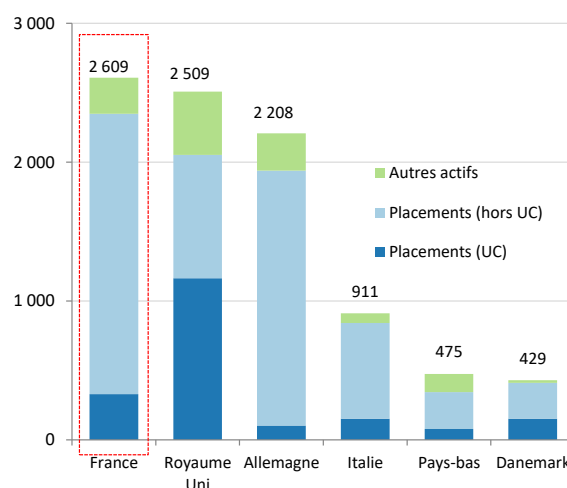
En milliards d'euros	Ensemble	Vie et mixtes	non vie
Total fonds propres de base	351	234	117
dont cat. 1 non restreint	314	203	111
dont cat. 1 restreint	12	10	2
dont cat. 2	23	19	4
dont cat. 3	2	2	0

Source : ACPR

En 2018, le secteur français de l'assurance devient le premier marché européen par la taille.

À fin 2018, le sous-ensemble des organismes soumis au reporting trimestriel Solvabilité 2 (pesant 94 % du marché français en termes de bilan) totalise un montant d'actifs de 2 609 milliards d'euros, devenant ainsi le premier marché de l'EEE par la taille devant le Royaume-Uni (2 509 milliards d'euros) et l'Allemagne (2 208 milliards d'euros).

I11. Actif total des assureurs des principaux pays européens au 31/12/2018, en milliards d'euros

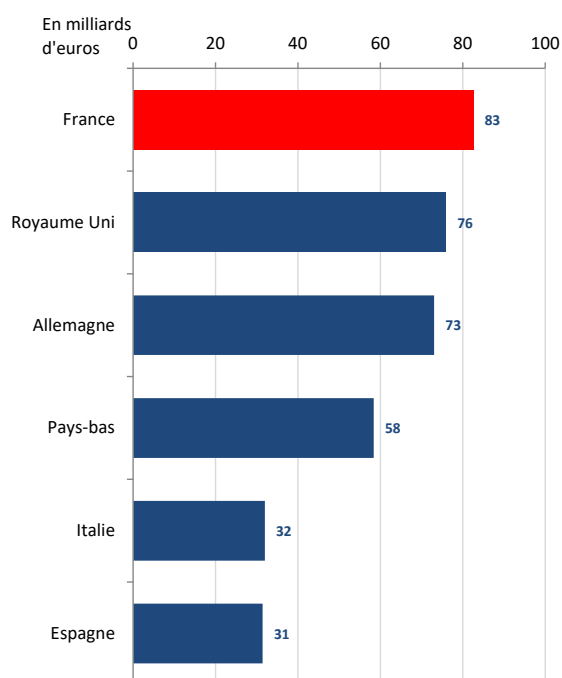


Source : données trimestrielles EIOPA, calculs ACPR

En termes d'activité, en affaires directes, la France reste le premier marché de l'EEE pour les activités non vie, et le deuxième pour les activités vie, derrière le Royaume-Uni.

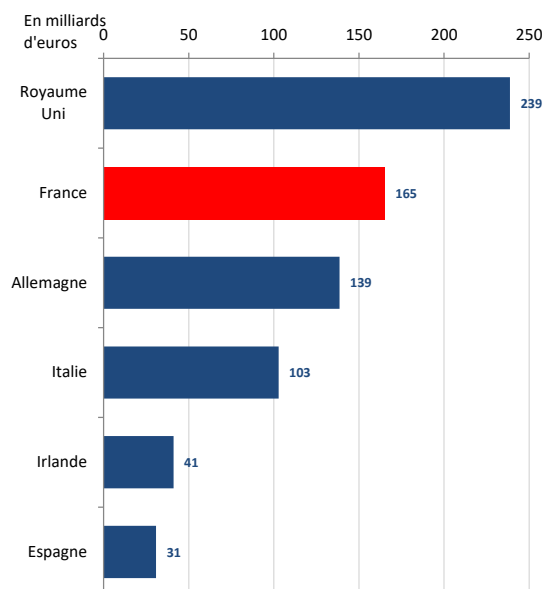
L'Allemagne demeure le premier marché en termes de réassurance.

112. Primes non vie des assureurs des principaux pays européens en 2018



Source : données trimestrielles EIOPA, calculs ACPR

113. Primes vie des assureurs des principaux pays européens en 2018



Source : données trimestrielles EIOPA, calculs ACPR

Ces trois premiers marchés représentent plus des deux tiers de l'ensemble du marché d'assurance de l'EEE, en termes de taille et d'activité vie. Le marché européen est plus diversifié en termes d'activité non vie,

segment sur lequel les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne sont aussi des marchés importants.

114. Bilan Solvabilité 2 agrégé du secteur de l'assurance en Europe au 31/12/2018

Actifs en milliards d'euros	Union européenne
Placements hors contrats en UC	6 943
dont : Parts d'OPC	1 293
dont : Immobilier	126
dont : Actions	243
dont : Titres structurés ou garantis	138
dont : Obligations d'entreprises	2 014
dont : Obligations souveraines	2 161
dont : Autres placements	967
Placements des contrats en UC	2 581
Trésorerie et dépôts	312
Autres actifs	1 216
Total actifs	11 052

Source : données trimestrielles EIOPA, calculs ACPR

Enfin, en termes de solvabilité, le taux de couverture du CSR des organismes agréés en France et soumis au reporting trimestriel s'établit fin 2018 à 237 %, juste en dessous du ratio de solvabilité moyen observé pour l'ensemble des organismes de l'Union européenne (242 %).

Chapitre 3

Chiffres du secteur bancaire

Sommaire des tableaux du secteur bancaire

Tableau 1	Les établissements relevant du périmètre de l'ACPR.....	29
Tableau 2	Nombre de succursales d'établissements de l'EEE ouvertes en France à fin 2018	31
Tableau 3	Nombre de succursales ouvertes dans l'EEE par des établissements agréés en France, à fin 2018	31
Tableau 4	Nombre de déclarations de libre prestation de services (LPS) par des établissements de l'EEE, recensées en France à fin 2018	32
Tableau 5	Nombre de déclarations de LPS dans l'EEE par des établissements agréés en France recensées à fin 2018.....	32
Tableau 6	Populations bancaires européennes supervisées par le Mécanisme de Surveillance Unique (MSU)	33
Tableau 7	Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation.....	35
Tableau 8	Actif : Répartition géographique des contreparties	38
Tableau 9	Passif : Répartition géographique des contreparties	38
Tableau 10	Les actifs au bilan des établissements de crédit.....	39
Tableau 11	Les passifs au bilan des établissements de crédit	40
Tableau 12	Engagements de hors-bilan des établissements de crédit	41
Tableau 13	Les crédits à la clientèle.....	42
Tableau 14	Dépôts couverts par la Garantie des dépôts	43
Tableau 15	Situation agrégée des entreprises d'investissement.....	44
Tableau 16	Hors bilan des entreprises d'investissement.....	45
Tableau 17	PNB rapporté au total de bilan	49
Tableau 18	Part des opérations de marché et de la marge nette d'intérêt sur les prêts et créances dans le PNB.....	51
Tableau 19	Décomposition du coefficient net d'exploitation.....	52
Tableau 20	Compte de résultat agrégé des établissements de crédit	53
Tableau 21	Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement	54
Tableau 22	Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois (en pourcentage).....	55
Tableau 23	Le coût du risque rapporté au résultat brut d'exploitation.....	56
Tableau 24	Indicateurs principaux relatifs au bilan agrégé des établissements de crédit.....	58
Tableau 25	Indicateurs principaux relatifs au résultat agrégé des établissements de crédit	58
Tableau 26	Principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats.....	58
Tableau 27	Taux de prêts non performants et taux de provisionnement par pays en 2018.....	61
Tableau 28	Crédits aux entreprises non financières : taux de prêts non performants et de provisionnement par secteur d'activité	61
Tableau 29	Stock d'actifs liquides	63
Tableau 30	Actifs grevés et non grevés par type d'instruments, en pourcentage du total de bilan	64
Tableau 31	Ratios crédits sur dépôts	65
Tableau 32	Portefeuille de négociation dans le total de bilan	67
Tableau 33	Prêts et avances du portefeuille de négociation par contrepartie.....	69
Tableau 34	Dépôts et titres donnés en pension livrée du portefeuille de négociation par contrepartie.....	70
Tableau 35	Montants de valeur en risque (VaR) et d'actifs détenus à des fins de transaction	70
Tableau 36	Dérivés détenus à des fins de transaction par type de risque.....	71

Tableau 37	Les dérivés sur marchés organisés et de gré à gré	71
Tableau 38	La part des options de gré à gré dans les dérivés (principales catégories)	71
Tableau 39	La part des ventes d'options dans les montants notionnels	71
Tableau 40	Les opérations sur dérivés de crédit, au bilan et en notionnel	72
Tableau 41	Évolution des actifs pondérés par les risques (RWA)	74
Tableau 42	Pondérations moyennes des valeurs exposées au risque des banques françaises au 31/12/2018.....	75
Tableau 43	Ratio de levier agrégé.....	77
Tableau 44	Exigences de fonds propres fixées en 2018 et relatives aux « coussins » pour entités systémiques, en année de pleine application (2019)	78

Sommaire des graphiques du secteur bancaire

Graphique 1	Évolution du nombre d'établissements contrôlés par l'ACPR	30
Graphique 2	Évolution de la répartition des établissements en fonction de la nationalité de leur actionnariat ultime	30
Graphique 3	Cartographie du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU)	34
Graphique 4	Total de bilan agrégé du secteur bancaire français, en milliards d'euros et en pourcentage du PIB, sur la période 1997-2018	35
Graphique 5	Actif des groupes bancaires.....	36
Graphique 6	Passif des groupes bancaires.....	36
Graphique 7	Ventilation par devise des engagements des groupes bancaires.....	37
Graphique 8	Ventilation des actifs sur contreparties étrangères en risque immédiat	37
Graphique 9	Les composantes de l'actif	39
Graphique 10	Les composantes du passif	40
Graphique 11	Évolution du total de bilan des établissements de crédit	41
Graphique 12	Crédits à la clientèle non financière par secteur bénéficiaire	42
Graphique 13	Les dépôts de la clientèle	43
Graphique 14	Volume des paiements trimestriels et nombre de transactions	46
Graphique 15	Volume des paiements par type d'activité.....	46
Graphique 16	Nombre de transactions par type d'activité.....	47
Graphique 17	Volume des paiements de monnaie électronique	47
Graphique 18	Composition du PNB du secteur bancaire français	49
Graphique 19	Coefficient net d'exploitation.....	50
Graphique 20	Résultat net / capitaux propres (Return on Equity = ROE).....	50
Graphique 21	Résultat net / Total de bilan (Return on Assets = ROA).....	50
Graphique 22	Composition du PNB : marge nette d'intérêt et commissions	51
Graphique 23	Dispersion des composantes du PNB	51
Graphique 24	Principaux soldes intermédiaires de gestion.....	52
Graphique 25	Le provisionnement.....	56
Graphique 26	Coefficient net d'exploitation.....	57
Graphique 27	Dispersion du coefficient net d'exploitation	57
Graphique 28	Crédits accordés, nets de provisions, par secteur de contrepartie	59
Graphique 29	Crédits aux ménages et aux entreprises non financières par pays de résidence de la contrepartie en 2018.....	59
Graphique 30	Crédits aux entreprises non financières par secteur d'activité	60
Graphique 31	Taux de prêts non performants et taux de provisionnement sur les ménages et les entreprises non financières.....	60
Graphique 32	Taux de créances douteuses brutes	62
Graphique 33	Taux de provisionnement des créances douteuses brutes	62
Graphique 34	Ratio de couverture des besoins de liquidité	63
Graphique 35	Évolution comparée des crédits et dépôts clientèle, hors retraitement de l'épargne centralisée	66
Graphique 36	Évolution comparée du ratio Crédits/Dépôts avec ou sans prise en compte de la centralisation à la Caisse des dépôts et consignations.....	66
Graphique 37	Portefeuille de négociation actif	67
Graphique 38	Portefeuille de négociation passif	67

Graphique 39	Instruments de capitaux propres détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur.....	68
Graphique 40	Titres de créances détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur	68
Graphique 41	Position courtes du portefeuille de négociation	69
Graphique 42	Fonds propres du secteur bancaire français à fin 2018.....	73
Graphique 43	Fonds propres CET1 des 6 grands groupes bancaires de 2014 à 2018.....	73
Graphique 44	Évolution du Ratio de solvabilité CET1 des 6 grands groupes bancaires de 2014 à 2018.....	73
Graphique 45	Les actifs pondérés par les risques (RWA) à fin 2018.....	74
Graphique 46	Pondération moyenne des valeurs exposées au risque	75
Graphique 47	Pondérations moyennes en méthode standard	75
Graphique 48	Probabilités de défaut (PD) moyennes	76
Graphique 49	Pertes en cas de défaut (Loss given default – LGD) moyennes	76
Graphique 50	Ratio de levier – répartition des expositions (dénominateur) par nature d’opérations en 2018	77
Graphique 51	Distribution du ratio de levier	77
Graphique 52	Scores de systémicité des groupes bancaires français désignés A-EIS.....	78
Graphique 53	Comparaison des coefficients d’exploitation	79
Graphique 54	Évolution des coefficients d’exploitation du secteur bancaire français	79
Graphique 55	Résultat net / capitaux propres (Return on Equity = ROE) des principaux secteurs bancaires européens	80
Graphique 56	Résultat net / Total de bilan (Return on Assets = ROA) des principaux secteurs bancaires européens	80
Graphique 57	Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	81
Graphique 58	Ratios de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) à fin 2018	81
Graphique 59	Taux de prêts non performants sur les ménages	82
Graphique 60	Taux de prêts non performants sur les entreprises non financières (ENF)	82
Graphique 61	Le taux de prêts non performants, toutes contreparties confondues des principaux secteurs bancaires européens.....	83
Graphique 62	Répartition des prêts non performants par type de contrepartie des principaux secteurs bancaires européens.....	83
Graphique 63	Effectif total des établissements de crédit par pays et année	84

1 Le paysage bancaire français en 2018

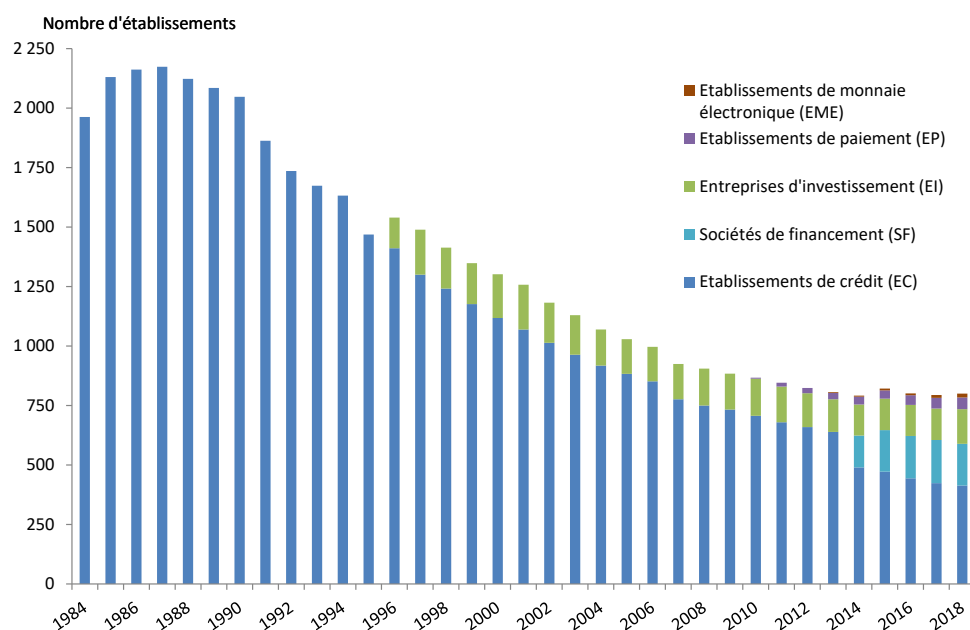
1.1 Les populations du système bancaire français

Tableau 1 Les établissements relevant du périmètre de l'ACPR

	Total 2017	Total 2018	variation 2017/2018
Banques	145	143	-2
Banques mutualistes ou coopératives	82	80	-2
Caisses de crédit municipal	18	18	0
Établissements de crédits spécialisés	76	72	-4
Succursales en France d'établissements dont le siège social est dans un pays tiers	18	19	1
Établissements de crédit agréés à Monaco	19	19	0
Total établissements de crédit (agréés en France et à Monaco)	358	351	-7
Entreprises d'investissement (agréées par l'ACPR)	75	79	4
Sociétés de financement	156	151	-5
dont Sociétés de caution mutuelle	42	33	-9
Double statut : sociétés de financement et entreprises d'investissement	4	4	0
Double statut : sociétés de financement et établissements de paiement	21	20	-1
Total Sociétés de financement	181	175	-6
Établissements de paiement	29	33	4
Prestataires de services d'informations sur les comptes	0	2	2
Établissements de monnaie électronique	8	10	2
Total des établissements bancaires agréés	651	650	-1
Sociétés de tiers financement	1	2	1
Changeurs Manuels	178	177	-1
Total des autres établissements autorisés par l'ACPR	179	179	0
Succursales d'établissements de l'Espace économique européen relevant du libre établissement			
Succursales d'établissements de crédit	66	63	-3
Succursales d'entreprises d'investissement	57	67	10
Succursales d'établissements de paiement et d'établissements de monnaie électronique	20	22	2
Total des succursales relevant du libre établissement	143	152	9

Source : ACPR

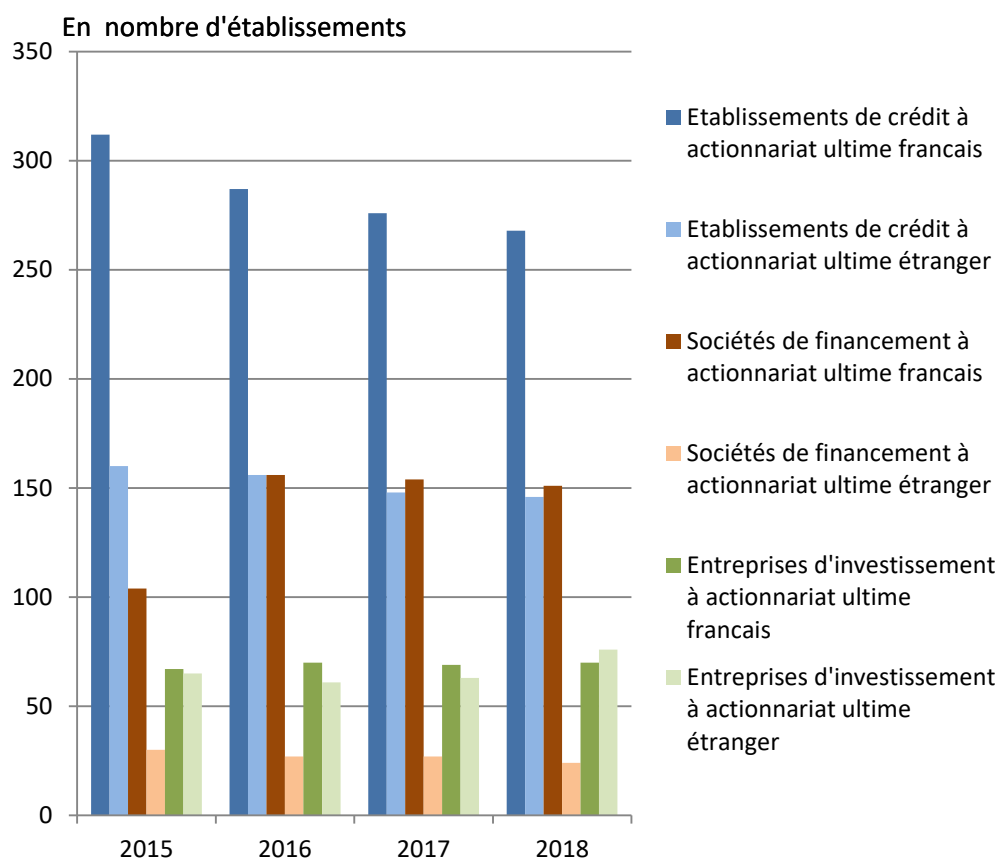
Graphique 1 Évolution du nombre d'établissements contrôlés par l'ACPR



Source : ACPR

Note : en 1996, suite à la loi sur la modernisation des activités financières, l'agrément d'entreprise d'investissement est créé. En 2014, le statut de société de financement a été créé en remplacement de l'ancien statut de société financière.

Graphique 2 Évolution de la répartition des établissements en fonction de la nationalité de leur actionnariat ultime



Note : Le fichier Excel associé au présent rapport donne une décomposition par type d'actionnaires pour les établissements dont l'actionnariat ultime est français et par zone géographique pour ceux dont l'actionnariat ultime est étranger.

Source : ACPR

1.2 L'utilisation du passeport européen

Tableau 2 Nombre de succursales d'établissements de l'EEE ouvertes en France à fin 2018

Pays	EI	EC	EP	EME	Total
Royaume-Uni	52	14	11	5	82
Allemagne	4	17	1	0	22
Luxembourg	2	8	1	1	12
Italie	0	5	0	0	5
Espagne	0	4	1	0	5
Irlande	3	3	0	0	6
Pays-Bas	4	4	0	0	8
Belgique	0	3	1	0	4
Portugal	0	1	1	0	2
Suede	0	2	0	0	2
Autriche	0	2	0	0	2
Pologne	1	0	0	0	1
Norvège	1	0	0	0	1
Total	67	63	16	6	152

EC : établissements de crédits, EI : entreprises d'investissement, EP : établissement de paiement, EME : établissements de monnaie électronique

Source : ACPR

Tableau 3 Nombre de succursales ouvertes dans l'EEE par des établissements agréés en France, à fin 2018

Pays	EC	EI	EP	Total
Italie	19	4	1	24
Royaume-Uni	14	8	0	22
Espagne	20	2	0	22
Allemagne	16	2	0	18
Belgique	13	2	0	15
Pologne	8	0	0	8
Pays-Bas	7	1	0	8
Irlande	6	0	0	6
Portugal	6	0	0	6
Autriche	4	1	0	5
Suède	4	1	0	5
Luxembourg	4	0	0	4
Hongrie	3	0	0	3
Roumanie	3	0	0	3
Finlande	2	0	0	2
République Tchèque	2	0	0	2
Slovaquie	2	0	0	2
Bulgarie	2	0	0	2
Grèce	2	0	0	2
Norvège	1	1	0	2
Chypre	1	0	0	1
Danemark	1	0	0	1
Slovénie	1	0	0	1
Total	141	22	1	164

EC : établissements de crédits, EI : entreprises d'investissement, EP : établissements de paiement

Source : ACPR

Tableau 4 **Nombre de déclarations de libre prestation de services (LPS) par des établissements de l'EEE, recensées en France à fin 2018**

	EC	EME	EP	EI	Total
Total général	583	161	378	2 820	3 942
dont principaux pays					
Royaume-Uni	81	112	267	2 160	2 620
Chypre	5	8	1	205	219
Allemagne	105	5	10	91	212
Pays-Bas	47	1	24	120	192
Luxembourg	71	4	8	57	140
Irlande	33	2	5	53	93
Belgique	32	4	12	20	69
Espagne	21	1	13	28	63
Malte	14	10	9	28	61
Autriche	31		3	18	52

EC : établissements de crédits, EI : entreprises d'investissement, EME : établissements de monnaie électronique

Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

Source : ACPR

Tableau 5 **Nombre de déclarations de LPS dans l'EEE par des établissements agréés en France recensées à fin 2018**

Pays	EC	EME	EP	EI	SF	Total
Total	1 147	118	250	646	56	2 221
dont principaux pays						
Belgique	84	5	15	41	6	157
Royaume-Uni	84	6	15	39	5	149
Allemagne	79	6	16	37	5	143
Italie	83	6	14	34	5	142
Luxembourg	68	5	12	40	5	130
Espagne	64	6	17	34	5	126
Pays-Bas	59	5	13	36	5	118
Portugal	55	5	11	30	5	106
Irlande	45	5	11	26	4	91
Autriche	45	5	11	25	3	89

EC : établissements de crédits, EI : entreprises d'investissement, EME : établissements de monnaie électronique

Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

Source : ACPR

1.3 Les banques françaises au sein du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU)

Tableau 6 Populations bancaires européennes supervisées par le Mécanisme de Surveillance Unique (MSU)

Pays du MSU	Supervision par la BCE		Supervision par les Autorités Nationales Compétentes	Total 2018	variation par rapport à 2017
	Établissements importants (« Significant Institutions » ou SI)		Établissements moins importants (« Less Significant Institutions » ou LSI)		
	SI têtes bancaires	Filiales de SI			
Allemagne	21	50	1 462	1 533	-52
Autriche	6	75	459	540	-25
Italie	12	47	394	453	-24
France	12	211	115	338	-10
Finlande	3	163	88	254	-6
Portugal	3	19	115	137	-2
Espagne	12	41	79	132	-3
Luxembourg	6	31	66	103	-6
Pays-Bas	6	17	52	75	1
Belgique	7	15	26	48	-2
Irlande	6	10	28	44	-1
Malte	3	3	18	24	0
Slovaquie	3	8	11	22	8
Grèce	4	0	15	19	-2
Lettonie	2	0	15	17	-2
Chypre	3	4	9	16	-1
Estonie	3	0	12	15	0
Slovénie	3	6	6	15	6
Lituanie	2	0	10	12	0
Total MSU	117	700	2 980	3 797	-121

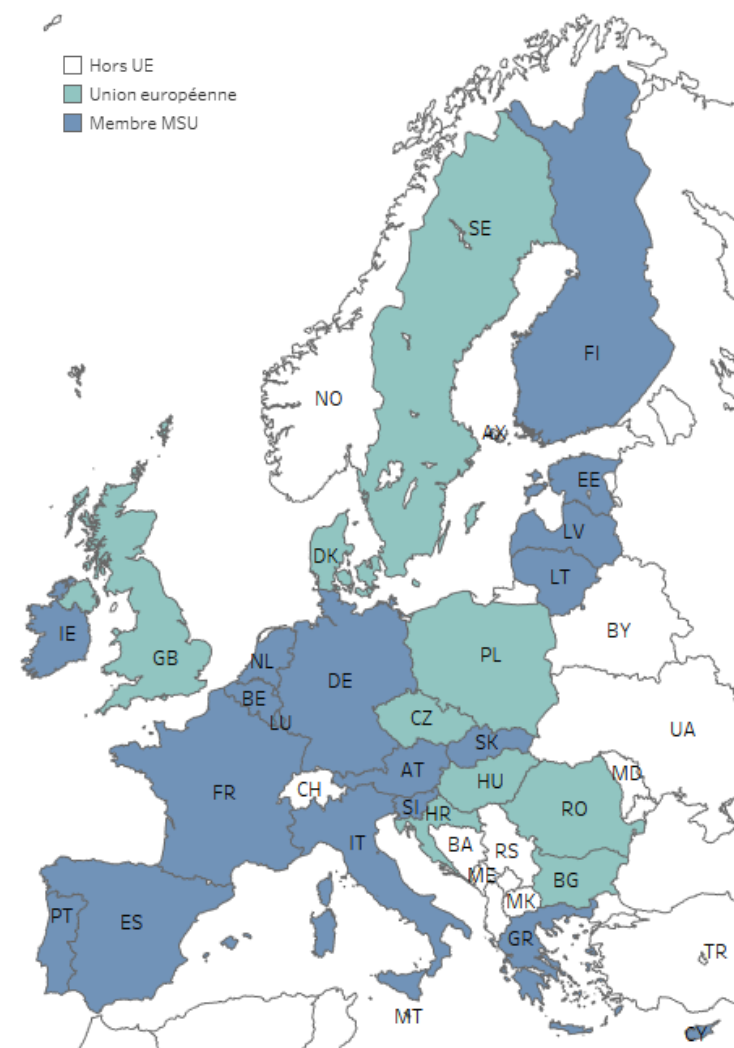
Source : BCE, ACPR

Note : Le périmètre du système bancaire français et le périmètre des établissements français supervisés par le MSU ne sont pas les mêmes. Ainsi, au niveau géographique, les établissements de crédit localisés dans les collectivités d'outre-mer ou à Monaco ne font pas partie du périmètre MSU.

Filiales des établissements SI implantées en France	
Filiales de SI françaises	200
Filiales de SI établis hors de la France	11

Source : BCE, ACPR

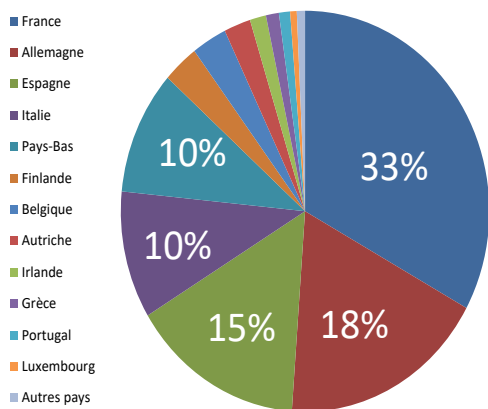
Graphique 3



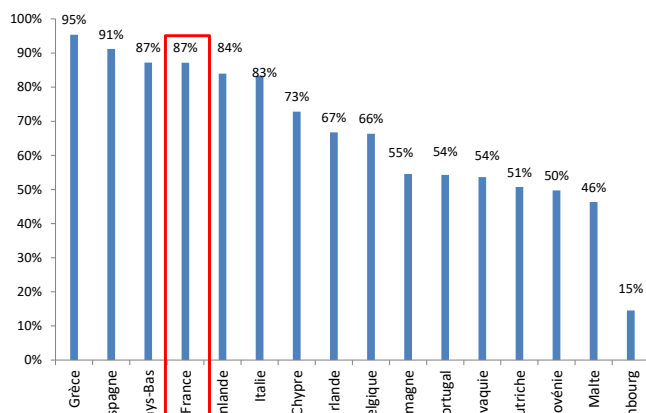
Source : BCE

Importance des SI au sein du MSU en pourcentage du total de bilan

Part de chaque pays dans l'ensemble des SI



Part des SI dans le système bancaire de chaque pays



Notes : Pour tous les pays, le calcul est limité aux établissements de crédit au sens de la définition de la réglementation européenne. Dès lors qu'un pays dispose de moins de trois établissements significatifs, les chiffres ne sont pas publiés afin de conserver le secret statistique.

2 Le poids du secteur bancaire français

2.1 Le secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation

Tableau 7 Bilan du secteur bancaire français au plus haut niveau de consolidation

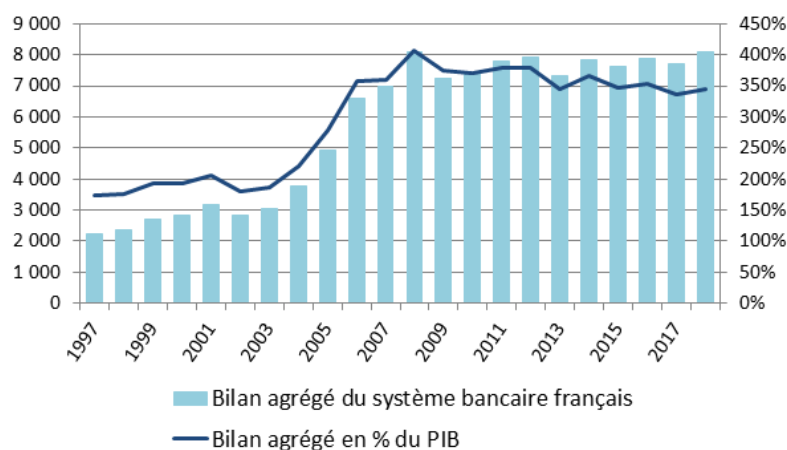
En milliards d'euros	2017				2018			
	6 grands groupes	Autres groupes	Autres établissements	Total	6 grands groupes	Autres groupes	Autres établissements	Total
Actif	6 366	580	798	7 744	6 625	599	872	8 096
Actifs financiers au coût amorti (IFRS9) / Prêts et créances et Placements détenus jusqu'à l'échéance (IAS39)	3 610	357		3 967	3 920	393		4 314
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	1 186	71		1 257	1 316	61		1 377
Actifs financiers à la juste valeur hors négociation	476	44		519	335	42		377
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	554	40	nd.	594	521	43	nd.	563
Comptabilité de couverture (y.c. dérivés)	77	14		92	68	10		78
Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées	56	7		63	52	9		61
Actifs corporels et incorporels	113	3		116	117	3		120
Actifs d'impôt	26	1		27	27	1		29
Autres actifs	269	43		311	269	36		305
Passif	6 366	580	798	7 744	6 625	599	872	8 096
Passifs financiers évalués au coût amorti	4 336	386		4 722	4 487	390		4 877
Passifs financiers détenus à des fins de négociation	1 033	79		1 113	1 153	68		1 221
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	223	10		234	193	25		218
Comptabilité de couverture (y.c. dérivés)	75	38	nd.	113	67	28	nd.	95
Provisions	33	4		37	32	1		33
Autres passifs	256	14		271	275	32		307
Capital, réserves et bénéfices non distribués	356	50		406	373	54		426
Autres éléments du résultat global cumulés	11	-3		8	3	-2		1
Intérêts minoritaires	20	1		21	19	1		20
Divers instruments de capitaux propres (y.c. AT1)	23	0		23	23	1		24

Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire.

Les autres établissements sont sur base sociale.

Graphique 4 Total de bilan agrégé du secteur bancaire français, en milliards d'euros et en pourcentage du PIB, sur la période 1997-2018



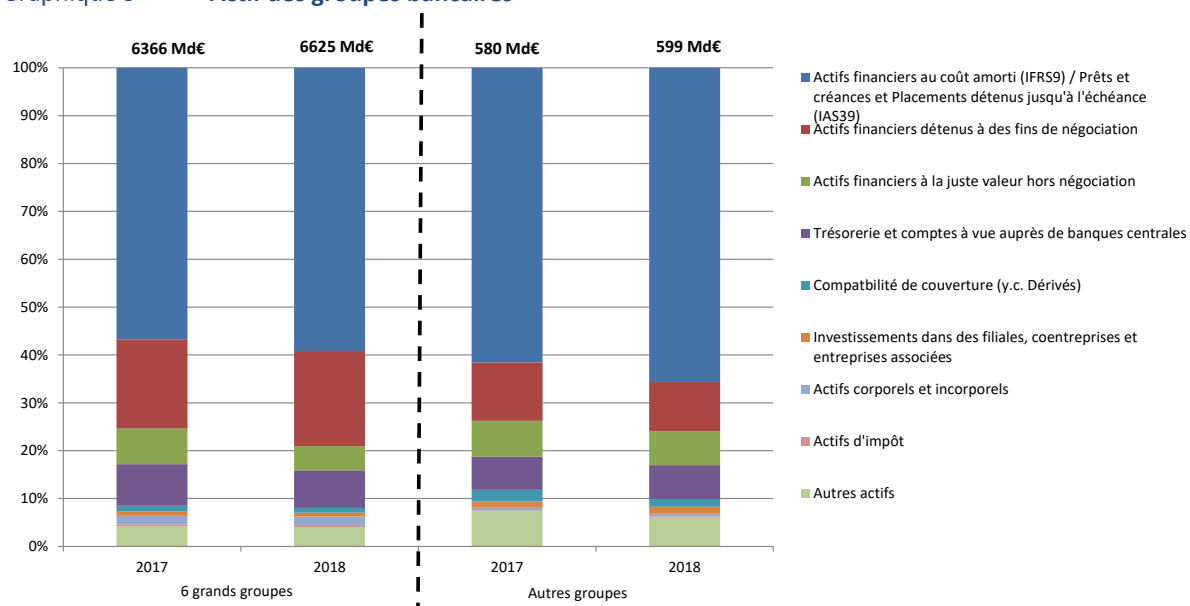
Population : Ensemble du secteur bancaire.

Source : ACPR

2.2 Bilan des groupes bancaires français

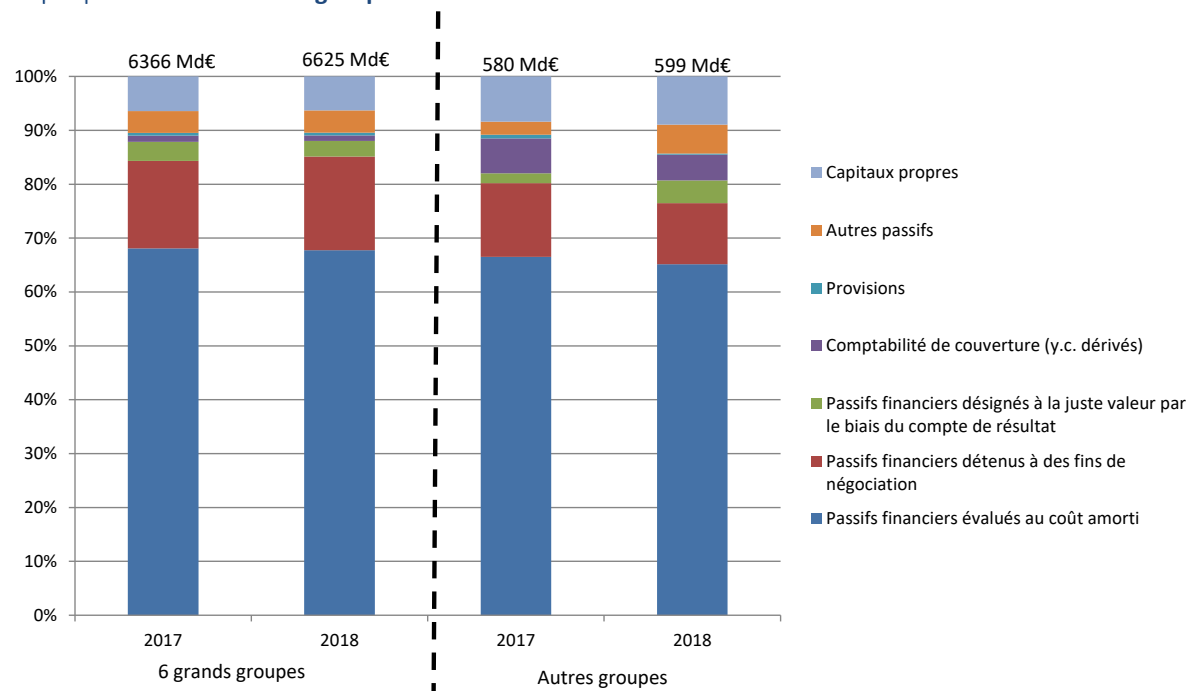
2.2.1 Bilans consolidés groupés par taille

Graphique 5 Actif des groupes bancaires



Source : ACPR

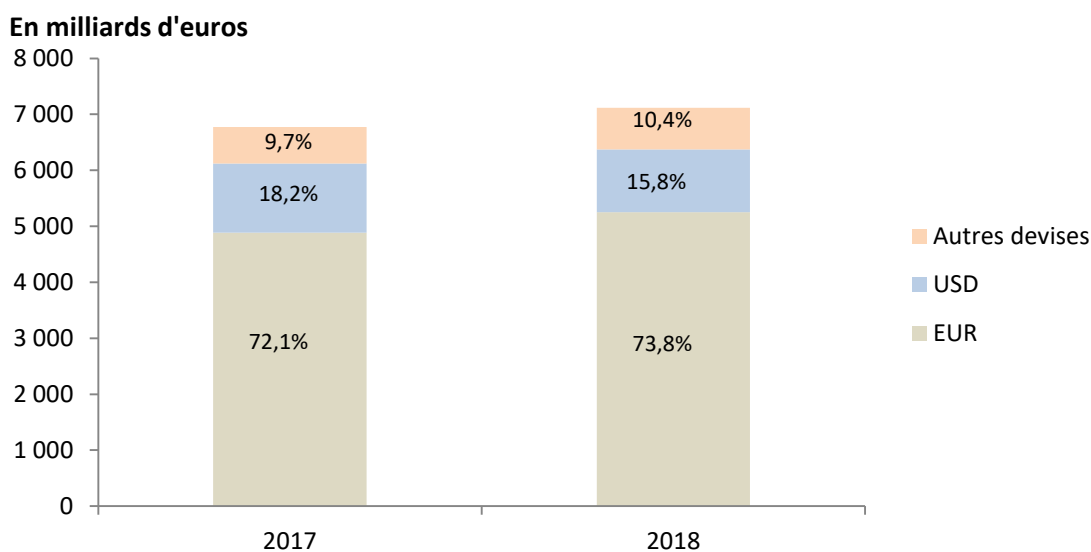
Graphique 6 Passif des groupes bancaires



Source : ACPR

2.2.2 L'activité internationale

Graphique 7 Ventilation par devise des engagements des groupes bancaires

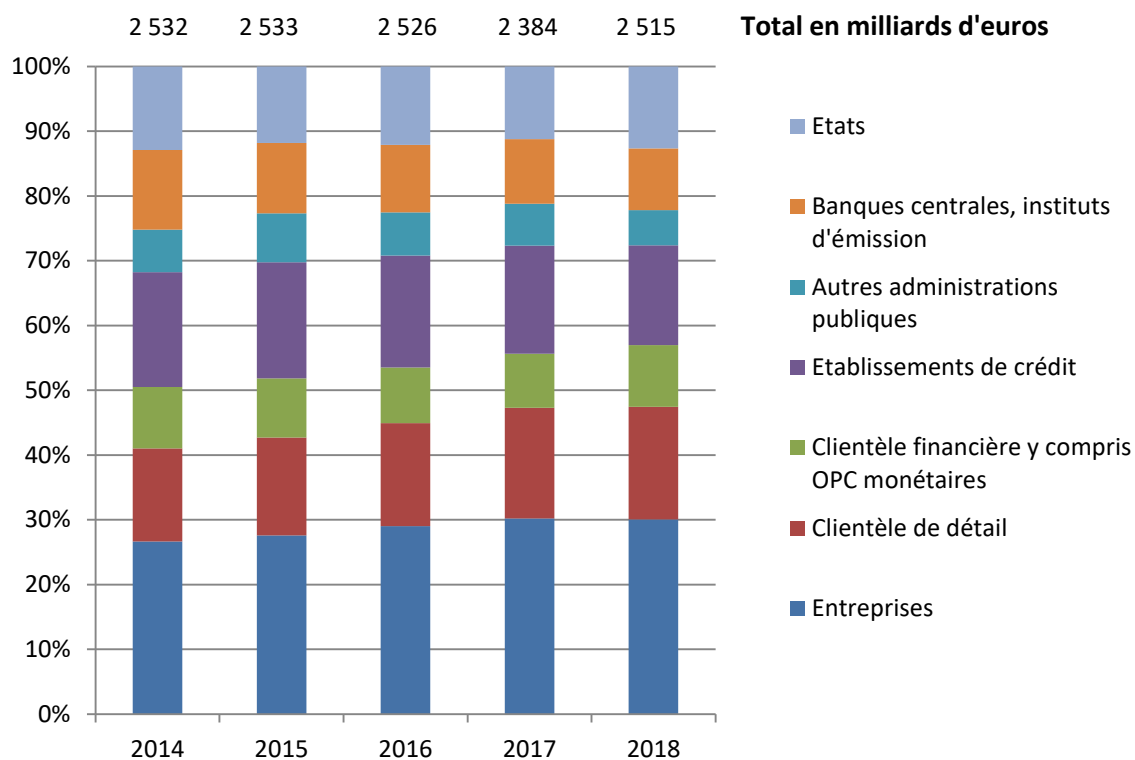


Source : ACPR

Population : Groupes ayant une activité significative avec l'étranger

Note : les engagements comprennent les actifs et les engagements de hors bilan

Graphique 8 Ventilation des actifs sur contreparties étrangères en risque immédiat



Source : ACPR

Population : Groupes ayant une activité significative avec l'étranger

Tableau 8 Actif : Répartition géographique des contreparties

En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Total		
	Contreparties		% des contreparties hors France	Contreparties		% des contreparties hors France	Contreparties		% des contreparties hors France
	en France	hors France		en France	hors France		en France	hors France	
Dérivés	111	437	80%	11	37	76%	123	474	79%
Instruments de capitaux propres	34	108	76%	1	1	53%	35	109	76%
Prêts et avances bruts	2 967	1 921	39%	197	130	40%	3 164	2 052	39%
Titres de créance	218	444	67%	11	79	88%	230	524	70%
Total Actif	3 331	2 910	47%	221	248	53%	3 552	3 158	47%

Source : ACPR

Tableau 9 Passif : Répartition géographique des contreparties

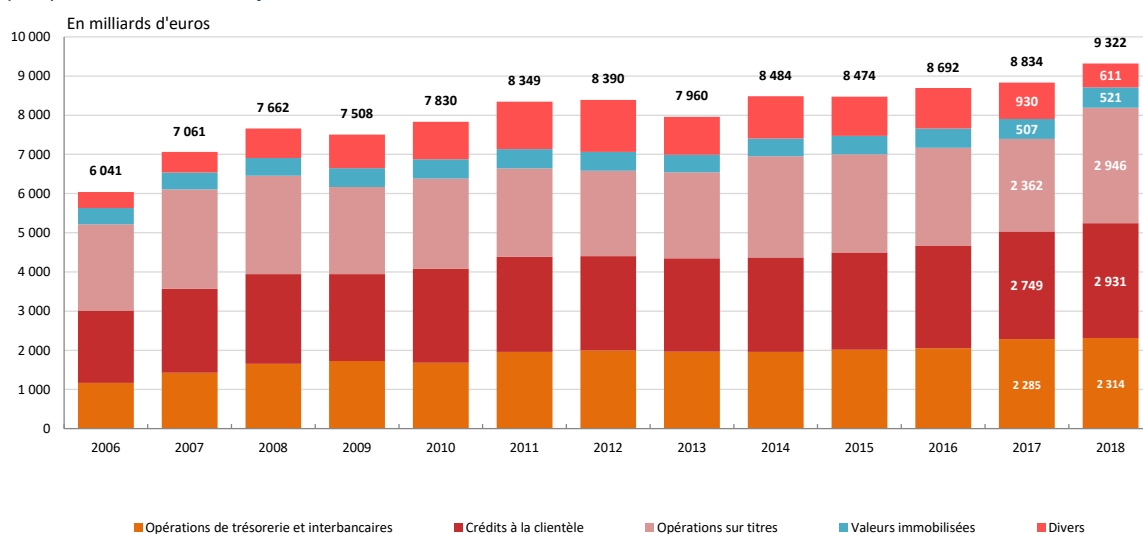
En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Total		
	Contreparties		% des contreparties hors France	Contreparties		% des contreparties hors France	Contreparties		% des contreparties hors France
	en France	hors France		en France	hors France		en France	hors France	
Dérivés	107	440	80%	12	59	83%	119	499	81%
Positions courtes	40	91	70%	8	15	65%	48	106	69%
Dépôts	2 307	1 732	43%	83	81	49%	2 390	1 813	43%
Total Passif	2 453	2 263	48%	104	155	60%	2 557	2 418	49%

Source : ACPR

2.3 Bilan simplifié du secteur bancaire français sur base sociale

2.3.1 Avoirs et engagements des établissements de crédit

Graphique 9 Les composantes de l'actif



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Note : Les variations annuelles des composantes de l'actif ne correspondent pas forcément à des phénomènes économiques. D'autres facteurs peuvent intervenir : opérations intragroupe reflétant des changements organisationnels de grands groupes bancaires, éventuels changements de méthodes comptables induits par la convergence des normes comptables françaises vers les normes IFRS...

Tableau 10 Les actifs au bilan des établissements de crédit

En milliards d'euros	2016	2017	2018
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 052,9	2 284,6	2 313,8
Caisse, banques centrales & offices des chèques postaux	387,8	480,1	490,5
Comptes ordinaires	122,6	58,3	55,6
Comptes et prêts	1 252,1	1 352,7	1 403,6
Valeurs reçues en pension	20,5	29,1	1,0
Autres prêts	269,9	364,5	363,0
Crédits à la clientèle	2 620,3	2 749,3	2 930,7
Crédits à la clientèle non financière	2 336,6	2 454,3	2 607,4
Prêts à la clientèle financière	153,7	157,8	185,2
Valeurs reçues en pension	0,1	0,1	0,1
Comptes ordinaires débiteurs	72,4	82,8	84,6
Créances douteuses	45,7	42,8	41,1
Autres crédits	11,7	11,5	12,4
Opérations sur titres	2 493,7	2 362,5	2 946,1
Titres reçus en pension livrée	728,4	717,4	1 220,9
Titres de transaction	709,4	720,4	816,2
Titres de placement	475,0	411,5	376,8
Titres de l'activité de portefeuille	1,6	1,3	1,5
Titres d'investissement	267,0	263,0	306,6
Autres opérations	312,4	248,9	224,1
Valeurs immobilisées	495,8	507,1	520,7
Prêts subordonnés	42,9	40,9	44,3
Part dans les entreprises liées	329,0	334,9	336,9
Immobilisations	25,9	26,4	27,8
Crédit-bail et location simple	96,2	102,4	109,3
Autres valeurs	2,6	2,5	2,4
Divers	1 029,5	930,1	610,4
Total de l'actif	8 692,2	8 833,6	9 321,7

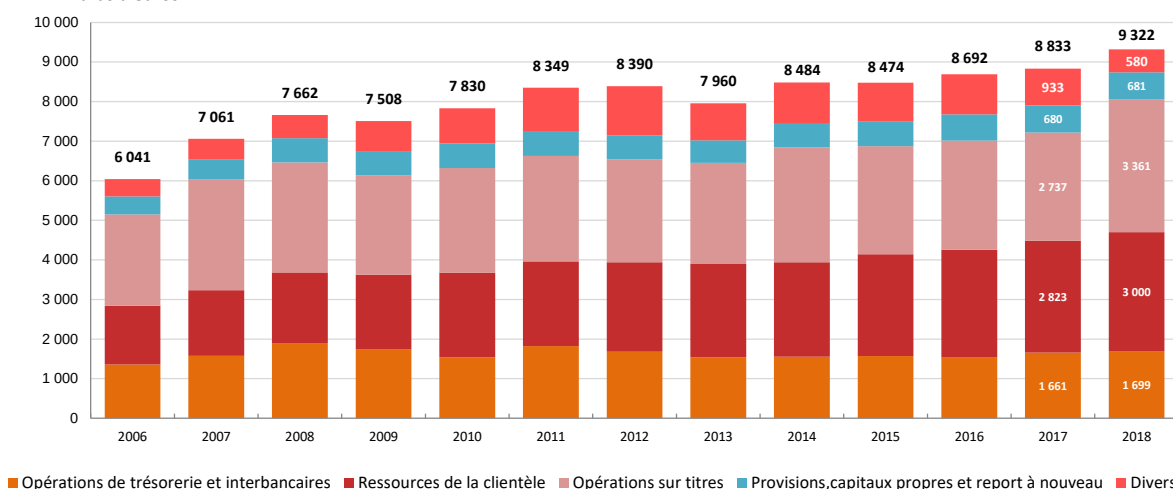
Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Graphique 10 Les composantes du passif

En milliards d'euros



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Tableau 11 Les passifs au bilan des établissements de crédit

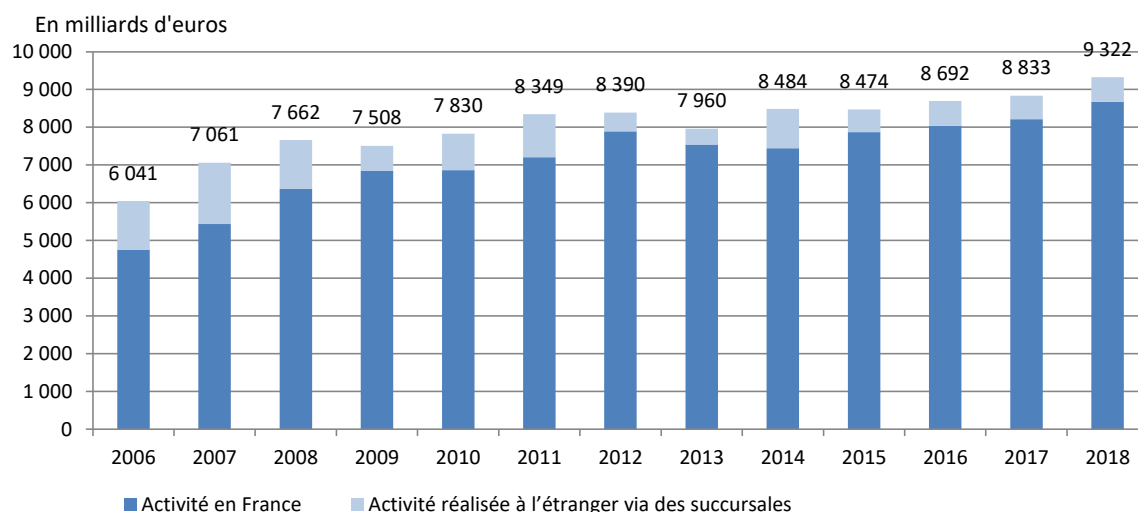
En milliards d'euros	2016	2017	2018
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 530,6	1 661,2	1 699,2
banques centrales et office des chèques postaux	7,8	8,5	7,9
comptes ordinaires créditeurs	111,5	106,9	118,8
comptes et emprunts	1 100,6	1 206,2	1 266,6
valeurs données en pension	33,2	42,7	17,7
autres emprunts	277,5	296,8	288,2
Ressources émanant de la clientèle	2 728,4	2 822,8	3 000,1
emprunts auprès de la clientèle financière	296,2	269,8	291,4
valeurs données en pension	0,3	0,0	0,0
comptes ordinaires créditeurs	1 002,2	1 109,6	1 211,5
comptes d'épargne à régime spécial	950,8	991,0	1 023,0
comptes créditeurs à terme	442,6	413,3	436,7
bons de caisse et bons d'épargne	1,4	1,0	0,6
autres ressources	34,9	38,0	36,9
Opérations sur titres	2 755,3	2 736,5	3 360,8
titres donnés en pension livrée	697,5	734,2	1 199,8
dettes représentées par un titre	1 161,1	1 152,2	1 218,2
dont: titres de créances négociables	534,1	514,0	546,1
dont: obligations	552,9	571,5	584,0
autres opérations	896,6	850,1	942,7
Provisions, capitaux propres	607,4	609,3	607,6
subventions et fonds publics affectés	6,7	6,7	7,0
provisions diverses et dépôts de garantie à caractère	67,8	56,6	58,3
dettes subordonnées	160,2	148,2	146,0
capital, réserves et fonds pour risques bancaires généraux	372,7	397,8	396,3
Report à nouveau (+ / -)	54,4	70,3	73,8
Divers	1 016,6	933,4	580,3
Total du passif	8 692,2	8 833,6	9 321,7

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Graphique 11 Évolution du total de bilan des établissements de crédit



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

L'activité à l'étranger est uniquement celle réalisée par l'intermédiaire des succursales.

Tableau 12 Engagements de hors-bilan des établissements de crédit

En milliards d'euros	2016	2017	2018
Engagements de financement			
En faveur :			
- d'établissements de crédit	150,6	180,1	214,4
- de la clientèle	901,8	935,7	1 046,2
Reçus :			
- d'établissements de crédit	448,8	401,8	449,7
- de la clientèle	53,5	80,5	100,8
Engagements de garantie			
D'ordre :			
- d'établissements de crédit	409,5	476,8	662,1
- de la clientèle	778,9	815,4	844,9
Reçus :			
- d'établissements de crédit	703,7	770,1	957,7
- de la clientèle	782,1	826,1	946,1
Engagements sur titres			
Titres à recevoir	284,2	323,3	432,9
Titres à livrer	277,1	309,6	440,0
Opérations en devises			
Monnaies à recevoir	9 907,6	9 735,5	10 618,9
Monnaies à livrer	9 919,2	9 755,7	10 733,1
Engagements sur instruments financiers à terme			
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	49 314,1	48 841,3	43 383,8
Opérations sur instruments de cours de change	4 572,6	3 824,2	4 432,7
Opérations sur autres instruments	5 436,4	4 968,7	4 217,5

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Tableau 13 Les crédits à la clientèle

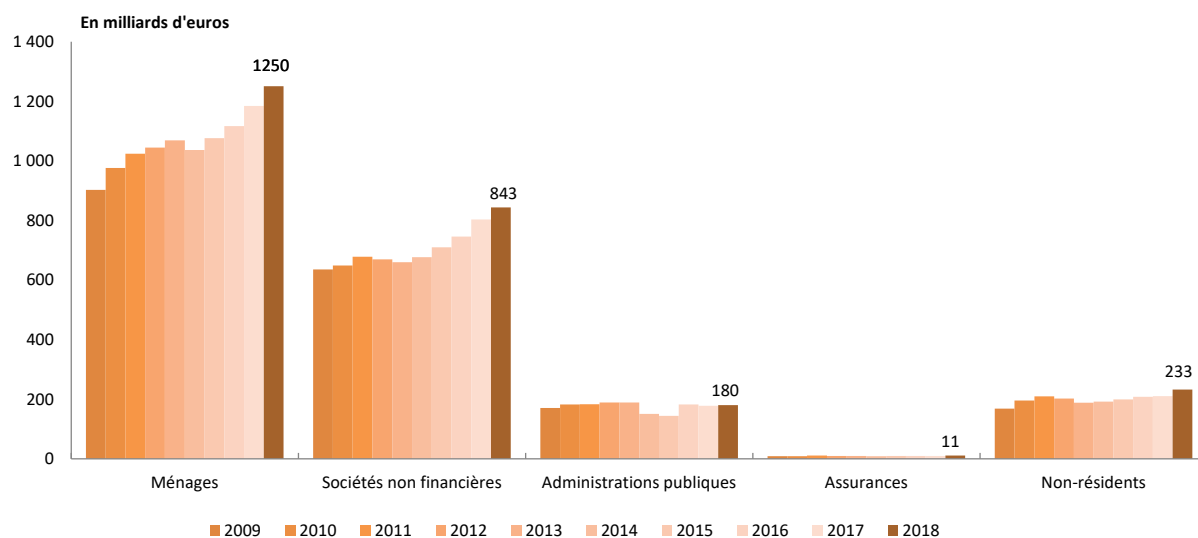
En milliards d'euros	2016	2017	2018
Crédits à la clientèle (ensemble de l'activité)	2 620,3	2 749,3	2 930,7
Crédits à la clientèle (activité en France)	2 338,8	2 455,8	2 596,5
Crédits à la clientèle non financière (activité en France)	2 189,9	2 303,8	2 428,6
Crédits à la clientèle non financière résidente (en France)	1 999,8	2 113,8	2 220,6
Crédits à la clientèle non financière non résidente (en France)	190,1	190,0	208,0
Crédits à la clientèle (activité à l'étranger via les succursales)	281,5	293,6	334,3

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Graphique 12 Crédits à la clientèle non financière par secteur bénéficiaire

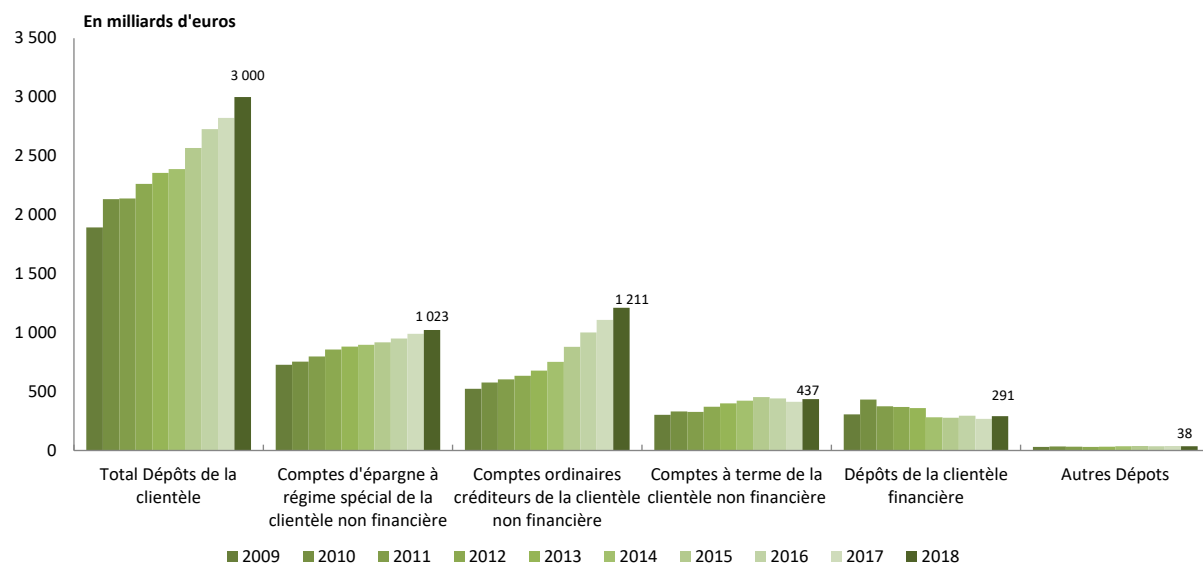


Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Note : les chiffres présentés dans ce tableau sur clés crédits octroyés à la clientèle non financière correspondent aux encours de crédits figurant au bilan des banques non retraités des opérations de titrisation.

Graphique 13 Les dépôts de la clientèle



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

2.3.2 La garantie des dépôts en France

Tableau 14 Dépôts couverts par la Garantie des dépôts

En milliards d'euros et en %	2016	2017	2018
Montant des dépôts couverts	1062	1113	1168
Montant des dépôts éligibles à la couverture (estimation)	1712	1818	1928
Dépôts couverts en proportion des dépôts éligibles (estimation)	62%	61%	61%

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

2.4 L'activité des entreprises d'investissement (EI) sur base sociale

Tableau 15 Situation agrégée des entreprises d'investissement

En milliards d'euros	2016	2017	2018
Actif			
Opérations de trésorerie et interbancaires	57,6	42,0	49,1
Opérations avec la clientèle	2,6	3,9	6,0
Opérations sur titres et opérations diverses	295,0	299,2	324,3
Titres de transaction	124,4	144,9	130,2
Instruments conditionnels achetés	51,7	50,5	62,6
Titres de placement et de l'activité de portefeuille	0,5	0,6	0,6
Titres d'investissement	0,0	0,0	0,0
Titres reçus en pension livrée	12,6	18,2	19,6
Comptes de négociation et de règlement	6,8	5,0	5,1
Débiteurs divers	12,2	12,5	15,3
Comptes de régularisation débiteurs	86,7	67,3	90,8
Créances douteuses et créances rattachées	0,1	0,1	0,2
Valeurs immobilisées	0,5	0,5	0,6
Prêts subordonnés	0,0	0,0	0,0
Parts dans les entreprises liées	0,2	0,2	0,2
Immobilisations nettes	0,3	0,3	0,3
Créances douteuses et créances rattachées	0,0	0,0	0,0
Actionnaires ou associés	0,0	0,0	0,0
Total de l'actif	355,8	345,6	380,0
Passif			
Opérations de trésorerie et interbancaires	41,0	36,7	44,4
Comptes créditeurs de la clientèle	8,9	8,5	6,6
Opérations sur titres et opérations diverses	297,1	291,6	315,3
Opérations de transactions sur titres	68,4	72,2	65,3
Instruments conditionnels vendus	100,2	108,7	114,2
Dettes représentées par un titre	7,1	3,5	8,6
Dont : titres de créances négociables	6,8	3,2	2,5
Obligations	0,1	0,1	0,4
Comptes de négociation et de règlement	5,4	4,2	5,6
Titres donnés en pension livrée	25,4	24,7	23,0
Créditeurs divers	8,4	9,7	11,8
Comptes de régularisation créditeurs	81,9	68,5	86,5
Dettes rattachées	0,3	0,1	0,2
Provisions, capitaux propres	8,0	8,0	12,9
Dettes subordonnées	0,2	0,2	2,7
Provisions	4,7	4,2	5,1
Primes liées au capital et réserves	0,7	1,1	1,2
Capital	2,4	2,5	3,9
Report à nouveau (+/-)	0,6	0,7	0,5
Excédent des produits sur les charges (+/-)	0,2	0,0	0,2
Total du passif	355,8	345,6	380,0

Source : ACPR

Population : Ensemble des entreprises d'investissement

Tableau 16 **Hors bilan des entreprises d'investissement**

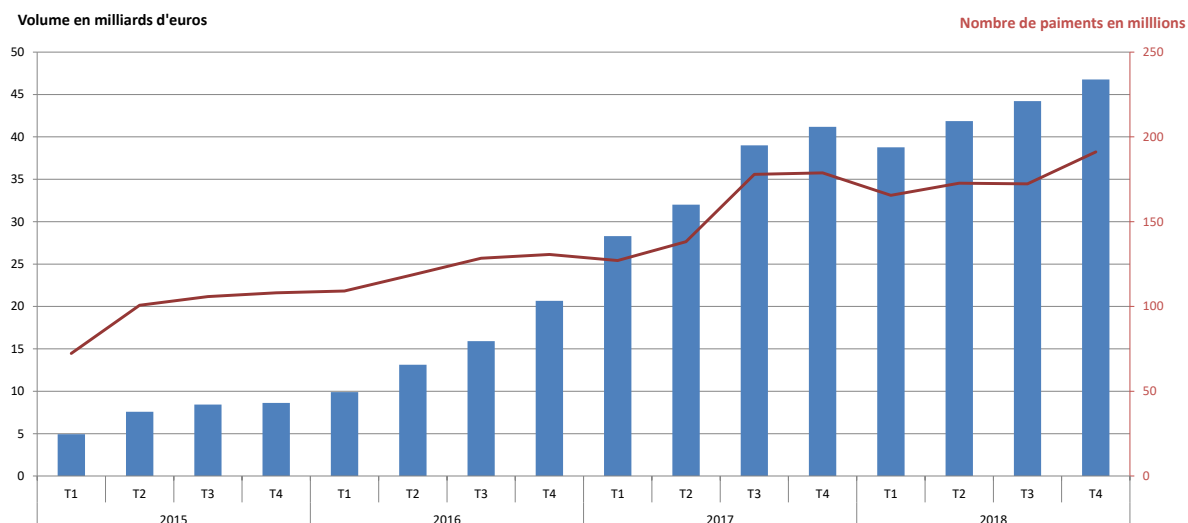
En milliards d'euros	2016	2017	2018
Engagements de financement			
Donnés	1,7	3,7	3,4
Reçus	3,0	4,3	4,3
Engagements de garantie			
D'ordre	0,8	10,8	7,5
Reçus	6,0	7,4	4,3
Engagements sur titre			
Titres à recevoir	6,4	9,9	20,4
Titres à livrer	5,9	6,8	9,4
Opérations en devises			
Monnaies à recevoir	110,9	131,6	183,7
Monnaies à livrer	71,9	74,4	97,8
Engagements sur instruments financiers à terme	3 012,0	3 116,0	4 069,9
Autres engagements de hors bilan	41,5	45,0	49,2

Source : ACPR

Population : Ensemble des entreprises d'investissement

2.5 L'activité des établissements de paiement (EP) et de monnaie électronique (EME)

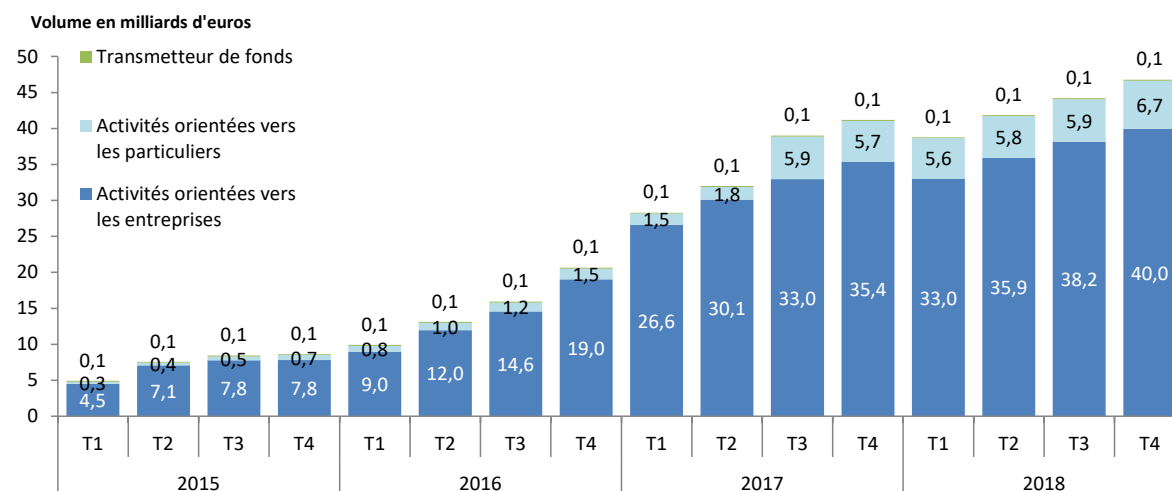
Graphique 14 Volume des paiements trimestriels et nombre de transactions



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de paiement

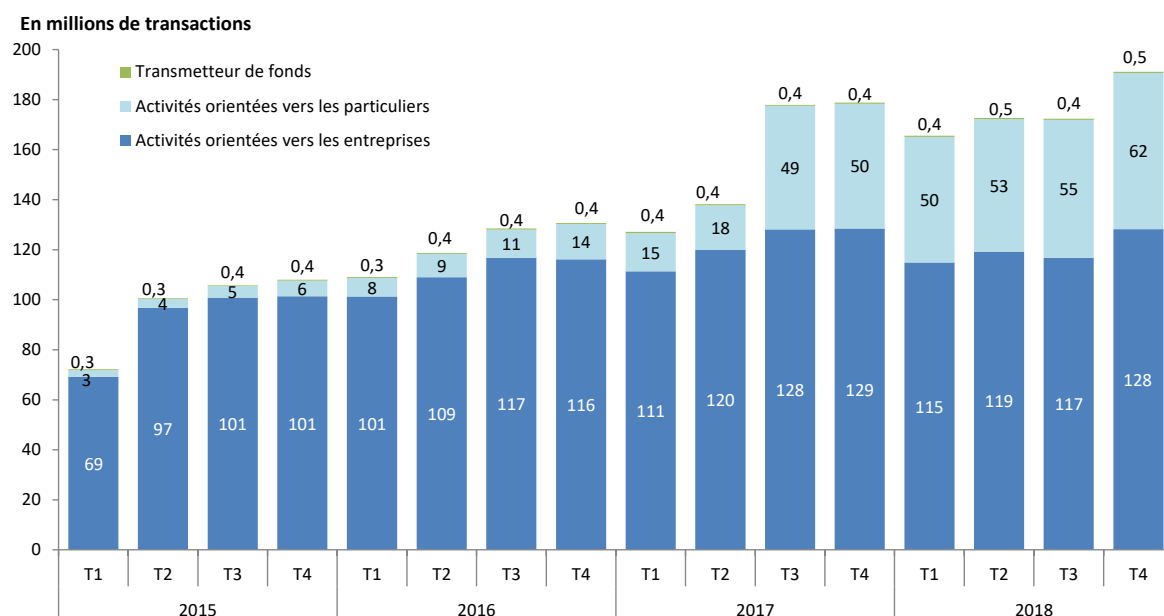
Graphique 15 Volume des paiements par type d'activité



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de paiement

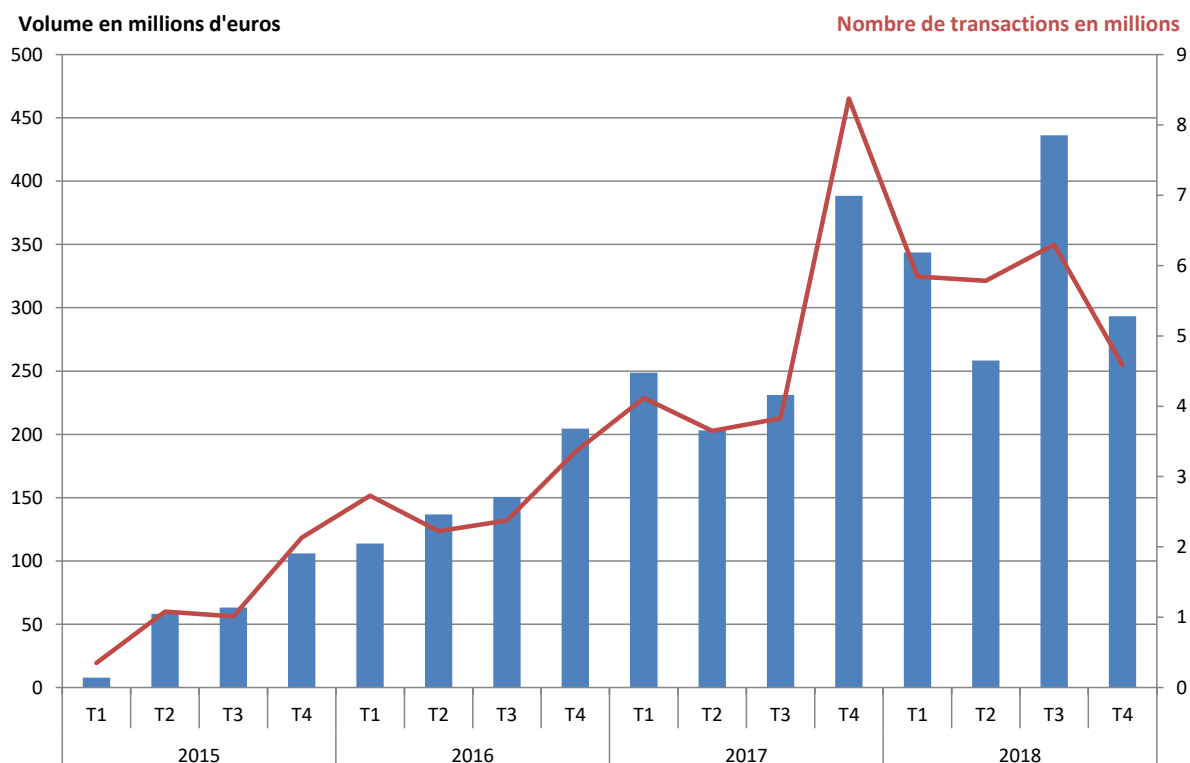
Graphique 16 Nombre de transactions par type d'activité



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de paiement

Graphique 17 Volume des paiements de monnaie électronique



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de monnaie électronique

3 La rentabilité du secteur bancaire

3.1 Le Produit net bancaire (PNB)

Graphique 18 Composition du PNB du secteur bancaire français



Source : ACPR

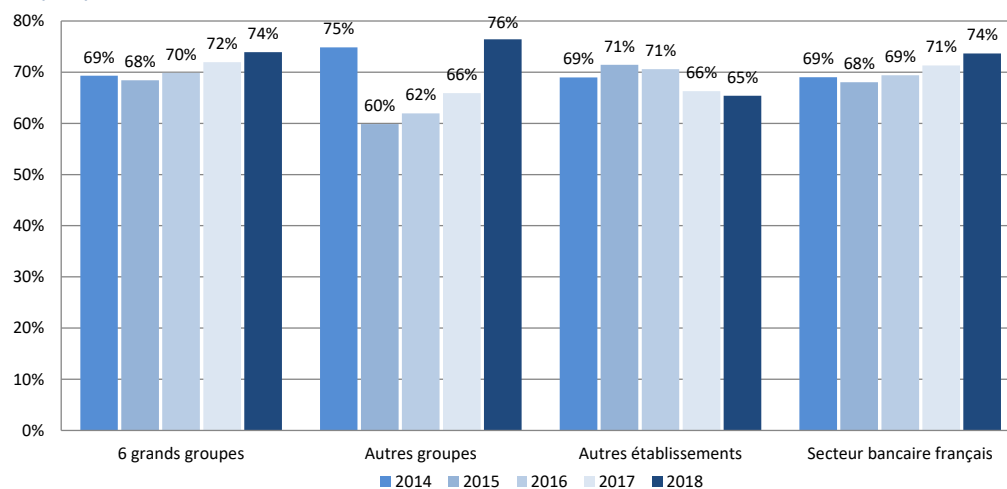
Tableau 17 PNB rapporté au total de bilan

PNB rapporté au total de bilan	2014	2015	2016	2017	2018
6 grands groupes	2,0%	2,2%	2,1%	2,1%	2,1%
Autres groupes	1,0%	1,5%	1,6%	1,6%	1,6%
Autres établissements	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%	0,9%

Source : ACPR

3.1.1 La rentabilité d'exploitation

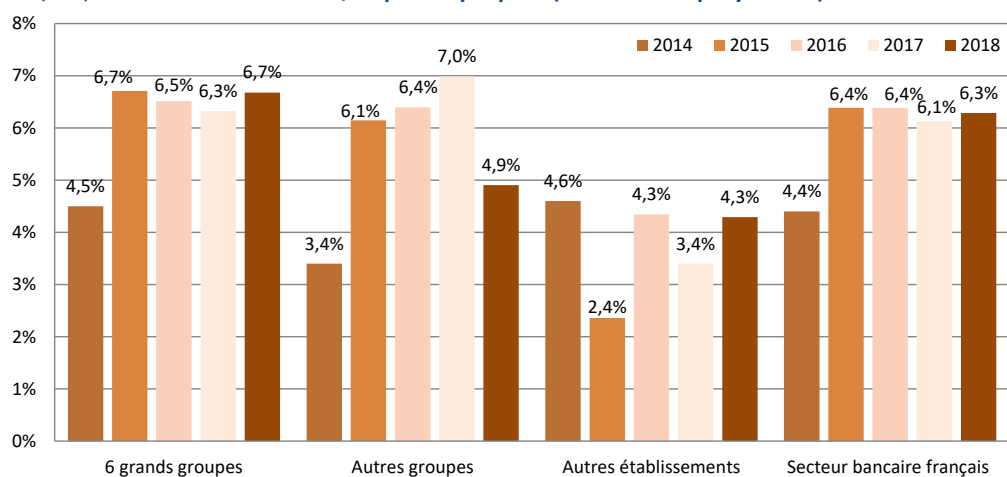
Graphique 19 Coefficient net d'exploitation



Source : ACPR

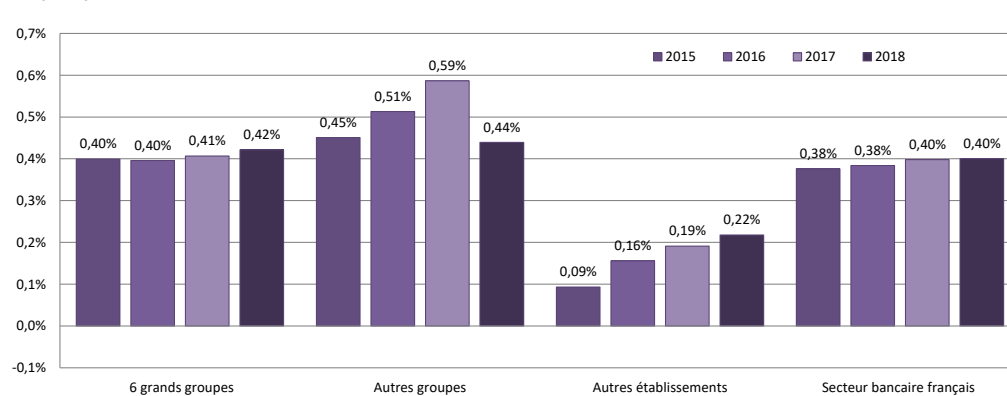
3.1.2 Autres indicateurs de rentabilité

Graphique 20 Résultat net / capitaux propres (Return on Equity = ROE)



Source : ACPR

Graphique 21 Résultat net / Total de bilan (Return on Assets = ROA)

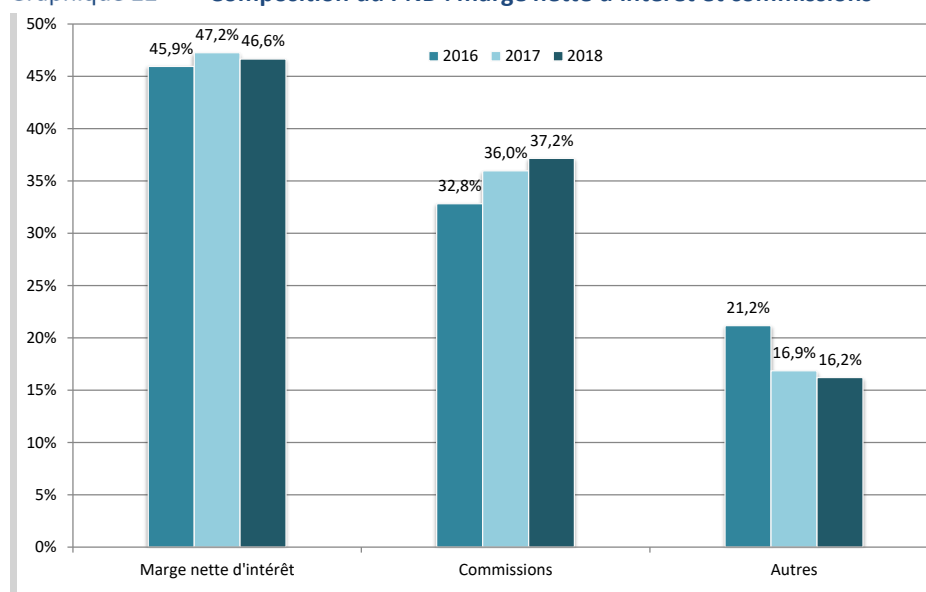


Source : ACPR

3.2 Rentabilité des groupes bancaires

3.2.1 Le PNB des groupes bancaires

Graphique 22 Composition du PNB : marge nette d'intérêt et commissions



Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Tableau 18 Part des opérations de marché et de la marge nette d'intérêt sur les prêts et créances dans le PNB

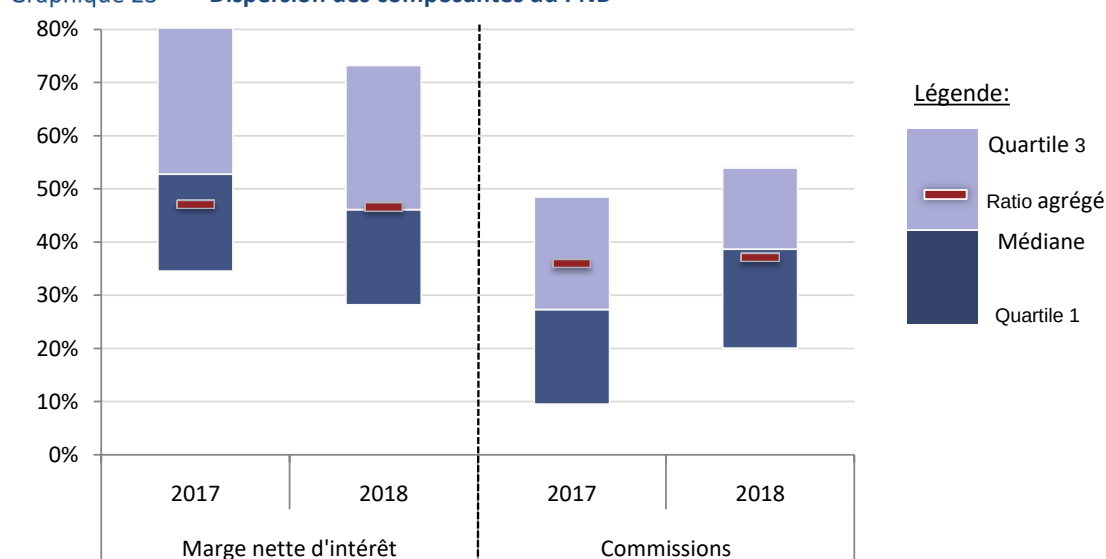
(en % du PNB)	2014	2015	2016	2017	2018
Estimation de la part des opérations de marché dans le PNB	17,8%	22,8%	18,4%	21,8%	25,5%
Part dans le PNB de la marge nette d'intérêt sur les actifs financiers au coût amorti	46,3%	42,5%	41,5%	42,3%	42,7%

Notes : Estimation des opérations de marché dans le PNB par la prise en compte de l'ensemble des éléments se rapportant à la juste valeur (détenus à des fins de négociation, désignés à la juste valeur, actifs/passifs hors négociation obligatoirement en juste valeur). Avant 2018, les prêts et créances sont évalués selon la norme IAS39. À partir de 2018, les prêts et créances retenus sont ceux classés en coût amorti (IFRS9).

Source : ACPR

Population: Groupes bancaires

Graphique 23 Dispersion des composantes du PNB



Source : ACPR

3.2.2 Rentabilité d'exploitation

Tableau 19 Décomposition du coefficient net d'exploitation

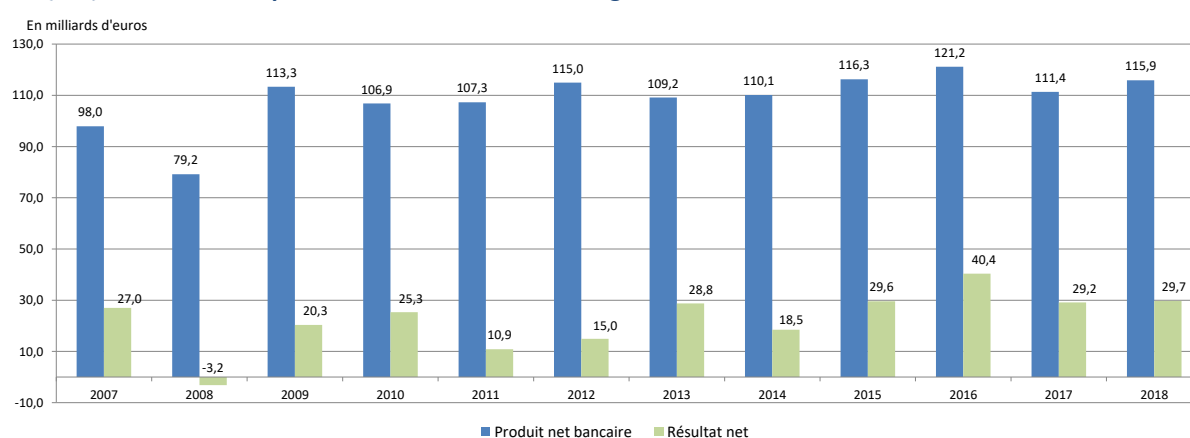
En milliards d'euros	6 grands groupes					Autres groupes				
	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
Charges administratives et amortissements (A)	92,5	97,0	98,0	98,0	102,1	5,0	5,9	6,2	6,1	7,1
Charges administratives	84,8	88,9	89,6	92,4	96,5	4,8	5,6	5,9	5,9	6,9
Charges de personnel	49,8	51,6	52,0	53,7	54,3	2,9	3,3	3,5	3,4	4,0
Autres charges administratives	35,0	37,3	37,5	38,7	42,2	1,9	2,3	2,4	2,5	2,9
Amortissements	7,8	8,1	8,4	5,6	5,6	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3
Immobilisations corporelles	5,7	5,9	6,3	3,4	3,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Immeubles de placement	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles	1,7	1,9	1,9	1,9	2,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Décomposition du dénominateur : le PNB (B)	133,5	141,8	140,2	136,2	138,1	6,7	9,8	10,0	9,2	9,4
Marge nette d'intérêt	66,3	66,3	64,6	64,9	64,9	4,0	4,7	4,4	3,8	3,9
Commissions	43,8	46,6	46,3	48,9	50,1	2,6	3,0	3,0	3,4	4,7
Divers	23,4	28,9	29,3	22,5	23,1	0,1	2,1	2,5	2,0	0,7
Coefficient d'exploitation (C=A / B) en %	69%	68%	70%	72%	74%	75%	60%	62%	66%	76%

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

3.3 Comptes de résultat des établissements de crédit

Graphique 24 Principaux soldes intermédiaires de gestion



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Tableau 20 **Compte de résultat agrégé des établissements de crédit**

En milliards d'euros	Activité France			Ensemble de l'activité		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Produit net d'exploitation bancaire (a)	100,6	90,2	93,8	116,4	107,5	110,4
opérations de trésorerie interbancaire	2,0	1,8	3,0	3,2	3,2	5,0
opérations avec la clientèle	53,5	47,2	46,2	59,8	53,5	53,8
opérations sur titres (b)	-0,8	21,7	-17,7	-0,8	24,1	-14,8
dont pensions livrées	0,3	0,2	-0,7	0,4	0,2	-0,6
opérations de crédit-bail	2,9	2,5	2,6	3,2	2,9	3,0
opérations de hors-bilan	0,4	-9,9	23,0	5,6	-7,3	23,0
opérations de services financiers	14,9	15,3	15,5	16,5	17,3	17,7
autres produits d'exploitation bancaire	32,5	11,7	21,1	33,6	13,7	22,8
Produits accessoires et divers nets	4,7	3,8	5,3	4,7	3,9	5,5
Produit net bancaire (c)	105,3	94,1	99,1	121,2	111,4	115,9
Frais généraux	63,1	64,4	67,5	73,1	74,0	77,5
frais de personnel	34,5	35,3	35,2	40,1	41,0	40,9
autres frais généraux	28,6	29,1	32,2	33,0	33,0	36,6
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	3,2	3,1	2,9	3,6	3,5	3,3
Résultat brut d'exploitation	38,9	26,6	28,7	44,5	33,9	35,1
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (d)	10,1	2,6	3,4	11,1	3,3	4,1
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	1,4	-1,8	-1,8	1,0	-2,2	-1,6
Résultat d'exploitation	27,5	25,7	27,0	32,4	32,6	32,5
Gains nets sur actifs immobilisés	11,6	2,4	-0,8	12,7	2,2	-0,5
Résultat courant avant impôt	39,2	28,1	26,2	45,1	34,9	32,1
Résultat net	35,6	23,8	24,9	40,4	29,2	29,7

(a) Hors intérêts sur créances douteuses

(b) Y compris mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille

(c) Hors intérêts sur créances douteuses

(d) Y compris intérêts sur créances douteuses

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Tableau 21 Compte de résultat agrégé des entreprises d'investissement

En milliards d'euros	2016	2017	2018
Opérations de trésorerie et interbancaires	0,1	-0,2	0,5
Charges (intérêts)	0,9	1,1	1,0
Produits (intérêts)	1,0	0,9	1,5
Opérations sur titres (activité pour compte propre)	-22,8	-14,4	-39,4
Charges	23,5	16,4	40,2
dont pensions livrées	0,2	0,4	0,5
dont intérêts sur obligations	0,0	0,0	0,0
Produits	0,7	2,0	0,8
dont pensions livrées	0,1	0,3	0,3
Opérations sur IFT (activité pour compte propre)	24,5	19,2	40,3
Charges	666,5	659,0	765,7
Produits	691,0	678,2	806,0
Prestation de services financiers	-0,6	-0,8	-1,1
Charges	1,1	1,3	0,9
Produits	1,7	2,1	2,0
Opérations de change	-0,1	-2,5	0,5
Charges (pertes)	11,1	40,2	37,9
Produits (gains)	11,0	37,7	38,4
Produits des titres de participation et des prêts subordonnés	0,1	0,0	0,1
Charges sur emprunts subordonnés	0,0	0,0	0,0
Autres produits d'exploitation bancaire	0,1	1,1	1,9
Autres charges d'exploitation bancaire	0,2	1,5	1,0
Produits accessoires et divers net	0,0	0,0	0,0
Produit net bancaire	2,3	2,6	3,2
Frais généraux	1,8	2,1	2,1
Frais de personnel	0,8	1,0	0,9
Impôts et taxes	0,1	0,1	0,1
Services extérieurs	1,1	1,3	1,3
Autres frais généraux (charges refacturées)	-0,2	-0,2	-0,2
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	0,1	0,1	0,1
Résultat brut d'exploitation	0,4	0,4	1,0
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables (y compris intérêts sur créances douteuses)	0,0	0,0	0,1
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	0,1	0,3	-0,1
Résultat d'exploitation	0,3	0,1	1,0
Gains nets sur actifs immobilisés	0,0	0,0	0,0
Résultat courant avant impôt	0,3	0,1	1,0
Produits exceptionnels	0,0	0,0	0,0
Charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0
Dotations nettes au FRBG	0,0	0,0	0,0
Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0	0,0
Impôt sur les bénéfices	0,0	0,2	0,1
Résultat net	0,3	0,0	0,1

Source : ACPR

Population : Ensemble des entreprises d'investissement

Tableau 22 Coût moyen des ressources et rendement moyen des emplois (en pourcentage)

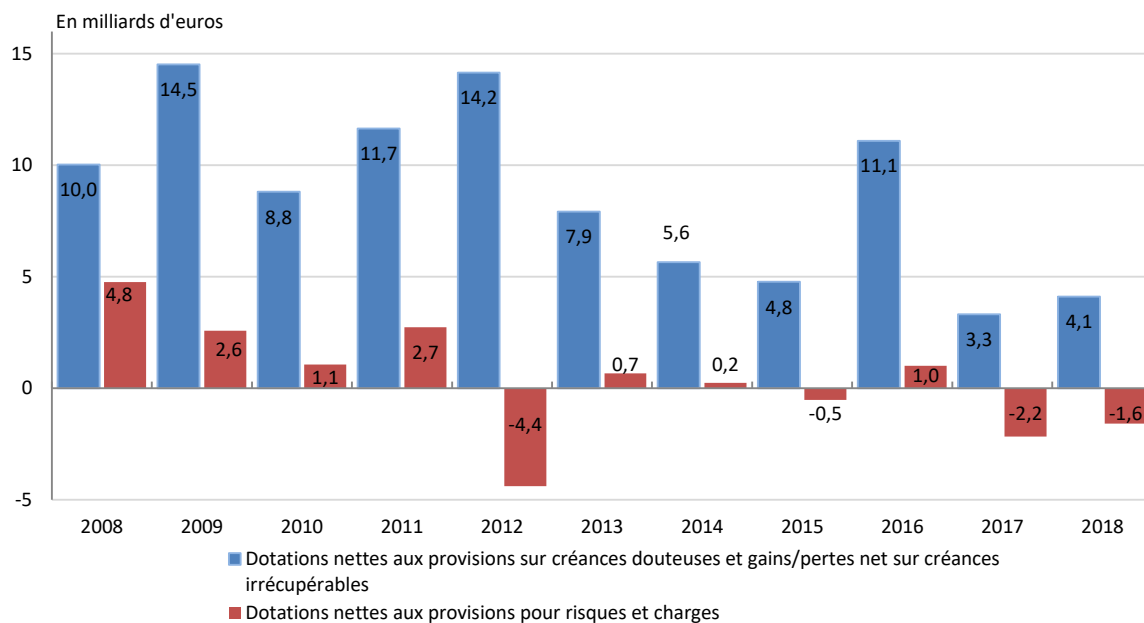
	2016	2017	2018
Opérations avec la clientèle			
Coût moyen des ressources (y compris TCN)	1,18	1,07	1,05
Rendement moyen des crédits	3,45	2,92	2,72
Opérations sur titres			
Dettes représentées par un titre (hors TCN)	1,00	1,41	1,98
Dettes subordonnées	4,16	4,20	2,93
Rendement du portefeuille-titres	3,45	4,97	2,38
Opérations de trésorerie			
Coût moyen des emprunts	1,16	1,22	1,13
Rendement moyen des prêts	1,08	1,10	1,05
Marge bancaire globale	1,31	1,15	1,14

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Activité en France

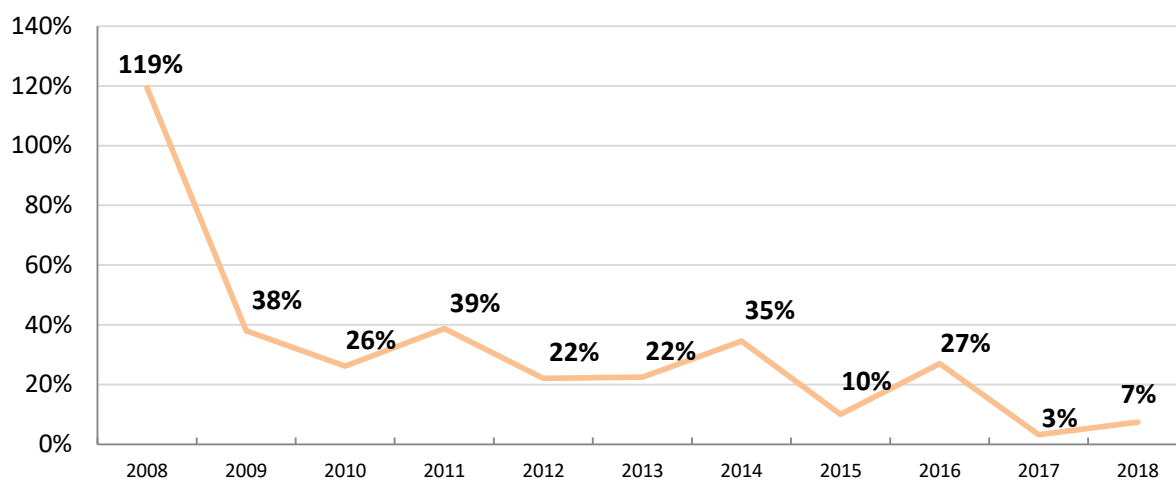
Graphique 25 Le provisionnement



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

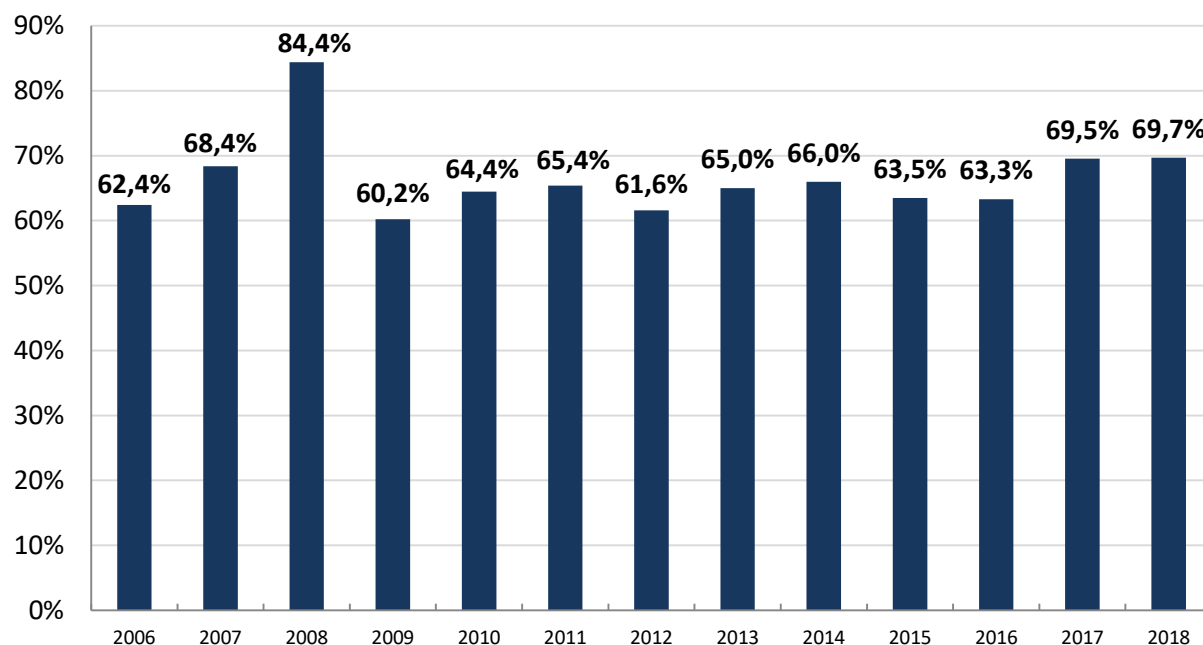
Tableau 23 Le coût du risque rapporté au résultat brut d'exploitation



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Graphique 26 Coefficient net d'exploitation

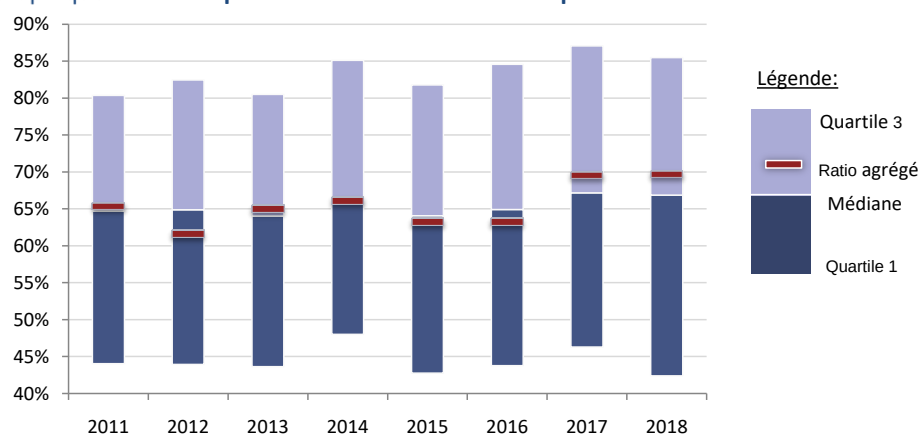


Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Graphique 27 Dispersion du coefficient net d'exploitation



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Tableau 24 Indicateurs principaux relatifs au bilan agrégé des établissements de crédit

En milliards d'euros	2016	2017	2018
Total de bilan	8 692	8 834	9 322
Crédits à la clientèle	2 620	2 749	2 931
Portefeuille-titres	2 494	2 362	2 946
dont titres de transaction	709	721	816
Dépôts de la clientèle	2 728	2 823	3 000
dont dépôts à vue	1 002	1 110	1 211
dont comptes d'épargne à régime spécial	951	991	1 023
Encours sur instruments financiers à terme	59 323	57 634	52 034

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Tableau 25 Indicateurs principaux relatifs au résultat agrégé des établissements de crédit

En milliards d'euros	2016	2017	2018
Produit net bancaire	121	111	116
Frais de structure	77	77	81
Résultat brut d'exploitation	45	34	35
Dotations nettes aux provisions et pertes nettes sur créances irrécupérables	11	3	4
Résultat d'exploitation	32	33	33
Résultat courant avant impôt	45	35	32
Résultat net	40	29	30

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Périmètre : Ensemble de l'activité

Tableau 26 Principaux ratios relatifs à l'activité et aux résultats

en %	2016	2017	2018
Coût moyen des ressources à la clientèle	1,1	1,0	1,1
Rendement moyen des crédits à la clientèle	3,4	2,9	2,8
Marge bancaire globale	1,4	1,3	1,2
Coefficient net d'exploitation	63,3	69,5	69,7
Rendement des fonds propres	9,5	6,2	6,2

Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

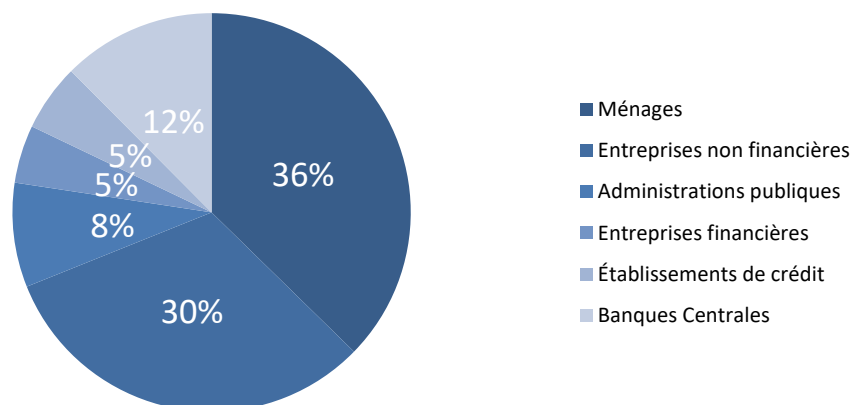
Périmètre : Ensemble de l'activité

4 Les risques

4.1 Le risque de crédit

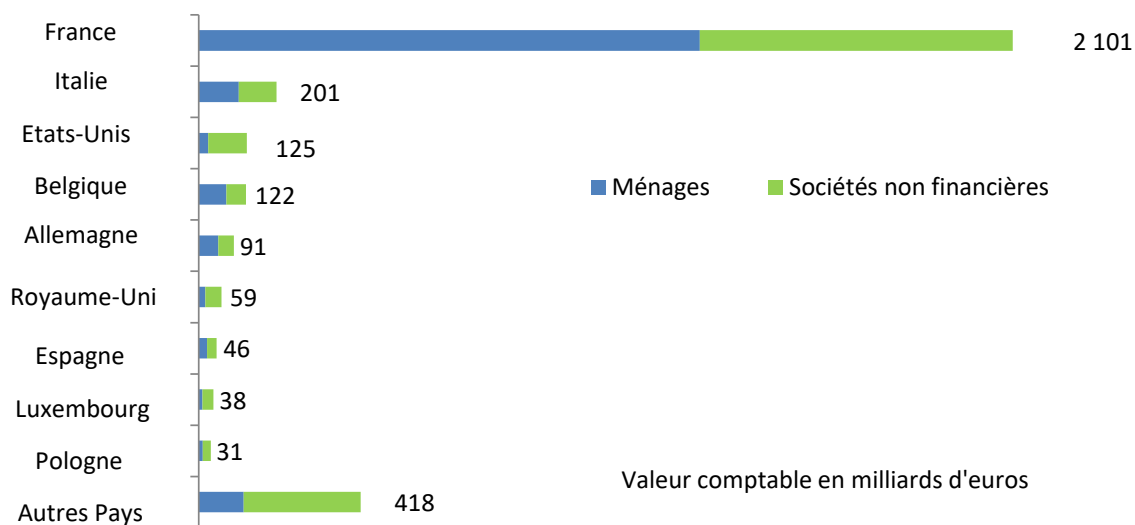
4.1.1 Le risque de crédit des groupes bancaires

Graphique 28 Crédits accordés, nets de provisions, par secteur de contrepartie



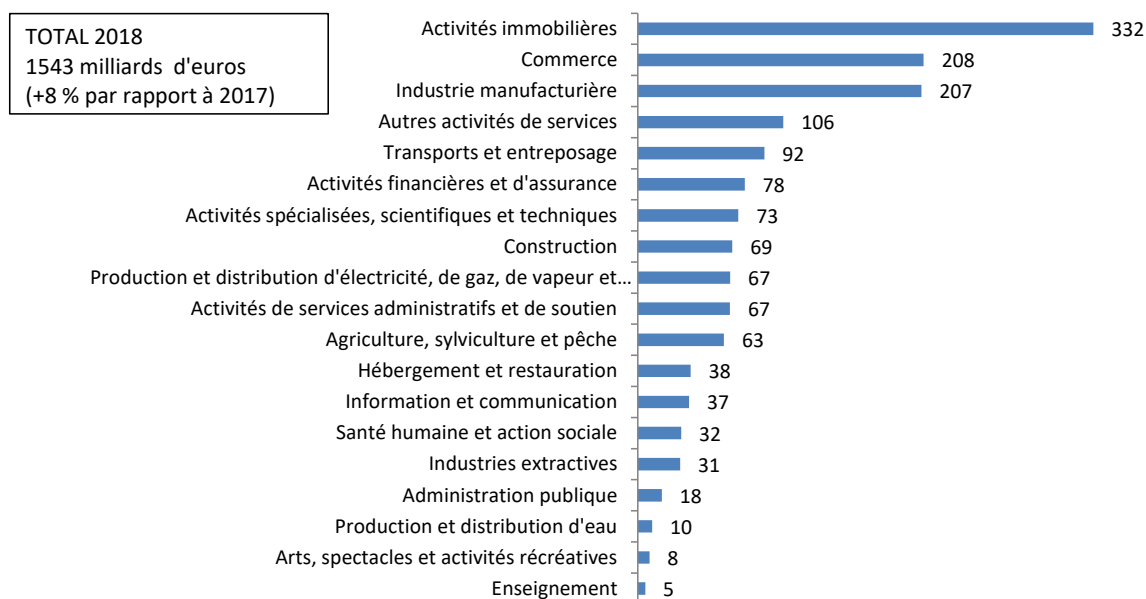
Source : ACPR
Population : Groupes bancaires

Graphique 29 Crédits aux ménages et aux entreprises non financières par pays de résidence de la contrepartie en 2018



Source : ACPR
Population : Groupes bancaires
Note : en valeur nette comptable

Graphique 30 Crédits aux entreprises non financières par secteur d'activité

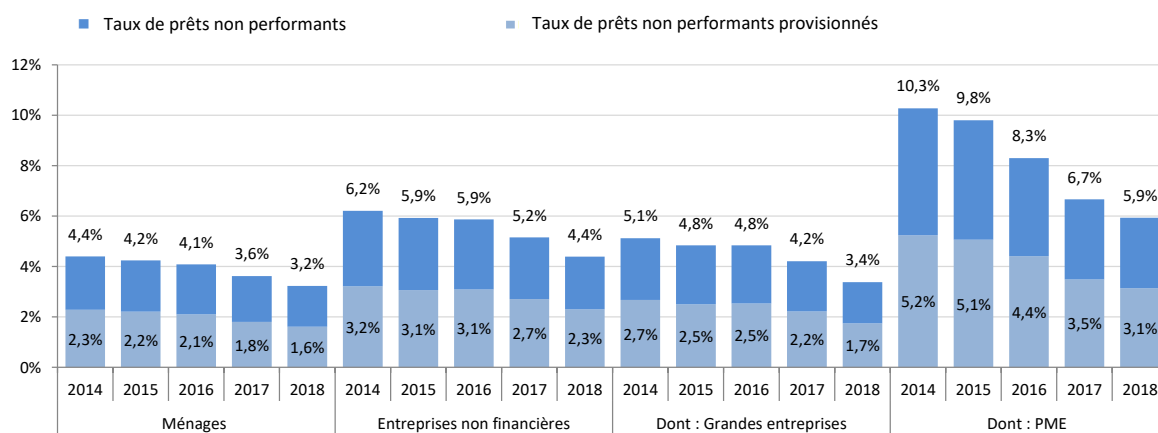


Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Note : valeur brute comptable en milliards d'euros

Graphique 31 Taux de prêts non performants et taux de provisionnement sur les ménages et les entreprises non financières



Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Tableau 27 Taux de prêts non performants et taux de provisionnement par pays en 2018

	Crédits aux ménages et aux ENF en milliards d'euros	Taux de prêts non performants	Taux de provisionnement
France	2 050	3,3%	66,6%
Italie	188	10,7%	64,1%
États-Unis	123	1,3%	53,6%
Belgique	120	2,4%	55,4%
Allemagne	90	3,3%	84,0%
Royaume-Uni	59	2,1%	89,2%
Espagne	44	6,9%	55,8%
Pays-Bas	26	1,7%	83,2%
Luxembourg	37	1,7%	38,1%
Suisse	30	1,6%	48,1%
Pologne	30	4,9%	66,5%
Autres pays	406	4,1%	69,3%

Périmètre : ménages et entreprises non financières

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Tableau 28 Crédits aux entreprises non financières : taux de prêts non performants et de provisionnement par secteur d'activité

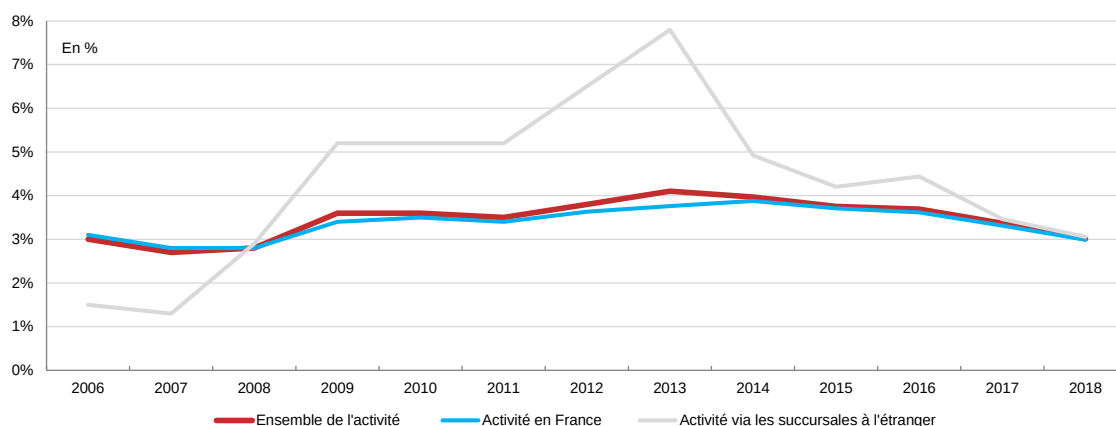
	Crédits aux ENF en milliards d'euros	Taux de prêts non performants	Taux de provisionnement
Activités immobilières	325	3,9%	56,1%
Commerce	201	4,9%	74,6%
Industrie manufacturière	200	4,5%	71,2%
Autres activités de services	103	5,0%	55,4%
Transports et entreposage	90	4,1%	57,9%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	72	3,2%	74,5%
Construction	65	8,6%	64,4%
Activités de services administratifs et de soutien	66	2,8%	62,4%
Agriculture, sylviculture et pêche	61	4,7%	79,4%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	66	2,6%	75,2%
Hébergement et restauration	36	8,6%	75,6%
Information et communication	36	5,6%	42,7%
Santé humaine et action sociale	31	2,3%	71,3%
Industries extractives	30	3,2%	47,4%
Administration publique	17	0,9%	89,0%
Production et distribution d'eau	10	6,1%	47,0%
Arts, spectacles et activités récréatives	8	5,4%	65,0%
Enseignement	5	3,5%	72,5%

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

4.1.2 Le risque de crédit des établissements de crédit en France

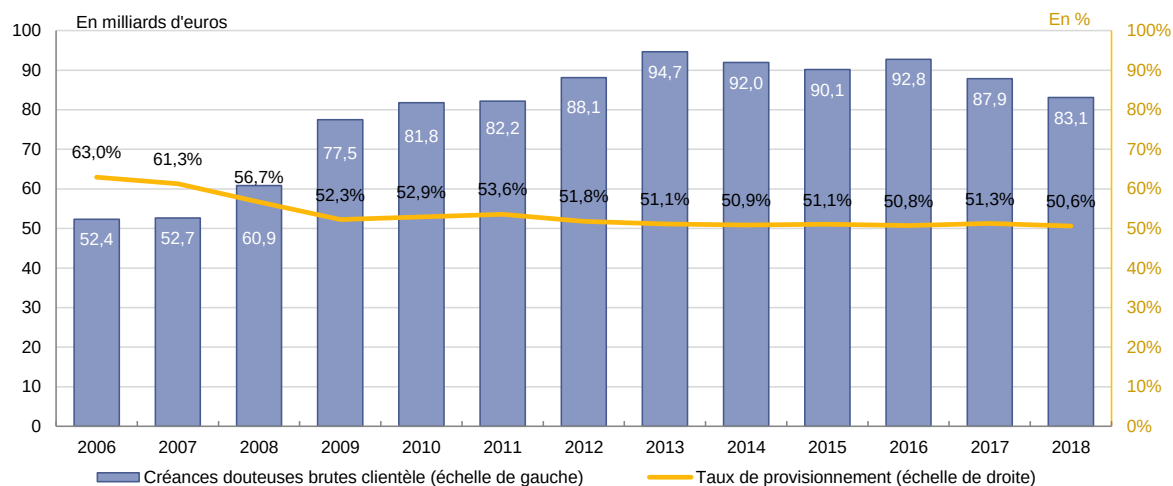
Graphique 32 Taux de créances douteuses brutes



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

Graphique 33 Taux de provisionnement des créances douteuses brutes



Source : ACPR

Population : Ensemble des établissements de crédit

4.2 Éléments de mesure du risque de liquidité

4.2.1 Risque de liquidité sur base consolidée

Tableau 29 Stock d'actifs liquides

En milliards d'euros	6 grands groupes		Autres groupes		Total groupes	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Total des actifs de niveau 1 (HQLA*)	835	856	51	58	886	914
Encaisses et dépôts banques centrales hors réserves obligatoires	481	485	35	31	516	516
Dont banques centrales	467	471	35	31	502	501
Titres de créances ¹	347	364	16	27	363	391
Autres actifs de niveau 1	7	7	0	0	7	7
Total des actifs de niveau 2A	22	25	1	1	23	26
Dont titres de créances émis par des banques et administrations centrales ou par des administrations locales ²	14	16	1	1	15	17
Total des actifs de niveau 2B	53	49	1	1	53	50
Dont titres de créances émis par des entreprises	11	14	0	0	12	14
Dont actions	35	28	0	0	35	28
Total des actifs liquides	910	930	53	60	963	991

Source : ACPR

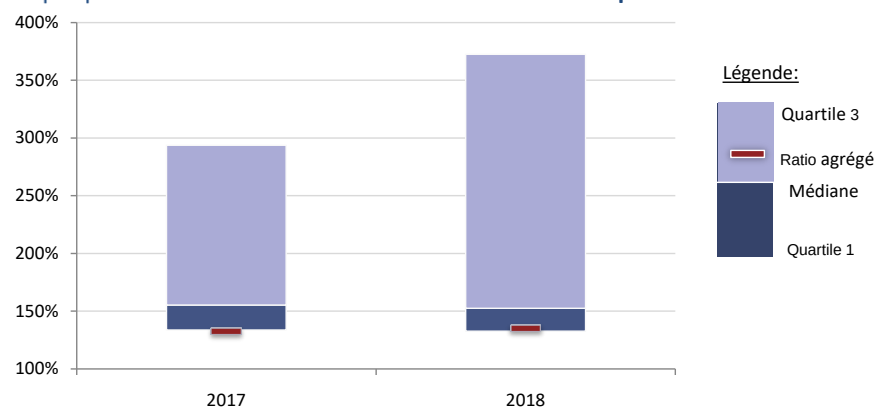
Population : Groupes bancaires

HQLA : High Quality Liquid Assets= Actifs Liquides de Haute Qualité

1: Essentiellement des administrations et banques centrales de l'Union Européenne ou bien de pays tiers, sous réserve que la dette souveraine bénéficie d'une notation équivalente à AAA et AA de Standard and Poor's

2: Pour simplifier qualité de crédit équivalente à la notation A de Standard and Poor's: banques et administrations centrales de pays tiers, administrations régionales ou entités de service public (tous pays confondus)

Graphique 34 Ratio de couverture des besoins de liquidité



Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Note de lecture : à fin 2018, 50 % des établissements ont un ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) compris entre 132 % (premier quartile) et 372 % (troisième quartile). Le ratio LCR agrégé de l'ensemble du secteur bancaire s'établissant à 135,4 %.

Tableau 30 **Actifs grevés et non grevés par type d'instruments, en pourcentage du total de bilan**

	6 grands groupes			Autres groupes			Total		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Actifs grevés	13,8%	15,7%	14,9%	38,0%	39,1%	29,7%	15,9%	17,6%	16,1%
Prêts hors crédits hypothécaires	5,3%	5,9%	6,5%	18,2%	18,8%	14,1%	6,4%	6,9%	7,1%
Prêts hypothécaires	3,0%	3,4%	2,8%	0,5%	0,8%	0,6%	2,8%	3,2%	2,7%
Actions	1,4%	1,5%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	1,2%	1,4%	1,0%
Titres de créance	2,5%	3,5%	3,1%	11,9%	12,9%	9,4%	3,4%	4,3%	3,6%
Autres actifs	1,6%	1,4%	1,4%	7,4%	6,6%	5,6%	2,1%	1,8%	1,8%
Actifs non grevés	86,2%	84,3%	85,1%	62,0%	60,9%	70,3%	84,1%	82,4%	83,9%
Prêts hors crédits hypothécaires	51,3%	54,1%	55,1%	33,8%	35,8%	44,9%	49,8%	52,6%	54,3%
Prêts hypothécaires	6,1%	6,2%	7,6%	3,0%	3,6%	4,1%	5,9%	6,0%	7,3%
Actions	1,6%	1,7%	1,1%	2,4%	2,3%	2,3%	1,7%	1,8%	1,2%
Titres de créance	8,5%	6,9%	6,9%	8,3%	5,7%	7,4%	8,4%	6,8%	6,9%
Autres actifs	18,7%	15,5%	14,4%	14,5%	13,4%	11,5%	18,3%	15,3%	14,1%
Total de l'actif (en milliard d'euros)	6 577	6 366	6 625	639	580	599	7 216	6 946	7 224

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Tableau 31 **Ratios crédits sur dépôts**

En milliards d'euros		6 grands groupes			Autres groupes			Total		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Crédits	Toutes contreparties confondues	4 328	4 454	4 231	349	340	381	4 678	4 794	4 612
	Dont toutes Clientèles hors EC et banques centrales	3 479	3 551	3 505	298	277	281	3 777	3 828	3 786
	Dont Clientèle non financière (ENF et ménages)	2 713	2 844	3 000	164	170	179	2 877	3 014	3 178
Dépôts	Toutes contreparties confondues	3 751	3 837	4 039	186	177	186	3 937	4 014	4 225
	Dont toutes Clientèles hors EC et banques centrales	3 211	3 335	3 528	88	91	115	3 299	3 426	3 642
	Dont Clientèle non financière (ENF et ménages)	2 468	2 562	2 651	68	74	90	2 537	2 636	2 741
Ratios Crédits / Dépôts	Toutes contreparties confondues	115%	116%	105%	188%	192%	204%	119%	119%	109%
	Dont toutes Clientèles hors EC et banques centrales	108%	106%	99%	339%	304%	245%	114%	112%	104%
	Dont Clientèle non financière (ENF et ménages)	110%	111%	113%	239%	231%	198%	113%	114%	116%

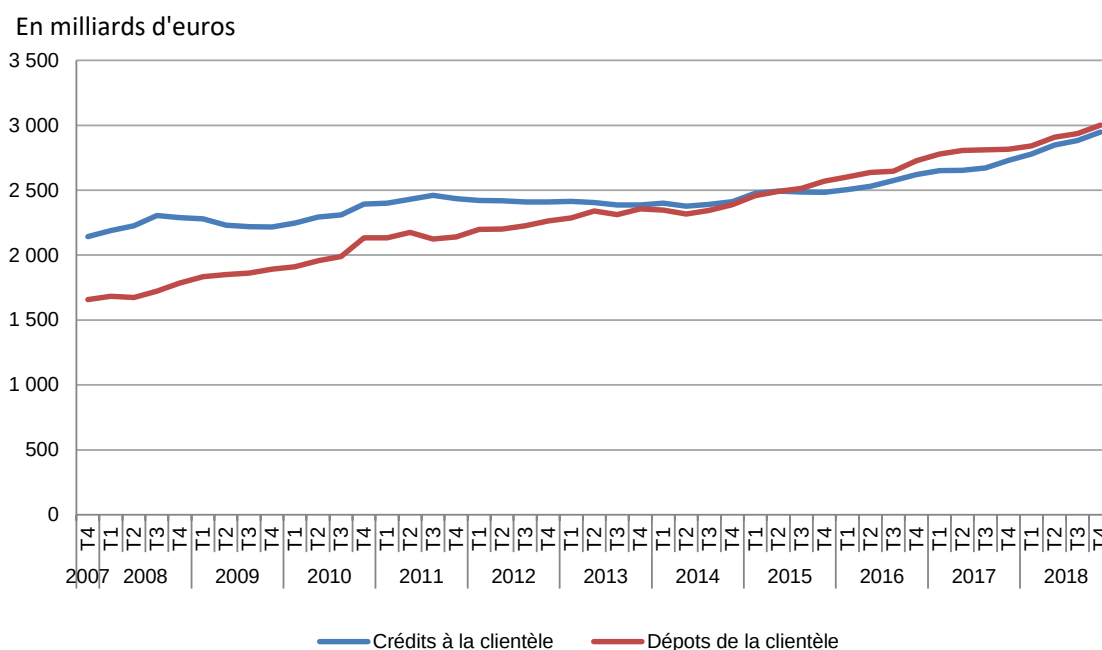
Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Note : ratios calculés hors retraitement de l'épargne centralisée

4.2.2 Risque de liquidité sur base sociale

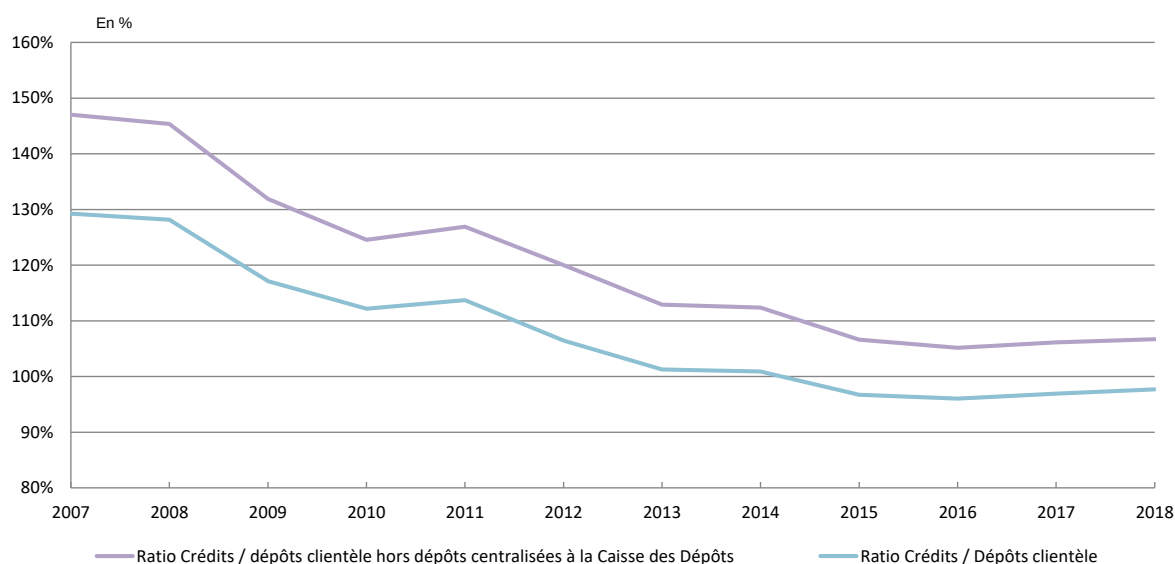
Graphique 35 Évolution comparée des crédits et dépôts clientèle, hors retraitement de l'épargne centralisée



Source : ACPR

Population: Ensemble des établissements

Graphique 36 Évolution comparée du ratio Crédits/Dépôts avec ou sans prise en compte de la centralisation à la Caisse des dépôts et consignations



Source : ACPR

Population: Ensemble des établissements de crédit

4.3 Risques de marché et de contrepartie

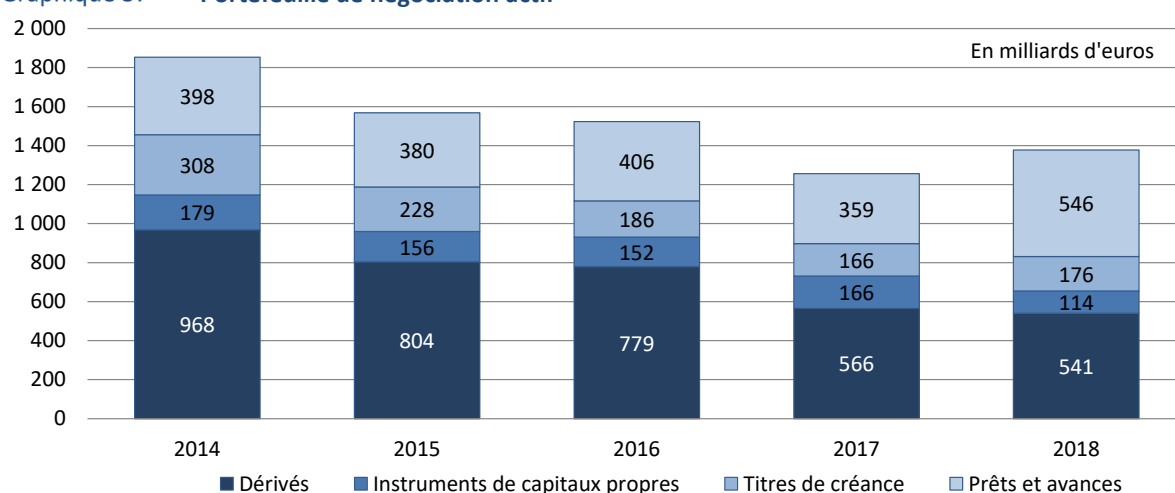
Tableau 32 Portefeuille de négociation dans le total de bilan

En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Total des Groupes		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Portefeuille de négociation - Actif	1 515	1 186	1 316	94	71	61	1 610	1 257	1 377
Portefeuille de négociation - Passif	1 463	1 033	1 153	100	79	68	1 564	1 113	1 221
Total bilan	6 577	6 366	6 625	585	580	599	7 216	6 946	7 224
Part du portefeuille de négociation à l'actif du bilan	23%	19%	20%	16%	12%	10%	22%	18%	19%
Part du portefeuille de négociation au passif du bilan	22%	16%	17%	17%	14%	11%	22%	16%	17%

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

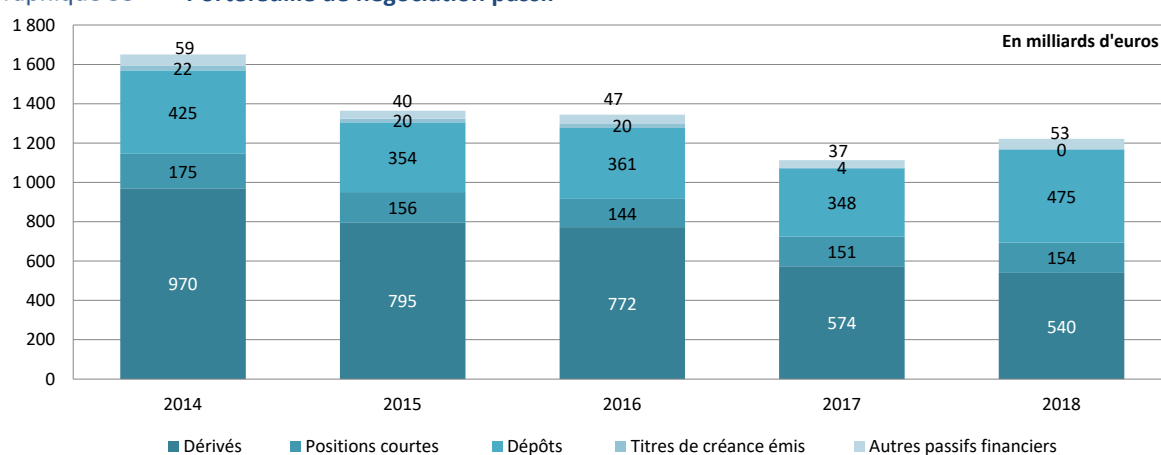
Graphique 37 Portefeuille de négociation actif



Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

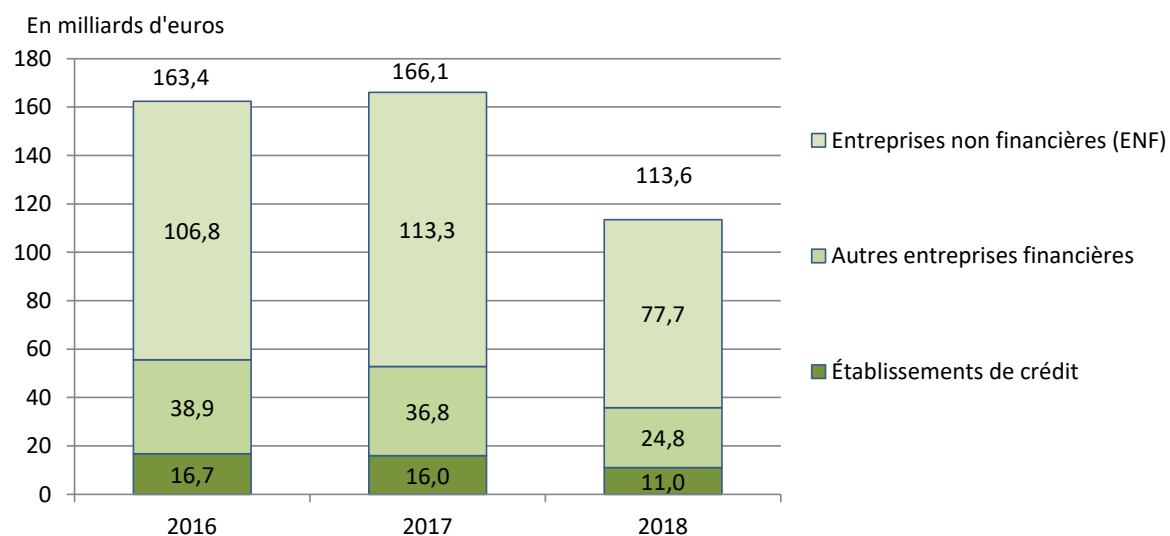
Graphique 38 Portefeuille de négociation passif



Source : ACPR

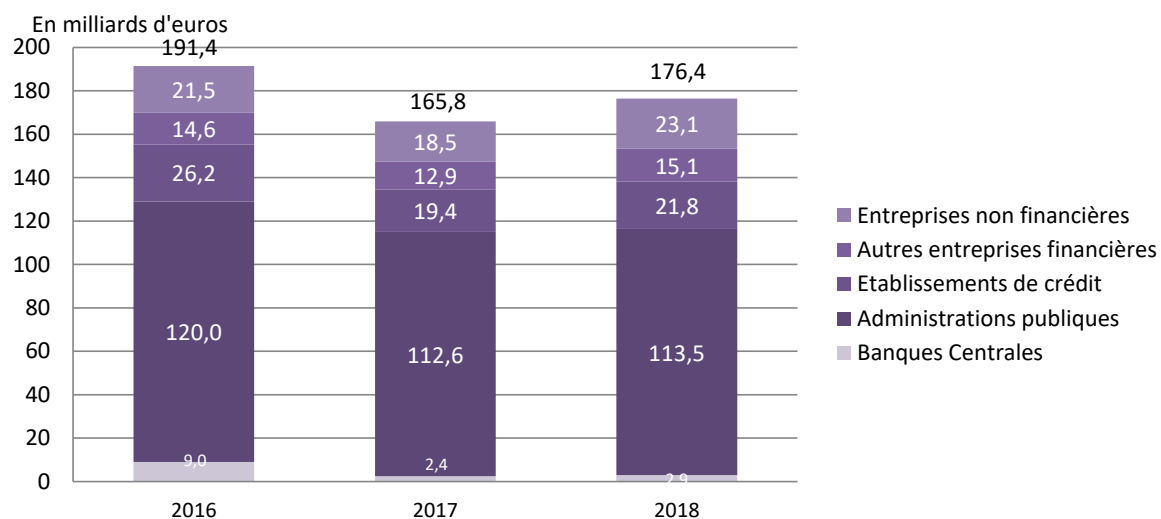
Population : Groupes bancaires

Graphique 39 Instruments de capitaux propres détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur



Source : ACPR
Population : Groupes bancaires

Graphique 40 Titres de créances détenus dans le portefeuille de négociation par émetteur



Source : ACPR
Population : Groupes bancaires

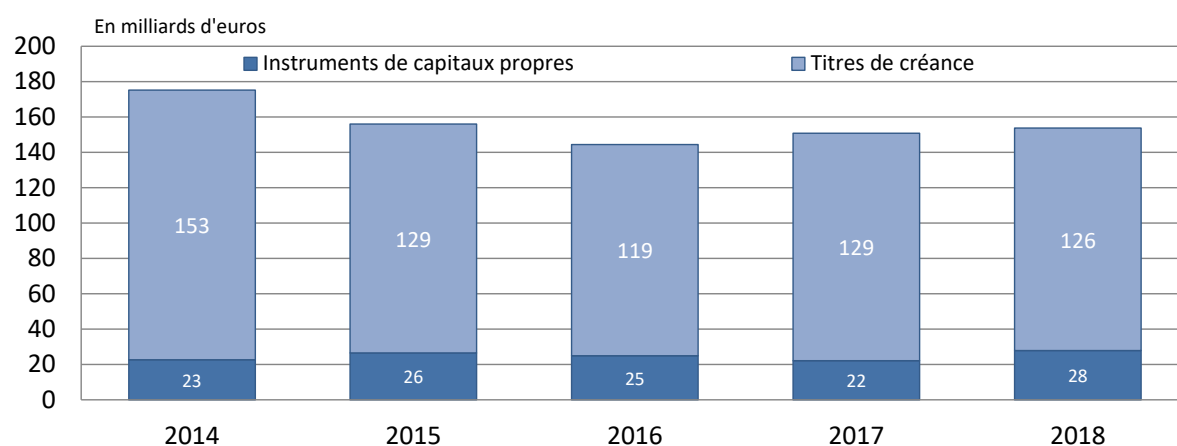
Tableau 33 Prêts et avances du portefeuille de négociation par contrepartie

En milliards d'euros	6 grands groupes		Autres groupes		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Banques centrales	18	17	0	0	18	17
Administrations publiques	8	17	0	0	8	17
Établissements de crédit	131	171	4	2	135	173
Autres entreprises financières	174	306	1	0	174	306
Entreprises non financières	22	32	1	0	23	32
Ménages	0	0	0	0	0	0
Total	353	544	6	2	359	546

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Graphique 41 Position courtes du portefeuille de négociation



Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Tableau 34 **Dépôts et titres donnés en pension livrée du portefeuille de négociation par contrepartie**

En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Total des Groupes		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Banques Centrales	40	28	32	0	0	0	40	28	32
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts/emprunts à terme	4	4	4	0	0	0	4	4	4
Titres donnés en pension livrée	37	24	27	0	0	0	37	24	27
Administrations Publiques	15	7	5	2	1	0	16	8	5
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts/emprunts à terme	0	0	0	2	1	0	2	1	0
Titres donnés en pension livrée	15	7	5	0	0	0	15	7	5
Etablissements de crédit	118	64	82	7	4	1	125	68	83
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts/emprunts à terme	1	1	6	7	4	1	8	5	8
Titres donnés en pension livrée	117	63	76	0	0	0	117	63	76
Autres entreprises financières	198	198	296	7	0	0	205	198	296
Dépôts à vue et assimilés	7	0	0	0	0	0	7	0	0
Dépôts/emprunts à terme	1	0	2	7	0	0	8	0	2
Titres donnés en pension livrée	190	198	294	0	0	0	190	198	294
Entreprises non financières	29	46	58	0	0	0	29	46	58
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts/emprunts à terme	1	0	0	0	0	0	2	0	0
Titres donnés en pension livrée	28	46	58	0	0	0	28	46	58
Ménages	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts à vue et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts/emprunts à terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépôts et titres donnés en pensions livrée	402	343	473	9	5	1	412	348	475

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Tableau 35 **Montants de valeur en risque (VaR) et d'actifs détenus à des fins de transaction**

En milliards d'euros	2014	2015	2016	2017				2018			
	T4	T4	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
6 grands groupes											
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 720	1 470	1 408	1 443	1 359	1 408	1 186	1 453	1 527	1 515	1 316
Value at Risk à un jour	335	378	375	354	231	179	180	206	168	184	221
Autres groupes											
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	134	98	89	96	90	82	71	66	64	62	61
Value at Risk à un jour	23	36	52	69	23	24	22	28	27	22	26
Total											
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 854	1 568	1 497	1 539	1 449	1 489	1 236	1 519	1 591	1 577	1 377
Value at Risk à un jour	358	414	426	422	254	202	202	234	195	206	247

Note : La VaR est calculée en millions d'euros

Population : Groupes bancaires

Source : ACPR

Tableau 36 Dérivés détenus à des fins de transaction par type de risque

En milliards d'euros	En notionnel				Au bilan					
	Montants		Structure		Montants à l'actif		Montants au passif		Structure	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Taux d'intérêt	44 227	51 847	71%	83%	360	320	354	310	63%	58%
Actions	2 689	3 186	4%	5%	58	69	71	76	11%	13%
Change et or	13 472	11 919	22%	19%	125	129	124	127	22%	24%
Crédit	1 246	1 248	2%	2%	11	10	13	0	2%	1%
Matières premières	393	457	1%	1%	11	13	10	14	2%	2%
Autres	108	132	0%	0%	1	1	1	2	0%	0%
Total	62 134	68 790	100%	100%	566	541	574	540	100%	100%

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Note : la structure est calculée en moyenne des montants actif et passif

Tableau 37 Les dérivés sur marchés organisés et de gré à gré

En milliards d'euros	Montants notionnels		Montants au bilan			
			Actif		Passif	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Dérivés de gré à gré	39 986	45 716	539	500	549	501
Etablissements de crédit	18 144	18 905	340	292	341	292
Autres entreprises financières	18 845	23 074	112	113	141	136
Autres contreparties	2 998	3 736	87	95	67	73
Dérivés sur marchés organisés	22 148	23 075	27	42	24	39
Total	62 134	68 790	566	541	574	540

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Tableau 38 La part des options de gré à gré dans les dérivés (principales catégories)

En milliards d'euros	Montants au bilan					
	Options de gré à gré actifs et passifs		Total dérivés actifs et passifs		Part des options de gré à gré dans les dérivés	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Taux d'intérêt	164	130	714	630	23%	21%
Capitaux propres	82	77	129	145	64%	53%
Change et or	30	30	249	256	12%	12%
Total	276	237	1 092	1 031	25%	23%

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Tableau 39 La part des ventes d'options dans les montants notionnels

En milliards d'euros	Montants notionnels					
	Ventes d'options		Portefeuille d'options (Achats et Ventes)		Part des ventes d'options	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Taux d'intérêt	3 482	3 905	6 112	7 257	57%	54%
Capitaux propres	1 065	1 288	2 002	2 440	53%	53%
Change et or	1 679	1 785	2 334	2 530	72%	71%
Total	6 226	6 978	10 447	12 226	60%	57%

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Tableau 40 Les opérations sur dérivés de crédit, au bilan et en notionnel

En milliards d'euros

	En notionnel				Au bilan			
	Achats de protection		Vente de protection		Dérivés de crédit Actif		Dérivés de crédit Passif	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Contrats d'échange de risque de crédit (ou CDS)	558	553	540	542	10	9	11	10
Options sur écart de crédit (Credit spread options)	47	40	51	46	0	0	0	0
Dérivés de crédit sur transfert de rendement (Total return swaps)	16	26	1	1	0	0	0	1
Autres dérivés de crédit	20	27	13	12	1	1	1	1
Total dérivés de crédit	641	647	605	602	11	10	12	12

Source : ACPR

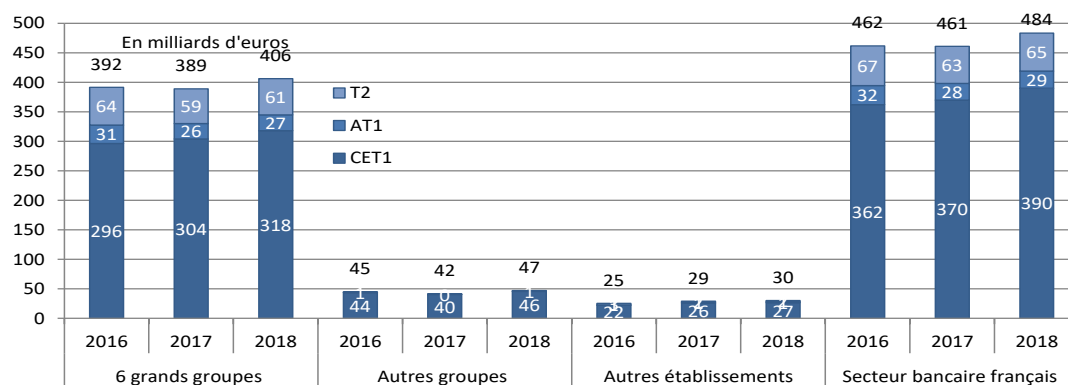
Population : Groupes bancaires

CDS : Credit default swap

5 Éléments prudentiels

5.1 Les fonds propres prudentiels

Graphique 42 Fonds propres du secteur bancaire français à fin 2018

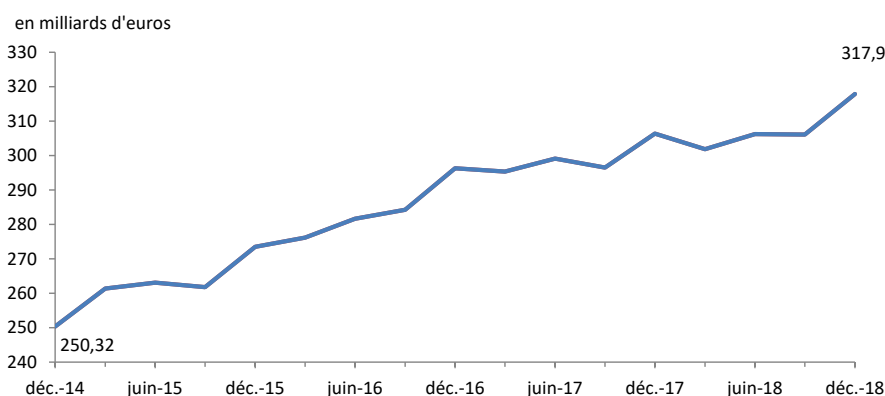


Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

Note : T2 : fonds propres de catégorie 2, AT1 : fonds propres additionnels de catégorie 1, CET1 : fonds propres de base de catégorie 1

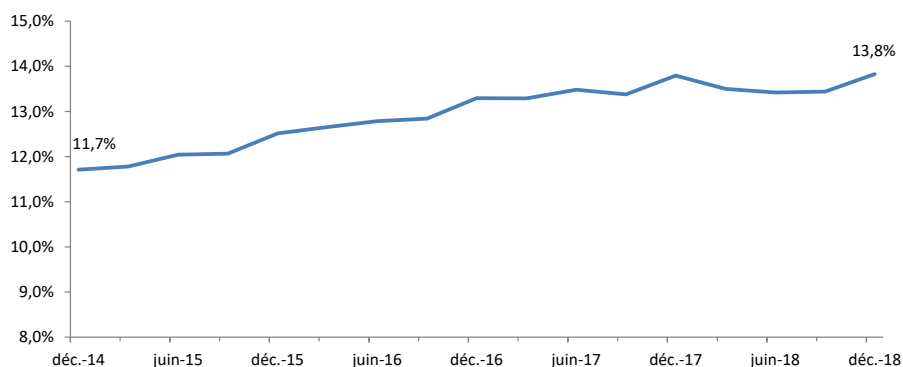
Graphique 43 Fonds propres CET1 des 6 grands groupes bancaires de 2014 à 2018



CET1 : fonds propres de base de catégorie 1

Source : ACPR

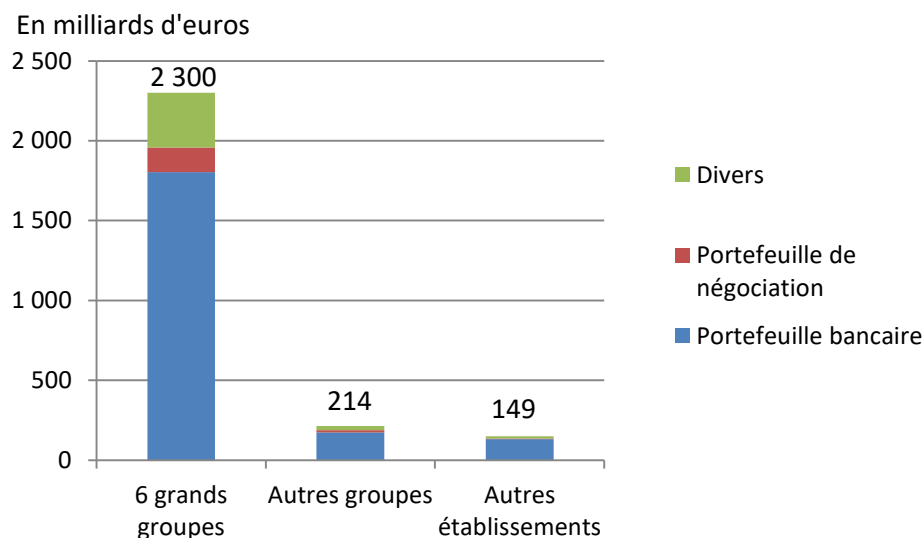
Graphique 44 Évolution du Ratio de solvabilité CET1 des 6 grands groupes bancaires de 2014 à 2018



Source : ACPR

5.2 Les actifs pondérés par les risques (Risk Weighted Assets – RWA)

Graphique 45 Les actifs pondérés par les risques (RWA) à fin 2018



Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

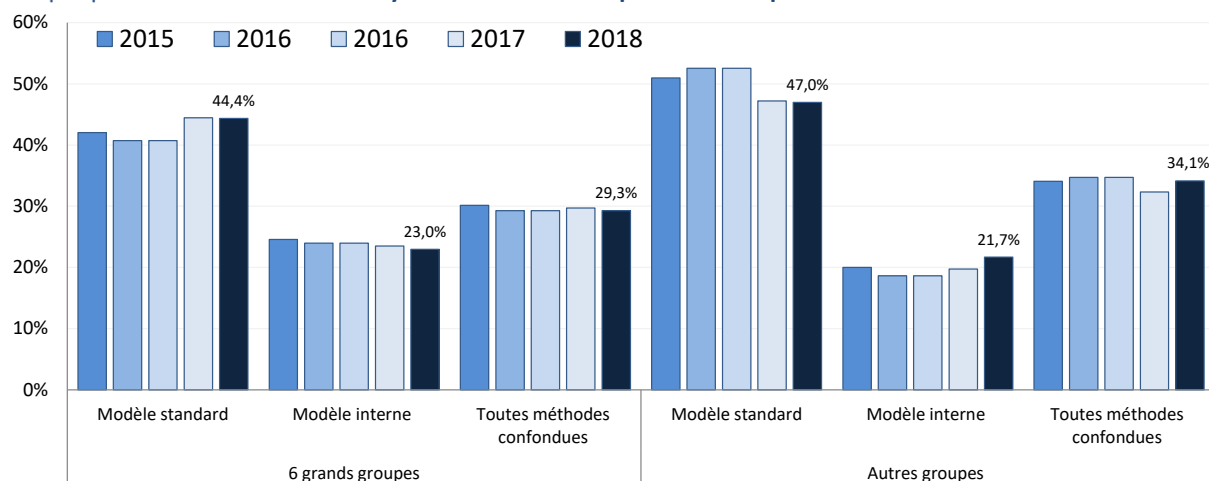
Tableau 41 Évolution des actifs pondérés par les risques (RWA)

En milliards d'euros	6 grands groupes			Autres groupes			Autres établissements			Total		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Portefeuille bancaire	1 747	1 760	1 803	184	159	173	97	129	133	2 027	2 049	2 109
Crédit (modèle interne et standard)	1 460	1 483	1 527	153	129	168	95	126	131	1 708	1 738	1 827
Actions	261	259	254	28	29	4	2	4	2	290	292	259
Titrisations	26	18	22	3	1	1	0	0	0	29	19	23
Règlement livraison portefeuille bancaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Portefeuille négociation	169	143	154	24	16	15	1	3	4	194	161	173
Marché (modèle interne et standard)	64	58	70	10	7	5	1	0	1	74	65	76
Risque de contrepartie	84	73	69	7	5	6	0	1	1	92	79	76
Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	20	12	15	7	4	4	0	1	2	27	18	21
Règlement-livraison portefeuille négociation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	314	319	343	24	25	25	13	12	13	351	356	381
Risque opérationnel	219	232	250	16	16	17	9	9	9	244	256	277
Autres éléments	95	87	93	8	9	8	4	3	3	107	100	104
Total	2 229	2 222	2 300	232	201	213	110	144	150	2 572	2 567	2 663

Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

Graphique 46 Pondération moyenne des valeurs exposées au risque



Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

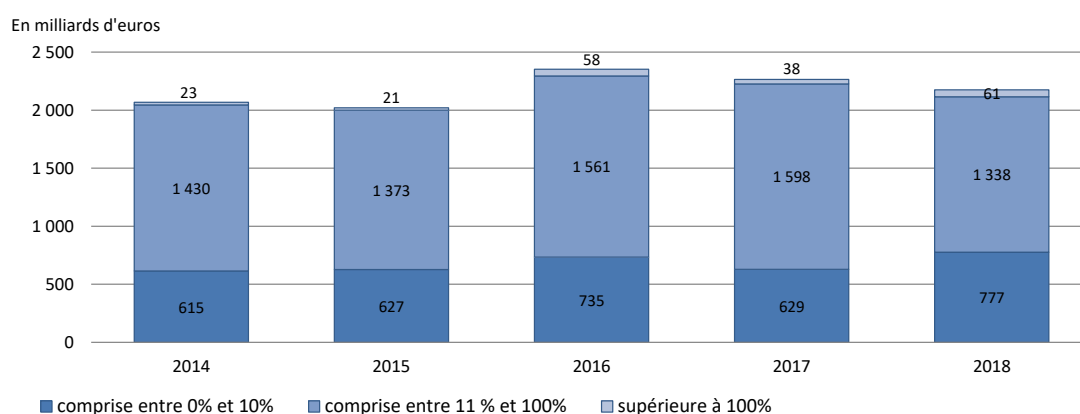
Tableau 42 Pondérations moyennes des valeurs exposées au risque des banques françaises au 31/12/2018

En milliards d'euros	6 grands groupes	Autres groupes	Autres établissements	Total
Toutes méthodes confondues (modèle interne et standard)				
Actifs pondérés par les risques	1 685	182	137	2 004
Valeur exposée au risque	5 756	533	613	6 902
Pondération moyenne	29%	34%	22%	29%
Modèles internes (méthode avancée et fondation)				
Actifs pondérés par les risques	933	59	30	1 021
Valeur exposée au risque	4 060	270	374	4 704
Pondération moyenne	23%	22%	8%	22%
Modèle standard				
Actifs pondérés par les risques	752	123	107	983
Valeur exposée au risque	1 696	263	239	2 198
Pondération moyenne	44%	47%	45%	45%

Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

Graphique 47 Pondérations moyennes en méthode standard

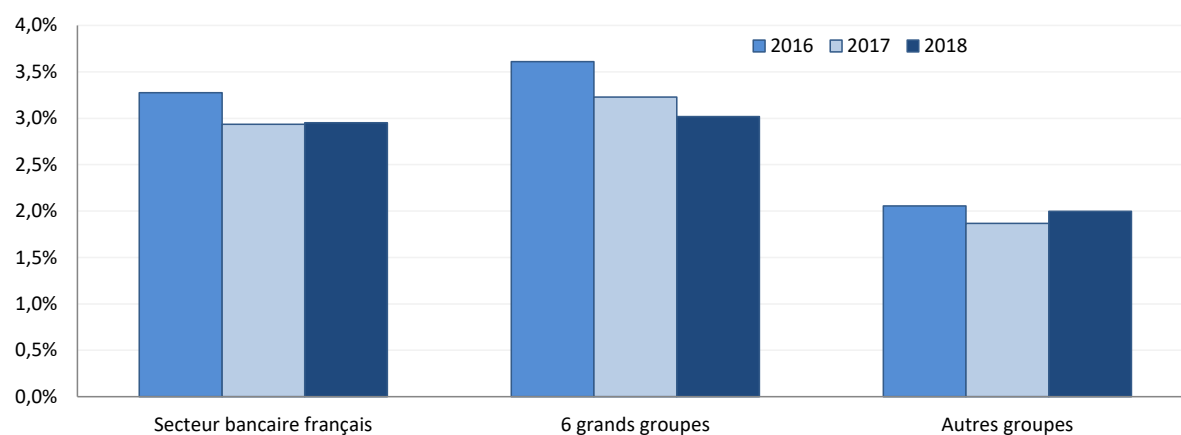


Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

Note : En pourcentage de la valeur exposée au risque

Graphique 48 Probabilités de défaut (PD) moyennes



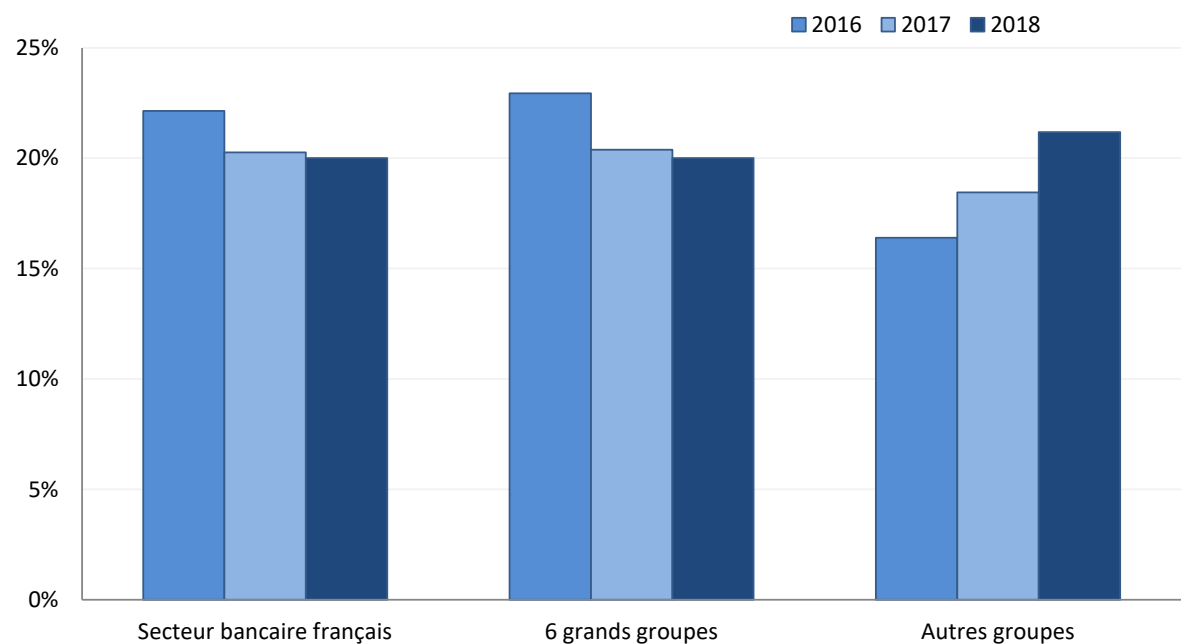
Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

Périmètre : Ensemble des portefeuilles en modèles internes

Note : En pourcentage de la valeur exposée au risque

Graphique 49 Pertes en cas de défaut (*Loss given default* – LGD) moyennes



Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

Note : En pourcentage de la valeur exposée au risque

Périmètre : Ensemble des portefeuilles en modèles internes

5.3 Le ratio de levier

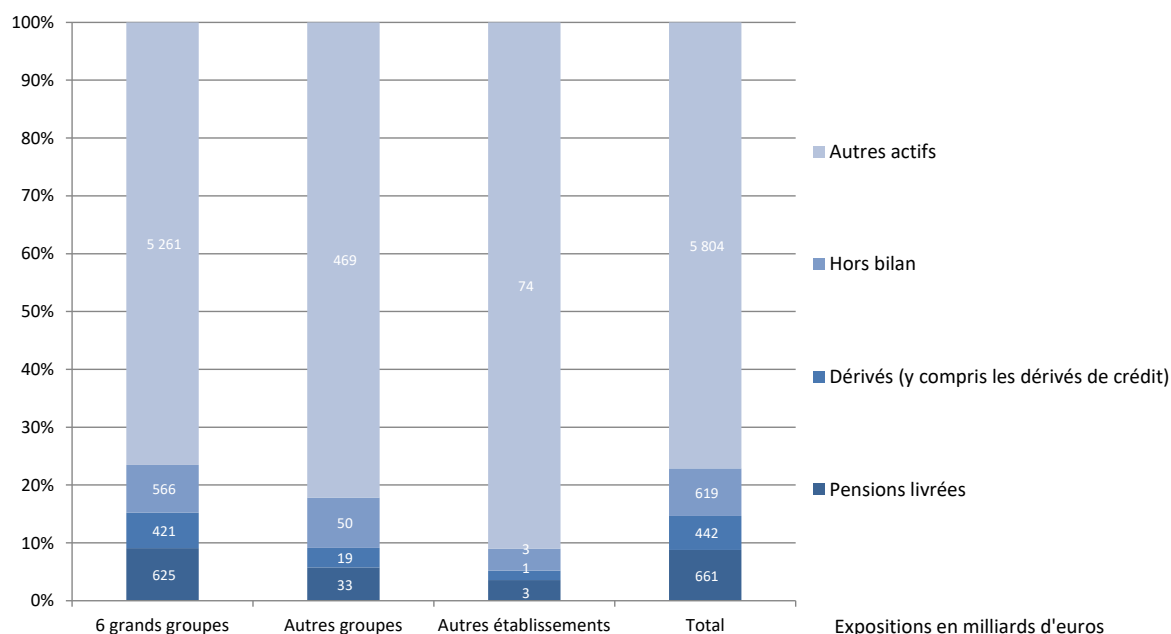
Tableau 43 Ratio de levier agrégé

	6 grands groupes	Autres groupes	Autres établissements	Secteur bancaire français
2016	4,8%	7,5%	10,6%	5,0%
2017	4,9%	7,4%	7,1%	5,2%
2018	4,9%	8,0%	9,1%	5,2%

Source : ACPR

Population : Groupes bancaires

Graphique 50 Ratio de levier – répartition des expositions (dénominateur) par nature d'opérations en 2018



Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

Graphique 51 Distribution du ratio de levier



Source : ACPR

Population : Ensemble du secteur bancaire

5.4 Exigences en fonds propres systémiques individuels

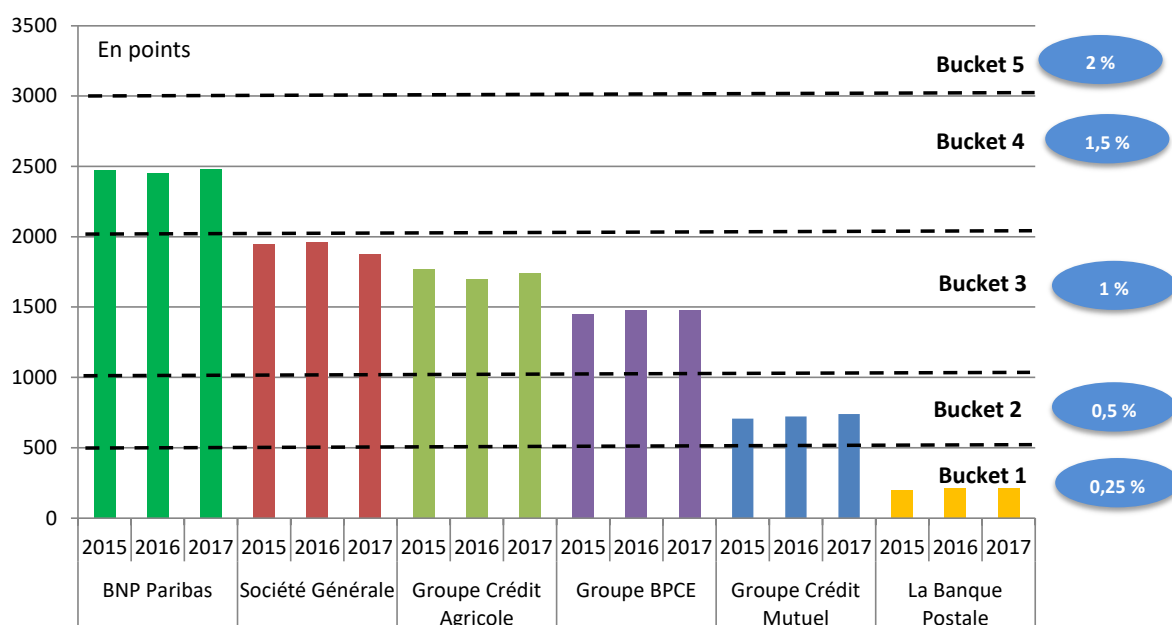
Tableau 44 Exigences de fonds propres fixées en 2018 et relatives aux « coussins » pour entités systémiques, en année de pleine application (2019)

	Coussin EISm	Coussin A-EIS
BNP Paribas*	1,50%	1,50%
Société Générale*	1,00%	1,00%
Groupe Crédit agricole*	1,00%	1,00%
Groupe BPCE*	1,00%	1,00%
Groupe Crédit mutuel		0,50%
La Banque Postale		0,25%

Source : ACPR

Note : Les établissements avec une étoile (*) appartiennent à la fois à la liste des EIS^m (Établissement d'importance systémique mondiale) et à la liste des A-EIS (Autres établissements d'importance systémique). Le coussin A-EIS est plafonné à 2 %, le coussin EISm peut atteindre 3,5 %. Pour plus d'information, <https://acpr.banque-france.fr/controler/control-prudentiel-bancaire/assujettis-au-control-bancaire/entites-systemiques-du-secteur-bancaire>

Graphique 52 Scores de systémicité des groupes bancaires français désignés A-EIS



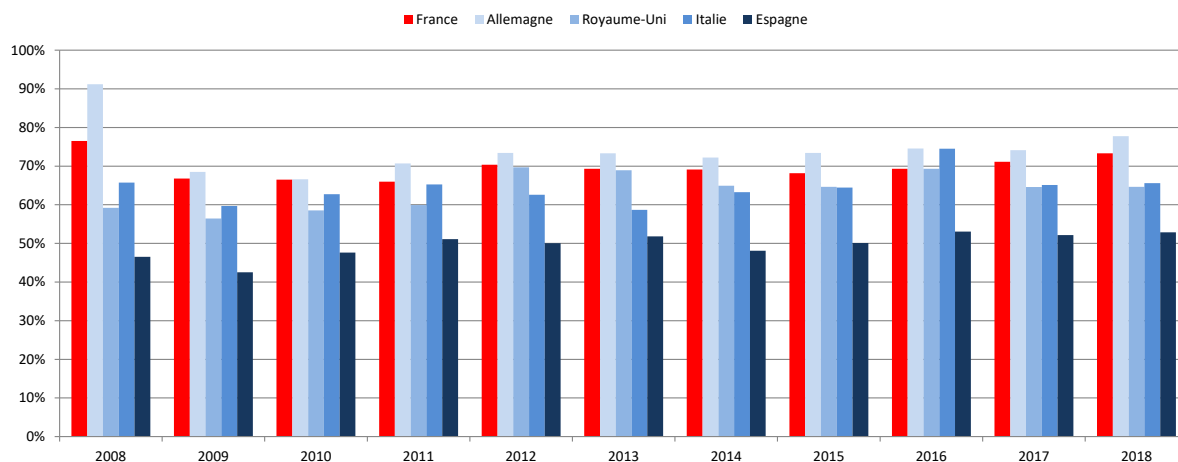
Source : ACPR

Note : A-EIS : Autres établissements d'importance systémiques. Pour plus d'information, <https://acpr.banque-france.fr/controler/control-prudentiel-bancaire/assujettis-au-control-bancaire/entites-systemiques-du-secteur-bancaire>

6 Comparaisons européennes

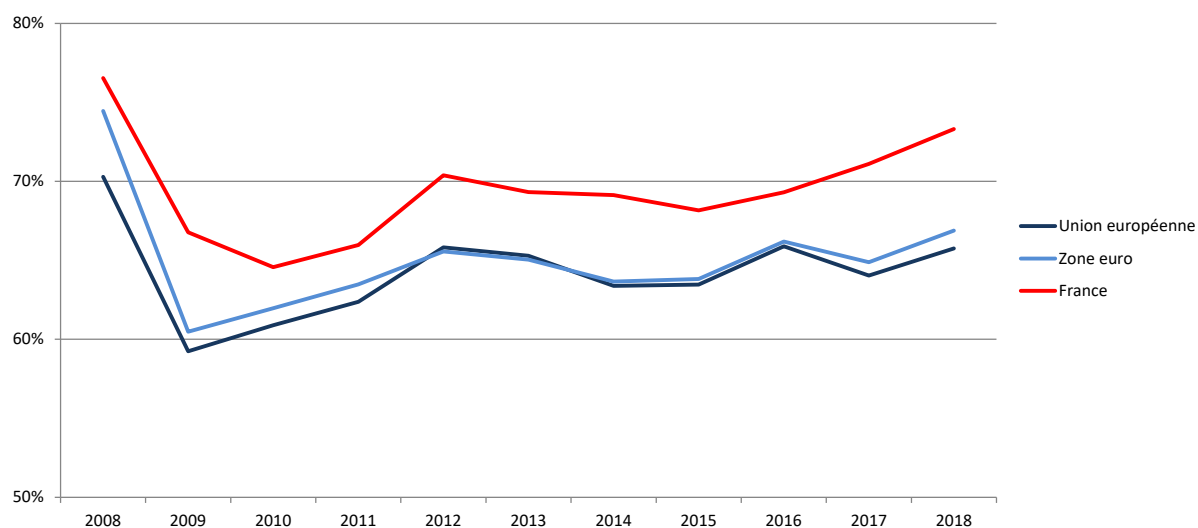
6.1 Coefficients d'exploitation

Graphique 53 Comparaison des coefficients d'exploitation



Source : BCE (CBD –Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

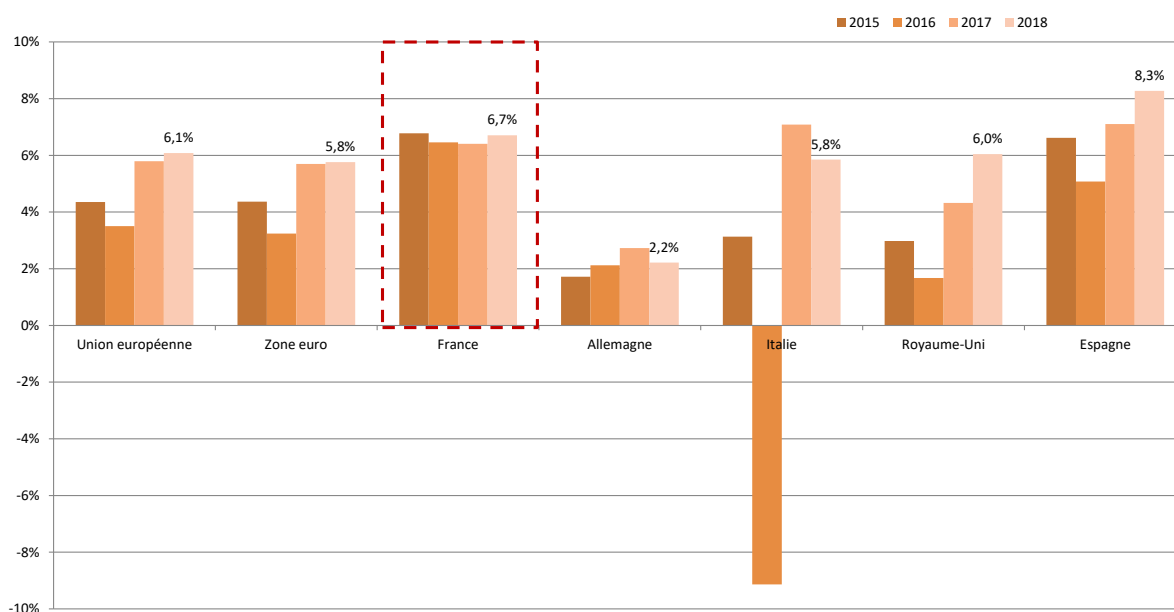
Graphique 54 Évolution des coefficients d'exploitation du secteur bancaire français



Source : BCE (CBD –Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

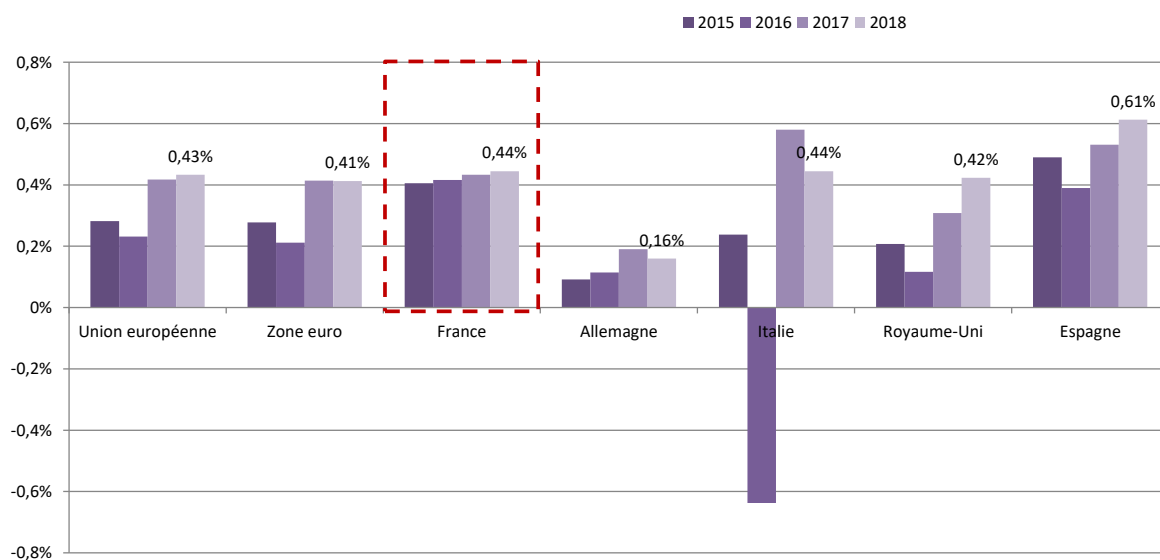
6.2 Les ratios de rentabilité (ROE et ROA)

Graphique 55 Résultat net / capitaux propres (Return on Equity = ROE) des principaux secteurs bancaires européens



Source : BCE (CBD –Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

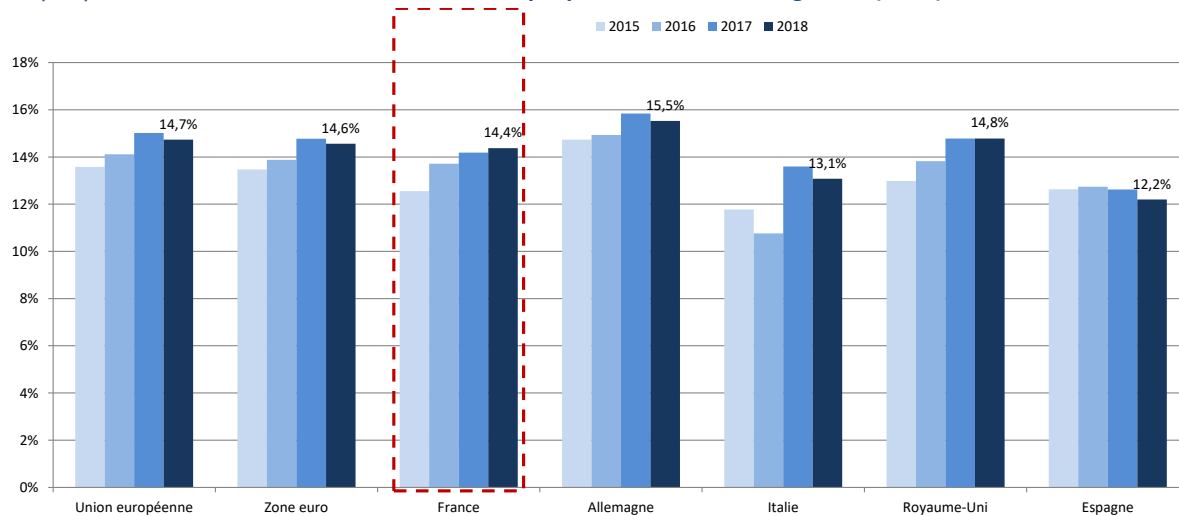
Graphique 56 Résultat net / Total de bilan (Return on Assets = ROA) des principaux secteurs bancaires européens



Source : BCE (CBD –Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

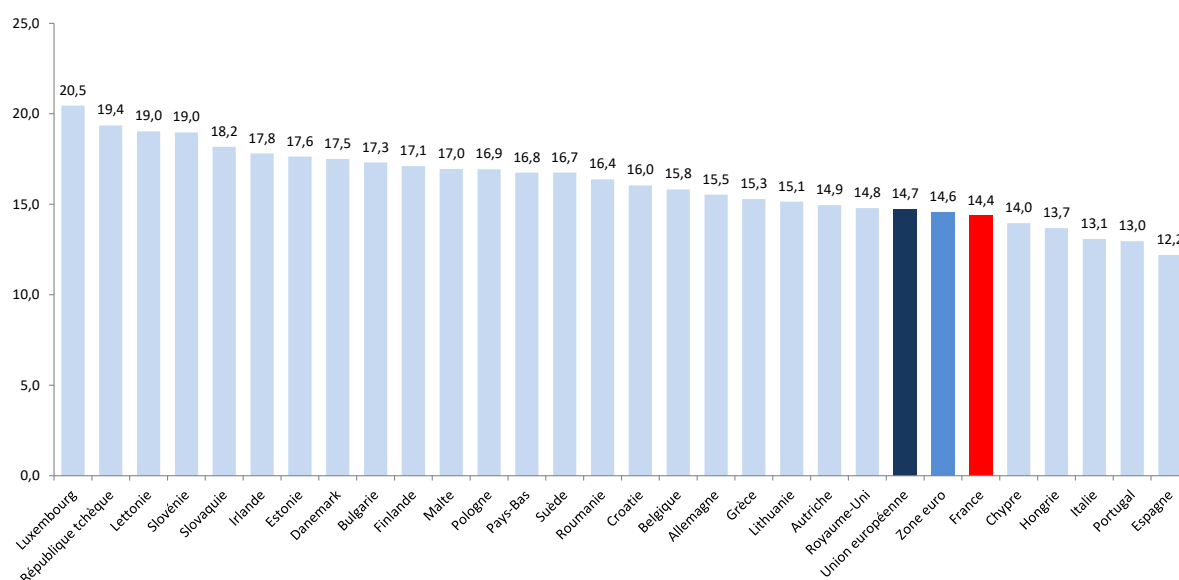
6.3 Les fonds propres prudentiels

Graphique 57 Ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)



Source : BCE (CBD –Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

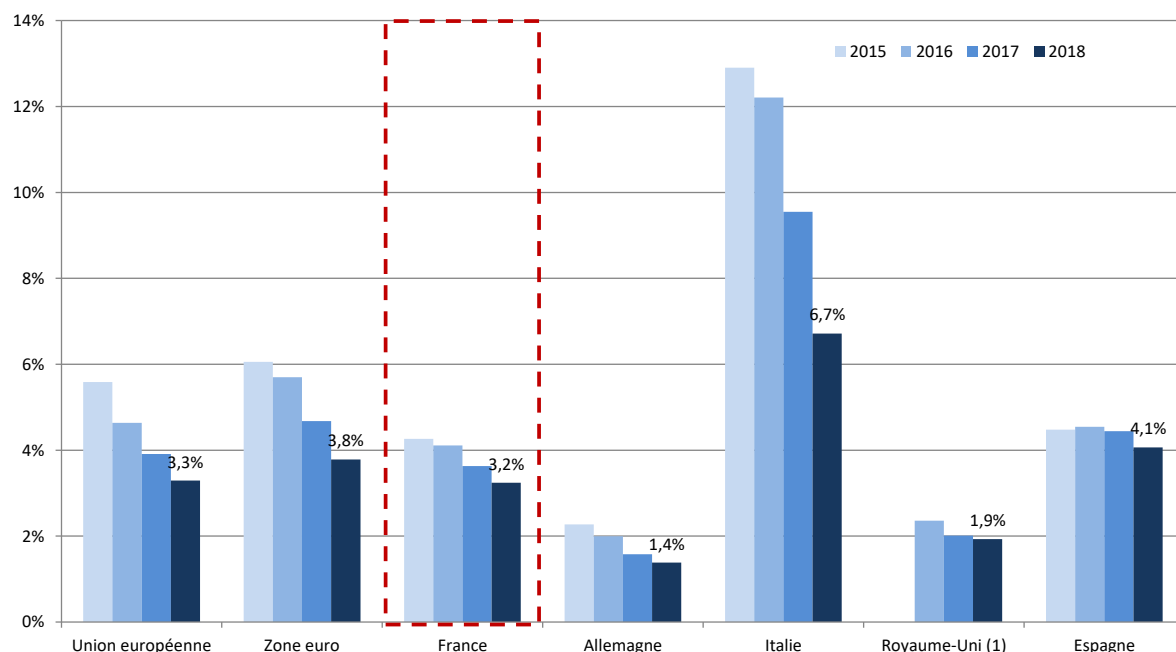
Graphique 58 Ratios de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) à fin 2018



Source : BCE (CBD –Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

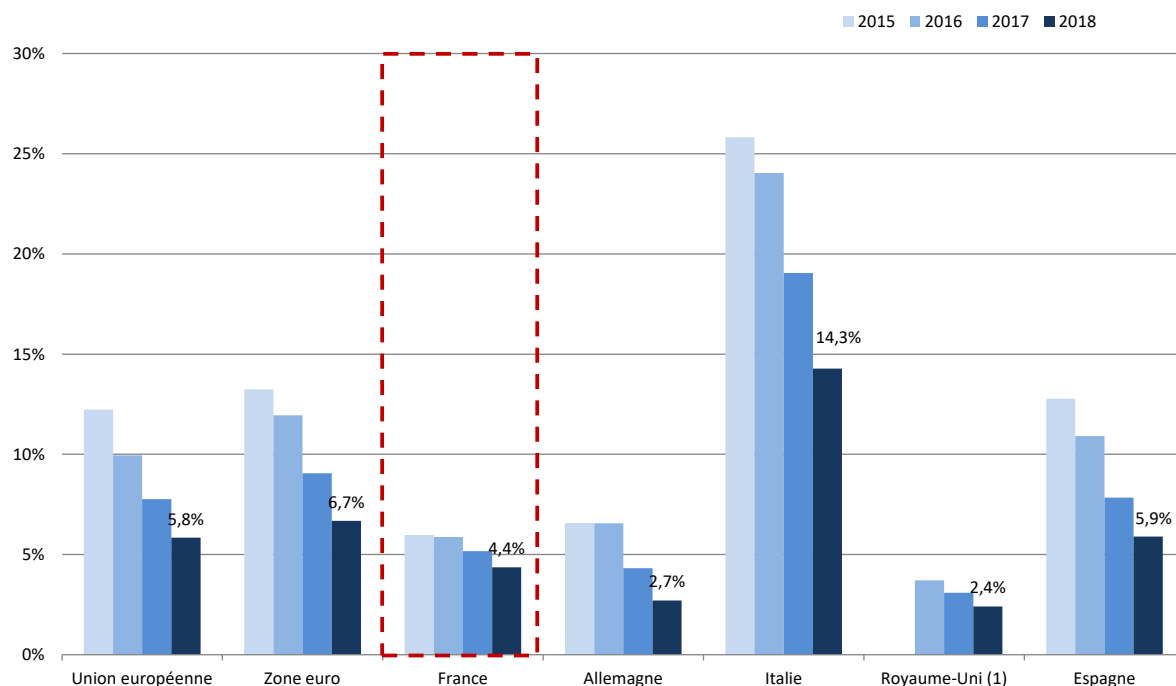
6.4 Les prêts non performants

Graphique 59 Taux de prêts non performants sur les ménages



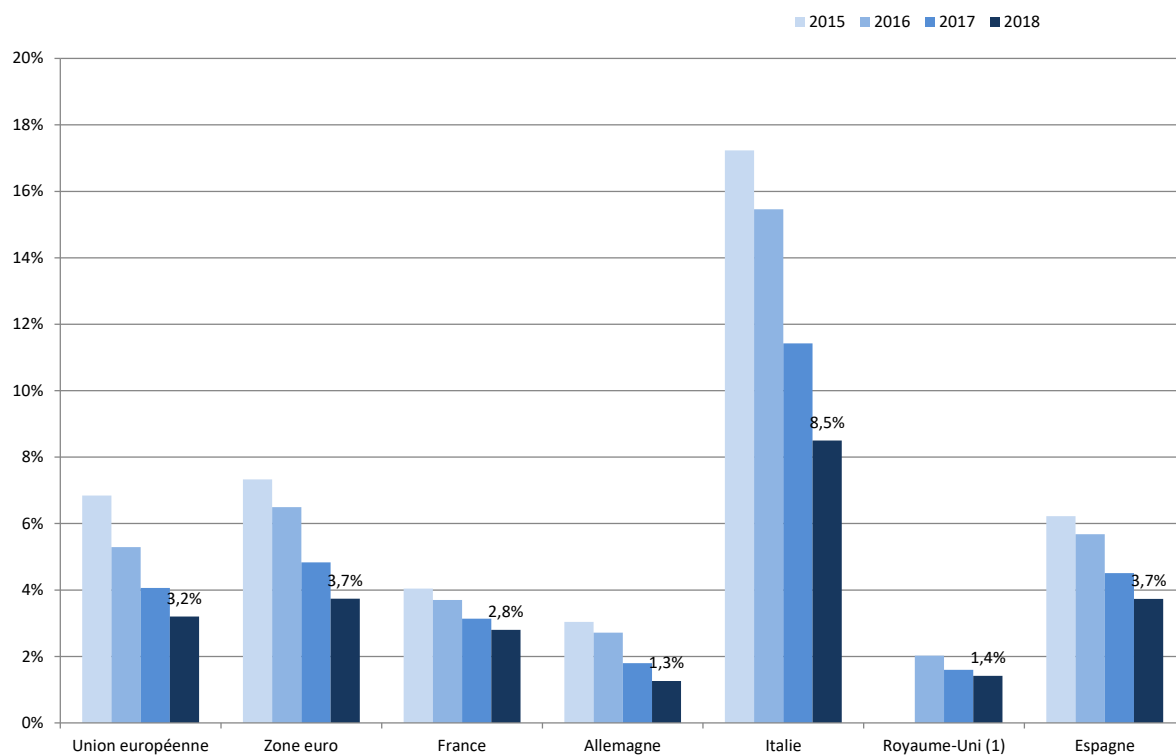
1 Les données 2015 ne sont pas disponibles pour le Royaume-Uni
Source : BCE (CBD –Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

Graphique 60 Taux de prêts non performants sur les entreprises non financières (ENF)



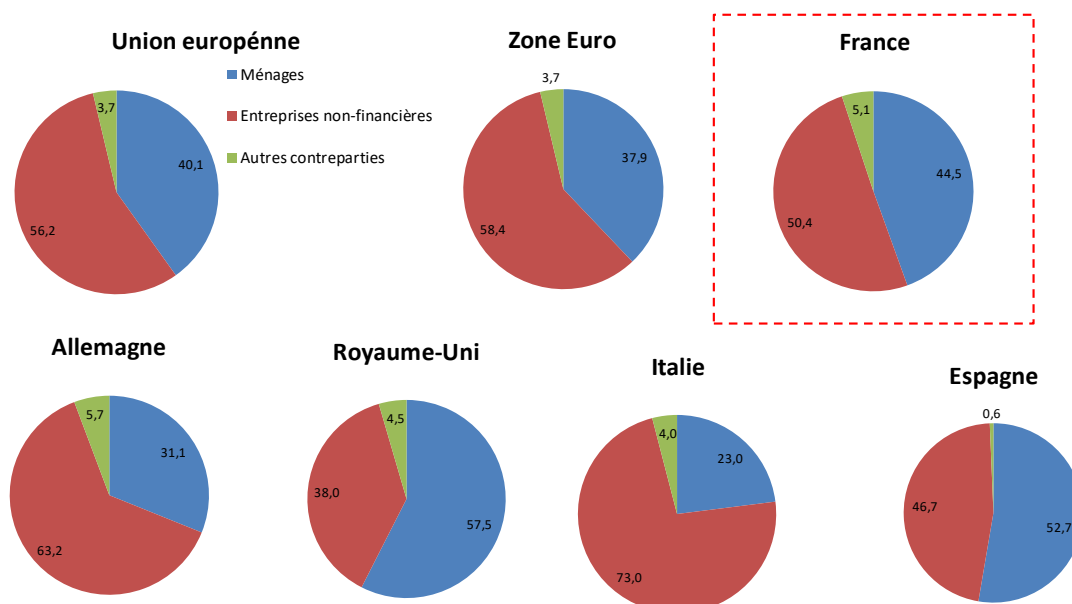
1 Les données 2015 ne sont pas disponibles pour le Royaume-Uni
Source : BCE (CBD –Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

Graphique 61 Le taux de prêts non performants, toutes contreparties confondues des principaux secteurs bancaires européens



1 Les données 2015 ne sont pas disponibles pour le Royaume-Uni
Source : BCE (CBD –Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

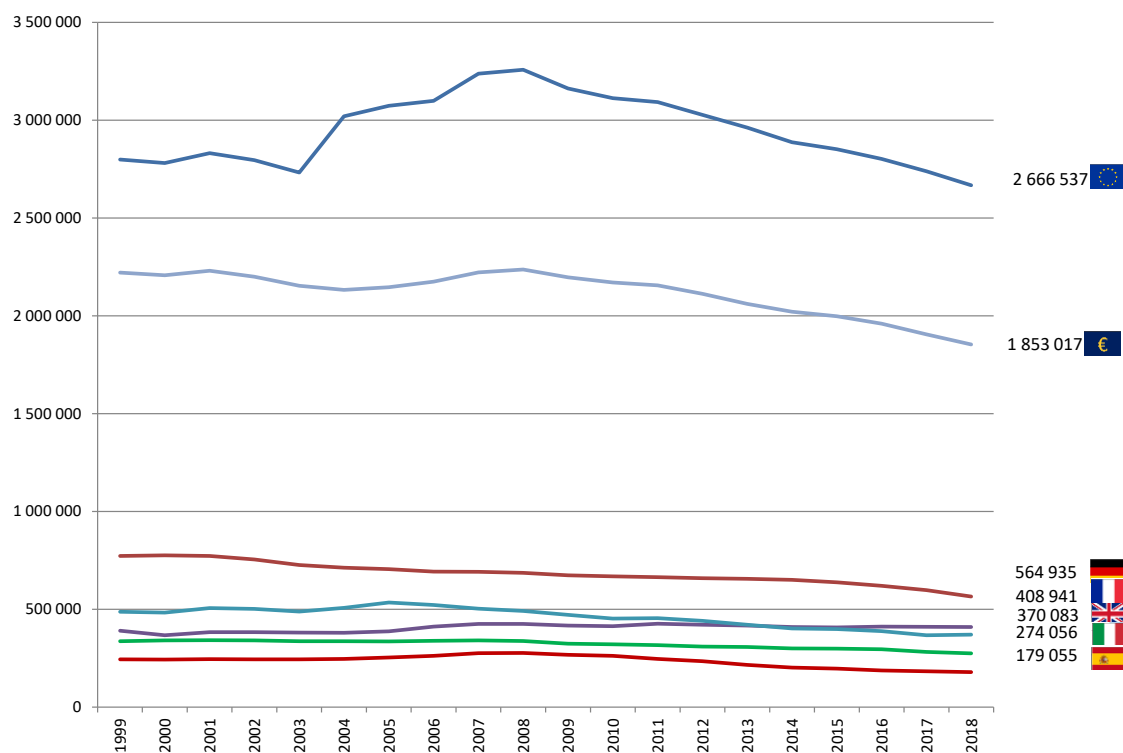
Graphique 62 Répartition des prêts non performants par type de contrepartie des principaux secteurs bancaires européens



Source : BCE (CBD –Consolidated Banking Data) et calculs ACPR

6.5 Les effectifs

Graphique 63 Effectif total des établissements de crédit par pays et année



Source : BCE

Note : La zone euro et l'union européenne ont changé de périmètre entre 1999 et 2018.

Chapitre 4

Chiffres du secteur assurance

Sommaire des tableaux du secteur assurance

Tableau 1	Les organismes d'assurance agréés en France	92
Tableau 2	Type d'activité et régime de remise des organismes d'assurance agréés en France à fin 2018	93
Tableau 3	Les groupes d'assurances.....	93
Tableau 4	Bilan comptable résumé des organismes d'assurance	94
Tableau 5	Provisions mathématiques d'assurance vie en affaires directes	94
Tableau 6	Bilan prudentiel résumé des organismes d'assurance.....	95
Tableau 7	Le poids des composantes du passif	97
Tableau 8	Lien entre l'actif net et les fonds propres prudentiels.....	97
Tableau 9	Provisions techniques par type d'activité	100
Tableau 10	Compte de résultat agrégé en vision comptable	102
Tableau 11	Décomposition du chiffre d'affaires en assurance vie	102
Tableau 12	Décomposition du chiffre d'affaires en assurance non-vie	108
Tableau 13	Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2018.....	112
Tableau 14	Nombre d'entreprises d'assurance et de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE habilitées à exercer en LPS sur le territoire français	118
Tableau 15	Nombre d'entreprises d'assurance françaises et de succursales d'entreprises d'assurance françaises habilitées à exercer en LPS dans l'EEE	118
Tableau 16	Nombre de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE établies en France.....	119
Tableau 17	Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'EEE	119
Tableau 18	Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2017	120
Tableau 19	Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2017 par ligne d'activité	121
Tableau 20	Importance des modules du CSR par population.....	127
Tableau 21	Bilan prudentiel résumé du bilan des groupes d'assurance	128
Tableau 22	Bilan prudentiel résumé des organismes d'assurance des pays de l'Union européenne soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2018	130
Tableau 23	Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2018 : Actif	131
Tableau 24	Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2018 : Passif.....	131
Tableau 25	Les comptes d'assurance de capitalisation (catégories 1 et 2)	136
Tableau 26	Les comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises (catégories 3, 4 et 5)	136
Tableau 27	Les comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès (catégories 6 et 7).....	137
Tableau 28	Les comptes de l'assurance vie en unités de compte (catégories 8 et 9)	137
Tableau 29	Les comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite ou épargne longue (branche 26, PERP et contrats diversifiés) (catégories 10 à 13)	137
Tableau 30	Les comptes des dommages corporels individuels (catégorie 20).....	138
Tableau 31	Les comptes des dommages corporels collectifs (catégorie 21).....	138
Tableau 32	Les comptes des frais de soins individuels.....	138
Tableau 33	Les comptes des frais de soins collectifs.....	139

Tableau 34	Les comptes de l'assurance automobile (catégories 22 et 23)	139
Tableau 35	Les comptes de l'assurance de dommages aux biens (catégories 24, 25 et 26)	139
Tableau 36	Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles (catégorie 27)	140
Tableau 37	Les comptes de l'assurance responsabilité civile (catégorie 28)	140
Tableau 38	Les comptes de l'assurance de protection juridique (catégorie 29)	140
Tableau 39	Les comptes de l'assurance assistance (catégorie 30)	141
Tableau 40	Les comptes de l'assurance pertes pécuniaires diverses (catégorie 31)	141
Tableau 41	Les comptes de l'assurance transport (catégorie 34)	141
Tableau 42	Les comptes de l'assurance de construction (catégories 35 et 36)	142
Tableau 43	Les comptes de l'assurance de crédit et caution (catégories 37 et 38)	142

Sommaire des graphiques du secteur assurance

Graphique 1	Évolution du nombre d'organismes en France	92
Graphique 2	Répartition des organismes d'assurance par type d'activité et par code juridique à fin 2018	92
Graphique 3	Importance relative des organismes d'assurance selon leur régime réglementaire	93
Graphique 4	Les provisions mathématiques des organismes d'assurance	94
Graphique 5	Les composantes de l'actif	96
Graphique 6	Placements avant et après mise en transparence	96
Graphique 7	Les composantes du passif.....	97
Graphique 8	Répartition des fonds propres de base des organismes par catégories	98
Graphique 9	Décomposition de l'actif net	99
Graphique 10	Reserve de réconciliation rapportée aux fonds propres pour les organismes	99
Graphique 11	Marge de risque rapportée à la meilleure estimation des provisions techniques par type d'activité en 2018	100
Graphique 12	Provisions techniques vie hors santé ventilées par ligne d'activité	101
Graphique 13	Provisions techniques non-vie hors santé ventilées par ligne d'activité	101
Graphique 14	Provisions techniques santé ventilées par lignes d'activité	101
Graphique 15	Primes d'assurance vie en affaires directes par type de contrat	103
Graphique 16	Évolution de la ventilation des charges en assurance vie	103
Graphique 17	Ventilation des charges en assurance vie en 2018	104
Graphique 18	Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques de 2011 à 2018	105
Graphique 19	Provision pour participation aux bénéfices (PPB), en pourcentage des provisions mathématiques moyennes	105
Graphique 20	La collecte nette annuelle	106
Graphique 21	Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en euros	106
Graphique 22	Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en unités de compte	106
Graphique 23	Collecte nette mensuelle sur les supports rachetables	107
Graphique 24	Primes collectées (12 mois glissants).....	107
Graphique 25	Rachats (12 mois glissants)	107
Graphique 26	Arbitrages entre supports en unités de comptes et supports en euros	107
Graphique 27	Répartition par catégorie des primes non vie acquises en affaires directes	108
Graphique 28	Ratios sinistres sur primes, hors acceptations, par catégorie	109
Graphique 29	Ratios combinés par catégorie, hors acceptations	109
Graphique 30	Évolution de la sinistralité non-vie par branches d'activité, en affaires directes	110
Graphique 31	Décomposition de la charge de sinistre	110
Graphique 32	Évolution de la charge des sinistres de la catégorie catastrophes naturelles	110
Graphique 33	Évolution du ratio sinistres sur primes pour une sélection de catégories non vie	111
Graphique 34	Ratio sinistres sur primes et sinistralité pour la catégorie catastrophes naturelles	111
Graphique 35	Évolution de la décomposition des principales composantes du résultat technique non vie	111
Graphique 36	Répartition des primes selon les types d'organismes.....	112
Graphique 37	Parts de marché des différents types d'organismes dans les primes de dommages corporels	113

Graphique 38	Poids de l'activité santé dans les dommages corporels par type d'organisme	114
Graphique 39	Poids des contrats collectifs dans les dommages corporels par type d'organisme	114
Graphique 40	Ratios sinistres sur primes des dommages corporels par type de contrat	115
Graphique 41	Ratios combinés des dommages corporels.....	115
Graphique 42	Primes acquises, primes cédées et primes acceptées, activités vie et non vie.....	116
Graphique 43	Taux de cession en réassurance des primes acquises en vie par forme juridique.....	116
Graphique 44	Taux de cession en réassurance des primes acquises en non-vie par forme juridique	117
Graphique 45	Taux de cession pour une sélection de branches – activité non-vie.....	117
Graphique 46	Évolution des primes collectées en France via le passeport européen (LPS-LE).....	120
Graphique 47	Primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) depuis 2001	121
Graphique 48	Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR.....	122
Graphique 49	Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR.....	122
Graphique 50	Évolution du taux de couverture du MCR entre 2017 et 2018	123
Graphique 51	Le taux de couverture du CSR de l'ensemble des organismes.....	124
Graphique 52	Répartition des organismes en fonction de leur taux de couverture du CSR	124
Graphique 53	Évolution du taux de couverture du CSR entre 2017 et 2018.....	125
Graphique 54	Les modules du CSR, exprimés en % du CSR, pour les organismes utilisant la formule standard	126
Graphique 55	Ratios combinés des groupes Solvabilité 2 à fin 2018, par activité, hors acceptations.....	128
Graphique 56	Le taux de couverture du CSR de l'ensemble des groupes au 31/12/2018	129
Graphique 57	Répartition des groupes en fonction de leur taux de couverture du CSR	129
Graphique 58	Actif total des assureurs par pays au 31/12/2018	132
Graphique 59	Provisions techniques par pays au 31/12/2018.....	132
Graphique 60	Primes vie acquises en affaires directes par pays en 2018.....	133
Graphique 61	Primes non vie acquises en affaires directes par pays en 2018.....	133
Graphique 62	Taux de couverture du SCR par pays, y compris mesures transitoires	134

1 La structure du marché de l'assurance en France en 2018

Tableau 1 Les organismes d'assurance agréés en France

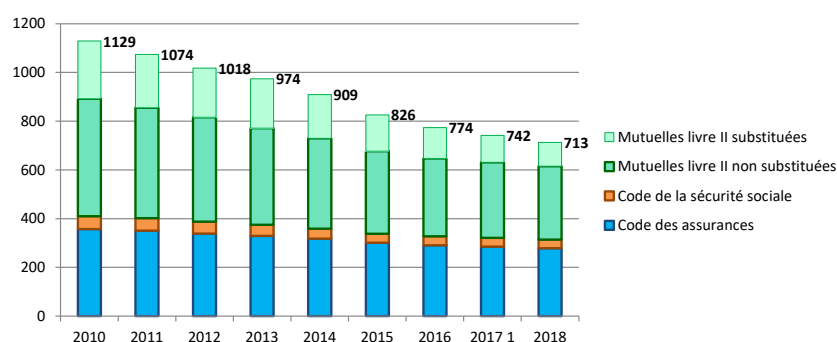
Nombre d'organismes d'assurance	2016	2017 ¹	2018	Variation 2017/2018
Sociétés d'assurance	273	267	260	-7
Organismes de retraite professionnelle supplémentaire			3	3
Sociétés de réassurance	14	14	12	-2
Succursales de pays tiers	4	4	4	0
Code des assurances	291	285	279	-6
Institutions de prévoyance	37	36	35	-1
Code de la sécurité sociale	37	36	35	-1
Mutuelles livre II non substituées	319	310	301	-9
Mutuelles livre II substituées	127	111	98	-13
Code de la mutualité	446	421	399	-22
Total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément	774	742	713	-29

Note : Le total des organismes recensés agréés ou dispensés d'agrément n'intègre pas les organismes toujours sous contrôle mais qui ne sont plus habilités à produire des contrats

1: Données révisées

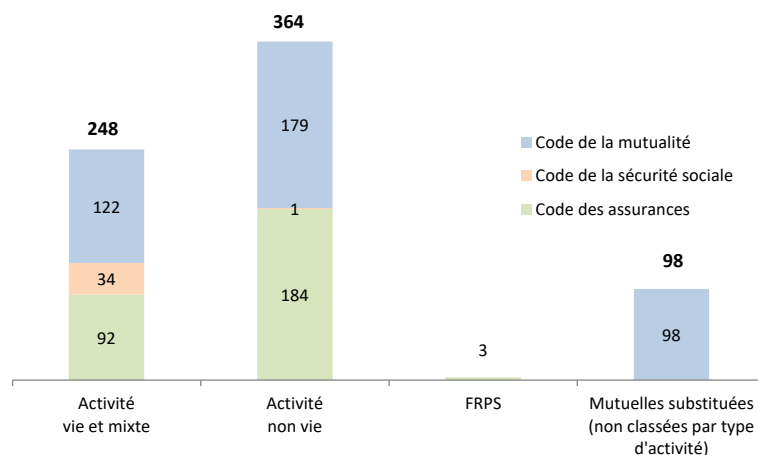
Source : ACPR

Graphique 1 Évolution du nombre d'organismes en France



Source : ACPR

Graphique 2 Répartition des organismes d'assurance par type d'activité et par code juridique à fin 2018



FRPS : fonds de retraites professionnelle supplémentaire

Source : ACPR

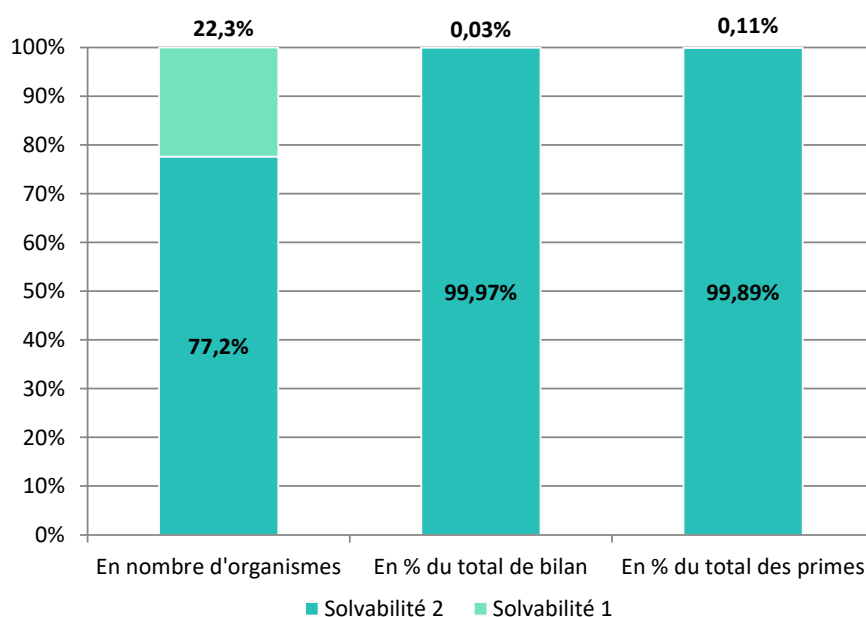
Tableau 2 **Type d'activité et régime de remise des organismes d'assurance agréés en France à fin 2018**

Forme juridique des organismes	Type d'activité	Régime de remise			Total
		Solvabilité 1	Solvabilité 2	FRPS	
Sociétés d'assurance	Vie	1	80		81
	Non vie	24	155		179
Entreprises de réassurance			12		12
Organismes de retraite professionnelle supplémentaire				3	0
Succursales d'entreprise de pays tiers (hors EEE)	Non vie	3	1		4
Code des assurances		28	248	3	279
Institutions de prévoyance	Vie		34		34
	Non vie		1		1
Code de la sécurité sociale			35	0	35
Mutuelles non substituées	Vie	12	105		117
	Non vie	97	87		184
Code de la mutualité (hors substituées)		109	192	0	301
Total général (hors mutuelles substituées)		137	475	3	615

FRPS : fonds de retraites professionnelle supplémentaire

Source : ACPR

Graphique 3 **Importance relative des organismes d'assurance selon leur régime réglementaire**



Source : ACPR

Tableau 3 **Les groupes d'assurances**

	2016	2017	2018
Ensemble des groupes actifs	68	65	63
Groupes dont le parent ultime est en France	54	56	57
Groupes dont le parent ultime est dans l'EEA	4	4	4
Groupes dont le parent ultime est hors de l'EEA	1	1	2
Groupes transitoires ou en constitution	9	4	
dont le parent ultime est en France	9	4	

Source : ACPR

2 Éléments bilanciels du secteur de l'assurance en France

Tableau 4 Bilan comptable résumé des organismes d'assurance

En milliards d'euros	2014	2015	2016	2017	2018
Part des réassureurs dans les provisions techniques	120	117	118	130	132
Placements hors contrats en UC	1 775	1 852	1 902	1 931	1 976
Placements des contrats en UC	266	290	316	362	347
Autres actifs	142	149	150	152	163
Total actifs	2 303	2 407	2 485	2 574	2 618
Fonds propres	157	172	173	179	186
Provisions techniques hors contrats en UC	1 645	1 696	1 740	1 766	1 797
Provisions techniques des contrats en UC	268	291	318	364	350
Autres passifs	233	247	254	265	284
Total passifs	2 303	2 407	2 485	2 574	2 618
Bilan en valeur de marché	2 581	2 678	2 738	2 824	2 787

UC : Unités de compte

Note : Bilan augmenté des plus-values latentes jusqu'en 2015 et en valeur de marché à partir de 2016 pour les organismes soumis à S2

Source : ACPR

Périmètre : ensemble des organismes

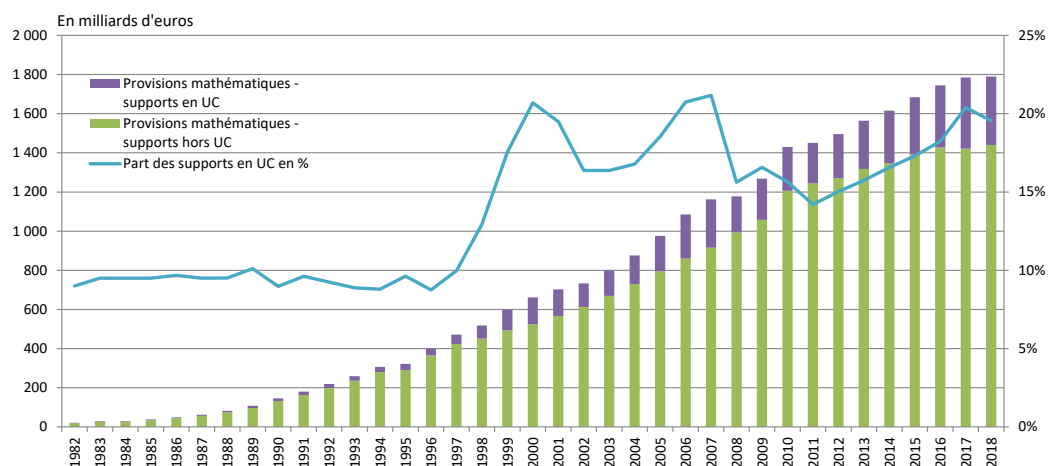
Tableau 5 Provisions mathématiques d'assurance vie en affaires directes

En milliards d'euros	2010	2014	2015	2016	2017	2018
Provisions d'assurance vie hors contrats en UC rachetables	1 145,7	1 286,8	1 322,7	1 327,3	1 341,5	1 353,9
dont provisions relatives aux supports en euros rachetables	1 098,0	1 217,0	1 243,9	1 261,0	1 262,7	1 273,3
Provisions d'assurance vie des contrats en UC rachetables	219,6	258,9	280,9	302,4	344,4	332,5
Total Provisions d'assurance vie en affaires directes	1 365,3	1 545,6	1 603,6	1 629,8	1 685,9	1 686,4

Source ACPR – Population ensemble des organismes

UC : Unités de compte

Graphique 4 Les provisions mathématiques des organismes d'assurance



Source ACPR – Population ensemble des organismes

UC : Unités de compte

Tableau 6 Bilan prudentiel résumé des organismes d'assurance

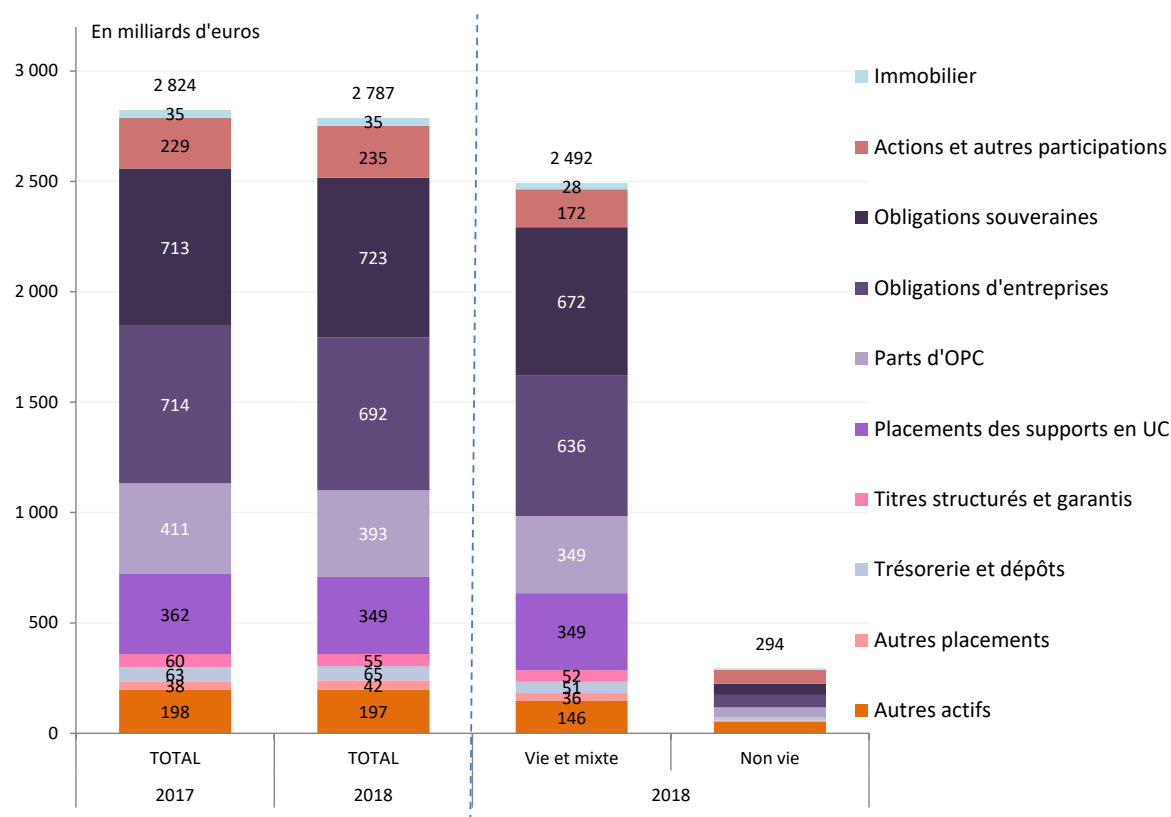
En milliards d'euros	2016	2017	2018
Placements hors contrats en UC	2 168,5	2 200,6	2 175,6
Placements des contrats en UC	316,1	361,9	348,8
Trésorerie et dépôts	64,5	63,3	65,2
Autres actifs	188,4	198,2	197,1
Total actifs	2 737,6	2 824,0	2 786,7
Provisions hors contrats en UC	1 869,6	1 876,9	1 843,8
Provisions des contrats en UC	306,0	350,5	339,8
Autres passifs	262,1	271,1	278,9
Total passifs et actif net	2 737,6	2 824,0	2 786,7
Actif net	299,9	325,6	324,2

Périmètre : Organismes soumis à Solvabilité 2 (S2)

Source : ACPR

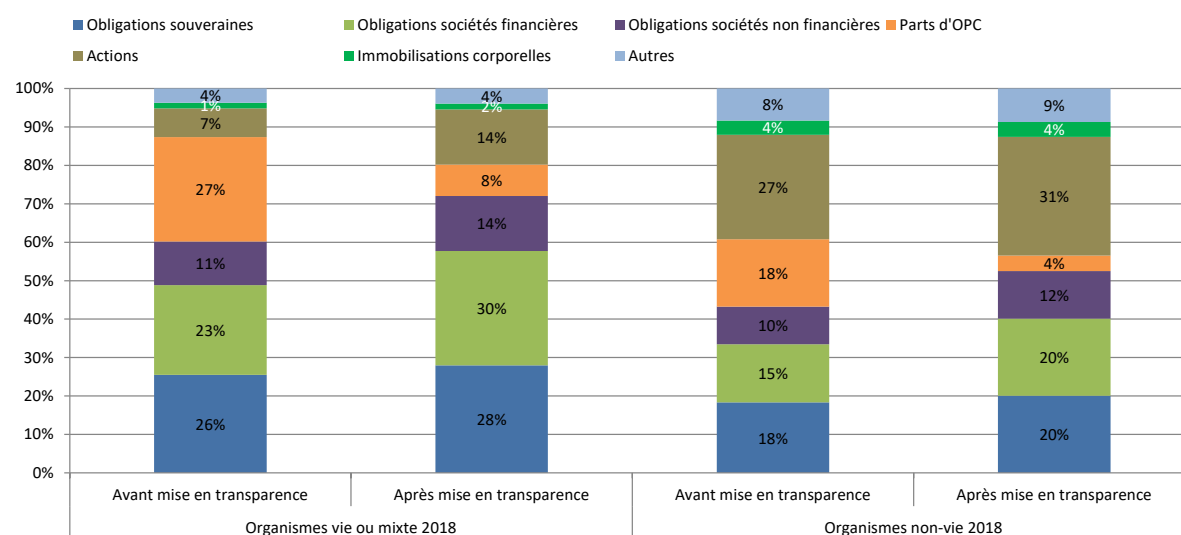
2.1 L'actif et les placements des organismes soumis à Solvabilité 2

Graphique 5 Les composantes de l'actif



Source : ACPR

Graphique 6 Placements avant et après mise en transparence

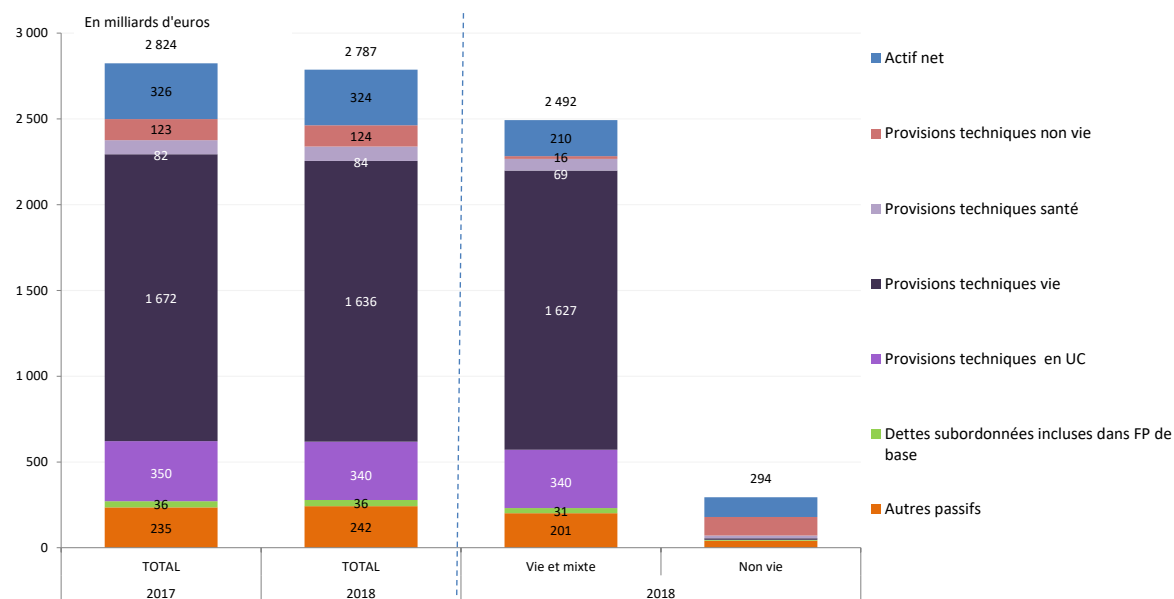


Note : OPC : organismes de placements collectifs

Source : ACPR

2.2 Le passif et les provisions techniques des organismes soumis à solvabilité 2

Graphique 7 Les composantes du passif



Source : ACPR

Tableau 7 Le poids des composantes du passif

	2017	2018		
	Ensemble	Ensemble	Vie	Non vie
Actif net	12%	12%	8%	39%
Provisions techniques Non-vie	4%	4%	1%	37%
Provisions techniques santé	3%	3%	3%	5%
Provisions techniques vie	59%	59%	65%	3%
Provisions techniques en UC	12%	12%	14%	0%
Dettes subordonnées incluses dans FP de base	1%	1%	1%	2%
Autres passifs	8%	9%	8%	14%
Total passifs (en milliards d'euros)	2 824	2 787	2 492	294

Source : ACPR

2.3 Les fonds propres prudentiels et l'actif net des organismes soumis à Solvabilité 2

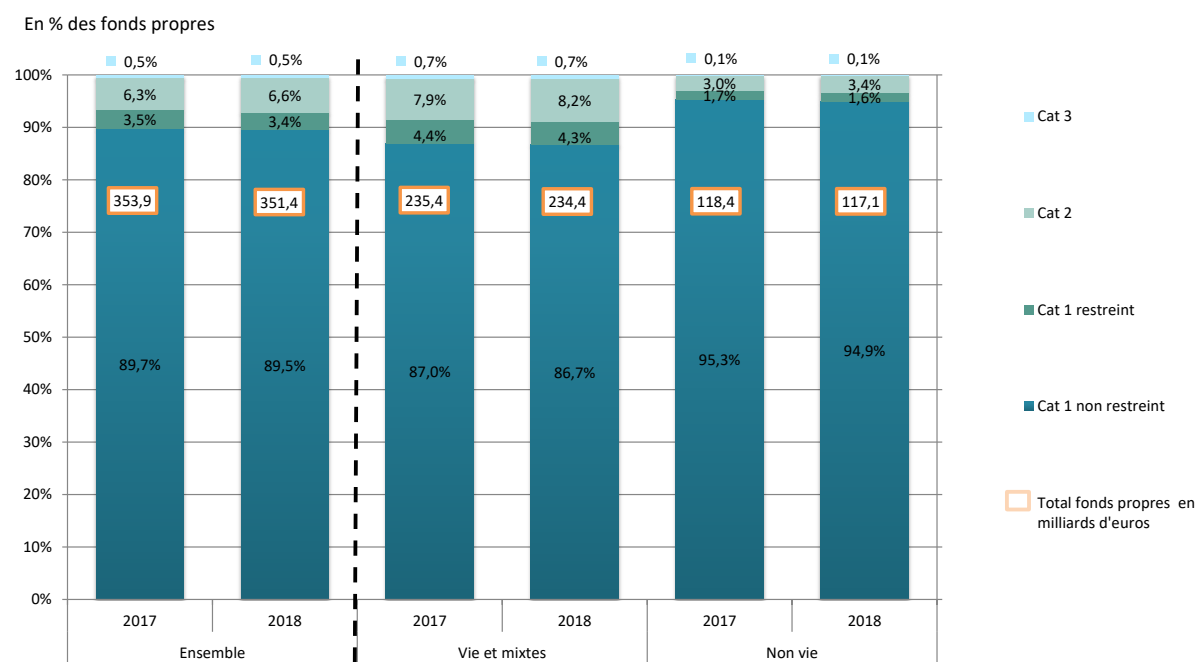
Tableau 8 Lien entre l'actif net et les fonds propres prudentiels

En milliards d'euros	2016	2017	2018
Actif net	299,9	325,6	324,2
+ Dettes subordonnées	34,9	35,8	36,4
- Actions propres détenues	-0,3	-0,2	-0,4
- Dividendes prévus	-4,9	-6,9	-8,5
- Fonds cantonnés restreints	-0,3	-0,2	-0,3
- Déductions	-0,1	-0,1	-0,1
Fonds propres de base	329,3	353,9	351,4
+ Fonds propres auxiliaires	2,6	2,6	1,9
Fonds propres totaux	331,9	356,5	353,4

Source : ACPR

Population : ensemble des organismes S2

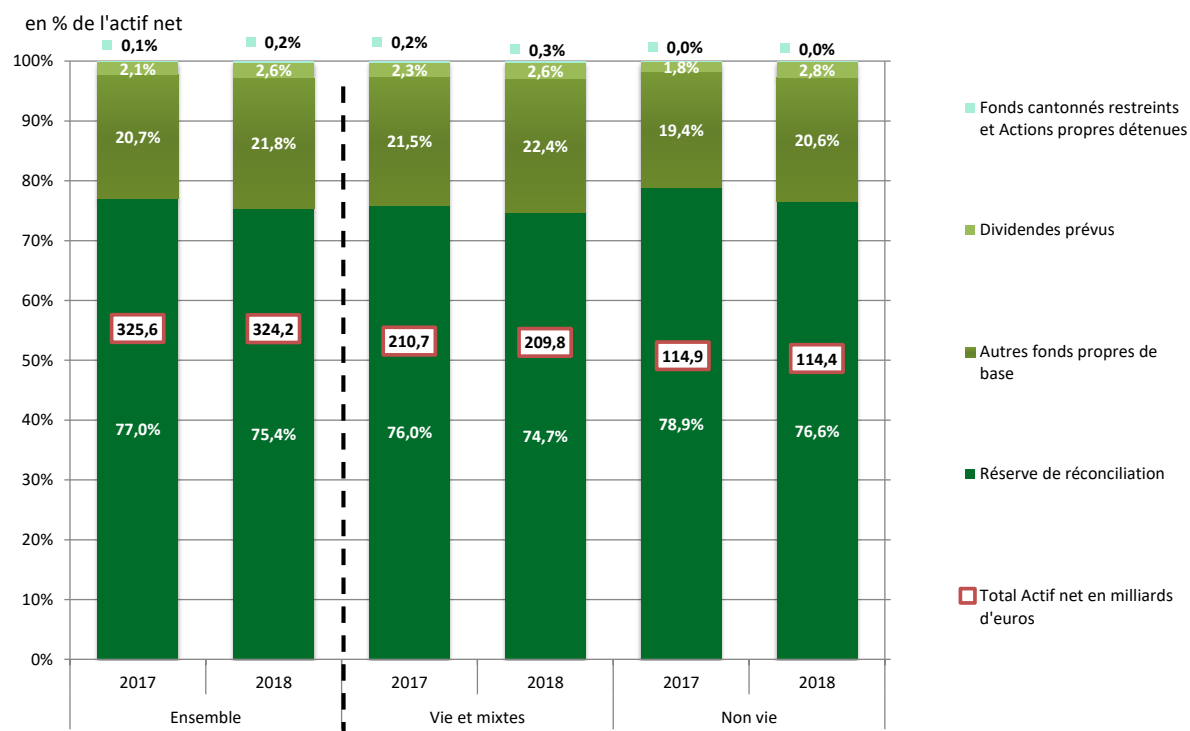
Graphique 8 Répartition des fonds propres de base des organismes par catégories



Source : ACPR

Population : ensemble des organismes S2

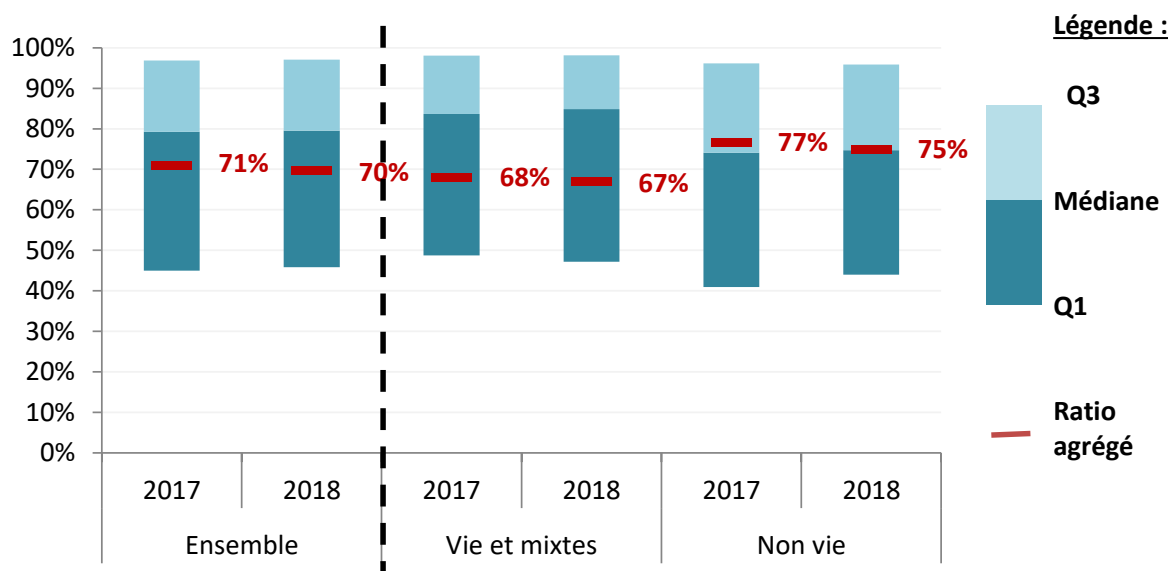
Graphique 9 Décomposition de l'actif net



Source : ACPR

Population : ensemble des organismes S2

Graphique 10 Réserve de réconciliation rapportée aux fonds propres pour les organismes



Source : ACPR

Population : ensemble des organismes S2

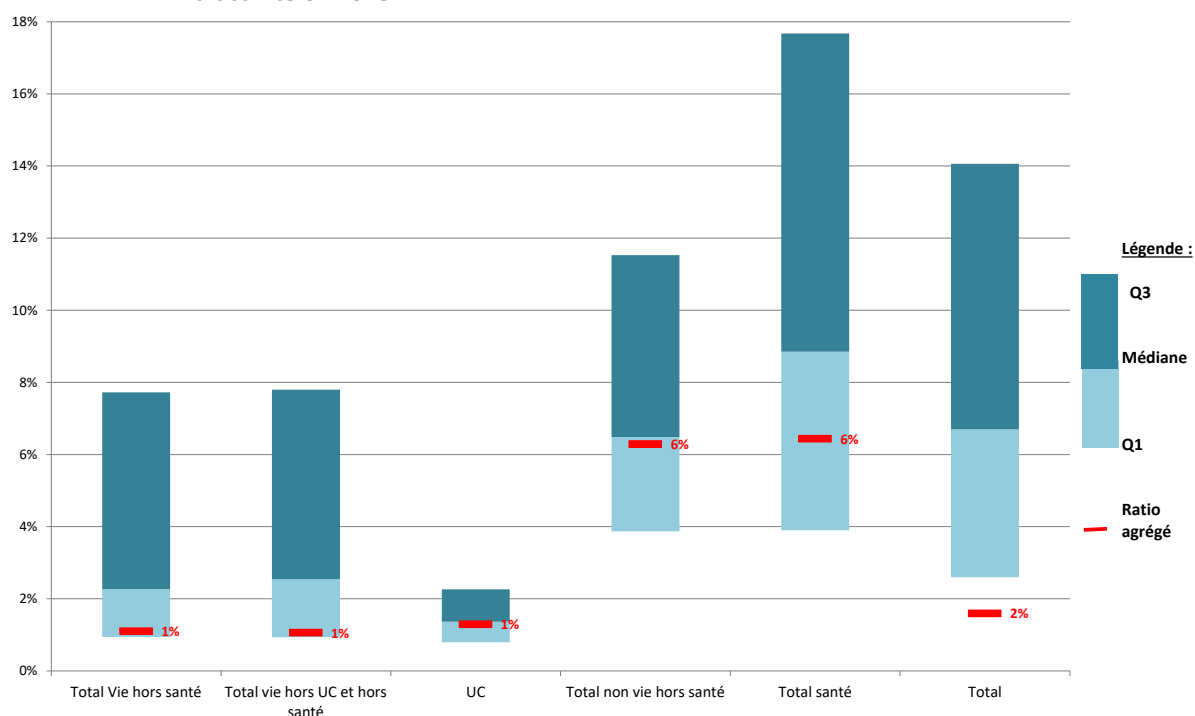
2.4 Les provisions techniques des organismes

Tableau 9 Provisions techniques par type d'activité

En milliards d'euros		PT calculées comme un tout	Meilleure estimation	Marge de risque	Provisions techniques
Vie	Vie (hors UC et hors Santé)	0,1	1 618,3	17,2	1 635,6
	Unité de compte (UC)	1,0	334,5	4,3	339,8
	Santé similaire à la vie	0,0	47,1	3,0	50,1
Non vie	Santé similaire à la non vie	0,0	31,9	2,4	34,2
	Non vie (hors Santé)	0,0	116,5	7,3	123,8
Total		1,0	2 148,3	34,3	2 183,6

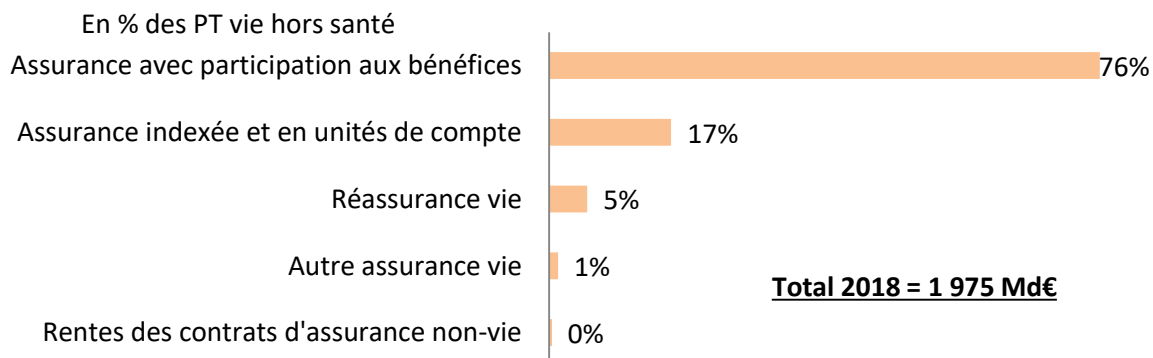
Source : ACPR

Graphique 11 Marge de risque rapportée à la meilleure estimation des provisions techniques par type d'activité en 2018



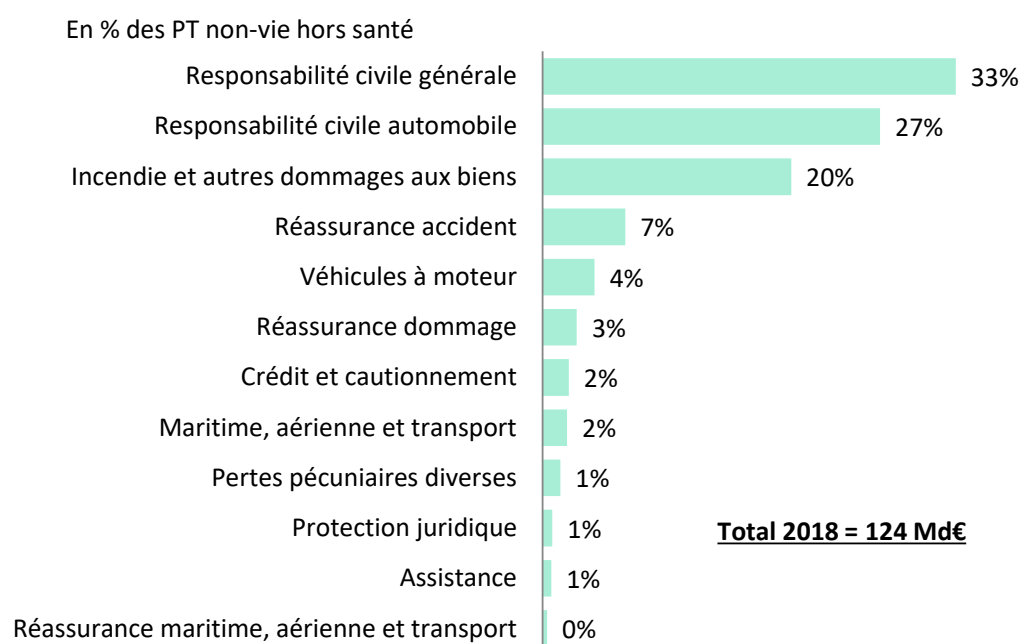
Source : ACPR

Graphique 12 Provisions techniques vie hors santé ventilées par ligne d'activité



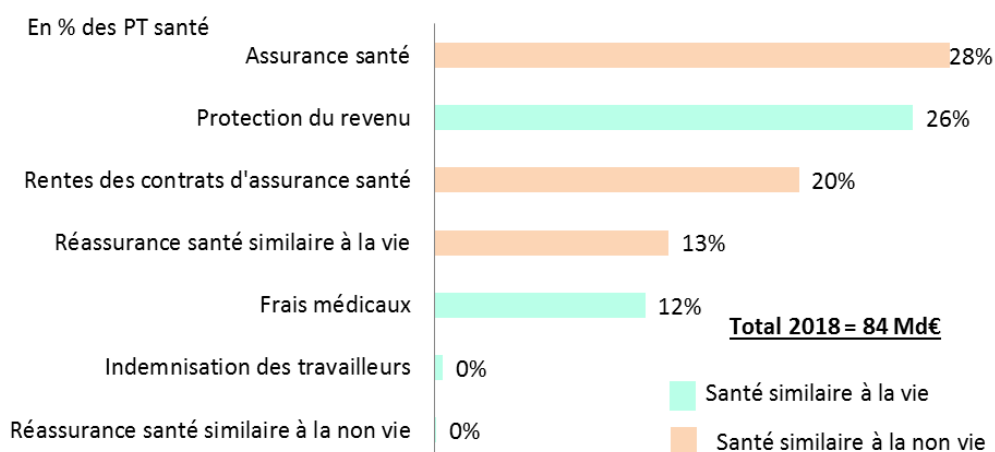
Source : ACPR, population : ensemble des organismes S2

Graphique 13 Provisions techniques non vie hors santé ventilées par ligne d'activité



Source : ACPR, population : ensemble des organismes S2

Graphique 14 Provisions techniques santé ventilées par lignes d'activité



Source : ACPR, population : ensemble des organismes S2

3 Activité et rentabilité du marché français de l'assurance en 2018

3.1 Le compte de résultat

Tableau 10 **Compte de résultat agrégé en vision comptable**

En milliards d'euros	Activité Vie			Activité Non vie			Total		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Primes acquises	169,2	158,7	163,7	127,9	134,4	138,5	297,1	293,1	302,2
- dont primes cédées	22,9	10,8	9,7	23,0	25,9	25,6	45,9	36,6	35,3
Charges des sinistres et dotations aux provisions (-)	162,2	163,1	117,5	99,3	102,7	103,5	261,5	265,8	221,0
- dont dotations aux provisions	29,2	17,5	-16,5	3,8	1,6	1,0	33,0	19,1	-15,5
- dont charges et provisions cédées	21,2	9,4	8,0	17,1	19,2	17,4	38,3	28,7	25,5
Participation aux résultats	39,6	39,0	35,9	0,6	0,7	0,8	40,2	39,8	36,7
Produits financiers nets	56,7	67,4	15,2	5,6	5,7	5,8	62,3	73,1	21,0
- dont ajustement ACAV net	7,9	18,2	-30,3				7,9	18,2	-30,3
Frais d'acquisition et d'administration (-)	15,8	16,1	16,4	27,4	28,0	29,6	43,3	44,1	45,9
Solde de réassurance calculé	-0,6	-0,4	-0,7	-1,9	-2,8	-3,6	-2,5	-3,2	-4,3
Résultat technique	7,6	7,5	8,5	4,4	5,9	6,8	12,0	13,3	15,3
Produits financiers nets du résultat non technique							4,2	4,5	4,7
Autres éléments non techniques							-4,7	-6,2	-5,5
Résultat net							11,6	11,6	14,5
Rentabilité (résultat net / fonds propres)							6,7%	6,5%	7,8%

Notes :

- Les lignes « Résultat technique » et « Résultat net » peuvent ne pas être égales à la somme des soldes intermédiaires en raison d'effets d'arrondis. Cela est valable pour l'ensemble des tableaux de cette partie. Les primes acquises sont brutes de réassurance, les opérations de cession de primes étant enregistrées dans le solde de réassurance avec les charges attribuées aux organismes cessionnaires, qu'ils soient ou non réassureurs
- Ce tableau reprend les données de résultat du secteur de l'assurance selon les *activités* (vie / non vie), et non les *types* d'organismes ; ainsi la catégorie « vie » du tableau concerne les sociétés d'assurance vie, mais également les autres types d'organismes d'assurance qui effectuent une activité d'assurance vie ; il en va de même pour la partie « non vie » du tableau.
- L'ajustement ACAV permet d'enregistrer les plus-values (ajustement ACAV positif) ou moins-values (ajustement ACAV négatif) sur les produits d'assurance vie à capital variable –notamment les supports en unités de compte-, permettant ainsi de compenser l'ajustement des provisions techniques à la valeur de marché de ces produits, dont le risque est porté par l'assuré, dans le compte de résultat des assureurs. En 2018, l'ajustement ACAV net (ACAV positif – ACAV négatif) est très négatif, suite à la baisse des marchés financiers en fin d'année ; il compense la reprise de provisions techniques due à la perte de valeur des supports en unités de compte.

Source : ACPR – Population ensemble des organismes

3.2 L'activité vie

3.2.1 Primes, charges et provisions pour participation aux bénéfices en assurance vie

Tableau 11 **Décomposition du chiffre d'affaires en assurance vie**

En milliards d'euros	2014	2015	2016	2017	2018
Primes acquises en assurance vie	154,2	166,9	169,2	158,7	163,7
Affaires directes	134,7	141	139,3	140,1	144,7
Acceptations en réassurance	16,3	21,9	25,5	13,5	13,9
Primes collectées à l'étranger (via LPS et succursales)	3,2	3,9	4,4	5,1	5,1

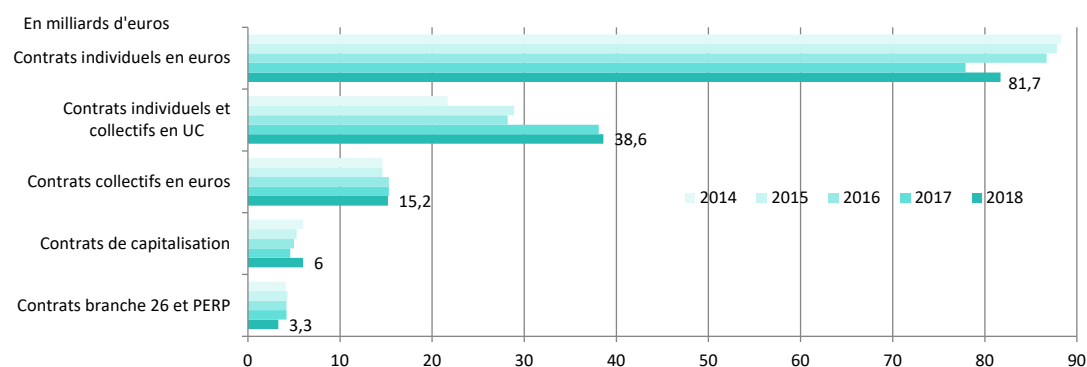
LPS : activités via la libre prestation de services

Note : l'augmentation de primes acquises en assurances vie entre 2015 et 2016 est due à deux opérations de marchés importantes distinctes.

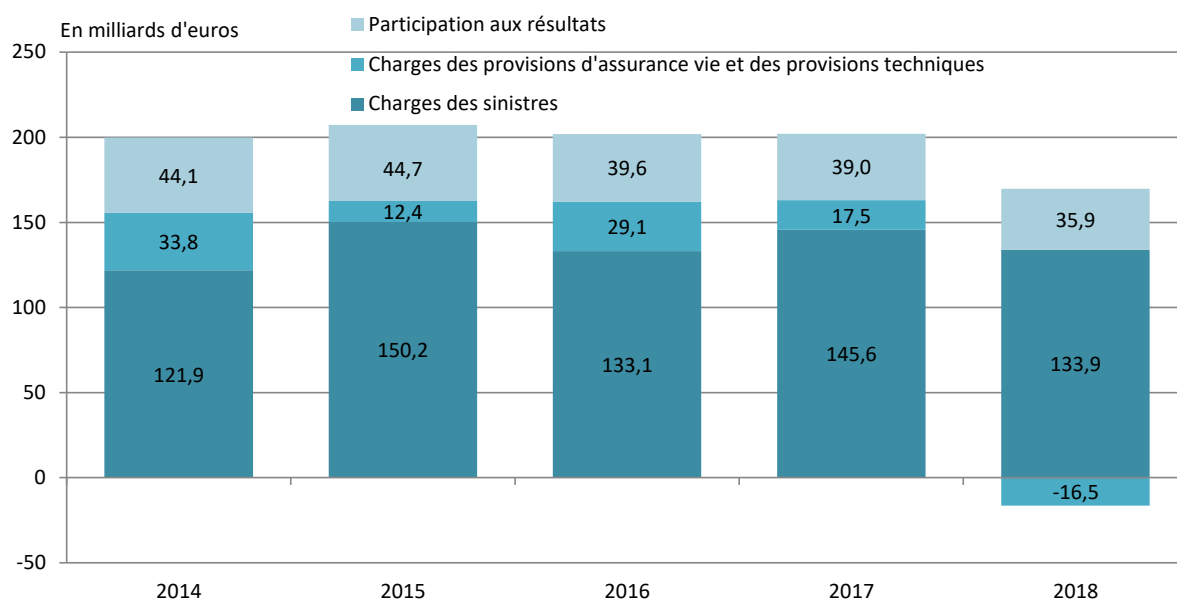
Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

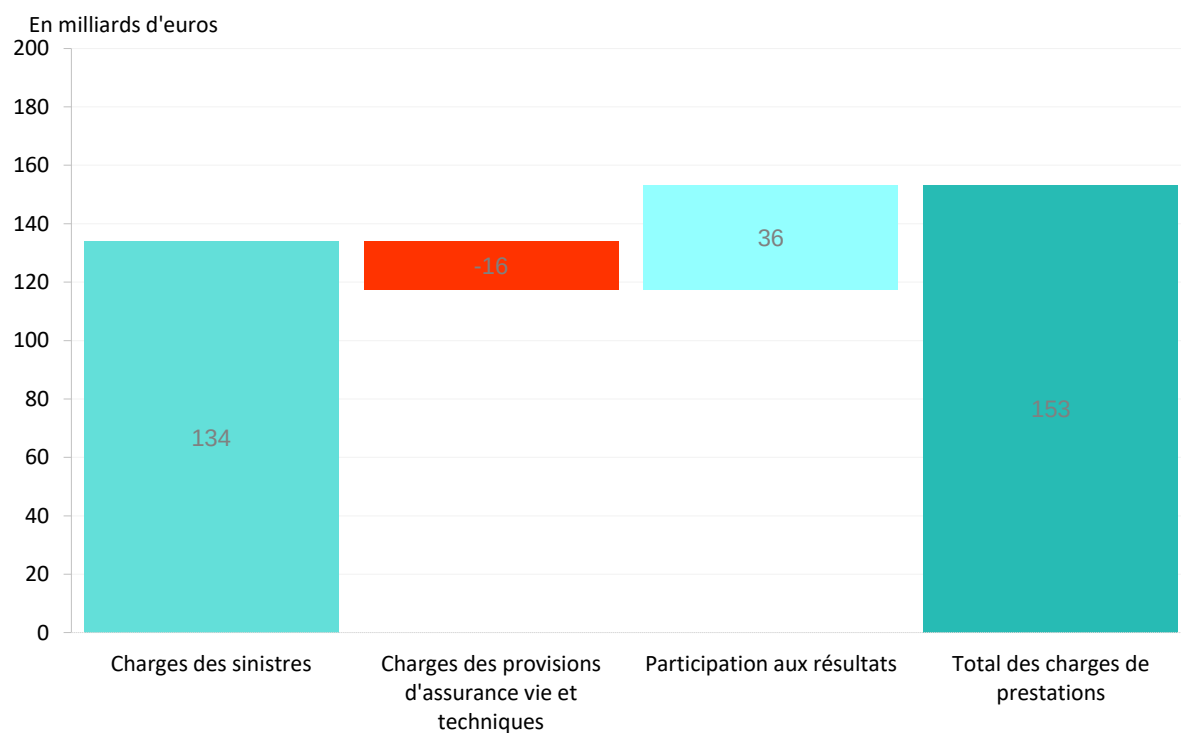
Graphique 15 Primes d'assurance vie en affaires directes par type de contrat



Graphique 16 Évolution de la ventilation des charges en assurance vie

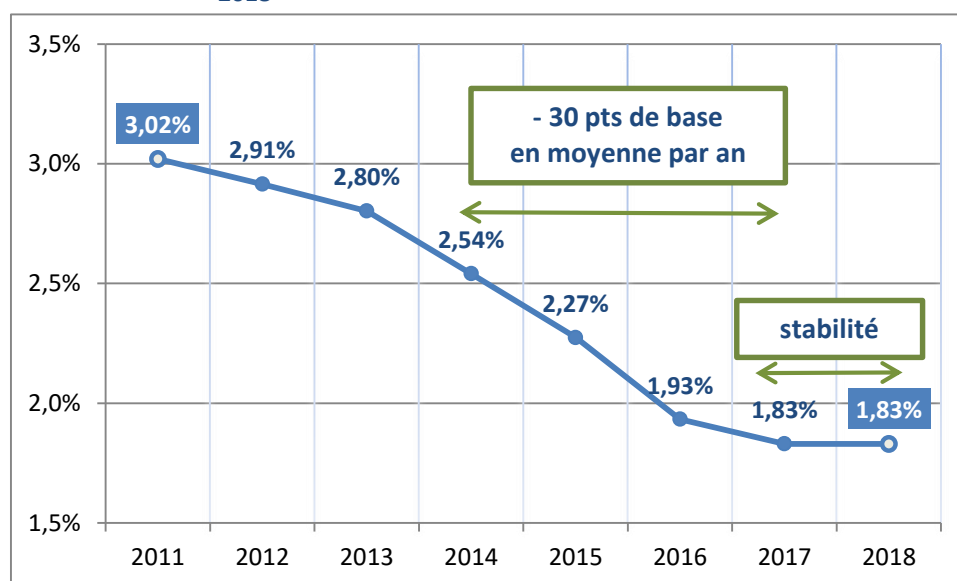


Graphique 17 Ventilation des charges en assurance vie en 2018



Population : ensemble des organismes
Source : ACPR

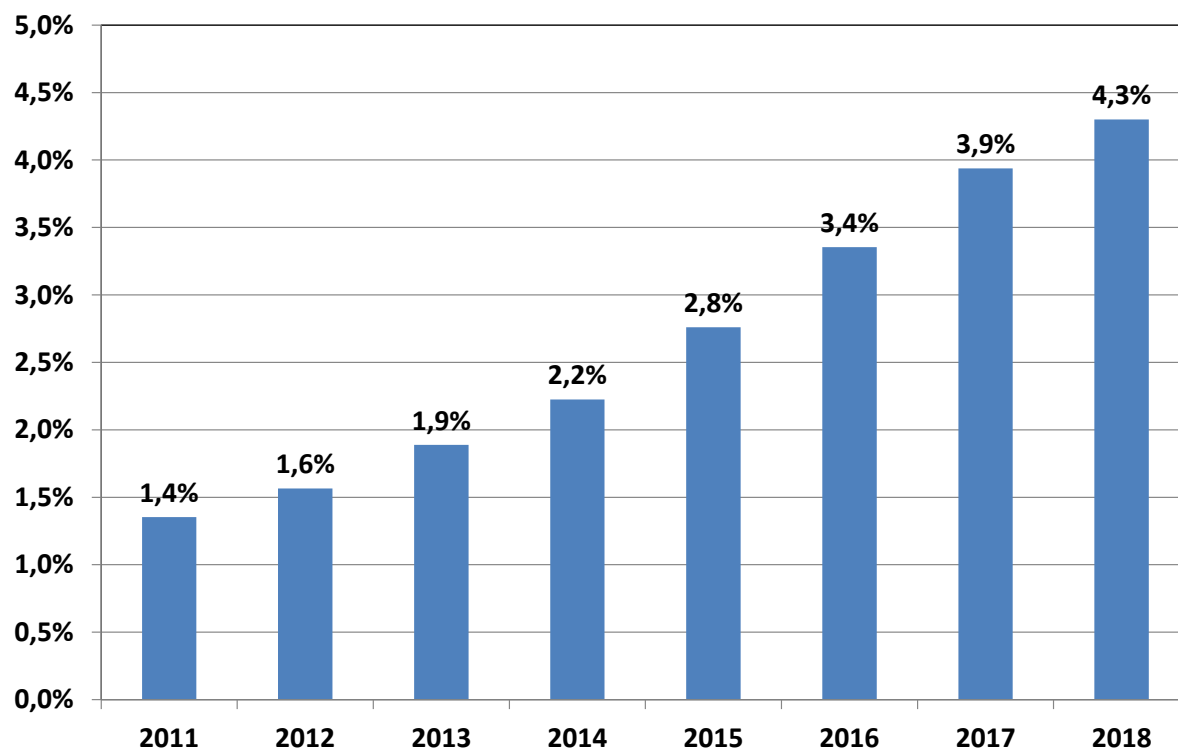
Graphique 18 Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques de 2011 à 2018



Source : ACPR

Pour plus d'information, se référer à l'Analyse et Synthèse n°105 « Revalorisation 2018 des contrats d'assurance-vie et de capitalisation – engagements à dominante épargne et retraite individuelle » : <https://acpr.banque-france.fr/revalorisation-2018-des-contrats-d-assurance-vie-et-de-capitalisation-engagements-dominante-epargne>

Graphique 19 Provision pour participation aux bénéfices (PPB), en pourcentage des provisions mathématiques moyennes

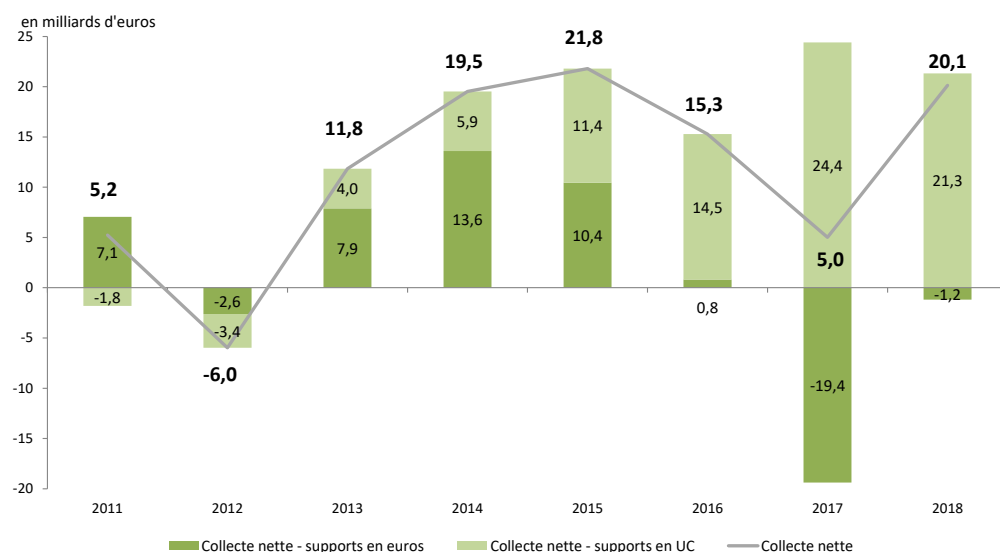


Population : 16 principaux organismes vie et mixtes

Source : ACPR

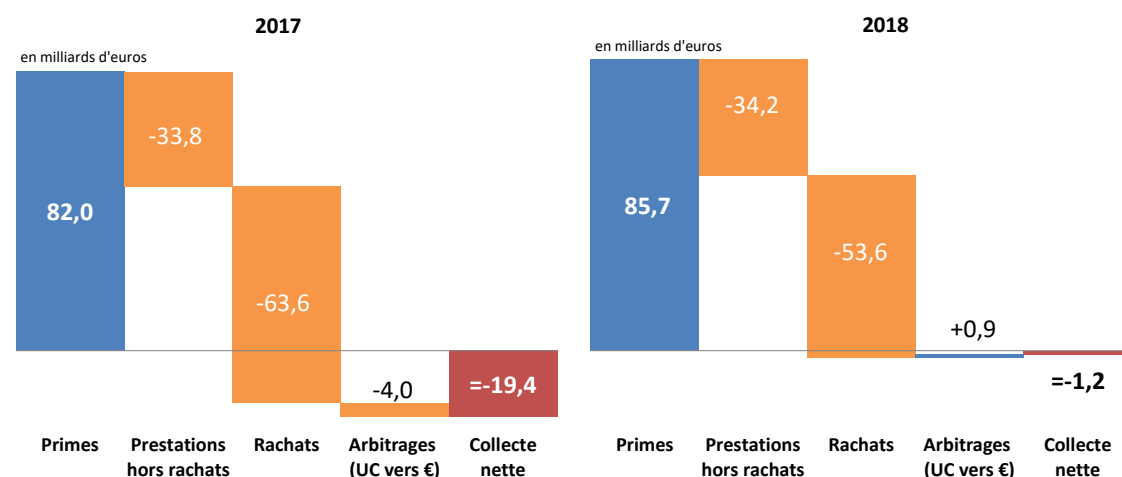
3.2.2 La Collecte nette sur les contrats rachetables

Graphique 20 La collecte nette annuelle



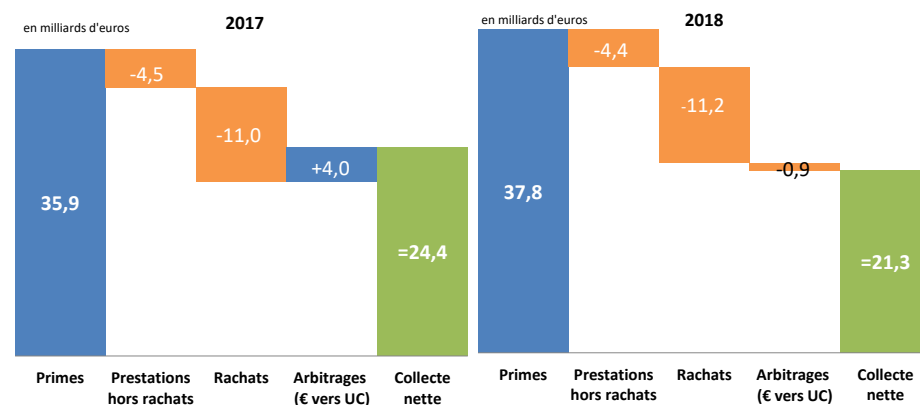
Source : ACPR - Périmètre : organismes assujettis à la collecte sur les flux d'assurance vie

Graphique 21 Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en euros



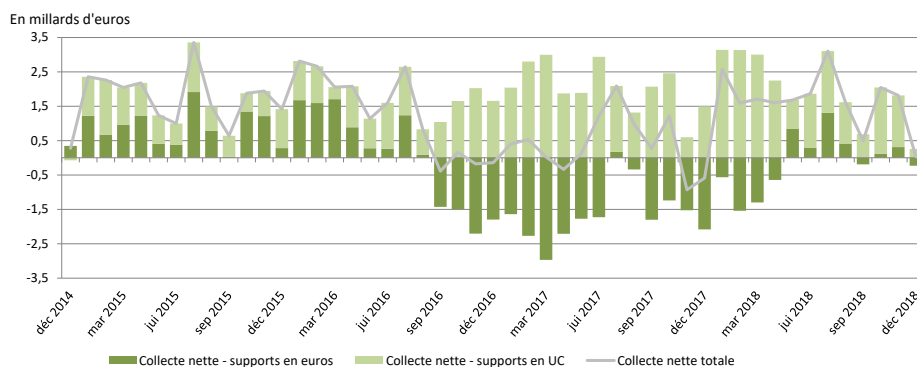
Source : ACPR - Périmètre : organismes assujettis à la collecte sur les flux d'assurance vie

Graphique 22 Décomposition de la collecte nette sur les supports rachetables en unités de compte



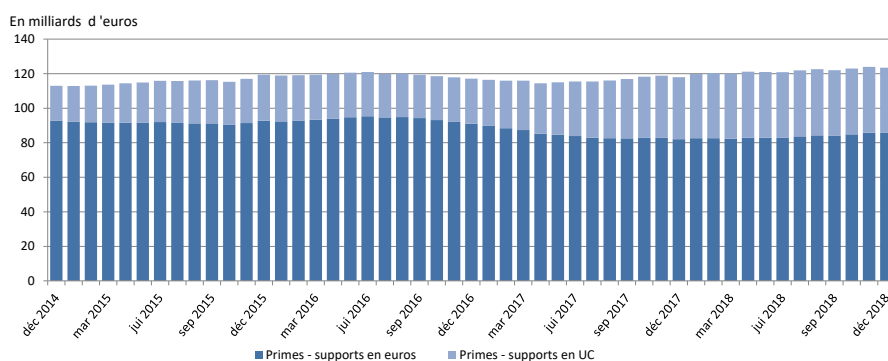
Source : ACPR - Périmètre : organismes assujettis à la collecte sur les flux d'assurance vie - En milliards d'euros

Graphique 23 Collecte nette mensuelle sur les supports rachetables



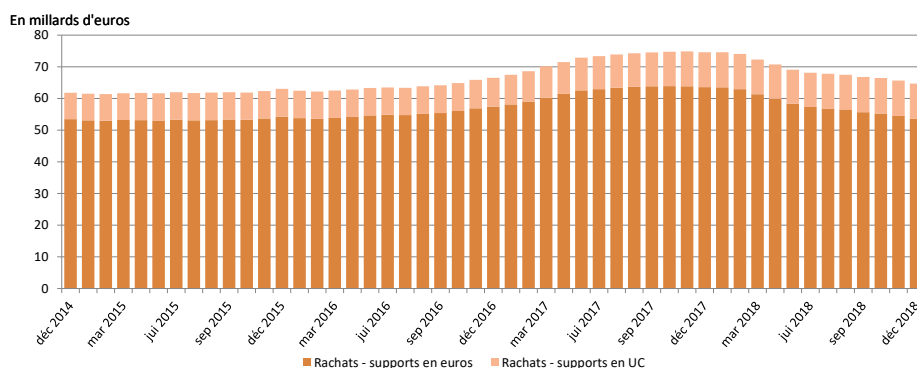
Source : ACPR - Périmètre : organismes assujettis à la collecte sur les flux d'assurance vie - En milliards d'euros

Graphique 24 Primes collectées (12 mois glissants)



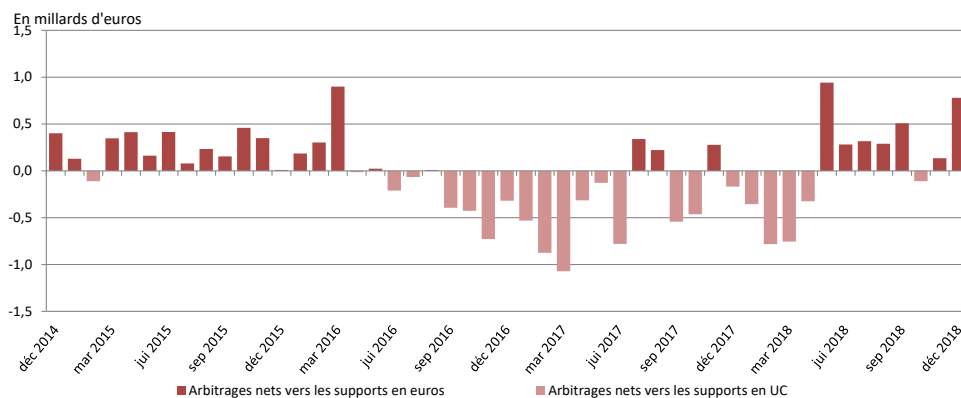
Source : ACPR - Périmètre : organismes assujettis à la collecte sur les flux d'assurance vie - En milliards d'euros

Graphique 25 Rachats (12 mois glissants)



Source : ACPR - Périmètre : organismes assujettis à la collecte sur les flux d'assurance vie - En milliards d'euros

Graphique 26 Arbitrages entre supports en unités de comptes et supports en euros



Source : ACPR - Périmètre : organismes assujettis à la collecte sur les flux d'assurance vie - En milliards d'euros

3.3 L'activité non vie

3.3.1 Ventilations des primes par branches d'activités

Tableau 12 Décomposition du chiffre d'affaires en assurance non vie

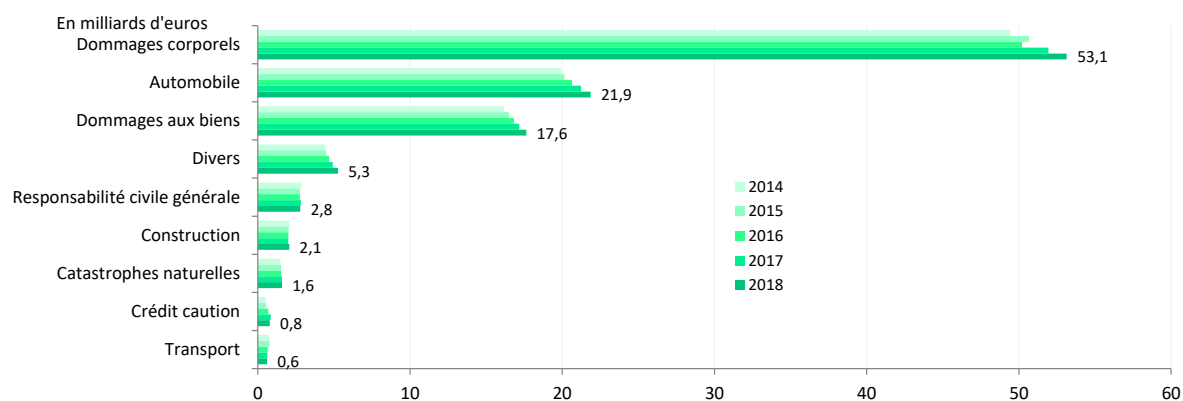
En milliards d'euros	2014	2015	2016	2017	2018
Primes acquises en assurance non vie	124,6	127,3	127,9	134,4	138,5
Affaires directes	97,4	99	100	103,2	105,7
Acceptations en réassurance	21,8	22,3	19,1	21,5	22,3
Primes collectées à l'étranger (via LPS-LE)	5,5	6	8,8	9,7	10,4

Note : LPS : Libre prestation de service, LE : Libre établissement

Source : ACPR

Population : Ensembles des organismes

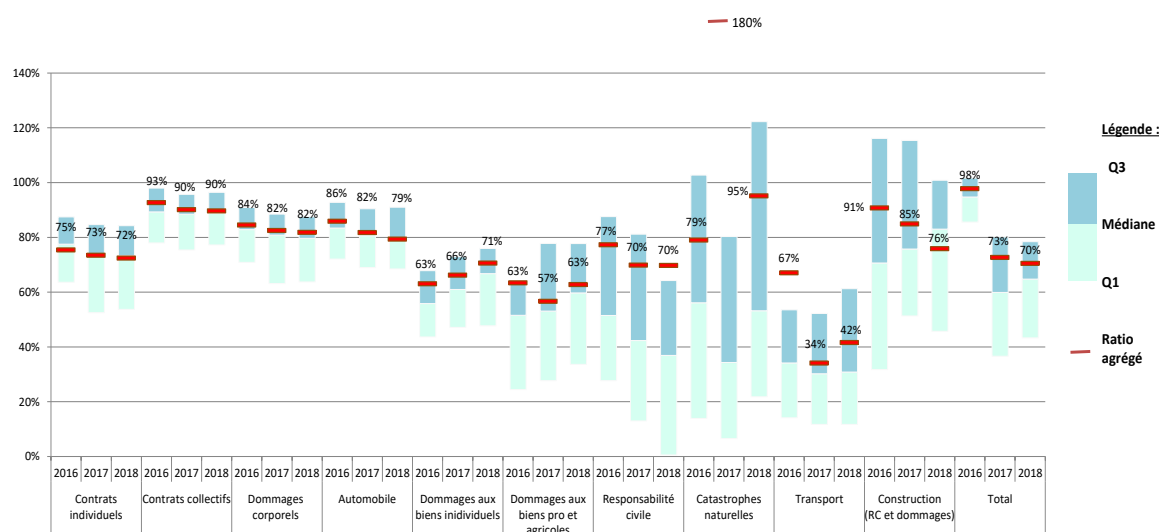
Graphique 27 Répartition par catégorie des primes non vie acquises en affaires directes



Population : ensemble des organismes

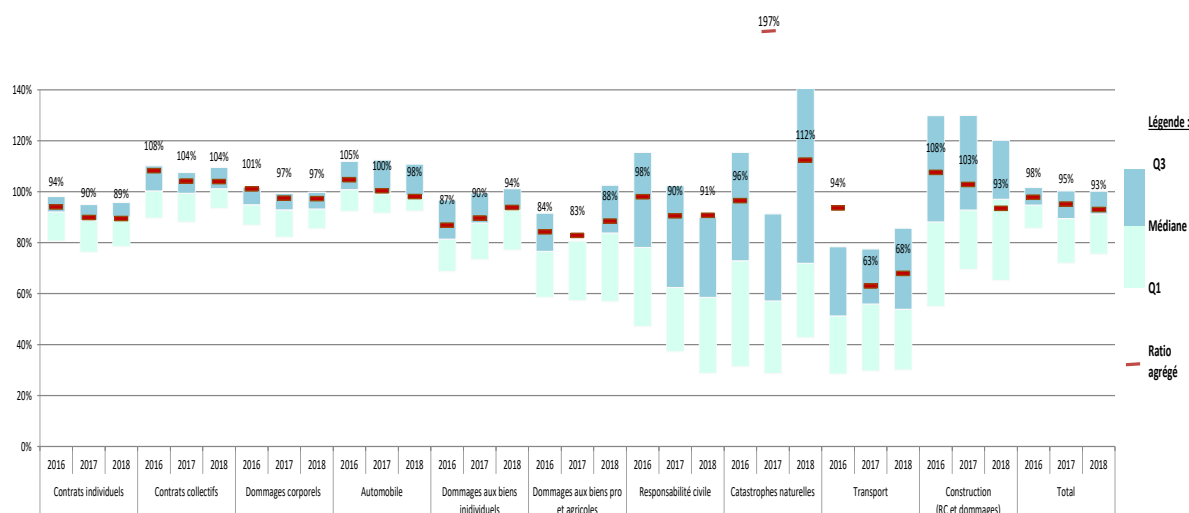
Source : ACPR

Graphique 28 Ratios sinistres sur primes, hors acceptations, par catégorie



Population : ensemble des organismes
Source : ACPR

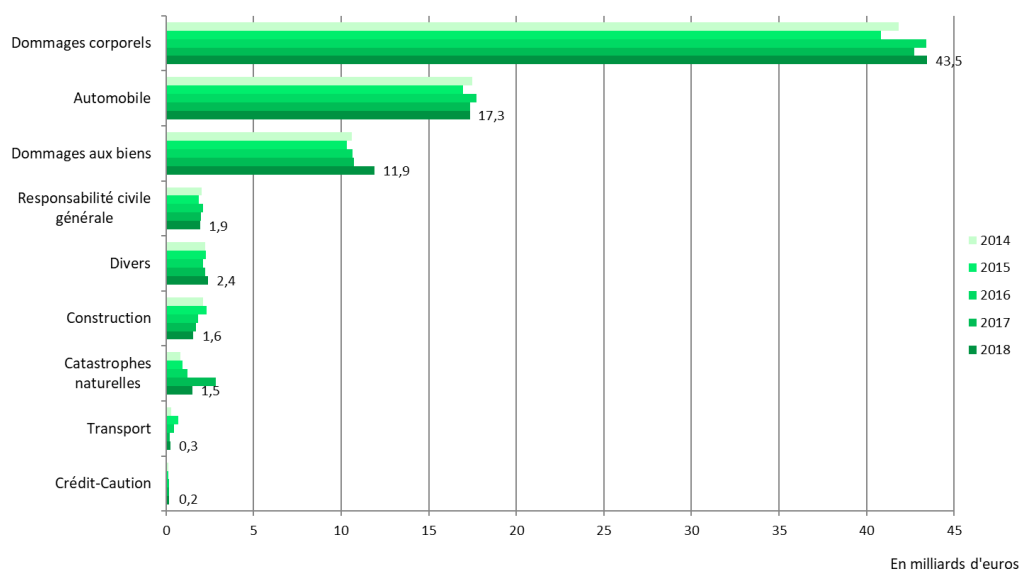
Graphique 29 Ratios combinés par catégorie, hors acceptations



Population : ensemble des organismes
Source : ACPR

3.3.2 La sinistralité non vie

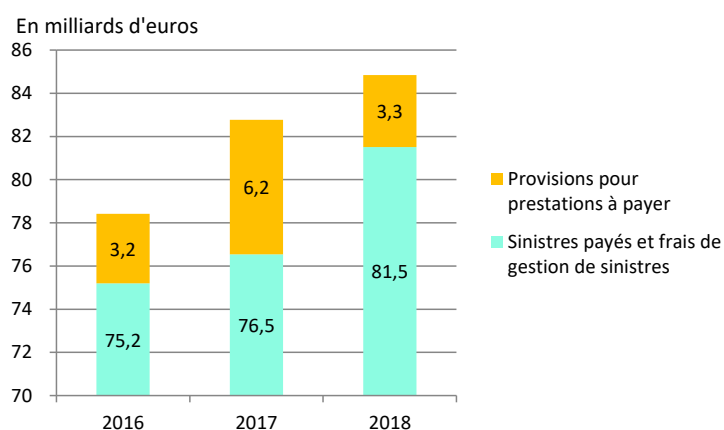
Graphique 30 Évolution de la sinistralité non vie par branches d'activité, en affaires directes



Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

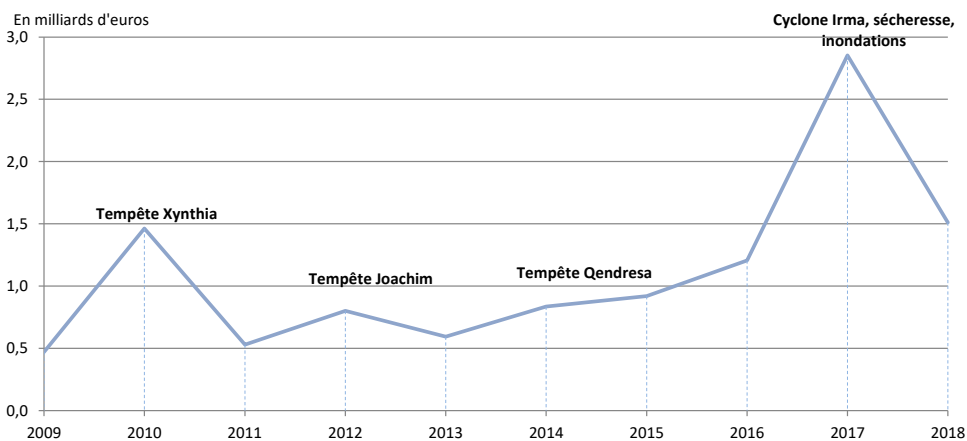
Graphique 31 Décomposition de la charge de sinistres*



Source : ACPR

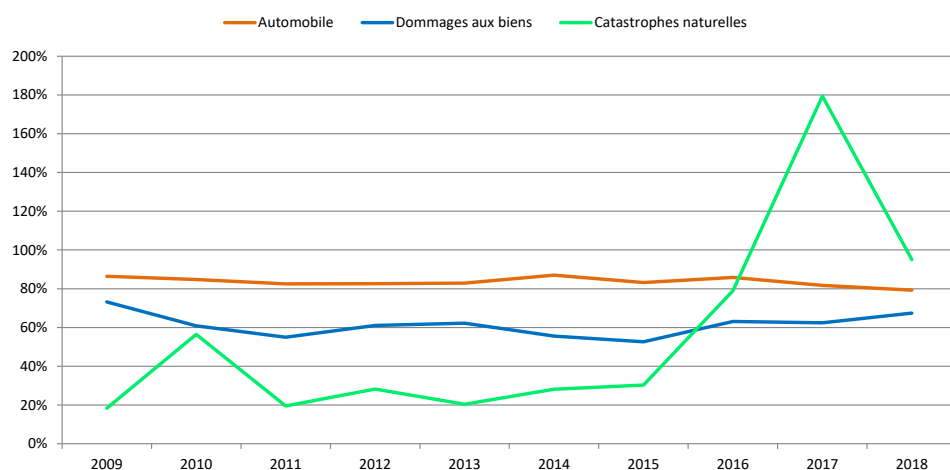
* Y compris réassurance acceptée

Graphique 32 Évolution de la charge des sinistres de la catégorie catastrophes naturelles



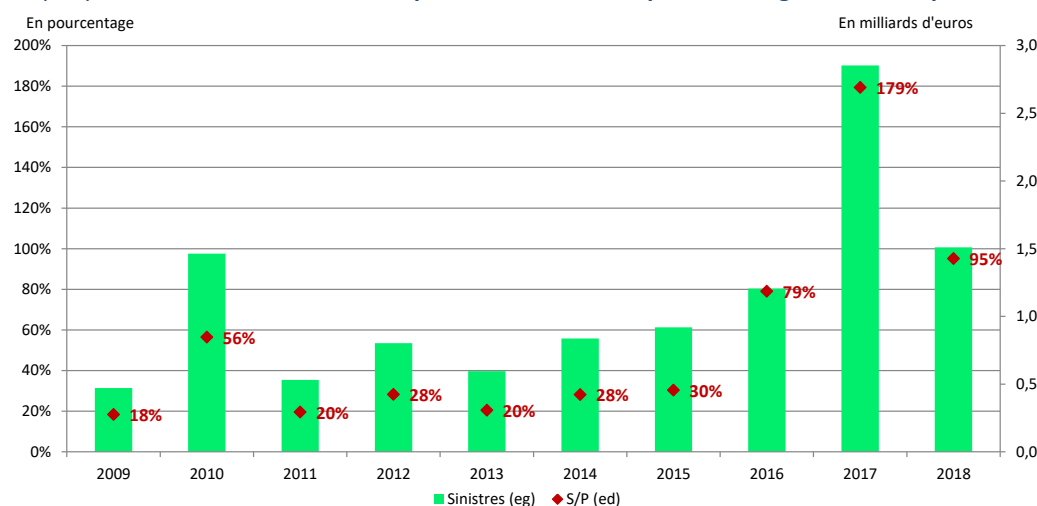
Source : ACPR

Graphique 33 Évolution du ratio sinistres sur primes pour une sélection de catégories non vie



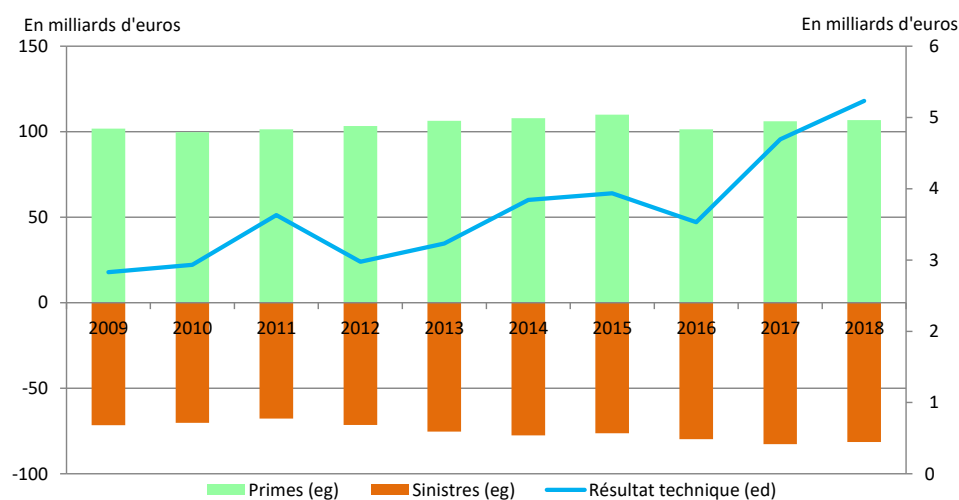
Source : ACPR

Graphique 34 Ratio sinistres sur primes et sinistralité pour la catégorie catastrophes naturelles



Source : ACPR

Graphique 35 Évolution de la décomposition des principales composantes du résultat technique non vie



Source : ACPR

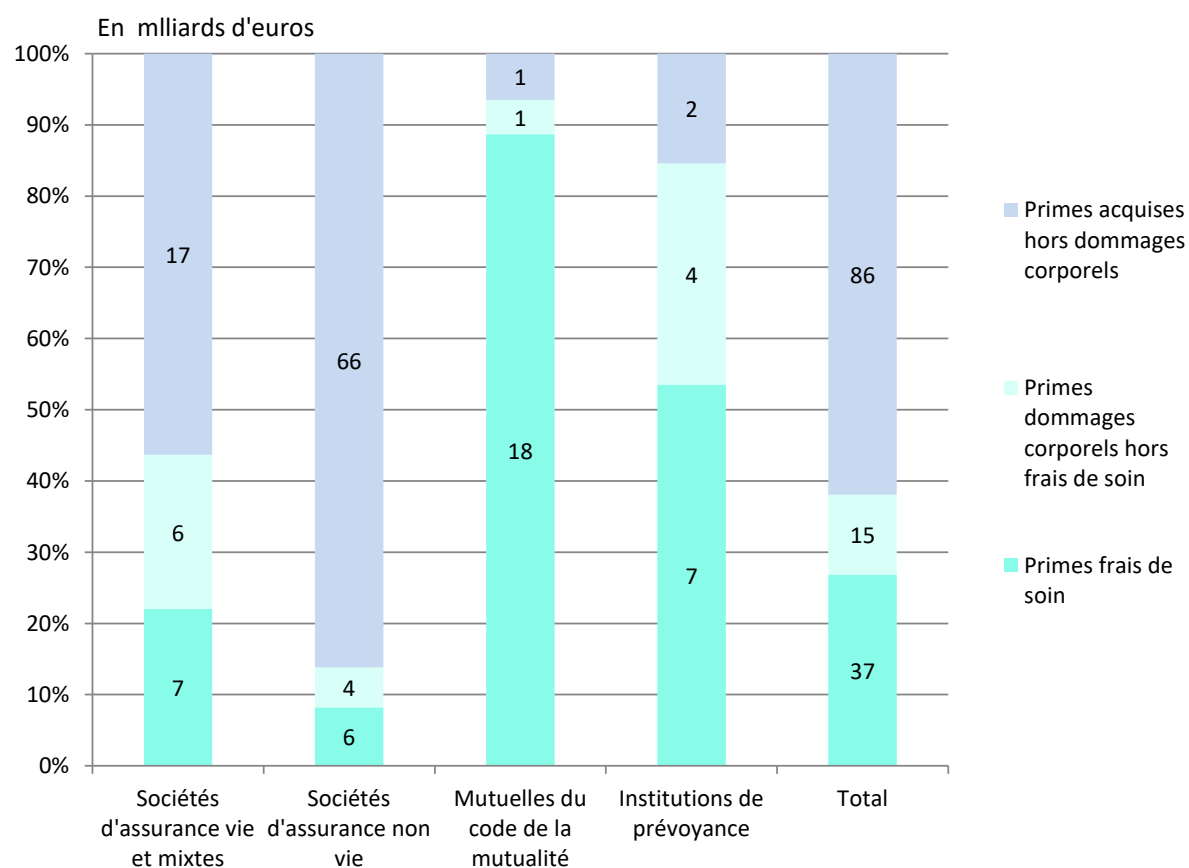
3.4 Les dommages corporels et les frais de soins

Tableau 13 Population des organismes supervisés par l'ACPR et exerçant une activité de dommages corporels en 2018

Nombre d'organismes	Organismes exerçant une activité de :	
	dommages corporels	remboursement de frais de soins
Ensemble du marché	430	301
- dont institutions de prévoyance	35	28
- dont sociétés d'assurance	164	108
- dont mutuelles du code de la mutualité	231	165

Source : ACPR

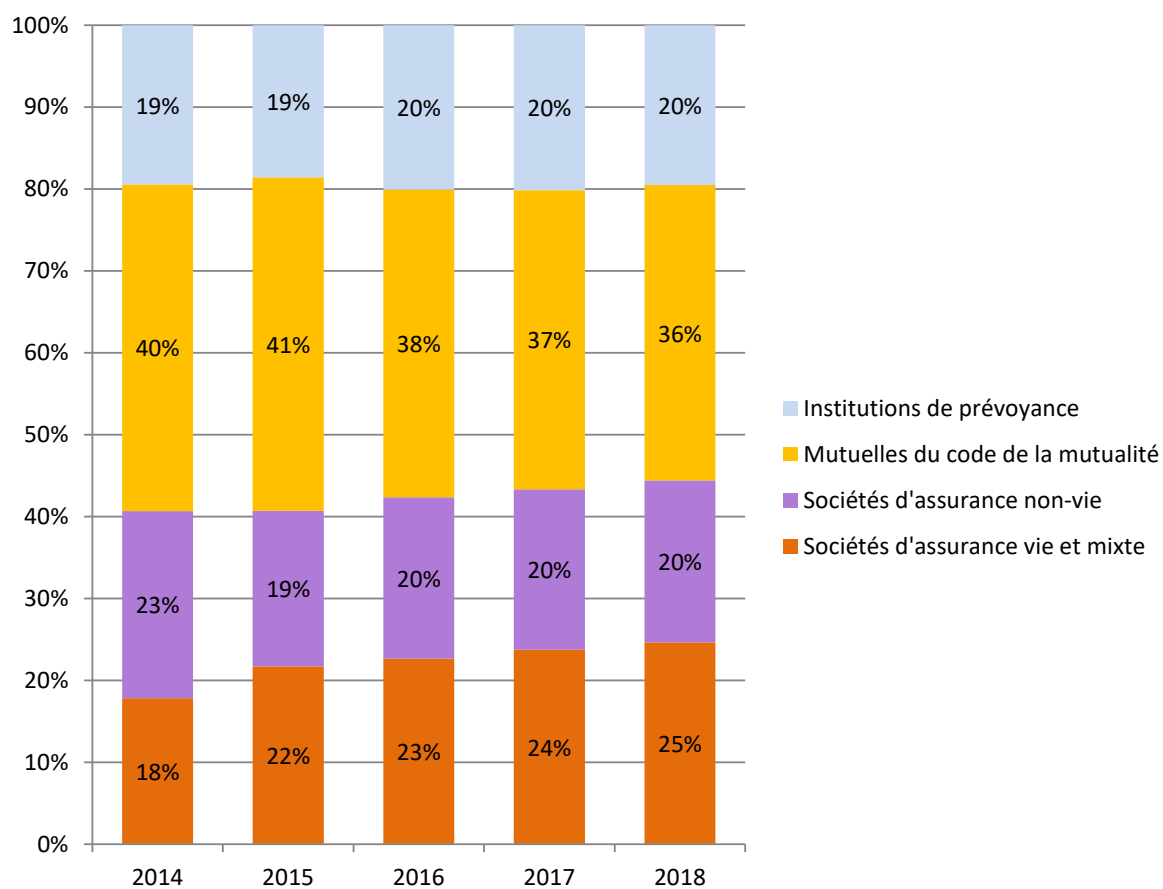
Graphique 36 Répartition des primes selon les types d'organismes



Population : Ensemble des organismes

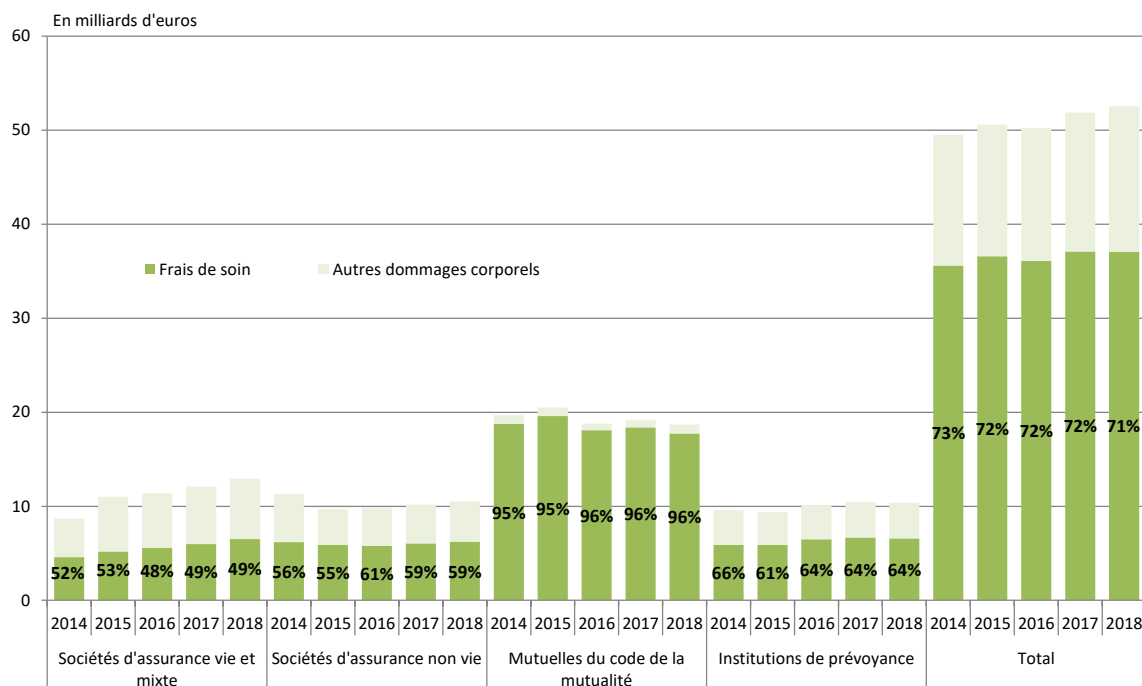
Source : ACPR

Graphique 37 **Parts de marché des différents types d'organismes dans les primes de dommages corporels**



Population : Ensemble des organismes
Source : ACPR

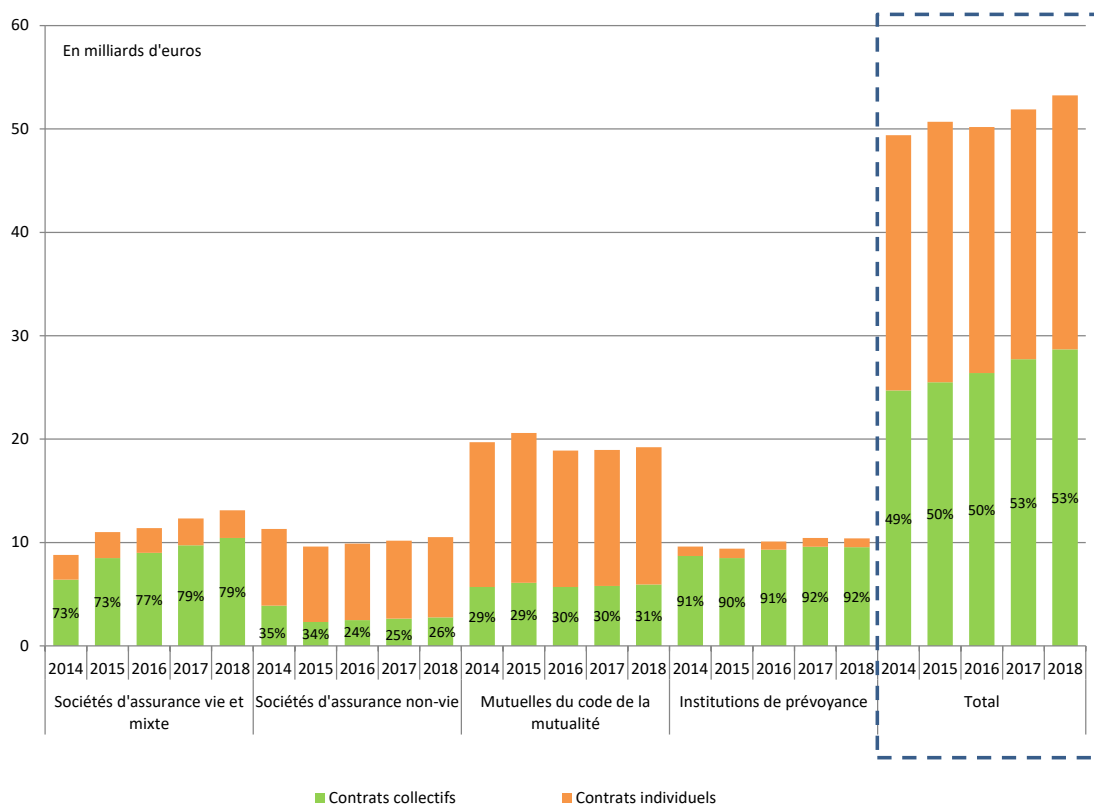
Graphique 38 Poids de l'activité santé dans les dommages corporels par type d'organisme



Population : Ensemble des organismes

Source : ACPR

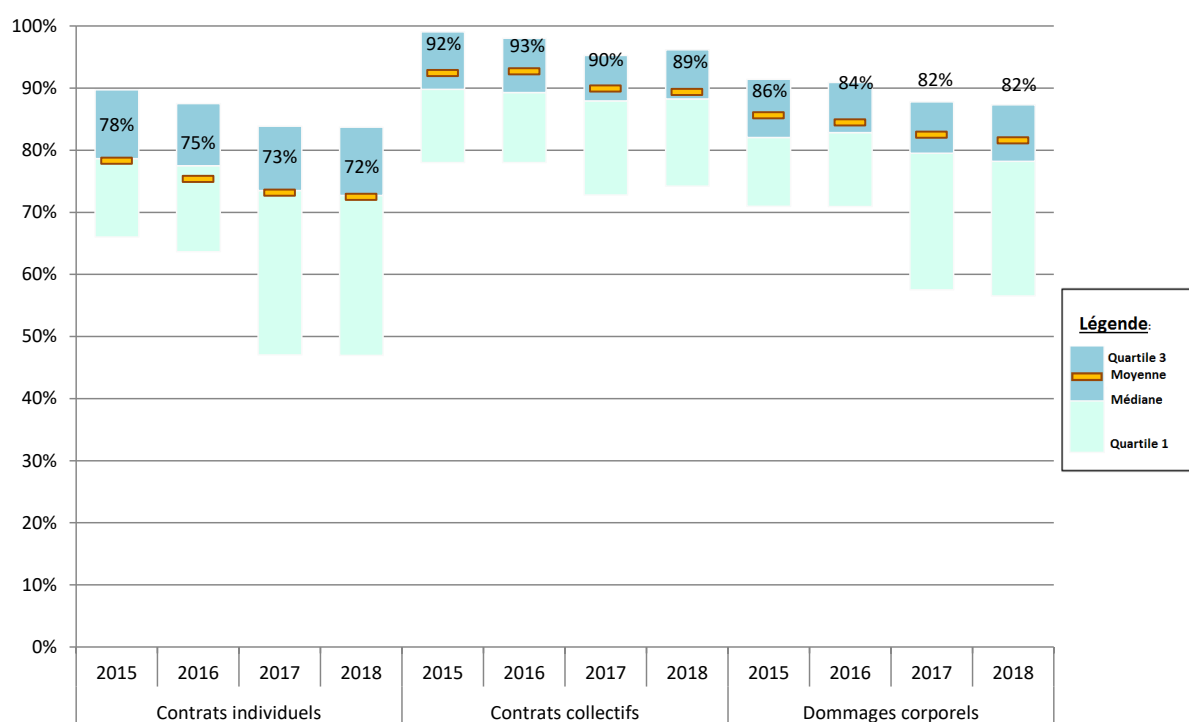
Graphique 39 Poids des contrats collectifs dans les dommages corporels par type d'organisme



Population : Ensemble des organismes

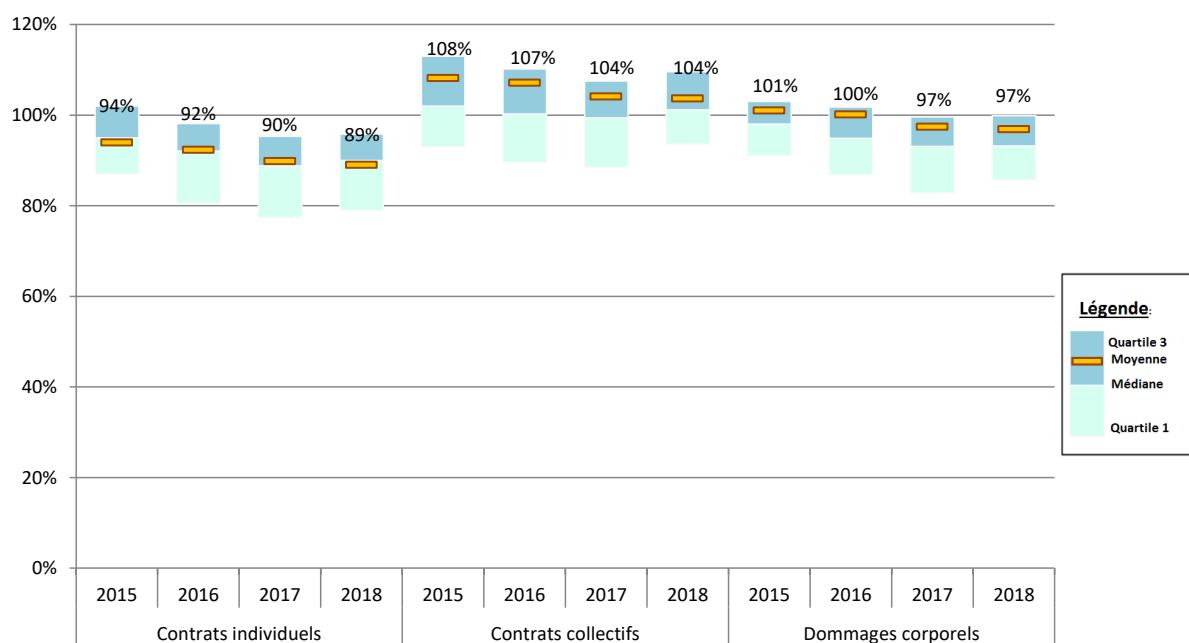
Source : ACPR

Graphique 40 Ratios sinistres sur primes des dommages corporels par type de contrat



Population : Ensemble des organismes
Source : ACPR

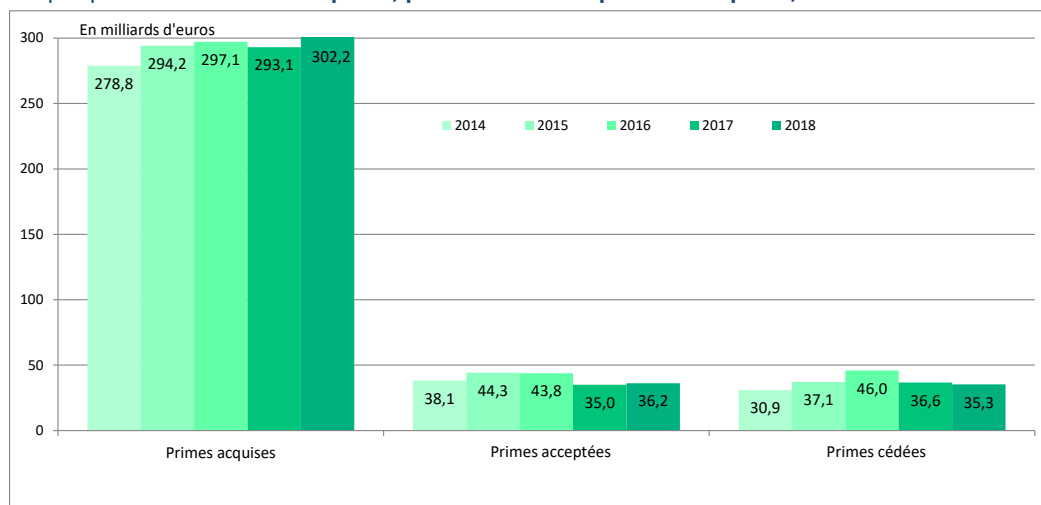
Graphique 41 Ratios combinés des dommages corporels



Population : Ensemble des organismes
Source : ACPR

3.5 La réassurance

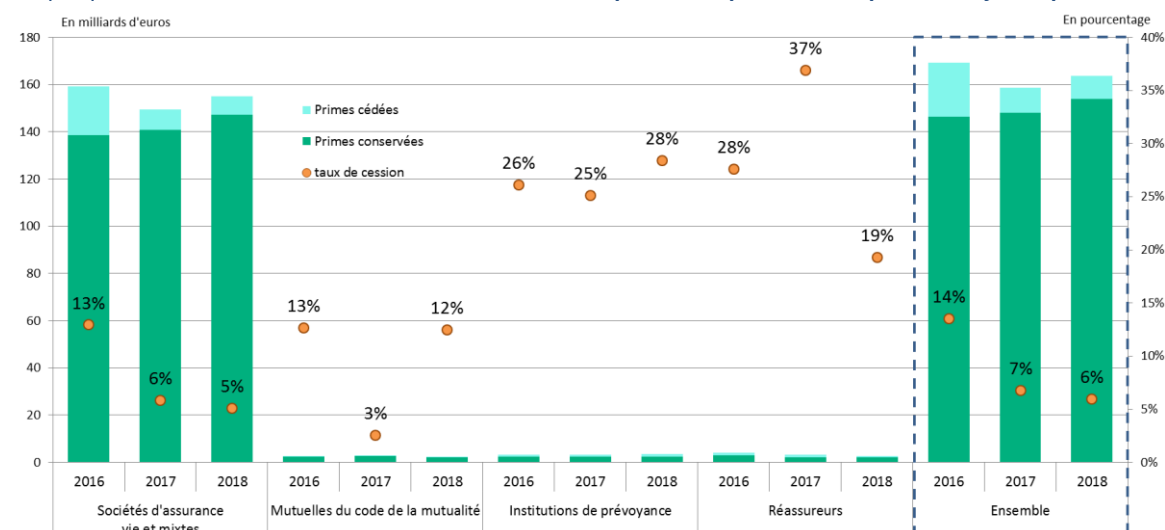
Graphique 42 Primes acquises, primes cédées et primes acceptées, activités vie et non vie



Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

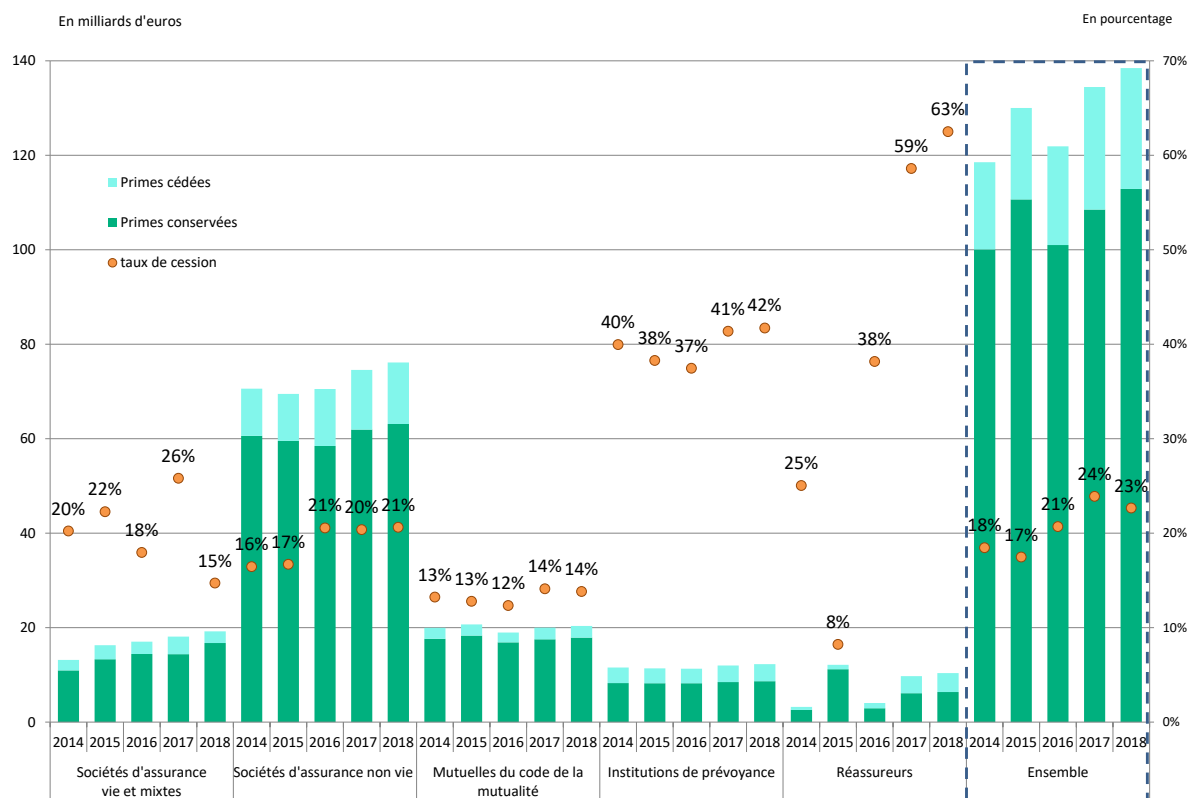
Graphique 43 Taux de cession en réassurance des primes acquises en vie par forme juridique



Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

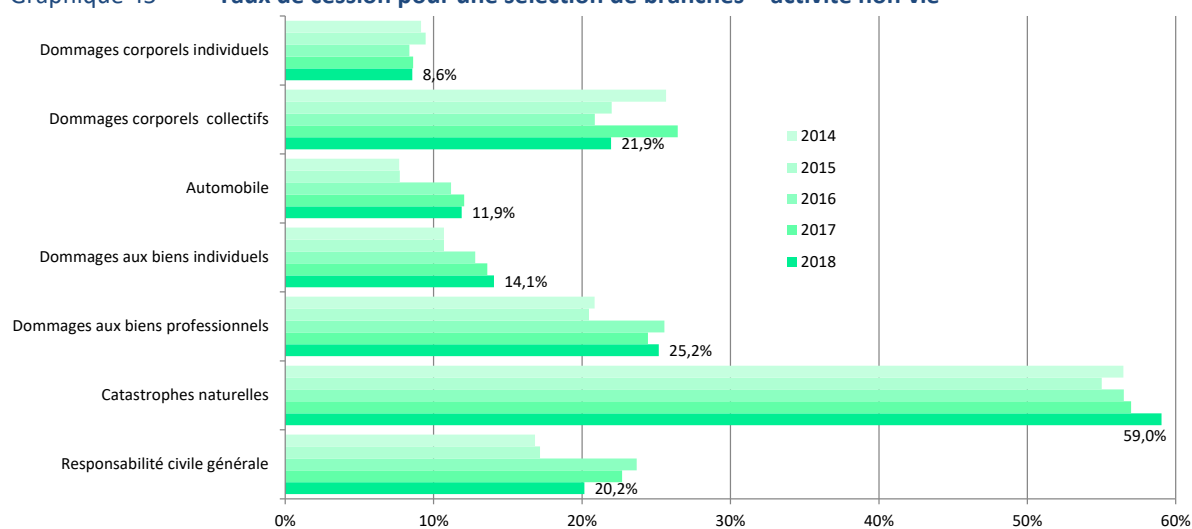
Graphique 44 Taux de cession en réassurance des primes acquises en non vie par forme juridique



Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

Graphique 45 Taux de cession pour une sélection de branches – activité non vie



Population : ensemble des organismes

Source : ACPR

4 L'utilisation du passeport européen

4.1 Les succursales (libre établissement) et habilitations à exercer en libre prestation de services (LPS)

Tableau 14 **Nombre d'entreprises d'assurance et de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE habilitées à exercer en LPS sur le territoire français**

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL	1 046	1 056	1 050	1 079	1 130	1 101	1 133	1 084	1 110
dont principaux pays									
Royaume-Uni	247	237	232	232	237	236	236	222	232
Irlande	135	133	131	128	131	131	130	130	130
Allemagne	90	93	97	104	117	118	123	119	123
Pays-Bas	66	74	73	75	76	70	87	85	82
Luxembourg	65	64	63	63	67	64	67	64	69
Belgique	59	59	59	59	63	61	62	65	65
Espagne	48	49	48	50	49	50	50	47	46
Suède	42	44	44	37	49	43	44	41	44
Italie	60	57	57	58	59	57	50	37	39

Source : ACPR

Note : Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

Tableau 15 **Nombre d'entreprises d'assurance françaises et de succursales d'entreprises d'assurance françaises habilitées à exercer en LPS dans l'EEE**

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL	1 743	1 728	1 654	1 639	1 720	1 794	1 703	1 684	1 744
dont principaux pays									
Belgique	111	113	112	110	111	113	107	82	106
Italie	84	94	91	90	93	93	90	86	88
Allemagne	92	91	84	80	85	87	84	57	86
Espagne	84	87	85	84	87	88	84	80	85
Luxembourg	92	90	86	83	85	85	80	84	84
Portugal	76	72	72	69	72	74	69	69	72
Royaume-Uni	74	75	72	71	74	76	70	71	72
Pays-Bas	68	67	64	64	67	69	64	67	71
Pologne	57	55	52	53	56	59	57	59	61

Source : ACPR

Note : Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

Tableau 16 Nombre de succursales d'entreprises d'assurance de l'EEE établies en France

Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL	95	101	80	81	79	78	80	73	79
Royaume-Uni	38	40	35	31	29	28	29	27	24
Luxembourg	6	6	7	7	6	5	5	6	13
Allemagne	14	16	10	11	11	12	11	11	11
Irlande	8	8	7	8	8	8	9	10	10
Belgique	9	9	6	8	8	8	7	7	9
Espagne	3	3	3	3	3	3	4	4	3
Gibraltar				1	1	1	2	1	2
Suède	2	2	1	1	1	1	1	2	2
Lettonie	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Liechtenstein	0	0	1	1	1	1	1	1	1
Malte	0	1	1	1	1	1	1	1	1
Pays-Bas	6	7	4	4	4	3	3	1	1
Portugal	3	3	1	1	1	1	1	1	1

Source : ACPR

Tableau 17 Nombre de succursales d'entreprises d'assurance françaises établies dans l'EEE

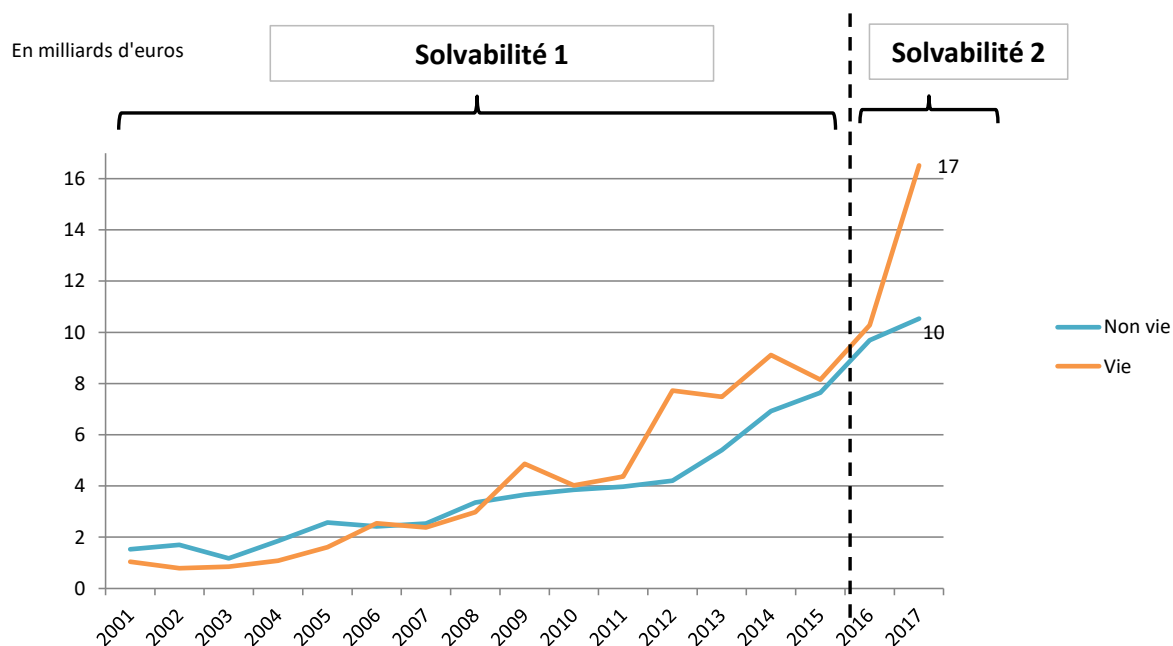
Pays	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL	109	113	105	105	110	108	106	102	122
Italie	16	16	15	16	16	17	16	17	18
Espagne	15	17	14	14	14	15	14	14	15
Allemagne	11	11	9	9	10	9	9	10	12
Pologne	5	8	8	8	9	8	8	8	9
Belgique	9	9	8	8	9	9	9	9	8
Portugal	8	8	7	7	7	7	7	6	7
Royaume-Uni	7	6	7	6	6	6	6	5	7
Autriche	4	4	4	4	5	5	5	5	6
Grèce	3	4	3	3	3	3	3	2	5
Irlande	2	2	2	2	3	3	3	3	5
Bulgarie	5	5	6	6	6	5	5	5	4
Danemark	1	1	2	2	2	2	2	2	4
Pays-Bas	4	3	3	4	4	4	4	4	4
Roumanie	3	2	3	3	3	3	3	3	4
Suède	1	1	1	1	1	1	1	1	3
Finlande	2	2	0	0	0	0	0	0	2
Hongrie	3	4	4	3	3	2	2	2	2
Norvège	1	1	0	0	0	0	0	0	2
République tchèque	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Lituanie	0	0	1	1	1	1	1	1	1
Luxembourg	4	4	3	3	3	3	3	2	1
Slovaquie	1	1	1	1	1	1	1	1	1

Source : ACPR

Le détail des déclarations par pays est disponible dans le fichier Excel associé au présent rapport.

4.2 L'activité de LPE-LE en France réalisée par des établissements de l'EEE

Graphique 46 Évolution des primes collectées en France via le passeport européen (LPS-LE)



Source : AEAPP, ACPR

Tableau 18 Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2017

En milliards d'euros	Vie	Non vie	Total
Primes acquises (brutes de réassurance) collectées par les organismes agréés en France	162,1	111,8	273,9
Primes collectées en France par des organismes étrangers via LPS et succursales	16,5	10,5	27,1
Total des primes collectées en France	178,6	122,4	300,9
Part de l'activité LPS-LE étrangère dans l'activité domestique française en 2017	9,2%	8,6%	9,0%

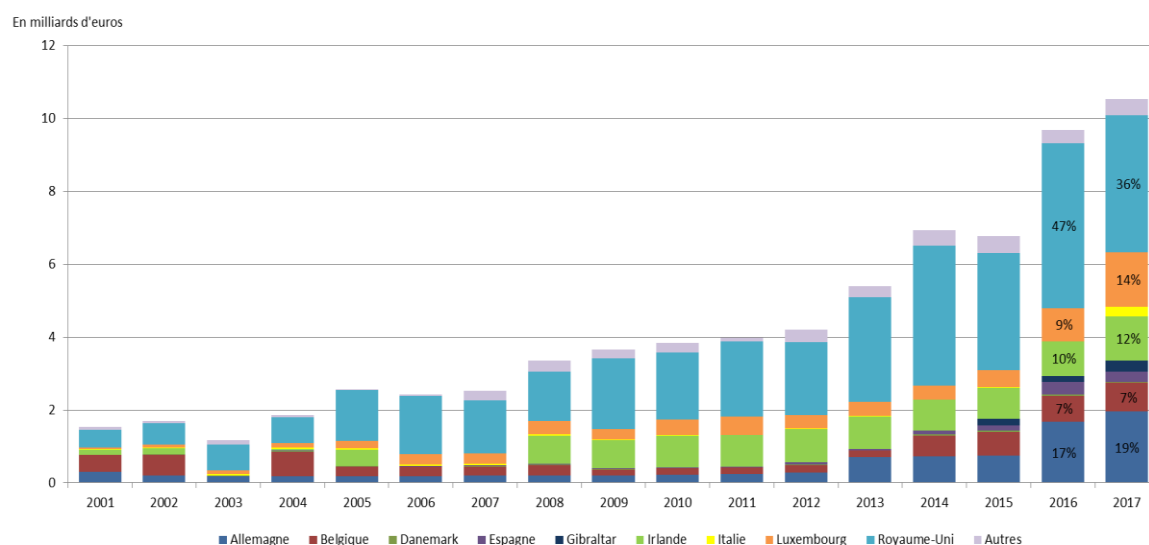
Source : AEAPP, ACPR

Tableau 19 **Part des primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) dans le total de l'activité réalisée en France en 2017 par ligne d'activité**

En milliards d'euros	Primes collectées sur le territoire français				Part de l'activité LPS-LE entrante dans l'activité domestique française
	Par des organismes agréés en France	Via le passeport européen		Total des primes collectées en France	
		par des organismes de l'EEE hors Royaume-Uni	par des organismes du Royaume-Uni		
Ligne d'activité					
Ensemble des lignes d'activité vie	162,1	16,5	0,1	178,6	9,3%
Ensemble des lignes d'activité non vie	111,8	6,4	4,1	122,3	8,6%
Réassurance santé similaire à la non vie	0,0	0,0	0,0	0,1	57%
Assurance crédit et cautionnement	1,2	1,0	0,1	2,2	48%
Assurance maritime, aérienne et transport	1,1	0,5	0,3	2,0	43%
Pertes pécuniaires diverses	1,4	0,6	0,3	2,2	38%
Réassurance accidents	0,6	0,2	0,0	0,9	30%
Réassurance dommages aux biens	1,8	0,6	0,1	2,5	26%
Assurance de responsabilité civile générale	6,6	1,2	1,0	8,8	24%
Assurance incendie et autres dommages aux biens	20,5	1,4	1,5	23,4	12%
Assurance de responsabilité civile automobile	9,4	0,2	0,3	9,9	5%
Assurance d'indemnisation des travailleurs	0,2	0,0	0,0	0,2	5%
Assistance	4,4	0,1	0,0	4,5	4%
Autre assurance des véhicules à moteur	13,2	0,3	0,2	13,7	3%
Assurance de protection juridique	1,9	0,0	0,0	2,0	2%
Assurance de protection du revenu	10,8	0,1	0,1	11,0	2%
Assurance des frais médicaux	38,7	0,2	0,2	39,1	1%

Source : AEAPP, ACPR

Graphique 47 **Primes collectées via le passeport européen (LPS-LE) depuis 2001**



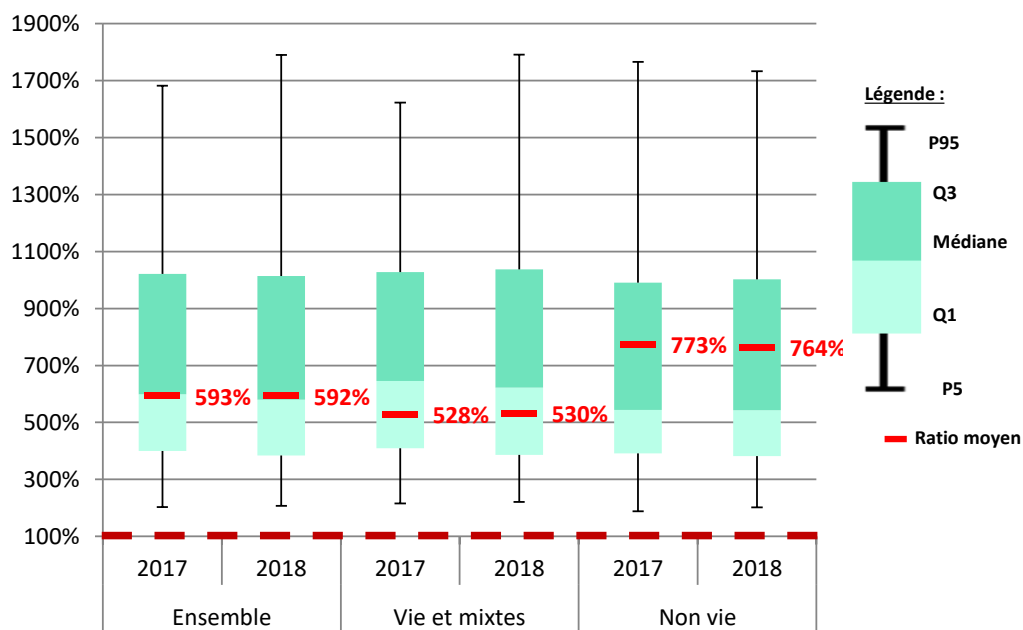
Note : Les données pour Gibraltar ne sont disponibles qu'à partir de 2015.

Source : AEAPP, ACPR

5 La solvabilité

5.1 Le capital minimum requis (ou Minimum Capital Requirement, MCR)

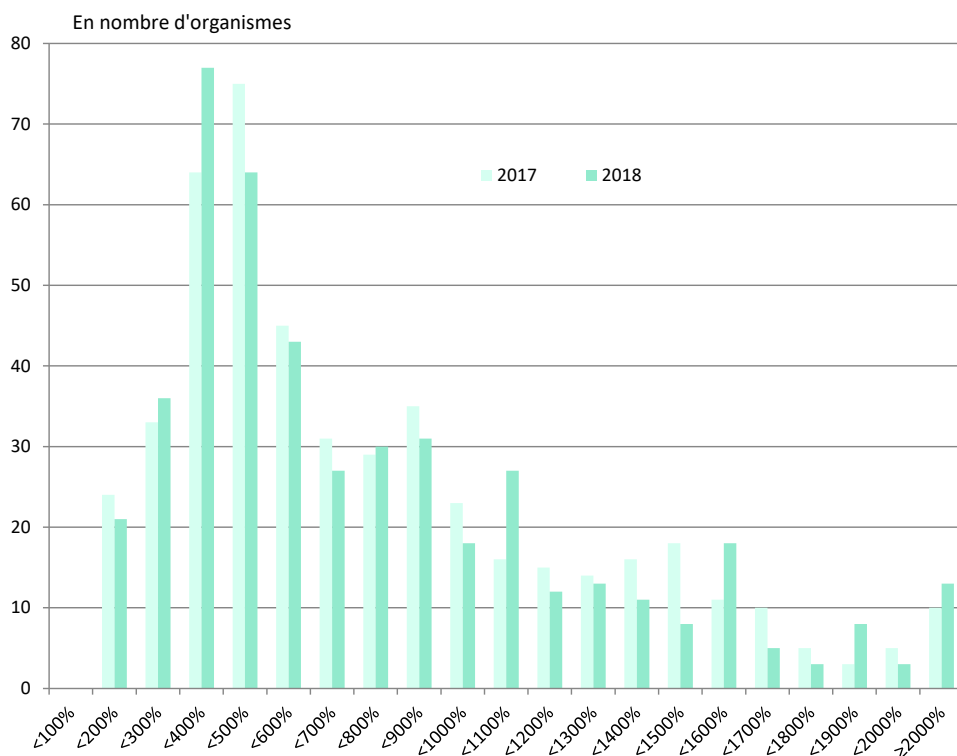
Graphique 48 Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR



Source : ACPR

Population : ensemble des organismes S2

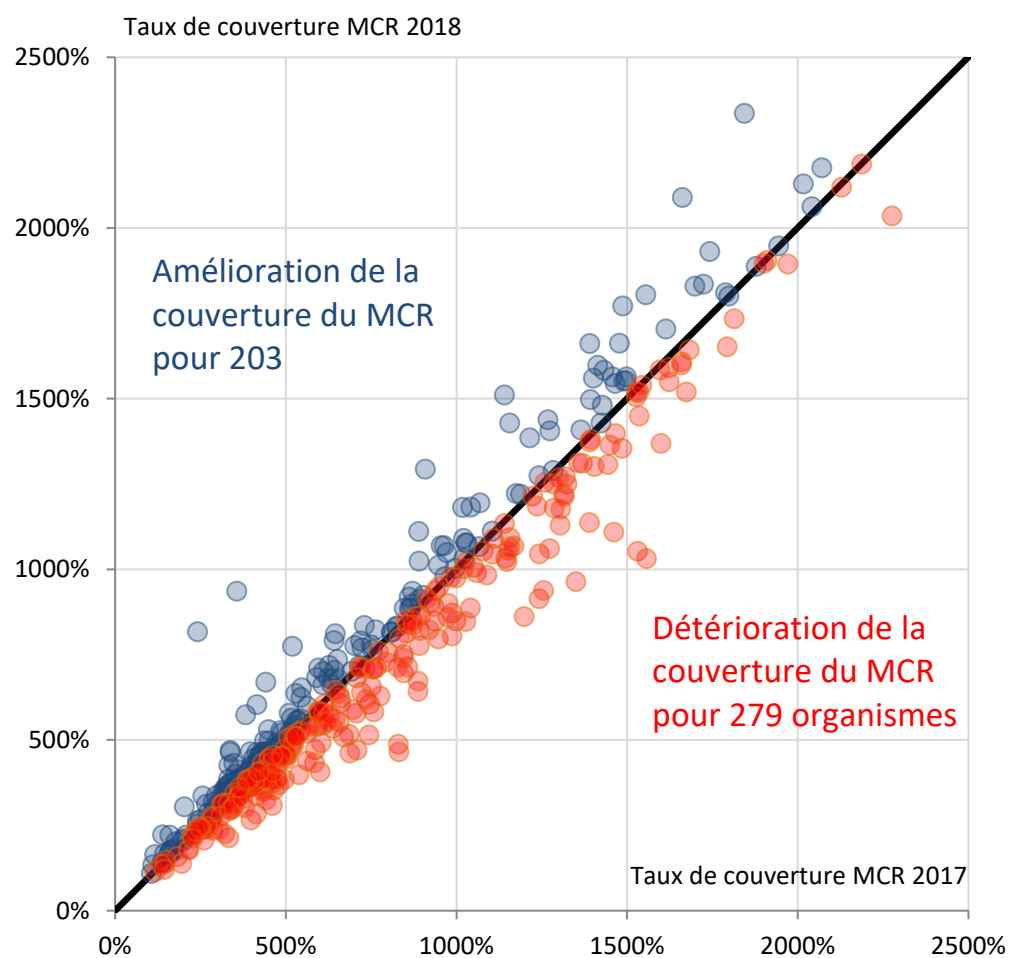
Graphique 49 Répartition des organismes en fonction du taux de couverture du MCR



Source : ACPR

Population : ensemble des organismes S2

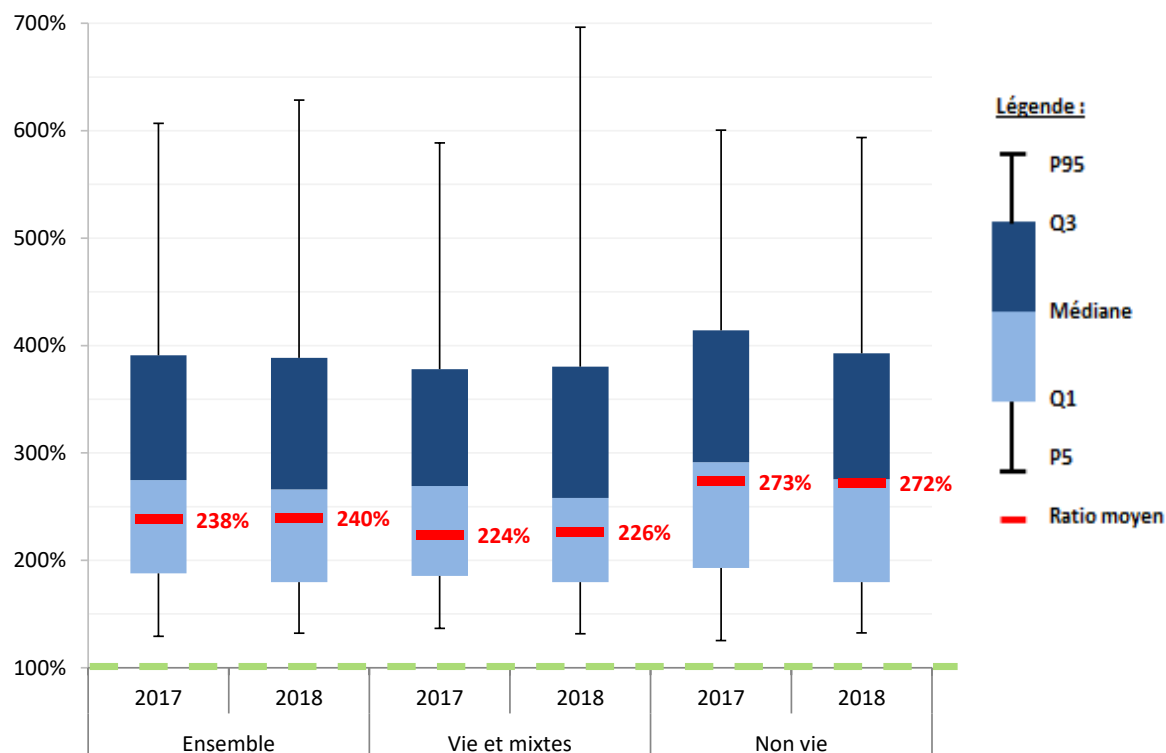
Graphique 50 Évolution du taux de couverture du MCR entre 2017 et 2018



Source : ACPR
Population : ensemble des organismes S2

5.2 Le Capital de Solvabilité Requis (CSR) ou *Solvency Capital Requirement (SCR)*

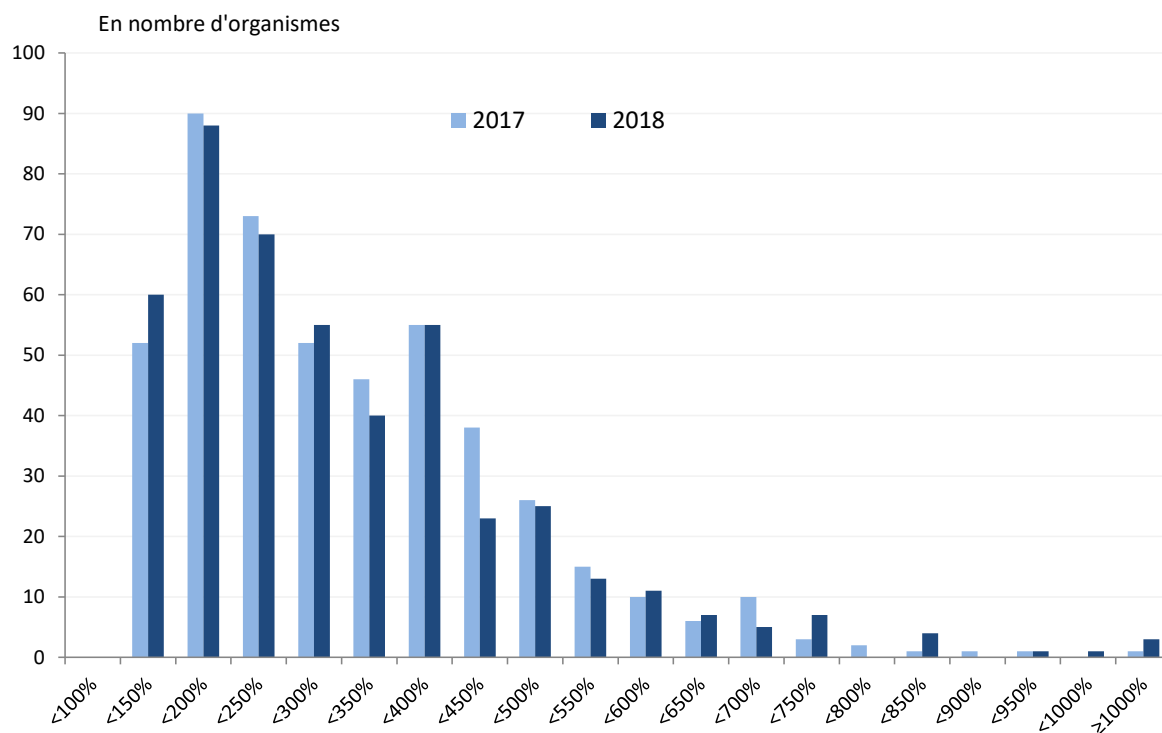
Graphique 51 Le taux de couverture du CSR de l'ensemble des organismes



Source : ACPR

Population : ensemble des organismes S2

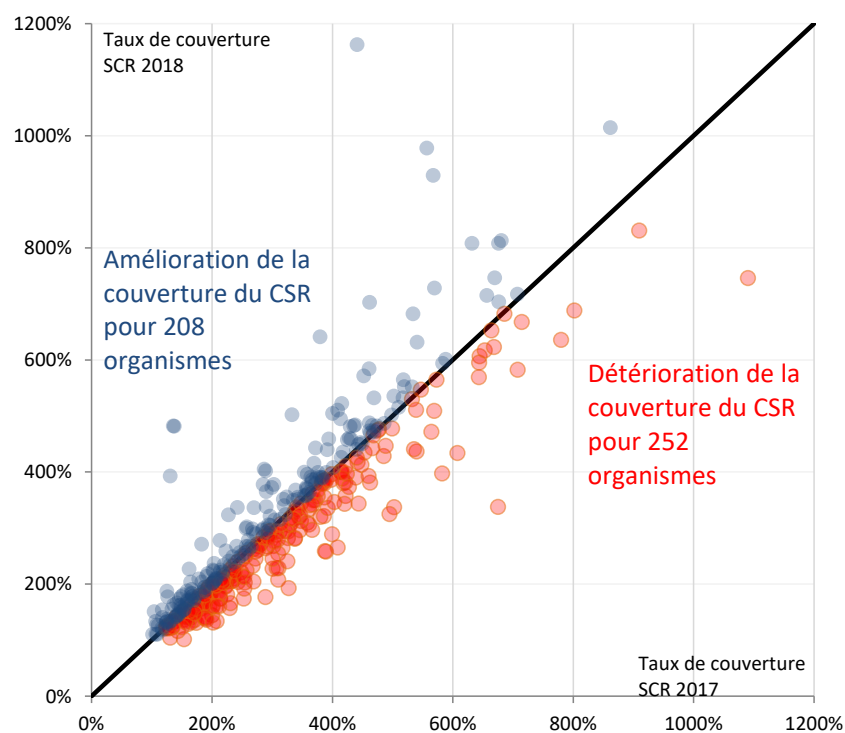
Graphique 52 Répartition des organismes en fonction de leur taux de couverture du CSR



Source : ACPR

Population : ensemble des organismes S2

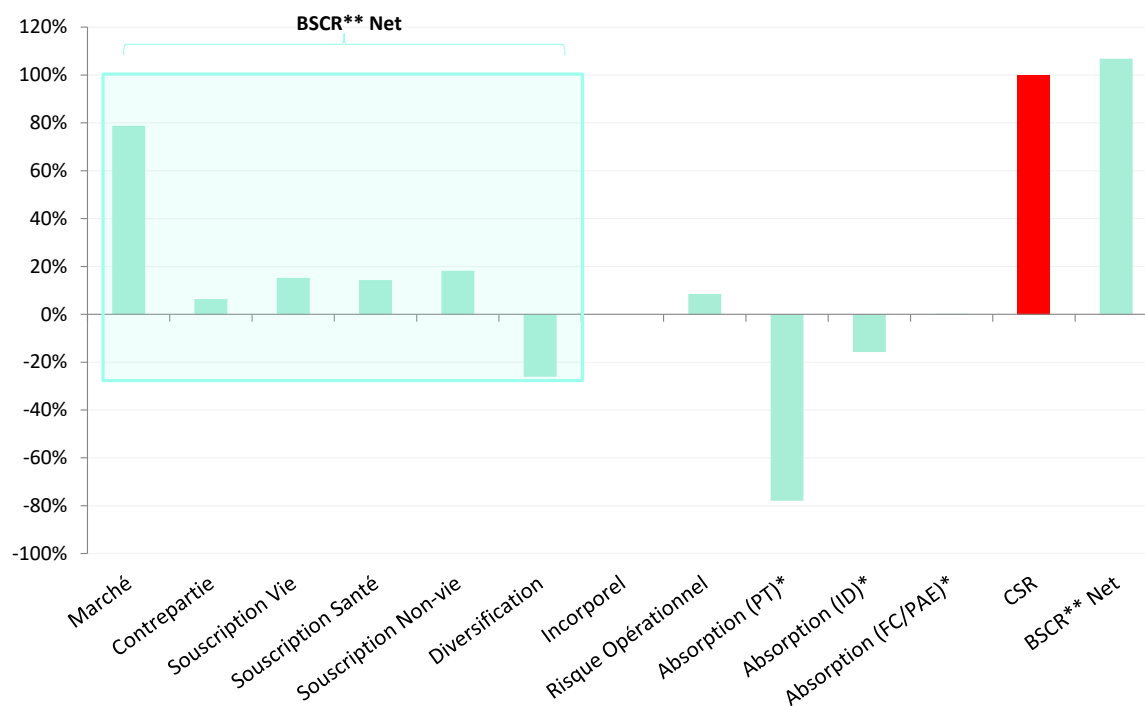
Graphique 53 Évolution du taux de couverture du CSR entre 2017 et 2018



Source : ACPR
Population : ensemble des organismes S2

5.2.1 Décomposition par module du CSR en formule standard

Graphique 54 Les modules du CSR, exprimés en % du CSR, pour les organismes utilisant la formule standard



*PT: Provisions techniques, ID: Impôts différés, FC/PAE: Fonds cantonnés/Portefeuilles sous ajustement égalisateur

**BSCR: Basic Solvency Capital Requirement (CSR de base)

Source : ACPR

Population : ensemble des organismes S2 en formule standard

5.2.2 CSR par type d'activité

Tableau 20 Importance des modules du CSR par population

Module en % du CSR	Non vie	Vie et Mixtes (hors réassurance)	Réassurance	Ensemble	Non vie	Vie et Mixtes (hors réassurance)	Réassurance	Ensemble
Marché (net)	69%	88%	70%	82%	64%	86%	70%	79%
Contrepartie (net)	8%	6%	2%	6%	8%	6%	2%	6%
Souscription vie (net)	1%	23%	0%	15%	1%	23%	0%	15%
Souscription santé (net)	14%	15%	2%	14%	15%	15%	1%	14%
Souscription non-vie (net)	53%	0%	46%	18%	53%	0%	46%	18%
Diversification	-32%	-25%	-10%	-26%	-32%	-25%	-10%	-26%
Incorporel	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
BSCR Net	112%	107%	109%	108%	110%	105%	109%	107%
Absorption (FC/PAE)	0%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	0%
Risque opérationnel	7%	10%	2%	8%	7%	10%	1%	9%
Absorption (ID)	-19%	-18%	-11%	-18%	-17%	-16%	-11%	-16%
CSR	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
BSCR brut	112%	236%	110%	110%	4%	226%	109%	185%
Risque Opérationnel	7%	10%	2%	2%	7%	10%	1%	9%
Absorption (PT)	0%	-129%	0%	0%	0%	-120%	0%	-78%
Absorption (ID)	-19%	-18%	-11%	-11%	-17%	-16%	-11%	-16%
CSR	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

PT: Provisions techniques, ID: Impôts différés, FC/PAE: Fonds cantonnés /Portefeuilles sous ajustement égalisateur, BSCR: Basic Solvency Capital Requirement (CSR de base)

* La différence entre le BSCR brut et le BSCR net est égale en théorie à la capacité d'absorption des pertes liées aux provisions techniques. En pratique, le plafonnement de ces capacités d'absorption des pertes aux prestations discrétionnaires futures génère un écart non significatif.

Périmètre : Ensemble des organismes S2 en formule standard

6 Les groupes

6.1 Le bilan des groupes

Tableau 21 Bilan prudentiel résumé du bilan des groupes d'assurance

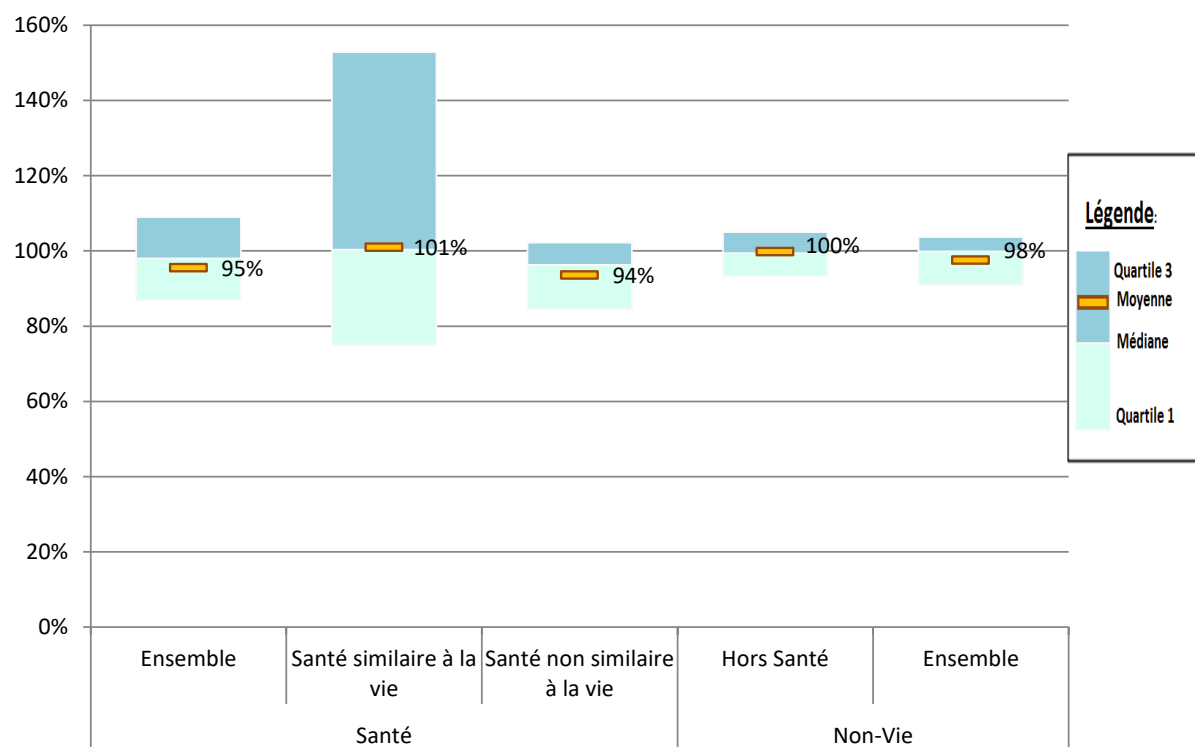
En milliards d'euros	Ensemble des groupes		Groupes français	Sous-groupes étrangers
	2017	2018		
Placements hors contrats en UC	2 308,1	2 327,5	2 059,2	268,2
Placements des contrats en UC	423,3	429,6	361,3	68,3
Trésorerie et dépôts	73,1	79,9	77,1	2,9
Autres actifs	158,7	193,1	175,4	17,7
Total actifs	2 963,2	3 030,1	2 673,0	357,2
Actif net	246,9	249,8	227,5	22,3
Provisions hors contrats en UC	1 982,3	1 987,6	1 750,6	237,0
Provisions des contrats en UC	410,6	418,5	352,6	65,9
Autres passifs	323,4	374,2	342,2	32,0
Total passifs	2 963,2	3 030,1	2 673,0	357,2

Source : ACPR

Population : ensemble des groupes S2

6.2 Les primes des groupes

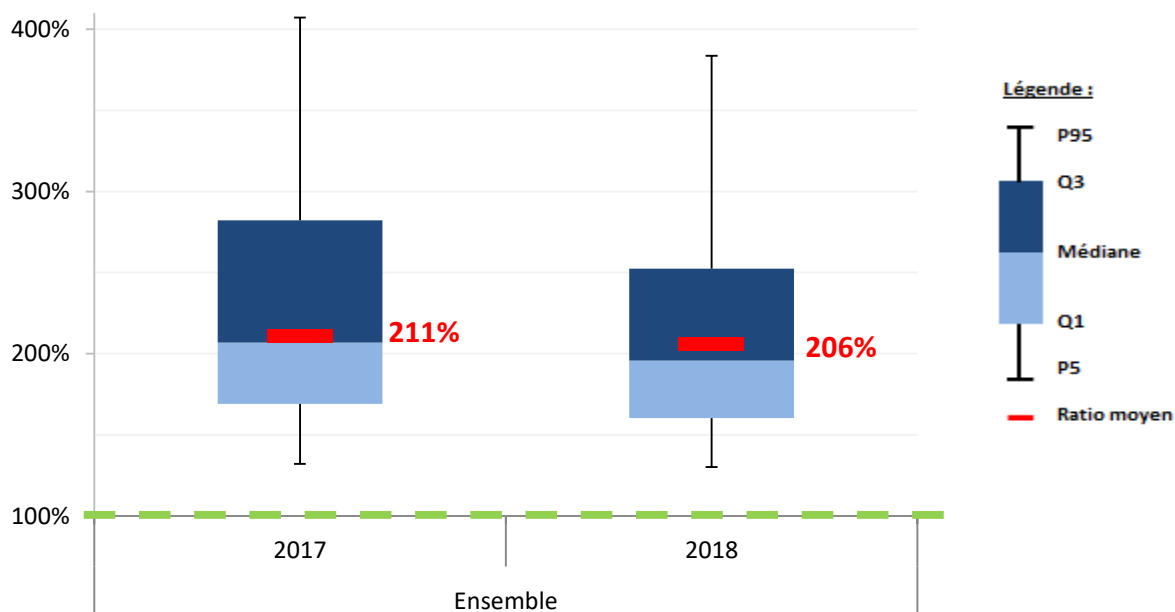
Graphique 55 Ratios combinés des groupes Solvabilité 2 à fin 2018, par activité, hors acceptations



Source : ACPR

6.3 La solvabilité des groupes

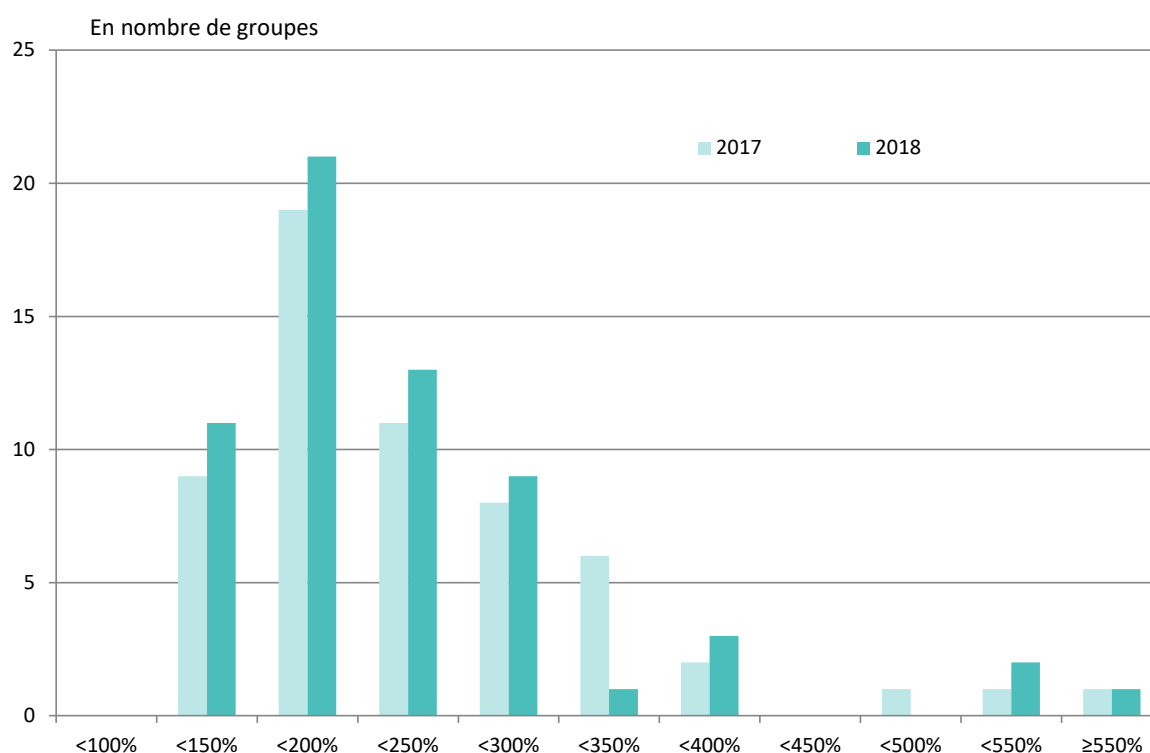
Graphique 56 Le taux de couverture du CSR de l'ensemble des groupes au 31/12/2018



Source : ACPR

Population : ensemble des groupes S2

Graphique 57 Répartition des groupes en fonction de leur taux de couverture du CSR



Source : ACPR

Population : ensemble des groupes S2

7 Comparaisons européennes

7.1 Bilan

Tableau 22 Bilan prudentiel résumé des organismes d'assurance des pays de l'Union européenne soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2018

En milliards d'euros	Actifs					Passifs						
	Placements hors contrats en UC	Placements des contrats en UC	Trésorerie et dépôts	Autres actifs	Total actifs	Dettes subordonnées	PT non vie	PT vie (hors UC)	PT UC	Autres passifs	Actif net	Total passifs
Union européenne	6 943	2 581	312	1 216	11 052	107	750	5 160	2 682	901	1 451	11 052
France	2 010	329	59	211	2 609	35	146	1 592	320	228	289	2 609
Royaume Uni	878	1 165	85	381	2 509	11	156	679	1 277	204	181	2 509
Allemagne	1 829	103	59	217	2 208	25	196	1 212	117	198	461	2 208
Italie	690	152	14	55	911	18	52	542	144	46	109	911
Pays-bas	262	79	15	120	475	4	27	266	88	30	60	475
Danemark	258	152	5	15	429	2	10	192	149	38	39	429
Irlande	76	210	19	52	356	1	42	41	207	23	42	356
Belgique	235	36	8	44	323	4	19	200	35	28	37	323
Espagne	260	18	19	25	322	0	26	171	17	53	54	322
Suède	156	120	7	13	295	0	18	77	116	11	72	295
Luxembourg	41	126	5	51	223	1	19	53	124	11	16	223
Autriche	99	18	4	11	133	4	9	59	17	13	33	133
Finlande	31	36	2	3	72	1	3	20	35	3	11	72
Portugal	34	12	4	3	52	0	3	29	12	3	6	52
Pologne	28	11	1	4	45	1	8	6	10	4	15	45
République Tchèque	12	3	1	3	18	0	3	5	2	3	5	18
Grèce	12	2	1	2	17	0	3	7	2	1	3	17
Malte	6	0	1	2	9	0	1	0	0	2	5	9
Hongrie	4	4	0	0	9	0	1	2	3	1	2	9
Slovénie	6	1	0	1	8	0	1	2	2	0	3	8
Slovaquie	4	1	0	1	6	0	1	2	1	1	1	6
Croatie	4	0	0	1	5	0	1	2	0	0	2	5
Roumanie	2	1	0	1	4	0	1	1	1	1	1	4
Chypre	2	1	0	1	4	0	1	0	1	0	1	4
Bulgarie	2	0	0	1	4	0	1	0	0	0	2	4
Estonie	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	1	2
Lituanie	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Lettonie	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité II, soumis aux remises trimestrielles

Sources : AEAPP, ACPR

Les comparaisons de cette section portent sur les données des organismes d'assurance publiées par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP): <https://eiopa.europa.eu/Pages/Financial-stability-and-crisis-prevention/Insurance-Statistics.aspx>

Tableau 23 **Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2018 : Actif**

En milliards d'euros	Union européenne	France	Royaume Uni	Allemagne
Placements hors contrats en UC	6 943	2 010	878	1 829
<i>dont : Parts d'OPC</i>	1 293	360	100	554
<i>dont : Immobilier</i>	126	30	20	30
<i>dont : Actions</i>	243	77	67	11
<i>dont : Titres structurés et garantis</i>	138	53	23	27
<i>dont : Obligations d'entreprises</i>	2 014	656	319	515
<i>dont : Obligations souveraines</i>	2 161	677	194	344
<i>dont : Autres placements</i>	967	158	156	347
Placements des contrats en UC	2 581	329	1 165	103
Trésorerie et dépôts	312	59	85	59
Autres actifs	1 216	211	381	217
Total actif	11 052	2 609	2 509	2 208

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité II, soumis aux remises trimestrielles

Sources : AEAPP, ACPR

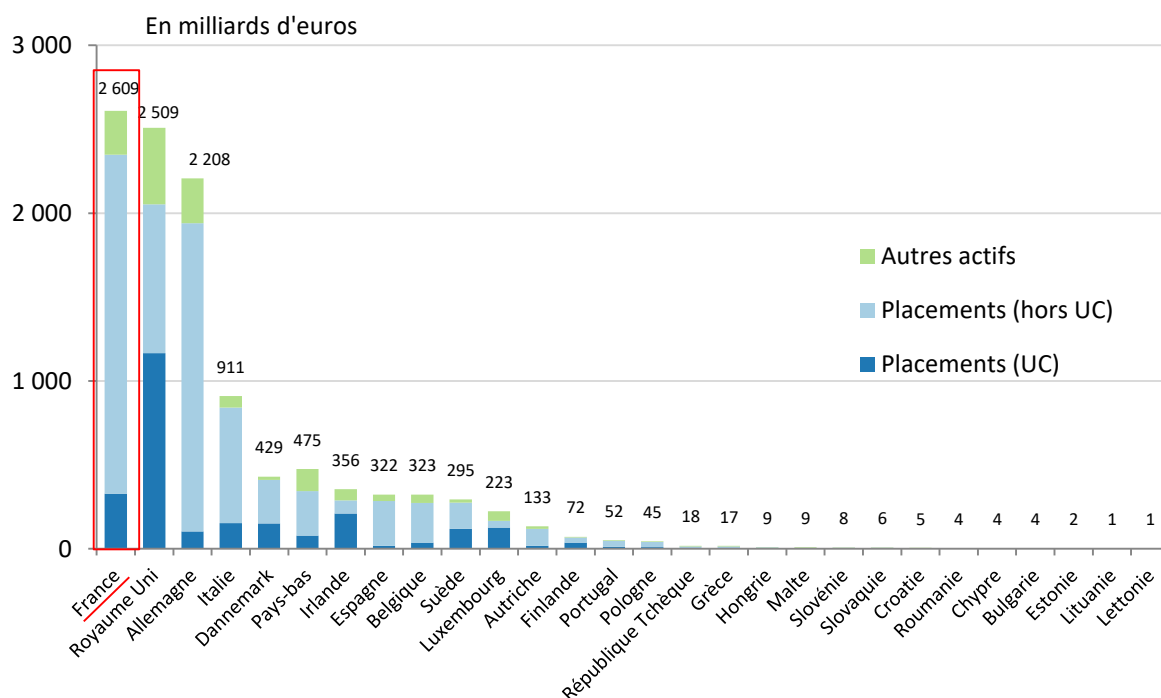
Tableau 24 **Bilan prudentiel détaillé des organismes d'assurance des principaux pays de l'Union européenne soumis à Solvabilité 2 au 31/12/2018 : Passif**

En milliards d'euros	Union européenne	France	Royaume Uni	Allemagne
Dettes subordonnées	107	35	11	25
Provisions techniques non vie	750	146	156	196
<i>dont : Non vie hors Santé</i>	665	118	151	186
<i>dont : Santé similaire à la non vie</i>	85	29	5	9
Provisions techniques vie (hors UC)	5 160	1 592	679	1 212
<i>dont : vie hors Santé</i>	4 751	1 546	675	901
<i>dont : Santé similaire à la vie</i>	409	45	4	311
Provisions techniques UC	2 682	320	1 277	117
Autres passifs	901	228	204	198
Actif net	1 451	289	181	461
Total passifs	11 052	2 609	2 509	2 208

Périmètre : organismes du régime de Solvabilité II, soumis aux remises trimestrielles

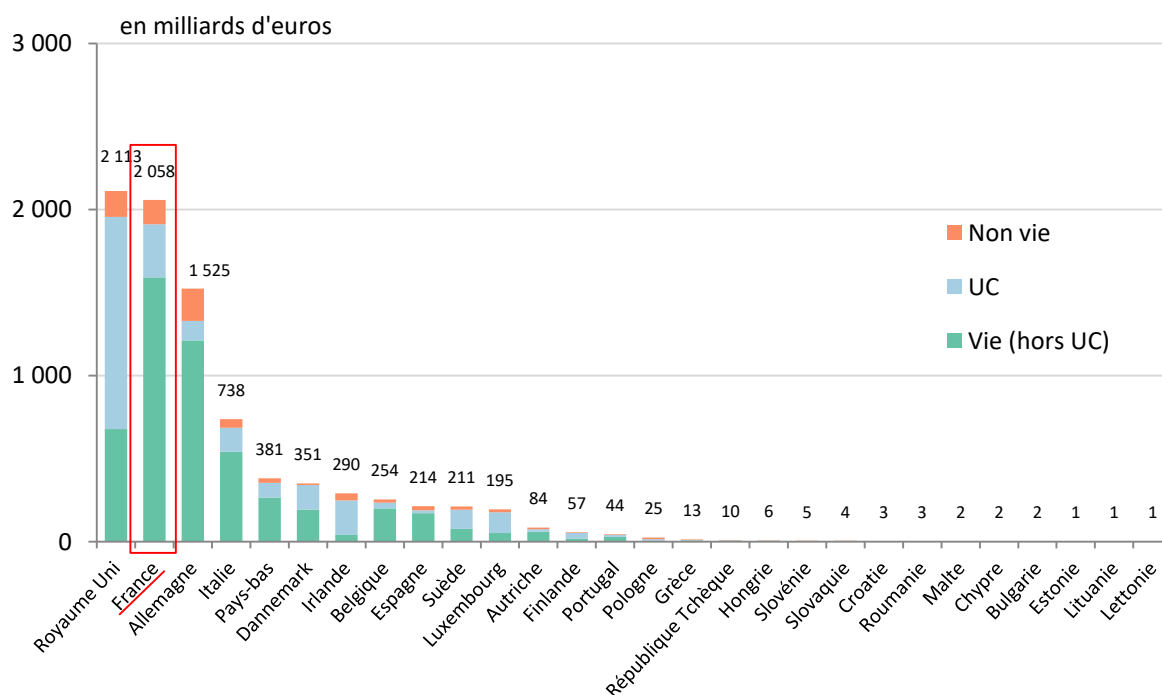
Sources : AEAPP, ACPR

Graphique 58 **Actif total des assureurs par pays au 31/12/2018**



Périmètre : organismes relevant du régime Solvabilité II, soumis aux remises trimestrielles
Sources : AEAPP, ACPR

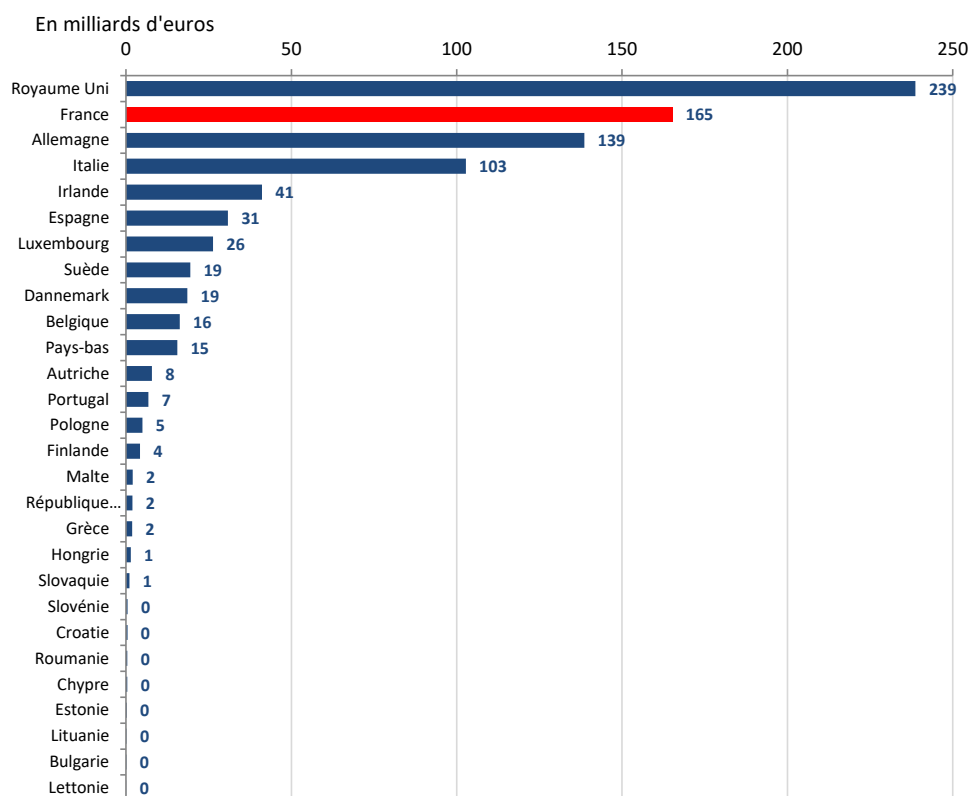
Graphique 59 **Provisions techniques par pays au 31/12/2018**



Périmètre : organismes relevant du régime Solvabilité II, soumis aux remises trimestrielles
Sources : AEAPP, ACPR

7.2 Primes

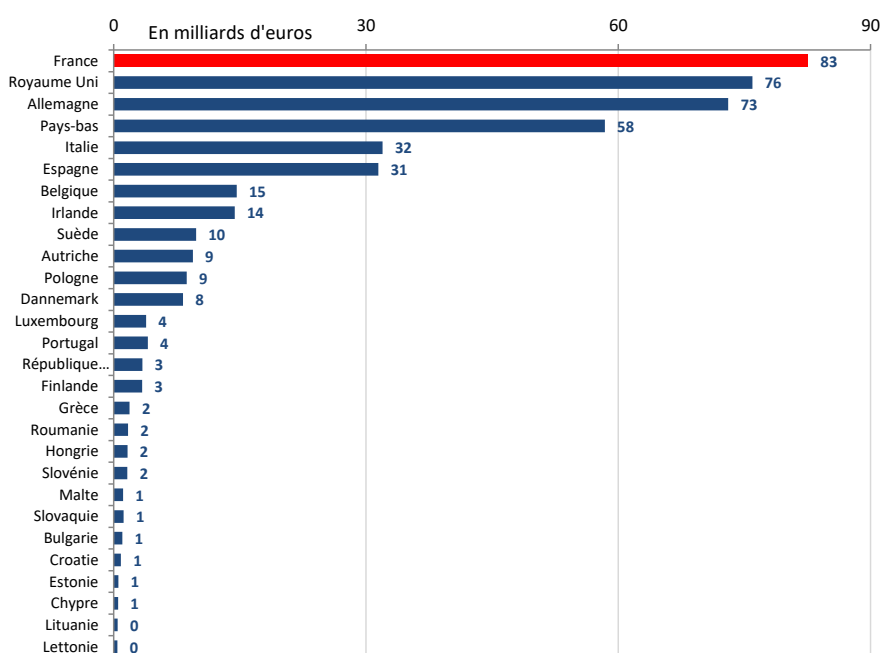
Graphique 60 Primes vie acquises en affaires directes par pays en 2018



Périmètre : organismes relevant du régime Solvabilité II, soumis aux remises trimestrielles

Source : AEAPP, ACPR

Graphique 61 Primes non vie acquises en affaires directes par pays en 2018

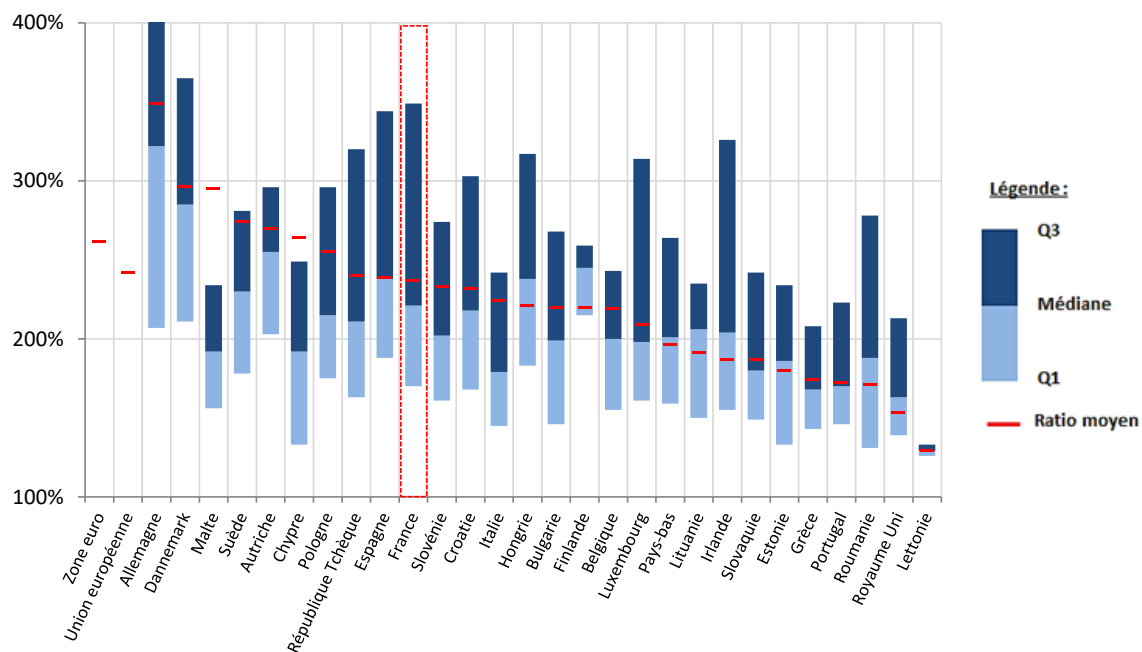


Périmètre : organismes relevant du régime Solvabilité II, soumis aux remises trimestrielles

Source : AEAPP, ACPR

7.3 Solvabilité

Graphique 62 Taux de couverture du SCR par pays, y compris mesures transitoires



Périmètre : organismes relevant du régime Solvabilité II, soumis aux remises trimestrielles

Source : AEAPP, ACPR

8 Les comptes de l'assurance par catégorie d'activité

Les activités d'assurance, et leurs catégories comptables correspondantes, figurant ci-dessous sont listées à l'article A.334-2 du Code des Assurances.

Tableau 25 Les comptes d'assurance de capitalisation (catégories 1 et 2)

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	4,6	4,6	0,0	0,0	6,0	5,9	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	1,6	1,5	0,0	0,0	1,6	1,6	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des ressources	6,2	6,2	0,0	0,0	7,6	7,5	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	4,7	4,7	0,0	0,0	4,7	4,6	0,0	0,0
	Charge de provisions	-0,3	-0,3	0,0	0,0	1,1	1,1	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Participation aux résultats	1,3	1,3	0,0	0,0	1,3	1,3	0,0	0,0
	Total des charges	5,9	5,9	0,0	0,0	7,3	7,3	0,0	0,0
Résultat technique		0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		51,2	51,2	0,0	0,0	54,3	53,9	0,4	0,0
Evolution connue par les contrats	Résiliations								
	Rachats	4,3	4,3	0,0	0,0	4,0	3,9	0,0	0,0
	Réductions								

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 26 Les comptes de l'assurance individuelle et groupes ouverts en euros ou en devises (catégories 3, 4 et 5)

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	77,8	76,2	1,7	0,0	81,7	80,2	1,5	0,0
	Résultat financier du compte technique	36,1	35,3	0,8	0,0	33,3	32,6	0,8	0,0
	Solde de réassurance calculé	0,3	0,2	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Total des ressources	114,2	111,7	2,5	0,0	115,3	113,0	2,3	0,0
Charges	Charge de prestations	97,5	95,7	1,8	0,0	87,6	86,0	1,6	0,0
	Charge de provisions	-29,4	-29,2	-0,2	0,0	-11,7	-11,5	-0,3	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	7,1	6,9	0,2	0,0	7,3	7,0	0,2	0,0
	Participation aux résultats	30,9	30,3	0,6	0,0	27,5	26,9	0,6	0,0
	Total des charges	106,2	103,8	2,4	0,0	110,6	108,4	2,2	0,0
Résultat technique		8,1	8,0	0,1	0,0	4,7	4,6	0,1	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,5	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	2,8	2,7	0,1	0,0	2,8	2,7	0,1	0,0
	Frais d'administration	3,6	3,6	0,0	0,0	3,7	3,7	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	6,9	6,7	0,2	0,0	7,0	6,8	0,2	0,0
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		1 106,8	1 086,5	20,2	0,1	1 117,4	1 096,5	20,7	0,1
Evolution connue par les contrats	Résiliations								
	Rachats	61,7	61,2	0,5	0,0	51,9	51,5	0,4	0,0
	Réductions								

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 27 **Les comptes de l'assurance collective en cas de vie ou de décès (catégories 6 et 7)**

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	15,3	12,1	0,4	2,7	15,2	12,0	0,5	2,8
	Résultat financier du compte technique	4,2	3,4	0,2	0,6	3,7	3,0	0,1	0,5
	Solde de réassurance calculé	1,0	1,0	0,0	0,1	-0,3	-0,2	0,0	-0,1
	Total des ressources	20,5	16,6	0,6	3,3	18,6	14,8	0,6	3,2
Charges	Charge de prestations	10,4	7,8	0,3	2,4	10,8	8,2	0,3	2,3
	Charge de provisions	1,1	0,7	0,1	0,3	-0,8	-1,1	0,0	0,2
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	3,8	3,5	0,1	0,3	3,9	3,5	0,1	0,3
	Participation aux résultats	3,3	2,9	0,1	0,3	3,2	2,7	0,1	0,4
	Total des charges	18,7	14,8	0,6	3,3	17,1	13,4	0,5	3,2
Frais de fonctionnement	Résultat technique	1,9	1,8	0,0	0,1	1,5	1,4	0,0	0,0
	Frais de gestion de sinistres	0,3	0,2	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1
	Frais d'acquisition	2,7	2,5	0,0	0,1	2,8	2,7	0,0	0,1
	Frais d'administration	0,9	0,8	0,0	0,1	1,0	0,8	0,0	0,1
	Total des frais des fonctionnement	4,0	3,6	0,1	0,3	4,1	3,7	0,1	0,3
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		117,1	94,8	4,1	18,2	114,8	92,0	4,2	18,6
Evolution connue par les contrats	Résiliations								
	Rachats	0,9	0,8	0,0	0,0	0,8	0,7	0,0	0,1
	Réductions								

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 28 **Les comptes de l'assurance vie en unités de compte (catégories 8 et 9)**

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	38,1	38,0	0,2	0,0	38,6	38,4	0,1	0,0
	Résultat financier du compte technique	3,9	3,9	0,0	0,0	2,0	2,0	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	42,2	42,0	0,2	0,0	40,4	40,2	0,1	0,0
Charges	Charge de prestations	15,4	15,4	0,0	0,0	16,8	16,7	0,0	0,0
	Charge de provisions	30,9	30,7	0,2	0,0	19,3	19,2	0,1	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	2,4	2,4	0,0	0,0	2,6	2,6	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
	Total des charges	49,2	49,0	0,2	0,0	39,1	39,0	0,1	0,0
Frais de fonctionnement	Résultat technique	-7,0	-7,0	0,0	0,0	1,3	1,3	0,0	0,0
	Frais de gestion de sinistres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	1,0	1,0	0,0	0,0	1,1	1,0	0,0	0,0
	Frais d'administration	2,0	2,0	0,0	0,0	2,1	2,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	3,1	3,1	0,0	0,0	3,3	3,3	0,0	0,0
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		344,4	343,8	0,5	0,1	344,4	343,8	0,5	0,1

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 29 **Les comptes des contrats d'assurance vie à vocation retraite ou épargne longue (branche 26, PERP et contrats diversifiés) (catégories 10 à 13)**

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	4,2	3,7	0,2	0,3	3,3	2,9	0,2	0,3
	Résultat financier du compte technique	1,9	1,5	0,3	0,1	1,7	1,3	0,3	0,1
	Solde de réassurance calculé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	6,2	5,2	0,5	0,4	5,3	4,4	0,5	0,4
Charges	Charge de prestations	2,9	2,5	0,3	0,1	2,8	2,3	0,3	0,1
	Charge de provisions	1,3	0,8	0,2	0,3	0,7	0,3	0,1	0,3
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Participation aux résultats	1,4	1,4	0,0	0,0	1,4	1,4	0,0	0,0
	Total des charges	5,9	5,0	0,5	0,4	5,1	4,3	0,5	0,4
Frais de fonctionnement	Résultat technique	0,3	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
Provisions d'assurance sur la vie à la clôture		66,4	55,6	7,3	3,5	67,9	56,7	7,4	3,7

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 30 **Les comptes des dommages corporels individuels (catégorie 20)**

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	24,2	10,1	13,2	0,9	24,6	10,4	13,3	0,9
	Résultat financier du compte technique	0,5	0,4	0,1	0,0	0,4	0,3	0,1	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	24,5	10,3	13,3	0,9	24,8	10,6	13,3	0,8
Charges	Charge de prestations	17,0	5,9	10,4	0,7	17,2	6,0	10,5	0,7
	Charge de provisions	0,8	0,7	0,1	0,0	0,8	0,7	0,1	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,8	2,6	2,2	0,0	5,0	2,6	2,3	0,0
	Participation aux résultats	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	22,7	9,2	12,7	0,8	23,0	9,4	12,9	0,7
	Résultat technique	1,8	1,1	0,5	0,1	1,9	1,3	0,5	0,1
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	2,7	1,7	0,9	0,0	2,7	1,8	0,9	0,0
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,5	0,7	0,7	0,0	1,5	0,7	0,7	0,0
	Total des frais des fonctionnement	4,1	2,4	1,6	0,1	4,2	2,5	1,7	0,1

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 31 **Les comptes des dommages corporels collectifs (catégorie 21)**

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	27,7	12,3	5,8	9,6	28,7	13,2	5,9	9,5
	Résultat financier du compte technique	1,0	0,6	0,0	0,3	0,9	0,6	0,0	0,3
	Solde de réassurance calculé	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0	-0,1	0,0	0,1
	Total des ressources	28,9	13,1	5,9	10,0	29,6	13,6	6,0	9,9
Charges	Charge de prestations	23,1	9,3	5,2	8,5	24,5	10,3	5,4	8,8
	Charge de provisions	2,1	1,3	0,1	0,8	1,4	0,7	0,1	0,6
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,4	2,5	0,8	1,1	4,6	2,6	0,8	1,2
	Participation aux résultats	0,3	0,2	0,0	0,1	0,3	0,1	0,0	0,1
	Total des charges	29,9	13,3	6,1	10,5	30,7	13,8	6,3	10,6
	Résultat technique	-0,7	-0,1	-0,2	-0,5	-0,9	-0,1	-0,2	-0,6
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	2,6	1,8	0,3	0,5	2,6	1,8	0,3	0,4
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,4	0,6	0,3	0,5	1,5	0,7	0,3	0,6
	Total des frais des fonctionnement	4,0	2,4	0,6	1,0	4,1	2,5	0,6	1,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 32 **Les comptes des frais de soins individuels**

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	19,3	5,7	12,7	0,8	19,2	5,8	12,6	0,8
	Résultat financier du compte technique	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	19,2	5,6	12,7	0,8	19,2	5,8	12,6	0,8
Charges	Charge de prestations	14,7	3,9	10,0	0,7	14,8	4,0	10,0	0,7
	Charge de provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	3,4	1,2	2,1	0,0	3,5	1,2	2,2	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	18,1	5,2	12,2	0,7	18,3	5,3	12,2	0,7
	Résultat technique	1,0	0,4	0,5	0,1	1,0	0,5	0,4	0,1
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	1,7	0,9	0,8	0,0	1,7	0,9	0,8	0,0
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	1,1	0,3	0,7	0,0	1,0	0,3	0,7	0,0
	Total des frais des fonctionnement	2,8	1,2	1,5	0,1	2,8	1,2	1,5	0,1

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 33 Les comptes des frais de soins collectifs

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	17,7	6,4	5,5	5,8	18,3	7,0	5,6	5,7
	Résultat financier du compte technique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
	Total des ressources	17,7	6,4	5,5	5,7	18,4	7,1	5,7	5,7
Charges	Charge de prestations	15,4	5,4	4,9	5,1	16,4	6,0	5,1	5,3
	Charge de provisions	0,5	0,3	0,0	0,2	0,1	0,2	0,0	-0,1
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	2,3	0,9	0,7	0,7	2,5	1,0	0,7	0,7
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	18,2	6,6	5,6	6,0	19,0	7,2	5,9	5,9
Frais de fonctionnement	Résultat technique	-0,5	-0,2	-0,1	-0,3	-0,5	-0,1	-0,2	-0,2
	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	1,1	0,6	0,3	0,3	1,2	0,6	0,3	0,3
	Frais d'administration et autres charges techniques nets	0,9	0,3	0,3	0,4	0,9	0,3	0,3	0,4
	Total des frais des fonctionnement	2,1	0,9	0,6	0,7	2,2	0,9	0,6	0,6

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 34 Les comptes de l'assurance automobile (catégories 22 et 23)

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	21,2	21,2	0,1	0,0	21,9	21,9	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	1,3	1,3	0,0	0,0	1,3	1,3	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,3	-0,3	0,0	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	22,2	22,2	0,1	0,0	23,2	23,2	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	15,5	15,5	0,1	0,0	16,4	16,4	0,0	0,0
	Charge de provisions	1,9	1,9	0,0	0,0	1,1	1,1	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,2	4,2	0,0	0,0	4,3	4,3	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	21,7	21,6	0,1	0,0	21,8	21,8	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Résultat technique	0,5	0,5	0,0	0,0	1,2	1,2	0,0	0,0
	Frais de gestion de sinistres	1,7	1,7	0,0	0,0	1,8	1,8	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	2,6	2,6	0,0	0,0	2,6	2,6	0,0	0,0
	Frais d'administration	1,4	1,4	0,0	0,0	1,5	1,5	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	5,7	5,7	0,0	0,0	5,9	5,9	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 35 Les comptes de l'assurance de dommages aux biens (catégories 24, 25 et 26)

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	17,2	17,2	0,0	0,0	17,6	17,6	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-1,1	-1,1	0,0	0,0	-0,8	-0,8	0,0	0,0
	Total des ressources	16,6	16,6	0,0	0,0	18,1	18,1	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	10,2	10,2	0,0	0,0	11,1	11,1	0,0	0,0
	Charge de provisions	0,5	0,5	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	4,5	4,5	0,0	0,0	4,5	4,5	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des charges	15,3	15,3	0,0	0,0	16,5	16,5	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Résultat technique	1,3	1,3	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0
	Frais de gestion de sinistres	1,4	1,4	0,0	0,0	1,5	1,5	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	2,9	2,9	0,0	0,0	3,0	3,0	0,0	0,0
	Frais d'administration	1,3	1,3	0,0	0,0	1,3	1,3	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	5,6	5,6	0,0	0,0	5,7	5,7	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 36 **Les comptes de l'assurance des catastrophes naturelles (catégorie 27)**

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	1,6	1,6	0,0	0,0	1,6	1,6	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	1,1	1,1	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
	Total des ressources	2,7	2,7	0,0	0,0	1,8	1,8	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	0,9	0,8	0,0	0,0	1,9	1,9	0,0	0,0
	Charge de provisions	2,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	3,2	3,1	0,0	0,0	2,2	2,2	0,0	0,0
	Résultat technique	-0,4	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 37 **Les comptes de l'assurance responsabilité civile (catégorie 28)**

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	2,8	2,8	0,0	0,0	2,8	2,8	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,2	-0,2	0,0	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0
	Total des ressources	3,0	3,0	0,0	0,0	3,2	3,2	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	1,7	1,7	0,0	0,0	1,7	1,7	0,0	0,0
	Charge de provisions	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	2,6	2,6	0,0	0,0	2,6	2,6	0,0	0,0
	Résultat technique	0,4	0,4	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,8	0,8	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 38 **Les comptes de l'assurance de protection juridique (catégorie 29)**

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	1,3	1,3	0,0	0,0	1,4	1,4	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	1,3	1,2	0,0	0,0	1,4	1,4	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	0,6	0,5	0,0	0,0	0,6	0,5	0,0	0,0
	Charge de provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	1,0	1,0	0,0	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0
	Résultat technique	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 39 Les comptes de l'assurance assistance (catégorie 30)

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	1,9	1,8	0,0	0,0	2,1	2,1	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	1,8	1,7	0,0	0,0	2,1	2,1	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	1,1	1,1	0,0	0,0	1,3	1,2	0,0	0,0
	Charge de provisions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,5	0,4	0,0	0,0	0,6	0,5	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	1,6	1,6	0,0	0,0	1,9	1,8	0,0	0,0
	Résultat technique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,4	0,3	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,7	0,7	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 40 Les comptes de l'assurance pertes pécuniaires diverses (catégorie 31)

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	1,7	1,7	0,0	0,0	1,8	1,8	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	1,7	1,7	0,0	0,0	1,8	1,8	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	0,7	0,7	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
	Charge de provisions	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,9	0,9	0,0	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	1,5	1,5	0,0	0,0	1,5	1,5	0,0	0,0
	Résultat technique	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,8	0,8	0,0	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	1,0	0,9	0,0	0,0	0,9	0,9	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 41 Les comptes de l'assurance transport (catégorie 34)

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des ressources	0,5	0,5	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Charge de provisions	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	0,4	0,4	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
	Résultat technique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 42 **Les comptes de l'assurance de construction (catégories 35 et 36)**

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	2,0	2,0	0,0	0,0	2,1	2,1	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,6	0,6	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	2,5	2,5	0,0	0,0	2,7	2,7	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	1,6	1,6	0,0	0,0	1,6	1,6	0,0	0,0
	Charge de provisions	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,4	0,4	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	2,1	2,1	0,0	0,0	2,0	2,0	0,0	0,0
	Résultat technique	0,4	0,4	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,5	0,5	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Tableau 43 **Les comptes de l'assurance de crédit et caution (catégories 37 et 38)**

En milliards d'euros		2017				2018			
		Ensemble	CdA	CdM	CdSS	Ensemble	CdA	CdM	CdSS
Ressources	Primes	0,8	0,8	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0
	Résultat financier du compte technique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Solde de réassurance calculé	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0
	Total des ressources	1,0	1,0	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0
Charges	Charge de prestations	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Charge de provisions	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Charges d'acquisition et de gestion nettes	0,2	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0
	Participation aux résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total des charges	0,6	0,7	0,0	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0
	Résultat technique	0,4	0,3	0,1	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0
Frais de fonctionnement	Frais de gestion de sinistres	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Frais d'acquisition	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0
	Frais d'administration	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
	Total des frais des fonctionnement	0,3	0,3	0,0	0,0	0,4	0,4	0,0	0,0

Note : CdA : Organismes relevant du code des assurances, CdM : Organismes relevant du code de la mutualité, CdSS : Organismes relevant du Code de la sécurité sociale

Source : ACPR

Chapitre 5

Notes méthodologiques du secteur bancaire

Sommaire notes méthodologiques du secteur bancaire

1	Notes méthodologiques du secteur bancaire.....	146
1.1	Le mécanisme de surveillance unique (MSU)	147
1.2	Les catégories et populations d'établissements présentées dans les parties bancaires de ce rapport	149
1.3	Entreprises d'investissement : activités et supervision	151
1.4	Les reporting réglementaires utilisés dans ce rapport.....	152
1.5	Principales différences méthodologiques entre les analyses sur base consolidée et sur base sociale agrégée.....	153
1.6	Périmètre de consolidation prudentiel	154
1.7	Les principaux risques des activités bancaires	155
1.8	Présentation des ratios de solvabilité	156
1.8.1	Les catégories de fonds propres (numérateur des ratios de solvabilité)	156
1.8.2	Les risques nets pondérés – dénominateur du ratio de solvabilité	159
1.9	Cadre réglementaire encadrant le risque de liquidité	160
1.10	Les indicateurs de risque élaborés à partir des données Consolidated Banking Data	162
2	Glossaire du secteur bancaire	164

1 Notes méthodologiques du secteur bancaire

Les données présentées sont arrêtées, sauf mention contraire, au 31 décembre précédant l'année de publication du Rapport. Des révisions sur des données de l'année précédente peuvent avoir lieu dès lors que des données plus récentes le permettent. Les données proviennent des états de remise (« reportings ») collectés par l'ACPR auprès des assujettis, à l'exception des comparaisons européennes et internationales qui utilisent des données provenant de la Banque centrale européenne. L'unité standard est le milliard d'euros. Les comparaisons annuelles et séries longues utilisent les prix courants. Les périmètres géographiques « Union européenne » et « zone Euro » peuvent varier selon l'évolution du nombre des États-membres. À des fins d'illustration, certaines données font l'objet de graphiques. Ces graphiques ont pour objectif de faciliter la lecture mais ne représentent pas une méthodologie de statistique descriptive.

Les données utilisées pour la partie bancaire du rapport sont collectées auprès des établissements bancaires (établissements de crédit et sociétés de financement) sur des périmètres d'activité différents qui se réfèrent à trois approches.

L'agrégation des bilans et comptes de résultat sur base sociale (cf. 1-4 et 1-5 ci-dessous) fournit une vision « domestique » du système bancaire français, où toutes les opérations effectuées par les entités (personnes morales) implantées en France – incluant les filiales et succursales françaises des groupes bancaires étrangers - sont comptabilisées, que ces opérations aient lieu en France ou via leurs succursales (les succursales n'ont pas de personnalité morale) à l'étranger. L'activité des filiales de groupes bancaires français à l'étranger est exclue de cette approche.

Les données collectées sur ce périmètre « domestique » fournissent ainsi une vision très détaillée de la collecte des dépôts et de l'octroi de crédits en France.

L'approche principale retenue dans le présent Rapport, ou vision « internationale » sur base consolidée (cf. 1-4, 1-5 et 1-6), élimine les opérations internes aux groupes et rend compte de l'activité des filiales étrangères. Elle utilise les données des groupes bancaires dont le siège est situé en France, consolidant uniquement l'activité des établissements financiers (succursales et filiales) qui les composent. Ce type de périmètre de consolidation est un périmètre de consolidation prudentiel qui ne doit pas être confondu avec le périmètre de consolidation comptable (cf. 1-6).

La dernière approche est une synthèse des deux précédentes. Elle repose sur le principe de plus haut niveau de consolidation. Les données comptables sur base consolidée sont agrégées aux données comptables sur base sociale pour constituer des indicateurs applicables à l'ensemble du secteur bancaire français, captant les activités « domestique » et « internationales ». Cette approche ne peut pas être utilisée de manière systématique en raison des différences entre les normes comptables utilisées pour les comptes consolidés et celles utilisées pour les comptes sur base sociale (cf. 1-5).

Trois sous-populations sont distinguées dans les tableaux et graphiques utilisant cette approche : (i) les six principaux groupes bancaires français, (ii) les autres groupes bancaires remettant des données consolidées (groupes bancaires français, filiales bancaires de groupes non bancaires et filiales de groupes étrangers sous-consolidées), et (iii) les entités ne remettant que des données sur base sociale (établissements de crédit français indépendants -ou solo, filiales ou succursales de banques étrangères, sociétés de financement indépendantes). Dans le rapport, la catégorie (i) est désigné sous le terme de « 6 grands groupes », la catégorie (ii) sous le terme de « Autres groupes » et la catégorie (iii) sous le terme de « Autres établissements » (cf. 1-2 ci-dessous).

Graphique 1 Schéma comparatif des visions « domestiques » et « internationales »

		Vision domestique sur base sociale			Vision internationale sur base consolidée		
		EC	SF	EI, EME, etc	EC	SF	EI, EME, etc
Groupes français	Entités en France	Base sociale			Base consolidée		
	Succursales à l'étranger						
	Filiales à l'étranger						
Entités indépendantes françaises		Base sociale			Base sociale		
Groupes étrangers	Filiales à l'étranger						
	Succursales à l'étranger	Base sociale			Base sociale		
	Entités en France				Base sociale ou sous-consolidée		

Les populations présentées dans le présent rapport se composent comme suit en appliquant le schéma mentionné ci-dessus :

Graphique 2 Catégories et composition des populations présentées

Populations présentées dans les tableaux et graphiques du présent rapport		
Catégorie	Composition	
Six grands groupes	BNPP, Société Générale, Groupe Crédit Mutuel, BPCE, Groupe Crédit Agricole, La Banque Postale	L'ensemble formé par les 6 grands groupes et les autres groupes représente la population couverte par les statistiques de la Banque Centrale Européenne, dite "Groupes bancaires CBD" (Consolidated Banking Data), au 31/12/2018.
Autres grands groupes	Etablissements de crédit remettant des comptes consolidés en normes IFRS, hors six grands groupes	
Autres établissements	Autres établissements de crédit, non compris dans les deux autres catégories, remettant des données sur base sociale (solo)	
		Ensemble du système bancaire français (plus haut niveau de consolidation).

1.1 Le mécanisme de surveillance unique (MSU)

Depuis le 4 novembre 2014, la Banque centrale européenne assure la **surveillance directe** des groupes bancaires européens reconnus comme « importants » (*Significant Institutions*, SI) et la **surveillance indirecte** des banques d'importance moindre (*Less Significant Institutions*, LSI), dont la responsabilité repose en premier chef sur les autorités nationales compétentes, l'ACPR en France.

La liste des groupes significatifs – et des entités qui les composent – ainsi que la liste des entités moins significatives sont régulièrement mises à jour et publiées sur le site Internet de la BCE⁸.

Pour rappel, le périmètre de compétence du MSU comprend l'ensemble des entités implantées dans la zone euro et ayant un statut d'établissement de crédit, de compagnie financière tête de groupe ou de succursale d'établissement de crédit établi dans un autre pays de l'Union européenne. Au sein de ce périmètre, la distinction entre groupes importants et groupes moins importants s'effectue au plus haut niveau de consolidation prudentielle.

⁸ <https://www.bankingsupervision.europa.eu/banking/list/who/html/index.en.html>

Comme défini par les règlements européens⁹, un groupe est considéré comme important dès lors qu'il remplit au moins l'une des conditions suivantes :

- la valeur totale de ses actifs consolidés est supérieure à 30 milliards d'euros ;
- le ratio entre ses actifs totaux et le PIB du pays est supérieur à 20 %, et la valeur totale de ses actifs est supérieure à 5 milliards d'euros ;
- il a établi des filiales, qui sont elles-mêmes des établissements de crédit, dans plus d'un autre État membre du MSU, et le total de ses actifs (ou passifs) transfrontaliers est supérieur à 20 % de la valeur totale de son bilan ;
- il fait partie des trois plus grandes institutions d'un pays en termes de total d'actifs ;
- il a demandé l'octroi, ou s'est vu octroyer, une aide financière publique directe du mécanisme européen de stabilité (MES).

L'ACPR est chargée de la surveillance des établissements qui ne sont pas des établissements de crédit soumis à la législation européenne :

- entreprises d'investissement,
- sociétés de financement,
- établissements de paiement et de monnaie électronique,
- succursales en France d'établissements de crédit de pays tiers,
- établissements de crédit ayant leur siège social dans les territoires d'outre-mer ou à Monaco.

L'ACPR est également compétente, pour l'ensemble des établissements, pour les missions qui ne relèvent pas de la directive CRD 4 et du règlement CRR : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, protection de la clientèle, règlement EMIR et loi de séparation des activités bancaires.

⁹ Article 6.4 du « règlement MSU » (règlement (UE) n°1024/2013 du Conseil du 15 octobre 2013) et article 39 du « règlement-cadre MSU » (règlement (UE) n°468/2014 de la Banque centrale européenne du 16 avril 2014).

1.2 Les catégories et populations d'établissements présentées dans les parties bancaires de ce rapport

Parmi les établissements assujettis au contrôle de l'ACPR et/ou de la BCE (cf. 1.1 infra), des chiffres et des commentaires sont apportés sur les deux grandes catégories suivantes :

1° Les sociétés ou groupes de sociétés (inclus dans le périmètre de consolidation d'une tête de groupe) dont l'**activité est à dominante bancaire**. Cette première catégorie se compose de deux sous-catégories :

- Les entités agréées en tant qu'**établissement de crédit**, qui sont définies par le règlement de l'Union Européenne UE 575/2013 comme recevant des dépôts de tiers et¹⁰ octroyant des prêts. La définition française d'établissement de crédit complète la vision européenne en indiquant dans l'article L.311-1 du Code Monétaire et Financier que les opérations de banque comprennent non seulement la collecte de dépôts auprès du public et les opérations de crédit, mais également la mise à disposition ou la gestion de moyens de paiement pour le compte de la clientèle ;
- Les entités agréées en tant que **société de financement**, qui n'ont pas le droit de collecter des dépôts auprès du public mais sont autorisées à octroyer des prêts dans les conditions et limites fixées lors de leur agrément par l'ACPR.

2° Les sociétés ou groupes de sociétés dont l'activité est essentiellement tournée vers les **services d'investissement**. Il s'agit des **entreprises d'investissement** (cf. 1.4 supra).

La catégorie 1 recouvre ce que l'on appelle communément les « banques ». Si la collecte de dépôts et l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises constituent le cœur des activités bancaires l'éventail des activités qui peuvent être exercées par une banque peut être beaucoup plus large. On peut ainsi distinguer les activités suivantes :

- Banque de détail : dépôts, prêts et gestion de moyens de paiement pour les particuliers, les entreprises individuelles et les Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- Banque de financement des grandes entreprises : services de financements et gestions de moyens de paiement aux grandes entreprises ;
- Financements spécialisés pour les particuliers et les entreprises : crédits à la consommation, crédit-bail mobiliers et immobiliers, ... ;
- Opérations de commerce international ;
- Banque d'investissement : activités de marché, les établissements de crédit fournissant un accès aux marchés financiers à leur clientèle ;
- Activités connexes : services d'investissement en lien avec les activités de marché et/ou de placements (notamment accès à des organismes de placement collectif).

Pour les besoins de présentation synthétique dans les tableaux et graphiques du présent rapport, le secteur bancaire français est souvent présenté à l'aide des 3 populations suivantes :

(i) Les 6 grands groupes¹¹,

¹⁰ Une société ne remplissant pas ces 2 conditions ne peut pas être un établissement de crédit.

¹¹ Pour mémoire BNP PARIBAS, SOCIETE GENERALE, GROUPE CREDIT AGRICOLE, GROUPE BPCE, GROUPE CREDIT MUTUEL et LA BANQUE POSTALE.

- (ii) Les Autres groupes,
- (iii) Les Autres établissements.

Les populations (i) et (ii) correspondent aux groupes bancaires qui établissent des comptes sur base consolidée aux normes IFRS et qui sont inclus dans la remise française de données bancaires consolidées (« Consolidated Banking Data ») ou CBD de la Banque Centrale Européenne (BCE). Cette remise CBD vise à collecter et publier des statistiques financières et prudentielles agrégées sur les systèmes bancaires de la zone Euro et de l'Union européenne.

La population (i) regroupe les six plus grands groupes bancaires, qui se trouvent être également les groupes systémiques d'un point de vue domestique, c'est-à-dire les groupes désignés par l'ACPR en tant que « Autres établissements d'importance systémique » ou A-EIS (au sens de l'article 131 de la Directive 2013/36/UE).

La population (ii) se compose des autres groupes bancaires établissant des comptes consolidés et faisant partie de la population CBD.

La population (iii) rassemble les établissements de crédit et sociétés de financement ne faisant pas partie d'un groupe bancaire appartenant aux populations (i) et (ii). Les « Autres établissements » se distinguent donc des catégories précédentes par l'absence de consolidation d'autres entités bancaires ou financières. Il convient de ne pas confondre cette population, qui vient compléter la vision consolidée du système bancaire français au plus haut niveau de consolidation, avec la vision sur base sociale agrégée des établissements bancaires présents sur le territoire français, qui apporte un éclairage purement domestique (cf. 1.5 supra).

1.3 Entreprises d'investissement : activités et supervision

Les entreprises d'investissement (EI) de droit français sont agréées par l'ACPR. L'article L.531-4 du Code monétaire et financier définit une EI comme une personne morale fournissant des services d'investissement à titre de profession habituelle. Les services d'investissement sont définis aux articles L.321-1 et D 321-1 du Code précité. La présentation ci-dessous regroupe les services d'investissement en catégories homogènes en termes de profil de risque :

- i. Réception, transmission et exécution d'ordres (titres et contrats sur dérivés) de la clientèle ;
- ii. Négociation pour compte propre – transactions sur titres et dérivés engageant les capitaux propres de l'entité concernée – et services de placement – garanti ou non – des émissions obligataires ou actions effectuées par des tiers ;
- iii. Gestion d'un portefeuille pour compte de tiers qui confient des avoirs à des entreprises d'investissement, à charge pour ces dernières de gérer les fonds selon un mandat prédéfini. La gestion peut être individuelle (contrat bilatéral entre l'EI et le client) ou collective (organismes de placements collectifs ou OPC¹²) ;
- iv. Conseil en investissement : recommandations personnalisées à un tiers, soit à sa demande soit à l'initiative de l'entreprise fournissant les conseils.
- v. Service d'exploitation d'un ou plusieurs systèmes multilatéral de négociation¹³.

La supervision des EI est assurée conjointement par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et par l'ACPR. L'AMF encadre les aspects de l'activité susceptibles de fausser le fonctionnement normal des marchés (prévention des délits d'initiés, des abus de marché...). Il convient de noter que la prestation (iii) est du ressort exclusif de l'AMF. L'ACPR est compétente pour tous les autres aspects de l'activité, en particulier les risques de marché, opérationnels et de non-conformité.

Les services d'investissement mentionnés précédemment peuvent être également exercés par des établissements de crédit dans le cadre d'activités prolongeant (ou complémentaires) aux opérations de banque (collecte de dépôts et octroi de crédits), notamment dans le cadre de la « banque privée ». À ce titre, la réception, transmission et exécution des ordres de bourse et la gestion d'un portefeuille dans le cadre d'un mandat individuel constituent le socle des prestations de « banque privée ». De même, les services de placement et de négociation pour compte propre s'inscrivent dans le rôle d'intermédiation des banques, ces dernières assurant la liquidité des marchés en se portant contrepartie de toute transaction que les agents non financiers effectuent. Le service (iv) de conseil n'est généralement pas séparé des autres services d'investissement.

Les EI effectuant les services mentionnés au (ii) sont exposés en premier lieu à des risques de marché et opérationnels¹⁴. Dans le présent rapport, figurent les bilans et comptes de résultat agrégés sur base sociale des EI actives en France (filiales de droit français agréées ou succursales de l'espace économique européen). Une vingtaine de ces EI (dont les plus importantes en termes de total d'actifs) sont rattachées aux 6 grands groupes bancaires français. Ainsi, près de 90 % du total de bilan agrégé des EI françaises est le fait de filiales des 6 groupes précités. Les risques de marché et la rentabilité de ces entités sont captés dans les tableaux et graphiques du rapport s'appuyant sur le reporting réglementaire sur base consolidé. Les EI indépendantes ou rattachées à des groupes étrangers effectuent majoritairement les services (i) et/ou (iv) et/ou (v). Leur profil est marqué de manière prédominante par les risques opérationnels et de non-conformité.

¹² Un OPC est un fonds d'investissement détenu collectivement par les investisseurs qui ont souscrit aux parts sociales émises par l'OPC. L'acquisition de parts suppose l'acceptation par l'investisseur de la stratégie de placement du fonds, décrite précisément par le prospectus ou le document d'information clé pour l'investisseur. Ce prospectus ou document constituent le mandat de gestion.

¹³ Un système multilatéral est un système qui, sans avoir la qualité d'un marché réglementé, assure la rencontre en son sein selon des règles non discrétionnaires de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers sur des instruments financiers, de manière à conclure des transactions sur ces instruments (article L.424-1 du Code monétaire et financier).

¹⁴ Les risques opérationnels sont induits par la complexité des processus nécessaires à la réalisation des opérations de marché.

1.4 Les reportings réglementaires utilisés dans ce rapport

Les tableaux et graphiques du rapport utilisent trois sortes de *reporting* réglementaires remis par les assujettis **selon une périodicité trimestrielle** :

Les États SURFI sur base sociale – SURFI est le Système Unifié de Rapport Financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles. Les tableaux SURFI utilisés dans ce rapport se rapportent principalement au bilan, compte de résultat et à divers tableaux détaillant les postes du bilan et du compte de résultat. Les personnes morales disposant d'un agrément d'établissement de crédit, de société de financement ou d'entreprise d'investissement sont assujetties à ce reporting. S'agissant d'un reporting sur base sociale conforme aux normes françaises, seules les données comptables relatives aux opérations effectuées directement par la personne morale sont déclarées.

Les États FINREP – FINancial REPorting. Ce *reporting* comptable et financier est basé sur les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) et consiste en une série de tableaux : bilan, compte de résultat et détails apportés sur certains postes de bilan et de compte de résultat. FINREP est un *reporting* harmonisé au niveau européen, créé en 2007 par le CEBS (Committee of European Banking Supervisors) afin de promouvoir la convergence des pratiques de supervision des autorités compétentes européennes. Depuis, il n'a cessé de s'enrichir, même s'il n'était pas totalement harmonisé, les autorités nationales disposant de possibilités d'adaptation au niveau local. Sous l'impulsion l'Autorité Bancaire Européenne¹⁵ (ABE), un *reporting* FINREP¹⁶ identique dans tous les pays de l'Union européenne a été élaboré afin de mettre en œuvre le paquet réglementaire CRR-CRD4 découlant des accords de « Bâle III ».

Les États COREP – COMmon solvency ratio REPorting. Ce *reporting* harmonisé au niveau européen détaille les éléments constitutifs du ratio de solvabilité : fonds propres et risques de crédit, marché et opérationnel. En 2004, le Comité de Bâle a proposé un ensemble de recommandations définissant le calcul des exigences en fonds propres au titre de ces risques. Ces recommandations constituent le ratio de solvabilité « Bâle II » qui remplace le précédent ratio « Bâle I » mis en place en 1998. Le principe était la détention par chaque établissement de crédit de fonds propres supérieurs à 8 % des risques de crédit, marché et opérationnels mesurés selon les normes « Bâle II ». En 2006, les accords de Bâle II sont transposés en droit européen et le CEBS met en place une première version du reporting harmonisé COREP. La crise bancaire et financière de 2007/2008, déclenche un processus de révision du ratio de solvabilité par le Comité de Bâle. En juin 2011, des normes de solvabilité révisées sont publiées, donnant naissance au « ratio Bâle III ». Les accords de Bâle juin 2011 sont transposés en droit européen par le Règlement UE n°575/2013 (règlement Bâle III ou CRR, Capital Requirement Regulation) pour une entrée en vigueur simultanée dans tous les pays de l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2014. L'ABE a modifié le format de reporting COREP pour l'adapter au ratio de solvabilité Bâle III. Ce reporting ABE a été transposé en droit européen par le règlement d'exécution UE n°680/2014 précité. La 1^{ère} remise des COREP « Bâle III » s'est effectuée à l'échéance du 30 mars 2014.

Une description détaillée de ces *reportings* réglementaires est disponible sur le site e-SURFI de la Banque de France : <https://esurfi-banque.banque-france.fr/accueil/>

¹⁵ L'ABE a pris la succession du CEBS au 1^{er} janvier 2011 (date de création de l'ABE). Émanation des autorités de supervision de l'Union Européenne, elle a pour mandat un système de supervision bancaire cohérent, efficace et harmonisé pour l'ensemble du secteur bancaire européen. Dans le cadre de ce mandat, elle élabore des normes recensant les bonnes pratiques à appliquer par les superviseurs européens, ce qui implique l'harmonisation de l'ensemble des reporting prudentiels tels que FINREP et COREP.

¹⁶ Le nouveau FINREP au format harmonisé est transposé en droit européen par le règlement d'exécution UE n°680/2014, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2014. La 1^{ère} remise du FINREP CRD4 s'est effectuée pour l'échéance du 30 septembre 2014. Le reporting FINREP repose sur l'adoption d'un périmètre de consolidation prudentiel défini aux articles 18 et suivants du règlement n°575/2013 et distinct du périmètre de consolidation comptable. Le principe est l'inclusion de toutes les filiales et succursales ayant un agrément d'établissement de crédit ou d'entreprise d'investissement selon la méthode d'intégration globale (cf. Note 7).

1.5 Principales différences méthodologiques entre les analyses sur base consolidée et sur base sociale agrégée

Les analyses sur base consolidée exploitent les états FINREP tandis que celles sur base sociale agrégée utilisent les états SURFI (cf. 1.4 infra).

Les différences entre ces deux types d'analyse résultent, d'une part, de l'utilisation de référentiels comptables distincts et, d'autre part, de périmètres d'entités englobées et de couvertures géographiques différentes.

Ainsi, l'analyse sur base consolidée s'appuie sur l'examen des comptes consolidés en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) des groupes bancaires opérant en France¹⁷, qui impliquent notamment une évaluation à la juste valeur (*fair value*) d'un nombre important de postes comptables du bilan et du compte de résultat, tandis que les analyses sur base sociale s'appuient sur les comptes en normes françaises, qui privilégient les évaluations au coût historique et recourent pour une moindre part à des évaluations à la juste valeur¹⁸.

Concernant les différences de périmètre et de couverture géographique, les comptes consolidés englobent l'ensemble des entités, financières ou non financières, détenues sous forme de filiales ou de succursales par les groupes bancaires opérant en France, que ces entités soient résidentes ou non résidentes. Ce type d'analyse permet ainsi de décrire l'ensemble des activités des groupes bancaires opérant en France, qu'elles soient réalisées sur le territoire national ou à l'international. À l'inverse, les analyses sur base sociale agrégée intègrent les comptes de tous les établissements de crédit résidant en France, y compris d'établissements de crédit français filiales de groupes étrangers¹⁹.

Une autre différence concerne les opérations « intra-groupe ». Les comptes consolidés permettent par construction l'élimination de ces opérations au bilan comme dans le compte de résultat. S'agissant de l'agrégation des données sociales, l'existence d'opérations intra-groupe n'entraîne, en principe, pas de surestimation des soldes intermédiaires de gestion du compte de résultat agrégé des établissements de crédit résidents, dans la mesure où ces opérations se compensent (un produit chez un membre A du groupe a pour contrepartie une charge dans le compte de résultat du membre B).

S'agissant du bilan, le risque de doubles comptes dans les agrégations de données sur base sociale concerne principalement les opérations interbancaires et sur titres, à l'actif comme au passif. L'agrégation sur base sociale génère notamment des niveaux de capitaux propres différents de ceux sur base consolidée, dans la mesure où les participations de la maison mère dans ses filiales sont déduites de ses capitaux propres consolidés. Concernant les opérations réalisées avec la clientèle, et plus particulièrement la clientèle non financière, la part des opérations internes aux groupes est en revanche beaucoup plus faible et ne concerne que certains types de clientèle.

¹⁷ Groupes français (i.e. dont la tête de groupe est française) mais également sous-groupes en France de groupes étrangers remettant à l'ACPR des états FINREP correspondant au niveau de sous-consolidation en France. En France, les groupes français sont nettement majoritaires par rapport aux sous-groupes étrangers.

¹⁸ Cette note n'a pas pour vocation de lister l'intégralité des différences entre les référentiels comptables mais de fournir un éclairage sur les principales différences.

¹⁹ Dans les tableaux et graphiques sur base sociale du présent rapport, lorsque le périmètre « ensemble de l'activité » est précisé, l'activité englobe l'activité des succursales à l'étranger des établissements résidents. Lorsque le périmètre « activité en France » est indiqué, cette activité des succursales à l'étranger n'est pas incluse.

1.6 Périmètre de consolidation prudentiel

Le périmètre de consolidation prudentiel est distinct du périmètre de consolidation comptable. En simplifiant, le périmètre prudentiel englobe les filiales ayant un statut d'établissement financier (établissements de crédit, entreprises d'investissement, etc.). Les filiales sont en principe intégrées de manière globale, c'est-à-dire en considérant que les actifs et passifs de ces entités sont la propriété de la maison-mère, dès lors qu'il existe une situation de contrôle exclusif (influence dominante). L'intégration proportionnelle des filiales dans le *reporting* FINREP au superviseur (i.e. par inclusion des actifs et passifs de la filiale à hauteur du pourcentage de détention du capital) est soumise à des conditions assez contraignantes, qui visent notamment à s'assurer que, en cas de pertes ou de faillite de la filiale, la responsabilité de la maison sera bien limitée à la quote-part du capital détenu. Cela implique notamment que les actionnaires de la filiale soient réellement comparables en termes de surface financière ou que la filiale soit très petite par rapport à la taille de l'actionnaire le moins puissant.

Toute entité exclue du périmètre de consolidation prudentiel sera traitée dans FINREP comme un actif ou un passif sur une entreprise extérieure au groupe (pas d'élimination des opérations réciproques et pas d'ajout du capital de la filiale aux fonds propres consolidés). Il convient enfin de noter que les filiales assurance ne sont pas incluses dans la surveillance sur base consolidée, même si elles sont contrôlées à 100 % par la maison-mère bancaire et comptabilisées par intégration globale dans les comptes consolidés publics figurant dans les documents de référence ou rapports des groupes. Dans le *reporting* FINREP, elles apparaissent valorisées dans le bilan et compte de résultat selon la méthode de mise en équivalence.

Les différentes méthodes de consolidation comptable sont succinctement présentées ci-après :

Intégration globale – contrôle exclusif. Les actifs et passifs de la filiale sont intégrés individuellement au bilan consolidé après élimination des opérations intra-groupe. Les fonds propres, y compris le résultat de l'exercice, de la filiale sont ajoutés aux fonds propres de la maison-mère en faisant toutefois apparaître la part revenant aux actionnaires minoritaires de la filiale. Dans le bilan et compte de résultat FINREP, la contribution de la filiale est répartie poste par poste. La notion de contrôle exclusif définie à l'article 22 de la directive 2013/34/UE ne se limite pas à la détention de la majorité des droits de vote (la désignation de la majorité des membres du conseil d'administration fait par exemple partie des critères d'appréciation).

Mise en équivalence – influence notable (IAS 28). En comptabilité, cette méthode est utilisée lorsque la maison-mère dispose d'une influence notable sur une filiale. L'influence notable est supposée si la détention des droits de vote excède 20 %. Dans le bilan consolidé, les titres de participation sont réévalués en appliquant à la situation nette (différence entre les valeurs comptables des actifs et des passifs, hors fonds propres) de la filiale la quote-part en capital (mise en équivalence).

Intégration proportionnelle – contrôle conjoint (IFRS 11 - Partenariats). Dans les cas des *joint* opérations, l'entité est intégrée proportionnellement aux droits des coparticipants sur les actifs et de leurs obligations sur les passifs. Le contrôle conjoint (IFRS 11) résulte d'un accord juridique. À noter que pour les joint-ventures, les partenaires doivent désormais intégrer l'entité par la méthode de mise en équivalence.

1.7 Les principaux risques des activités bancaires

Cette note vise à récapituler et à définir les principaux risques des activités bancaires du point de vue du superviseur.

- *Risque de crédit*

Selon l'arrêté²⁰ du 3 novembre 2014 (contrôle interne des établissements de crédit soumis au contrôle direct de l'ACPR), c'est le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés. L'analyse du risque de crédit doit être complétée par les aspects concentration du portefeuille de crédit, la concentration pouvant être par contreparties (grands risques), sectorielle ou géographique. Les tableaux et graphiques de ce rapport relatifs au risque de crédit obéissent à cette logique : éléments généraux sur la qualité du portefeuille (risque de crédit) et précisions sur la concentration sectorielle et géographique du secteur bancaire français²¹.

- *Risque de liquidité*

L'arrêté précité le définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai raisonnable. Une distinction est opérée entre risque de liquidité induit par les opérations de prêts / emprunts (ne pas pouvoir faire face à ses engagements de rembourser les emprunts contractés et/ou de débloquer les fonds nécessaires pour octroyer les crédits dont la clientèle a besoin) et risque de liquidité induit par les opérations de marché. Les tableaux et graphiques de ce rapport apportent un éclairage essentiellement sur la composante « prêts/emprunts » du risque de liquidité. La seconde composante est peu traitée en raison du caractère récent des données disponibles et du fait que cette composante « marché » est elle-même multidimensionnelle (cf. infra).

- *Risque de marché et de contrepartie*

L'arrêté précité les définit par référence aux articles 325 à 377 du règlement UE n°575/2013. En résumé, il s'agit du risque de perte induit par une variation défavorable d'un ou de plusieurs paramètres de marché²². L'article 272 du règlement UE n°575/2013 indique qu'il s'agit du risque que la contrepartie fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l'opération. Le périmètre des opérations porte sur les dérivés et les pensions livrées (cf. infra). Plus concrètement, ce risque est le risque de perdre un gain latent sur une opération de dérivé ou de pension livrée en raison du défaut de la contrepartie.

- *Risque opérationnel*

L'arrêté du 3 novembre le définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique (ou de non-conformité).

²⁰ Cet arrêté transpose en droit français le règlement européen

²¹ La dimension de concentration par contrepartie n'est pas traitée dans ce rapport.

²² Par exemple, la détention d'un swap de taux receveur d'un taux fixe contre paiement d'un taux variable EURIBOR 3 mois implique un risque de perte en cas d'une augmentation des taux actuels et à terme de EURIBOR 3 mois (les niveaux actuels et futurs des taux EURIBOR 3 mois constituent les paramètres de marché susceptibles d'évoluer défavorablement).

1.8 Présentation des ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité sont détaillés dans le règlement européen (UE) 575/2013, également désigné sous le terme de CRR (Capital Requirement Regulation). **Les normes prudentielles de solvabilité visent à s'assurer que chaque établissement de crédit dispose de suffisamment de fonds propres pour couvrir les risques liés à son activité.**

Le ratio de solvabilité rapporte les fonds propres de l'établissement (numérateur) à ses risques nets pondérés (dénominateur). Trois ratios de solvabilité distincts sont définis dans les paragraphes 1 et 2 de l'article 92 du CRR. La catégorie de fonds propres retenue au numérateur représente ce qui les distingue, le dénominateur étant inchangé. Les établissements de crédit doivent à tout moment de respecter les exigences de fonds propres suivantes :

- Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 de 4,5 % ;
- Ratio de fonds propres de catégorie 1 de 6 % ;
- Ratio de fonds propres total de 8 %.

Ces catégories de fonds propres sont détaillées ci-dessous.

À noter qu'en plus de ces exigences minimales, les établissements de crédit sont tenus de constituer des réserves de CET1 supplémentaires, appelés « coussins », afin de couvrir des risques spécifiques. La réglementation CRDIV en distingue quatre : le coussin de conservation, le coussin contra-cyclique, le coussin pour établissements systémiques et le coussin pour risque systémique. Ils n'ont pas valeur d'exigence réglementaire car ils peuvent être enfreints ; toutefois, leur non-respect entraîne des restrictions automatiques aux distributions comme les paiements de dividendes. La prise en compte des coussins explique pourquoi les banques affichent généralement des ratios de fonds propres bien supérieurs à 8 %.

Tous les éléments ci-dessus sont détaillés avec les références réglementaires appropriées dans la « Notice 2019 – Modalités de calcul et de publication des ratios prudentiels dans le cadre de CRDIV » - cf. paragraphes 80 et suivant.

Lien internet : [notice 2019](#).

1.8.1 Les catégories de fonds propres (numérateur des ratios de solvabilité)

Les fonds propres sont hiérarchisés en fonction de leur qualité sur la base des critères suivants :

- La capacité d'absorption des pertes, notamment par réduction du principal ou transformation en actions (capital) ;
- Le degré de subordination (rang inférieur²³ à tout autre passif en cas de liquidation ou d'insolvabilité) ;

²³ En cas de liquidation d'un établissement de crédit, les actifs sont liquidés et la somme ainsi collectée est répartie entre les créanciers selon leur rang. Les créanciers de rang le plus élevé, les plus privilégiés, sont remboursés en premier. S'il reste encore des fonds à répartir, les créanciers de rang immédiatement inférieur sont remboursés. Les détenteurs d'instruments de fonds propres viennent en dernier : leur rang est le plus bas.

- La flexibilité des paiements des coupons ou rémunérations (dividendes, intérêts ou assimilés). La flexibilité est totale lorsqu'il n'existe aucune obligation de verser une quelconque rémunération et que le non-paiement ou l'annulation de la rémunération n'impose aucune contrainte pour l'établissement émetteur – cf. article 28 h v) à vii) du CRR ;
- La permanence des instruments (notion comprenant leur maturité, mais également un principe de non-remboursement avant l'échéance). Un instrument financier sans échéance est dit « perpétuel » ;
- Des modalités de fixation des rémunérations ne remettant pas en cause le respect effectif des critères précédents.

Ci-dessous, les 3 catégories sont présentées par niveau de qualité décroissante.

- Les éléments de fonds propres de base de catégorie 1 – articles 25 à 31 du CRR – apparaissent dans le présent Rapport sous l'acronyme CET1 (Core Equity Tier 1). Ils correspondent essentiellement au capital²⁴ et aux réserves (principalement les résultats non distribués accumulés). Le CET1 correspond aux fonds propres les plus « purs », premier rempart pour absorber les pertes de l'établissement.
- Les éléments de fonds propres additionnels de catégorie 1 – articles 51 à 55 du CRR – sont désignés dans le présent Rapport par l'acronyme AT1 – additional Tier 1. Leur capacité d'absorption des pertes est soumise à des événements déclencheurs (typiquement, lorsque le ratio de CET1 de l'établissement passe sous un certain seuil, les instruments AT1 sont réduits ou convertis en actions). Leur rang de subordination est inférieur à toute autre catégorie de fonds propres et à tout passif, sauf les instruments de fonds propres CET1. En outre, ils sont perpétuels et la flexibilité des paiements sur leurs coupons est totale.
- Les éléments de Fonds propres de catégorie 2 – article 62 du CRR – correspondent aux emprunts subordonnés. Ce sont les fonds propres T2 dans le présent Rapport. Les emprunts subordonnés éligibles au classement T2 ont une durée minimale de 5 ans. Leur rang de subordination est inférieur à celui de tout autre passif, mais supérieur à celui des fonds propres CET1 et AT1.

Ces éléments de fonds propres sont bruts des déductions réglementaires prévues par le CRR, visant à garantir la réalité et la disponibilité des fonds propres (ex. déduction des immobilisations incorporelles ou des participations dans d'autres entités financières). Après application de ces déductions, on obtient les numérateurs des trois ratios de solvabilité qui sont définis au paragraphe 2 de l'article 92 :

- Le ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 rapporte le CET1 net de déductions au total des risques nets pondérés ;
- Le ratio de solvabilité sur fonds propres de catégorie 1 rapporte la somme des CET1 et AT1 nets de déductions au total des risques nets pondérés ;

²⁴ Valeur nominale des actions et non leur valeur de marché. Si une banque émet 1 000 actions de nominal de 100 Euros, le capital collecté est de 100 000 Euros (somme payée par les souscripteurs à l'émission des actions). Si l'action est cotée et que sa valeur de marché s'établit à 110, cela n'aura aucun impact sur le capital de la banque. Les 10 de plus-values bénéficieront au vendeur de l'action et non à la banque.

- Le ratio de fonds propre global rapporte la somme des fonds propres CET1, AT1 et T2 nets de déductions au total des risques nets pondérés.

1.8.2 Les risques nets pondérés – dénominateur du ratio de solvabilité

Les risques nets pondérés correspondent à des évaluations des risques de crédit, marché, contrepartie et opérationnel brièvement décrits en partie 1.7 du présent Rapport ainsi que des risques de dilution, d'ajustement de l'évaluation de crédit et de règlement-livraison (cf. glossaire). Ces évaluations sont effectuées suivant des méthodes détaillées dans les troisième et cinquième parties du règlement CRR. Chaque type de risque fait l'objet d'une méthode adaptée à ses caractéristiques et chaque méthode est à son tour déclinée en variantes ou approches plus ou moins élaborées.

Par exemple, le règlement CRR définit une méthode d'évaluation du risque de crédit avec deux approches possibles : l'approche standard, et l'approche avancée, plus complexe.

Les expositions pondérées obtenues pour chaque approche (toutes méthodes et tous risques confondus) sont additionnées pour former le dénominateur du ratio de solvabilité.

1.9 Cadre réglementaire encadrant le risque de liquidité

Au cours de la crise financière de 2007, de nombreuses banques ont été confrontées à des difficultés causées par une gestion insuffisamment prudente de leur liquidité en dépit du fait qu'elles respectaient les normes de solvabilité prudentielles. C'est pourquoi le risque de liquidité est désormais pris en compte dans l'analyse de la solidité financière des établissements de crédit, même s'il n'est pas couvert par une exigence en fonds propres mais par des ratios spécifiques de liquidité.

Les prêts à long terme octroyés par le secteur bancaire sont refinancés par des fonds propres et des dettes (dépôts de la clientèle, émissions obligataires, emprunts interbancaires...). Les dettes sont fréquemment souscrites à court terme, et donc courent le risque de ne pas être renouvelées. Le risque de transformation résulte de ce décalage de maturité entre ressources (passifs) et emplois (actifs).

Les 2 ratios suivants représentent les principaux outils réglementaires de suivi et d'analyse du risque de liquidité : le LCR, et le NSFR.

- Le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR ou Liquidity Coverage ratio)

Institué par le règlement délégué (UE) 2015/61, ce ratio vise à s'assurer que les établissements détiennent des actifs liquides dont la valeur totale couvre les sorties de trésorerie à moins d'un mois diminuées des entrées de trésorerie à moins d'un mois en situation de tensions affectant l'économie et/ou les marchés financiers. Les actifs liquides (appelés stock d'actifs liquides dans le présent Rapport) sont ainsi rapportés aux sorties nettes de trésorerie. Les actifs liquides sont répartis en 2 catégories : le niveau 1 regroupant les actifs les plus liquides et le niveau 2 incluant des actifs moins liquides et qui font l'objet d'une décote avant incorporation au numérateur du LCR.

Les actifs de niveau 1 comprennent notamment :

- (i) Les pièces et billets de banque ;
- (ii) Les dépôts, avoirs, titres émis ou garantis par toute banque centrale de pays de l'Union Européenne ou une banque centrale d'un pays tiers située sur l'échelon 1 de qualité de crédit au sens du CRR (ce qui correspond à une notation équivalente à AAA ou AA – Standard and Poor's – de toute agence de notation reconnue par le CRR), si des retraits sont autorisés à tout moment en application d'un accord entre le superviseur prudentiel et la banque centrale concernée;
- (iii) Les avoirs et/ou titres émis par les administrations centrales de pays membres de l'Union Européenne ou de pays tiers (même critère de notation par une agence que pour les banques centrales) ;
- (iv) Les titres émis par des banques multilatérales de développement
- (v) Les titres émis par des banques de développement accordant des prêts de développement sur une base non concurrentielle et bénéficiant d'une garantie publique.

Les actifs de niveau 2 sont décomposés en niveaux 2A et 2B (ce dernier sous-niveau étant de qualité moindre).

En niveau 2A, on retrouve notamment les titres émis par la plupart des administrations régionales ou locales ou des entités de service public inéligibles au point iii, les obligations garanties de moindre qualité que celles de (iv) – exemple : échelon 2 de qualité de crédit équivalent à une notation A Standard and Poor's – et des obligations émises par des entreprises dont l'échelon de qualité de crédit est de 1.

Concernant le niveau 2B, les actifs suivants sont admis sous réserve de conditions (cf. articles 12 et 13 du règlement 2015/61) qu'on ne citera pas exhaustivement: titrisations, obligations émises par des entreprises dont l'échelon de qualité de crédit est au moins 3 (équivalent de la note long terme Standard and Poor's de BBB+ à BBB-) et les actions faisant partie d'un indice boursier important.

Les actions et obligations émises par des entreprises du secteur financier pour éviter la transmission du risque sectoriel. Les OPCVM sont admis de manière limitée par transparence dans la classe d'actifs de niveau 1 ou 2 correspondants aux actifs sous-jacents.

Enfin l'annexe 1 du règlement 2015/61 prévoit après détermination des actifs liquides conformément aux articles 10 à 16 deux types d'ajustement pour aboutir au coussin de liquidité :

- Retraitements pour respecter les proportions d'actifs liquides prévues par l'article 17 du règlement 2015/61. Par exemple, il est prévu que le stock d'actifs liquides comporte au moins 60 % d'éléments de niveau 1. Si le pourcentage est en dessous de 60 %, une partie des titres de niveau 2 est exclue du coussin de liquidité afin de respecter cette proportion.
- Ajustement des flux nets entrants ou sortants résultant des opérations de pension²⁵ arrivant à échéance dans le mois à venir.

L'article 38 du règlement 2015/61 prévoit une période transitoire avant la mise en place du niveau minimum de 100 % à compter du 1^{er} janvier 2018. Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018, les établissements doivent maintenir en permanence un ratio de couverture des besoins de liquidité supérieur ou égal à 80 %.

- Le ratio de financement stable net (NSFR ou Net stable Funding Ratio)

Ce ratio répartit les actifs et passifs d'une banque par « bandes » de maturité²⁶, puis les classifie selon 3 catégories : éléments nécessitant un financement stable (actifs), éléments fournissant un financement stable (passifs) et éléments n'appartenant pas aux 2 catégories précédentes. Le NSFR donne ainsi une vision complète de la transformation alors que l'horizon temporel du LCR se limite à 1 mois. Le ratio NSFR rapporte le financement stable disponible aux besoins de financement stables d'un établissement. Lorsque le ratio excède 100 %, la transformation est limitée. Les actifs de long terme sont adossés à des ressources d'échéances comparables et le non-renouvellement éventuel de ressources de court terme est compensé par l'arrivée à échéance de prêts ou d'emplois de court terme.

²⁵ Par exemple, pour une opération de mise en pension (« repo ») arrivant à échéance, un flux entrant de titres de niveau 1 sera compensé par le remboursement du capital de l'emprunt. Le stock d'actifs liquides de niveau 1 augmentera du fait que des titres auparavant grevés seront à nouveau disponibles pour une éventuelle vente. Mais, il y aura sortie d'espèces pour rembourser l'emprunt (opération de mise en pension). Par convention, le règlement LCR impute le différentiel de ces flux entrants et sortants sur le stock d'actifs liquides.

²⁶ Moins de 3 mois, 3 à 6 mois, 6 à 9 mois, 9 à 12 mois et plus de 12 mois.

1.10 Les indicateurs de risque élaborés à partir des données Consolidated Banking Data

La BCE publie des statistiques financières et prudentielles agrégées sur les systèmes bancaires de la zone Euro et de l'Union Européenne²⁷. Ces données, connues sous l'acronyme CBD (Consolidated Banking Data, ou Données Bancaires Consolidées) servent à l'élaboration d'indicateurs dédiés à l'évaluation et au suivi du risque systémique²⁸. Les indicateurs CBD ne sont pas le seul outil de supervision du risque systémique, mais ils jouent un rôle important, car ils permettent d'apprécier ce risque à l'échelle de l'Union Européenne et d'effectuer des comparaisons entre pays européens. Deux facteurs ont rendu possible de telles comparaisons :

- Le processus d'harmonisation au niveau européen des états de remise réglementaires FINREP et COREP (cf. 1.5);
- L'adoption par l'UE d'un référentiel comptable commun (normes IFRS). Les reporting FINREP et dans une moindre mesure COREP sont produits à partir de données comptables IFRS.

Les autorités de supervision nationale des pays de l'Union Européenne remettent à la BCE trimestriellement l'ensemble des données COREP et FINREP nécessaires au calcul des indicateurs de suivi des risques systémiques. **La restriction de la population CBD aux établissements remettant FINREP implique généralement l'exclusion des banques domestiques de petite et moyenne taille (non assujetties à FINREP).** La généralisation des indicateurs CBD à l'ensemble du secteur bancaire d'un pays dépend donc du degré de concentration de ce secteur. Dans le cas de la France, la population CBD représente plus de 90 % du total de bilan du secteur bancaire français.

Certains indicateurs sont déterminés sur une base trimestrielle et d'autres sur une base annuelle. Une partie des informations transmises par les superviseurs nationaux est publiée par la BCE sur le site internet mentionné en note de bas de page. Les indicateurs publiés par la BCE sont classés selon les catégories suivantes :

- Profitabilité et rentabilité d'exploitation.
- Concentration des expositions par type de contrepartie
- Qualité des actifs et structure de bilan
- Liquidité et transformation, utilisant les indicateurs LCR et NSFR décrits ci-dessus.
- Solvabilité : les indicateurs utilisés sont les divers ratios de solvabilité calculés sur les différentes catégories de fonds propres (cf. Infra).

Outre ces indicateurs, la BCE publie des éléments directement extraits des remises COREP et FINREP des banques faisant partie de la population CBD, ce qui permet au public (économistes, étudiants, organismes professionnels, banques...) d'élaborer d'autres indicateurs et d'opérer des comparaisons européennes.

Dans la partie Comparaisons européennes de la partie II du présent Rapport, des indicateurs CBD sont fournis pour la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne ainsi que pour l'Union Européenne et la zone Euro. **Les comparaisons entre pays doivent tenir compte de la diversité des degrés de concentration des secteurs bancaires nationaux.** Dans le cas de la France, les indicateurs

²⁷ Le lien suivant permet d'accéder aux statistiques publiées par la BCE ainsi qu'à la méthodologie utilisée pour produire ces statistiques : [Consolidated banking data - ECB Statistical Data Warehouse](#)

²⁸ Se référer au glossaire pour la définition qui est celle de l'article 3.(10) de la Directive Européenne 2013/36/UE (ou CRD IV).

CBD couvrent plus de 90 % du secteur bancaire. Pour l'Allemagne, la proportion des expositions exclues de CBD est estimée à environ 50 %. D'éventuelles analyses faites à partir des tableaux et graphiques de cette partie doit tenir compte des spécificités nationales.

2 Glossaire du secteur bancaire

Activité en France	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre l'activité des établissements de crédit résidents, en France métropolitaine, à Monaco et dans les départements d'outre-mer (DOM). Cf. infra « ensemble de l'activité ».
Actif (ou exposition) en défaut	La notion de défaut d'un débiteur (ou de la contrepartie d'un actif financier) est définie dans l'article 178 du règlement n°575/2013/UE (CRR). En résumé, le défaut d'un débiteur est réputé dans l'un des cas suivants ou les deux : - L'établissement de crédit prêteur estime que, sauf recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie, l'emprunteur (ou débiteur) ne pourra probablement pas s'acquitter de ses obligations de crédit envers lui. - L'arriéré du débiteur sur une obligation significative de crédit est supérieur à 90 jours (délai pouvant être porté à 180 jours sur certains types d'exposition). À noter qu'à compter du 31 décembre 2016 (règlement n°2015/227/UE), la BCE a fixé une définition du défaut à 90 jours applicables à toutes les expositions sans exception, pour les établissements relevant de sa supervision directe (MSU). Dans la décision 2013-C-110 du Collège de l'ACPR, un arriéré de paiement est considéré comme significatif à partir du seuil de 1 Euro. Tous les éléments ci-dessus sont détaillés avec les références réglementaires appropriées dans la « Notice 2019 – Modalités de calcul et de publication des ratios prudentiels dans le cadre de CRDIV » - cf. paragraphes 80 et suivant. Lien internet : https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/07/17/notice_2019_crd_iv_final.pdf.
Ajustements pour risque de crédit	Ces ajustements sont définis par le règlement délégué (UE) n°183/2014 de la Commission. Au paragraphe 1 de l'article 1^{er} de ce règlement, il est indiqué que les ajustements pour risque de crédit général et spécifique sont égaux à tous les montants qui ont été déduits des fonds propres de base de catégorie 1 de l'établissement afin de refléter des pertes exclusivement liées au risque de crédit conformément au référentiel comptable applicable et comptabilisées comme telles dans le compte de résultat, que ces pertes résultent de dépréciations, de corrections de valeur ou de provisions pour éléments de hors bilan.

Les ajustements pour risque de crédit général respectent les critères du paragraphe 2 de l'article 1^{er} du règlement précité. L'un de ces critères est le fait de refléter des pertes liées au risque de crédit correspondant à un groupe d'expositions pour lequel l'établissement n'a aucune indication qu'un événement générateur de perte s'est produit. Deux exemples sont donnés. Si la moyenne des pertes comptabilisées sur un portefeuille de créances sur les derniers exercices augmente, l'établissement peut opérer un ajustement pour risque de crédit général, même si aucun événement générateur n'explique l'augmentation de cette moyenne. L'autre exemple est la prise en compte d'un certain degré de non-paiement statistiquement probable d'après les expériences passées.

Les ajustements pour risque de crédit spécifique sont définis par défaut. Tout ajustement non classé dans la catégorie risque de crédit général est spécifique. Cela inclut le cas le plus courant : événement générateur de perte – impayés de plus de 3 mois ou dégradation de la situation financière du débiteur – affectant des créances sur base individuelle. Un ajustement spécifique peut être effectué également dès lors qu'un historique ajusté en fonction des données observables actuelles indique que des pertes de crédit se sont produites, bien que l'établissement ne sache pas encore quelle exposition individuelle les a subies.

Voir également la notice 2017 et les articles 110 (4) du CRR. Les ajustements pour risque de crédit concernent aussi bien les actifs en défaut que les actifs sains (qui ne sont pas en défaut).

Clientèle

Les « opérations clientèle » concernent l'ensemble des agents économiques à l'exception des établissements de crédit au sens de l'article 3-7 du règlement n°91-01 de la Banque de France.

Sont donc exclues des « opérations clientèle », les opérations réalisées avec :

- les établissements de crédit ;
- la Caisse des dépôts et consignations ;
- les banques centrales et instituts d'émission pour les opérations ne relevant pas des opérations de trésorerie et interbancaires de l'actif et du passif du bilan ;
- les organismes bancaires et financiers nationaux et internationaux ;
- les entreprises qui, à l'étranger, effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque ;
- les succursales à l'étranger d'établissements assujettis.

La clientèle se répartit entre une clientèle financière et une clientèle non financière (cf. infra).

Clientèle financière	La clientèle financière, résidente ou non résidente, comprend les OPC, les fonds communs de créances, les institutions financières autres que les établissements de crédit (notamment les entreprises d'investissement et brokers, les sociétés de gestion de portefeuille, les sociétés de gestion de trésorerie, les caisses de gestion de dette).
Clientèle non financière	La clientèle non financière, résidente ou non résidente, comprend les ménages (particuliers, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages), les sociétés non financières, les sociétés d'assurance et les administrations publiques. La clientèle non financière non résidente comprend en outre les organisations internationales et les fonctionnaires étrangers établis en France.
Coefficient net d'exploitation	Ratio Frais de fonctionnement/PNB. Le coefficient net d'exploitation rapporte l'ensemble des coûts d'exploitation et de structure (charges générales d'exploitation, dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles) au produit net bancaire.
Coût du risque	Dotations nettes des reprises sur provisions pour dépréciation pour risque de crédit plus pertes sur créances irrécouvrables moins récupération sur créances amorties.
Ensemble de l'activité	Dans la partie <i>Banques</i> du rapport, cette expression recouvre « l'activité en France » (cf. définition supra) des établissements de crédit résidents, ainsi que l'activité de leurs succursales implantées à l'étranger, ces dernières étant dépourvues de la personnalité morale.
Frais généraux	Salaires et charges administratives.
IFRS (INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARDS)	Normes comptables internationales proposées par l' <i>International Accounting Standards Board</i> IASB, qui remplacent progressivement les normes IAS (<i>International Accounting Standards</i>).
LCR (Liquidity Coverage Ratio)	Ratio de liquidité à un mois (prévu par « Bâle III »).
LPS (libre prestation de services)	La liberté de prestation de services est la faculté pour un organisme, dont le siège social ou une succursale est situé dans un État membre de l'Espace économique européen, d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre. Il s'agit donc de la faculté d'une entreprise de garantir à partir de l'État membre dans lequel elle est implantée un risque situé dans un autre État.
Liberté d'établissement (LE)	La liberté d'établissement est la faculté pour un opérateur d'un État membre de l'Espace économique européen (EEE) d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre à partir d'une succursale (dans ce territoire). Cette modalité du passeport d'une succursale, se développe depuis la mise en œuvre des directives concernant les services de paiement et la monnaie électronique à travers le recours à

	des agents mandatés (fourniture de services de paiement) et à des distributeurs (distribution de monnaie électronique).
Liberté de prestation de services (LPS)	La liberté de prestation de services est la faculté pour un opérateur d'un État membre d'offrir ses services sur le territoire d'un autre État membre sans y être établi. Contrairement à la liberté d'établissement, la libre prestation n'autorise pas la commercialisation de produits financiers de droit français. Un libre prestataire ne peut proposer à sa clientèle que des produits financiers ou des services relevant du droit de l'État membre de l'opérateur.
NSFR (<i>Net Stable Funding Ratio</i>)	Ratio de liquidité à un an (prévu par « Bâle III »).
Produit net bancaire	Le produit net bancaire est la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires.
Résultat brut d'exploitation (RBE)	PNB moins frais de fonctionnement
Résultat d'exploitation	RBE moins coût du risque plus autres produits moins autres charges
Risque systémique	Risque de perturbation du système financier susceptible d'avoir de graves répercussions négatives sur le système financier et l'économie réelle.
SURFI	Système unifié de rapport financier pour la collecte des données réglementaires et prudentielles. http://www.banque-france.fr/e-surfi/tableaux/tableaux.htm
Succursale	Une succursale est un siège d'exploitation dépourvu de la personnalité juridique, établi dans un État membre autre que celui où se trouve son siège social et par lequel un établissement de crédit, une entreprise d'investissement, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique offre un service bancaire, ou de paiement ou émet et gère de la monnaie électronique par le biais d'une présence permanente dans cet État membre.
Succursales de pays tiers	La liberté d'établissement et la liberté de prestation de services ne s'appliquent pas à des États situés en dehors de l'EEE. Une succursale établie en France rattaché à un groupe bancaire hors EEE est supervisée par l'ACPR de la même manière qu'un établissement de crédit de droit français. Contrairement à une succursale de l'EEE, une succursale de pays tiers est assujettie à l'ensemble de la réglementation bancaire applicable (normes de solvabilité, liquidité...) et entre pleinement dans le périmètre ²⁹ de compétence de l'ACPR.

²⁹ Des exceptions sont néanmoins prévues si la supervision du pays tiers est reconnue comme « équivalente » à la supervision française.

Taux de créances douteuses / prêts en défaut / prêts non performants	Une créance douteuse est le terme utilisé par les professionnels pour désigner les Actifs (ou expositions) en défaut. Plus précisément, la définition de ce terme dépend du référentiel comptable utilisé. En normes françaises, le déclassement d'une créance dans la catégorie douteux s'effectue suivant l'un des deux critères suivants : (i) la situation financière de la contrepartie se dégrade au point d'induire un risque de non remboursement et/ou (ii) la créance présente une période d'impayés dépassant une certaine durée qui dépend du type de créance (généralement 3 mois). En normes IFRS, le terme utilisé est « prêt en défaut ». Pour simplifier, le défaut est défini suivant les critères (i) et (ii) précités avec quelques différences, en particulier sur la durée des impayés déclenchant le déclassement : à partir de 3 mois sous réserve de disposer d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardive (au-delà de 3 mois) est plus approprié. Enfin, la notion de prêt non performant a été définie par les autorités de supervision européennes pour les besoins notamment du reporting FINREP. Schématiquement, un prêt est non performant si la durée des impayés excède 3 mois et/ou si la situation financière de la contrepartie est dégradée au point d'induire un risque de non remboursement. Un taux de créances douteuses (ou prêts en défaut / prêts non performants) sur un portefeuille de créances rapporte l'encours brut des créances douteuses (ou prêts en défaut / prêts non performants) à l'encours brut de l'ensemble des créances composant le portefeuille.
Taux de provisionnement des créances douteuses / prêts en défaut / prêts non performants	Le provisionnement des créances douteuses ou dépréciations des créances douteuses désigne pour les professionnels les ajustements pour risque de crédit (cf. notes méthodologiques). Le taux de provisionnement des créances douteuses rapporte le total des provisions à l'encours des créances douteuses brutes. Les taux de provisionnement des prêts en défaut et non performants se déterminent suivant le même principe.

Chapitre 6

Notes méthodologiques du secteur assurance

Sommaire notes méthodologiques du secteur assurance

1	Notes méthodologiques du secteur assurance	172
1.1	Libre établissement (LE) et Libre prestation de services (LPS).....	172
1.2	La réassurance.....	172
1.3	Les dommages corporels.....	172
2	Glossaire du secteur assurance	174

1 Notes méthodologiques du secteur assurance

1.1 Libre établissement (LE) et Libre prestation de services (LPS)

La constitution d'un marché unique des services est l'un des piliers de la mise en œuvre d'un marché unique européen. Dans le secteur de l'assurance, il se traduit par l'existence de deux régimes juridiques permettant à un organisme d'effectuer des opérations dans un autre pays de l'Espace économique européen (EEE) sans avoir à créer une filiale soumise à l'obligation d'agrément. Ces deux dispositifs sont définis aux 3o et 4o de l'article L. 310-3 du code des assurances.

- « L'expression "libre établissement" désigne le régime sous lequel une entreprise d'assurance couvre un risque ou prend un engagement situé dans un État à partir d'une succursale établie dans cet État ».
- « L'expression : "libre prestation de services" (LPS) désigne l'opération par laquelle une entreprise d'un État membre de l'EEE couvre ou prend à partir de son siège social ou d'une succursale située dans un État partie à l'accord sur l'EEE un risque ou un engagement situé dans un autre de ces États, lui-même désigné comme "État de libre prestation de services" ».

1.2 La réassurance

Le paragraphe 1 de l'article 2 de la directive européenne 2005/68/CE définit ainsi la réassurance : « activité qui consiste à accepter des risques cédés par une entreprise d'assurance ou une autre entreprise de réassurance ». Du point de vue de l'assureur qui y recourt, la réassurance est une technique par laquelle il transfère à un autre assureur tout ou partie des risques qu'il a souscrits, ce qui lui permet d'adapter le niveau et le profil de risque de son portefeuille. Le recours à la réassurance permet notamment à l'entité cédante de limiter son exposition à certains risques au regard du niveau de fonds propres requis par les règles de solvabilité, dans les conditions prévues par la réglementation actuelle. Avec l'entrée en vigueur de Solvabilité II, les calculs d'exigence de marge tiendront compte intégralement de l'impact du mécanisme d'atténuation des risques que constitue la réassurance.

Ce transfert de risque se concrétise juridiquement par un contrat, traditionnellement appelé traité de réassurance. Un assureur ou réassureur dit « cessionnaire » s'engage, moyennant rémunération, à rembourser à un assureur dit « cédant », dans des conditions déterminées, tout ou partie des sommes dues ou versées par l'assureur à ses assurés en cas de sinistre. Dans tous les cas, l'assureur initial reste seul responsable vis-à-vis de l'assuré (article L. 111-3 du code des assurances). L'acceptation est l'opération par laquelle un réassureur (ou un assureur) accepte de couvrir une partie d'un risque pris en charge par un assureur primaire. La cession est l'opération réciproque de l'acceptation par laquelle l'assureur (l'entité cédante) transfère une partie de son risque au réassureur. Le taux de cession est le rapport entre les primes cédées et les primes nettes acquises par les organismes d'assurance.

1.3 Les dommages corporels

Les organismes d'assurance santé complémentaire interviennent sur le marché pour compléter le remboursement des dépenses de soins de santé et de biens médicaux par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Pour exercer cette activité, les assureurs doivent être agréés pour les branches

d'assurance 1 (accident) ou 2 (maladie), définies à l'article R. 321-1 du code des assurances³⁰. Les opérations d'assurance de ces risques correspondent aux catégories 20 et 21, définies à l'article A. 344-2 du code des assurances³¹: les dommages corporels sous forme de contrats individuels (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels) et les dommages corporels sous forme de contrats collectifs (y compris les garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs).

Les prestations de remboursement de frais de soins de santé (hospitalisations, consultations, biens médicaux, etc.) sont un sous-ensemble des prestations associées à l'assurance de dommages corporels. Elles s'inscrivent généralement en complément des remboursements dits « en nature » de la sécurité sociale. D'autres protections peuvent être proposées dans le cadre de l'assurance de dommages corporels, dont principalement les garanties incapacité de travail, invalidité et dépendance, qui donnent un complément aux prestations d'indemnités journalières de la sécurité sociale.

L'assurance de dommages corporels peut faire l'objet d'un contrat spécifique (par exemple, dans le cas d'une assurance individuelle contre les accidents), mais elle peut également prendre la forme de garanties accessoires à un risque principal distinct (par exemple, dans le cas d'un versement monétaire en cas d'incapacité de travail prévue comme garantie complémentaire d'un contrat d'assurance vie). De manière symétrique, les contrats de dommages corporels, en fonction du statut juridique et des agréments détenus par l'organisme, peuvent proposer des garanties accessoires. Le plus souvent, ces garanties accessoires appartiennent au domaine de la prévoyance (par exemple, une garantie temporaire décès).

³⁰ Les branches d'agrément sont également définies, pour les mutuelles dites de livre II et pour les institutions de prévoyance, respectivement à l'article R. 211-2 du code de la mutualité et à l'article R. 931-2-1 du code de la sécurité sociale.

³¹ Les catégories d'opérations sont également définies à l'article A. 114-1 du code de la mutualité, et à l'article A. 931-11-10 du code de la sécurité sociale.

2 Glossaire du secteur assurance

Affaires directes en France	Les affaires d'un organisme d'assurance sont dites « directes » lorsqu'elles correspondent aux engagements, contractés à partir d'une implantation en France, pour lesquels l'assureur est responsable du paiement des prestations. Elles excluent de ce fait les acceptations en réassurance (réalisées par les réassureurs ou les assureurs), dont la responsabilité est toujours assurée par l'assureur dit « cédant », mais également les activités réalisées à l'étranger, via la libre prestation de services (LPS) ou via des succursales.
Autres actifs du bilan	Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs.
Autres éléments non techniques	Le résultat d'une entreprise d'assurance est égal à la somme du résultat technique et des éléments non techniques. Le résultat non technique comprend notamment : - les produits et charges non techniques, - les produits financiers nets se rapportant aux fonds propres, - les produits et charges exceptionnels ainsi que de la fiscalité.
Autres passifs du bilan	Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie des ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. L'ensemble de ces éléments est dénommé passif externe.
Cotisations	Voir « Primes ».
Espace économique européen	Association dont le but est d'étendre le marché intérieur à des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui ne veulent pas ou ne sont pas prêts pour entrer dans l'Union européenne (UE). L'EEE vise ainsi à lever les obstacles pour créer un espace de liberté de circulation analogue à un marché national et inclut, à ce titre, les quatre grandes libertés de circulation du marché intérieur: des personnes, des marchandises, des services et des capitaux.
Exigence de marge de solvabilité	L'exigence de marge de solvabilité est calculée en assurance vie en pourcentage des provisions mathématiques des contrats en euros et des contrats en unités de compte auquel s'ajoute un pourcentage des capitaux décès, et en assurance non vie en proportion des primes ou des sinistres. Les proportions retenues pour le calcul s'établissent en assurance vie à 4 % des provisions mathématiques des contrats en euros et à 1 % des provisions sur contrats en unités de compte. En

	assurance non vie elles sont de 16 % des primes ou 23 % des sinistres (pour un calcul détaillé voir les articles R344-1 et suivants du code des assurances).
Fonds CMU (couverture maladie universelle)	Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie.
Fonds propres	Ensemble des capitaux permanents mis à la disposition de la société, plus réserve de capitalisation.
Frais de gestion	Les frais de gestion sont la somme des frais d'acquisition, des frais d'administration et des autres charges techniques nettes.

Directeur de publication : Patrick Montagner

Ce rapport a été réalisé par le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

ISSN : 2112-7891

